Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1949)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE BERNE

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1948



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE Imprimerie fédérative S. A. 1949

Index

	Pages
Clôture des comptes et bilans	4—11 4—9 4 5 6
Bilan	8—9 10 144 145 146
Clôture de tous les comptes	11 13—79
A. Fortune active du compte ordinaire I. Fonds capital	81—139 81—95 82—83 82—83 82—83 84—85 84—85 86—87 88—93 92—93
H. Fonds des participations et papiers-valeurs II. Fonds d'administration J. Caisses K. Restes actifs L. Restes passifs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier	94—95 94—117 94—95 94—95 94—95 96—117 116—117
III. Fortune de l'Etat à destination déterminée	118—141 118—141
B. Engagements de l'Etat du compte ordinaire. P. Emprunts. Q. Appels de fonds temporaires Comptes de la fortune de fondation	142—143 142—143 142—143 147—171 173—201 203 205—227 228—234

Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèses, et la table des matières ne donne que ces chiffres là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indique les pages correspondantes et consécutives des annexes.

Clôture des Comptes et Bilans

I. Compte ordinaire

Compte de profits et pertes:

- A. Compte de l'administration courante
- B. Rectifications (Compte de la fortune)

1948

	Cant	ton de Berne — Cor	npte ge	én	éral po	u	r 1948			
Compte	Budget	D.1.1	Doit		Avoir		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes))
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	,	bru				net		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Compto ordinairo								
		Compte ordinaire								
		A. Administration courante								
2,791,745 54		I. Administration générale .	3,109,719				2,785,877			-
3,932,014 69		II. Administration judiciaire .	4,361,640	1						-
282,076 78		III a. Justice	1,226,464 12,395,374				5,471,522			
5,148,104 65 1,130,806 07		III b. Police	4,117,838				1,123,877			
3,777,893 03		V. Cultes	4,113,552				3,948,686			
23,668,023 85			30,931,055				25,825,084			_
125,938 90		VII. Affaires communales	136,668		8,449					_
13,406,701 82		VIII. Direction d. œuvres sociales					14,306,418			_
3,666,524 49		IX a. Economie publique	6,794,858	39	3,250,003					_
6,049,126 15		IX b. Service sanitaire	19,323,161	36	12,475,783	78	6,847,377	58		-
8,627,222 22		X a. Travaux publics			13,856,858					-
108,165 68		X b. Chemins de fer, navigation								
		et aviation	138,368				112,201			-
14,115,585 66	13,825,873	XI. Emprunts	15,575,398	26			15,575,398			-
12,373,103 67		XII. Finances			3,769,105					-
2,707,574 07		XIII. Agriculture	7,832,447	40	4,899,615	38	2,932,832	02		-
592,228 06	595,048	XIV. Economie forestière et des						20		
		mines	1,140,740					62		-
1,931,173 63		XV. Forêts domaniales	2,428,748					-	1,708,983	
2,851,509 38		XVI. Domaines de l'Etat	255,109					70	2,848,390	91
389,224 55			204,746					70	1,350,281	00
1,351,710 68		10.00			22,973,849				1,600,000	
1,600,000 —	1,600,000	-			24,990,860 5,336,010				3,042,695	
3,433,203 93 490,440 78		XX. Caisse de l'Etat XXI. Amendes et confiscations .	89,289						641,474	
112,066 72					700,700	00			011,111	00
112,000	07,100	la pêche, protection de la	1							
		nature	756,771	54	859,162	94		_	102,391	40
835.075 54	1,017,861	2000 20			2,893,001		,	_	983,630	
5,123,493 57					5,766,057			_	5,257,576	
8,040,905 16	1				9,512,422			-	9,033,556	75
4,454,763 40										
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	nations	1,438,044	50	6,159,896	55			4,721,852	05
470,002 50	450,000								WAR-100	
-		drauliques	52,299	10	522,991	-		-	470,691	90
1,193,542 40	1,118,000									
		tail et en mi-gros et éta-	005 - 1-		4 504 005	40			1 104 000	
0.000.000	00400	blissements de danse	337,545		1,521,905		1		1,184,360	
2,399,392 10			1.5	10	2,372,704	70		_	2,139,451	00
583,132 80	583,132				509 190	90			583,132	00
1 00% 070 00	NAA 90A	Banque nationale suisse . XXXI. Taxe militaire	1 597 079	00	583,132 2,669,697				1,142,618	
1,097,253 06 $79,887,297$ 79					95,678,249				81,716,587	
15,061,821 94			10,001,001	02	00,010,410	14			C1,110,001	
10,001,021 34	3,120,320	fédérales	582.236	44	14,599,483	92			14,017,247	48
27,410,995 51	19,754 000	l			2,163,077					_
130,916,785 38			000 011 025	0.7	267,691,674	49		-	132,544,924	43
130,303,055 39			267,614,875			-	132,468,125		_	_
613,729 99		Excédent des recettes	76,798	82		_	76,798	82	_	
	11,908,209	-		=		_			400 500 500	
130,916,785 38	127,250,902		267,691,674	49	267,691674	49	132,544,924	43	132,544,924	43
				1 1	11			. 1	I .	1

^{*)} Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

Budaet d	le 194 8		Somm	es totales		l	Sol	des
		Rubriques du compte	22			Doit		
Doit	Avoir	1	Doit	Avoir	1			Avoir
Fr.	Fr.		Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.
		Compte ordinaire						
		B. Rectifications						
		(Compte de la fortune)						
		1. Forêts:				,		
		Ventes: Plus-values		- 63,34	0			
		Infériorités de prix de vente	$\begin{array}{c c} 980 - \\ 2,200 - \end{array}$		-			
		Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat	2,200 -	2,02	0	} _		70,630
		Vente de droits		55				
		Rectifications d'estimations		7,90		ll .		
		2. Domaines:				ľ		
		Ventes: Plus-values	_ -	41,91	7 90			
		Infériorités de prix d'achat	54,440 _	_	-			
		Achats: Excédents de prix d'achat	57,505 8		_			403,429
		Infériorités de prix d'achat		258,06				
		Vente de droits	48,540	$\frac{73}{263,20}$	7 50			
		3. Caisse des domaines:	40,540	200,20)		
		Remboursement du prix d'achat						
		pour Chaluet par l'administra-						
		tion forestière		95	0			950
		4. Amortissement sur la garantie		İ				000
		de la Banque Cantonale		1,689,92	2 75			1,689,922
		4a. Rentrées sur la garantie de la						
		Banque Cantonale		500,00	0			500,000
		5. Amortissement des emprunts						
		(compris dans les dépenses de						
		l'administration courante): Emprunt de 1895, 3 %		1,732,00	0	h		
		Emprunt de 1900, 3 ½ %		545,00				
ĺ		Emprunt de 1906, 3½ %		443,50				F 400 F00
		Emprunt de 1937, 3½ %		1,050,00				5,168,500
		Emprunt de 1937, 3½ %	-	793,00	980			
		Emprunt de 1947, $3\frac{1}{4}$ %	- -	605,00	0	J		
-	-	6. Versement au fonds d'amortisse-	F 4/20 F00			P		
		ment des chemins de fer	5,168,500 –	1 -		5,168,500	-	
	-	7. Inventaire des établissements: Diminutions et Augmentations	254,198 3	426,63	7 20			172,438
		8. Fortune de l'Etat à destination	204,190 3	120,00	40			112,400
		déterminée:						
		Diminutions et augmentations	3,660,354 6	7,172,01	2 22	_	-	3,511,657
	-	1	9,246,718 8	15,595,74	7 57			6,349,028
	·	-					\vdash	
		•		H	1		1	I.
								•

	Car	nton de Berne — Co	mpte gé	én	éral pou	r	1948			
Budget	de 1948	Rubriques du compte	Somi	mes	totales		S	olde	es	
Doit	Avoir	reasingues au compte	Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Fr.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Compte ordinaire C. Compte de profits et pertes								
	194,062,866	B. Rectifications	267,614,875 9,246,718	67 83	267,691,674 15,595,747	19			76,798 6,349,028	82 74
205,971,075	174,062,866		276,861,594	<u>50</u>	283,287,422	6			6,425,827	56

Compte ordinaire Bilan

selon la loi du 3 juillet 1938 concernant l'administration financière de l'Etat

		de Berne — Compte g	énéral pour 1948	
Situ	ation de la	fortune au 31 décembre 1947	Mutations	
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	Compte ordinaire		Fr. C
		D. Bilan		
		A. Fortune active		
26,510,294 89,320,946 20,373 55	_	I. Fonds capital A. Forêts B. Domaines C. Caisse des domaines D. Biens de droit privé résultant de la sou-	Achats et augmentations des estimations	76,010 - 665,031 2 372,245 7
30,000,000 40,000,000 69,475,796 —	11,292,585	veraineté de l'Etat E. Caisse hypothécaire F. Banque cantonale G. Capitaux de chemins de fer: a. Papiers-valeurs b. Avances c. Fonds d'amort, des chemins de fer	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes	213,800 -
62,478,815 95 317,806,225 65		H. Fonds d. participations et papiers-valeurs Total de l'actif et du passif	Total des augmentations . Diminution nette	97,345 3 1,424,432 3 4,939,553 4
15,417,889 66	22,552,155 161,376,489 ————————————————————————————————————	II. Fonds d'administration J. Caisses K. Extances actives L. Extances passives M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier Total de l'actif et du passif Passif net	Recettes	173,314,154 1 187,929,971 8 812,061,492 9 426,637 2
51,915,498 55	_	III. Fortune de l'Etat à destination déterminée O. Fonds N° 1—74	Augmentations	7,172,012
	267,509,000 — 267,509,000	B. Engagements de l'Etat P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires Passif net	Amortissement	24,168,500 -
139,747,440 21 51,915,498 55 —	183,928,644 267,509,000 467,288,104	Récapitulation 9 Fonds capital Fonds d'administration Fortune de l'Etat à destination déterminée Engagements de l'Etat 7 Eléments de la fortune Fortune nette	Augmentations	1,424,432 3 1,361,492,131 2 7,172,012 2 24,168,500 – 1,394,257,075 7

	Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1948		
de	e la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	e 1948	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr. C	Ct.
		Compte ordinaire			
		D. Bilan			
		A. Fortune active			1
F. 700		I. Fonds capital	00 500 514		
$egin{array}{c c} 76,790 & \ 221,446 & 25 \ \end{array}$		A. Forêts	26,509,514 - 89,764,531 -	_ _ -	
340,991 20		C. Caisse des domaines	21,934	4,528,180	14
		veraineté de l'Etat	-	_	-
	Nouvelles dettes et rem-	E. Caisse hypothécaire	30,000,000 - 40,000,000 -		
	boursements de créances	G. Capitaux de chemins de fer:			١
21,598 30		a. Papiers-valeurs		85 — -	
5,168,500 —		c. Fonds d'amort. des chemins de fer		16,461,085	30
534,660	Tetal des diminutions	H. Fonds d. participations et papiers-valeurs Total de l'actif et du passif			74
0,363,365 75	Total des diminutions	Actif net		297,016,212	
		II. Fonds d'administration			
187,929,971 81 187,759,875 15		J. Caisses	1,357,652 36,969,198		
171,078,078 49	Nouvelles dettes	L. Extances passifs		5,700,262 2	
811,784,783 99	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances	M. Comptes courants	49,242,526	82 138,955,425	05
254,198 30	Diminutions	N. Inventaire du mobilier			\exists
	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif et du passif		14 144,655,687 3	34
	Augmentation nette	Passif net	41,433,301	20	\neg
		III. Fortune de l'Etat à destination déterminée			
	Diminutions	0. Fonds Nº 1—74	55,427,156	09	-
3,511,657 54	Augmentation nette				-
		P. Francisco de PEtek			
19,000,000 —	1)	B. Engagements de l'Etat P. Emprunts		262,340,500	
	Nouvelles dettes	Q. Appels de fonds temporaires			
19,000,000 —	Total des augmentations Diminution nette	Passif net	_	262,340,500	\dashv
5,168,500	Diminution nette				-
6 262 005 75		Récapitulation Fonds capital	318 005 478	55 20 989 265	74
6,363,985 75 1,358,806,907 74		Fonds d'administration	103,159,706	14 144,655,687	
3,660,354 68	B - Augmentations	Fortune de l'Etat à destination déterminée Engagements de l'Etat		09 — 262,340,500	
	Total des diminutions	Eléments de la fortune		78 427,985,453	08
	Augmentation nette	Fortune nette		48,606,887	7 0
	N.				
	1	I			

	Canton de Berne — Compte général po	our 1948	
Budget de 1947	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
	II. Compte des crédits particuliers		
	Compte de profits et pertes		e
	(Détail pages 144–146)		
	1. Aménagement des routes de tourisme Subventions fédérales	3,163,215 16,049 67	1,000,000 — 1,798,700 — —
	2. Création de possibilités de travail 1944. Compte particulier I Produit de l'impôt de chômage 1944/1948		
	3. Création de possibilités de travail 1944. Compte particulier II Produit de l'impôt de chômage 1944/1948	9,500,000 — 431,275 55 29,298,352 65	4,183,024 50 13,585 05 ———————————————————————————————————
	Bilan		
	(Pages 144–146) 1. Aménagement des routes de tourisme Banque cantonale, compte courant	19,434 50	400,000 —
	2. Création de possibilités de travail 1944. Compte particulier I Banque cantonale, compte courant	243,392 70	3,000,000 —
	3. Création de possibilités de travail 1944. Compte particulier II Banque cantonale, compte courant	265,334 —	6,000,000 —
	Excédent passif	528,161 20 8,871,838 80	

Augmentation de la fortune Fr. 6,665,096.81

Canton de Bonne	C	4		1 .	10/	0		
Canton de Berne			e généra s brutes	1]		Sol	des	
Rubriques du compte	Doit		Avoir	-	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	
	(Dépenses)	Ct.	(Recettes)	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	FI.	Ot.	FI.	Oi.	11.		21.	00.
Clôture								
Compte de profits et pertes								
Compte des crédits particuliers, page 10 à déduire les opérations jusqu'au 31 XII 1947	29,298,352 25,031,951		20,426,513 $15,920,843$		8,871,838 9,111,108		_	_
Mouvement net pour 1948	4,266,401		4,505,670				239,269	25
Compte ordinaire, page 6	276,861,594		283,287,422				6,425,827	
Excédent	281,127,995	7 5	287,793,092	56			6,665,096	81
Bilan Compte ordinaire, page 9	Actifs 476,592,340		Passifs 427,985,453		Fortune nette 48,606,887	70	Excédent passif	
Compte des crédits particuliers, page 10	528,161		9,400,000		39,735,048		8,871,838	80
	477,120,501	96	437,385,453	<u>U8</u>		90		
Fortune nette totale au 1 ^{er} janvier 1948 Fortune nette totale au 31 décembre 1948						,;	r. 33,069,952. 39,735,048. r. 6,665,096 .	90
Cette augmentation de la fortune se compose co	mme suit:							
a. Excédent de recettes du compte d'adminis						F		
 b. Excédent des recettes des rectifications . c. Excédent des recettes du compte des créd 						,,	6,349,028. 239,269.	- 1



	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948			bru	ites	net	ites
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante					
		I. Administration générale					
		A. Grand Conseil					
277,385 10	174,000	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions	176,527	15	_	176,527 15	
277,385 10	174,000		176,527	15		176,527 15	
	101.000	B. Conseil-exécutif					
181,799 70	181,820	1. Traitements des membres du Conseilexécutif	178,633	30	_ _	178,633 30	_ _
181,799 70	181,820		178,633	30		178,633 30	
400 544 05	100.000	C. Crédit du Conseil-exécutif					
163,741 25	100,000	1. Frais du Conseil-exécutif et gratifi- cations pour années de service	133,627	26	5,440 —	128,187 26	
3,718 50	4,000	2. Subventions en faveur d'œuvres d'uti- lité publique, des arts et des sciences	2,100		_ _	2,100 —	
26,306 80	22,700	3. Archives et bibliothèque	27,945		963 90		
193,766 55	126,700		163,672	83	6,403 90	157,268 93	
		D. Députation au Conseil des Etats et commissaires					
5,760 —	2 00000 000	1. Députation au Conseil des Etats	4,990		_	4,990 —	_
5,760	$\frac{200}{6,120}$		24,311 29,301	-		$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	
3,760	6,120		29,301	-		29,301 30	
	51050 30 0000	E. Chancellerie d'Etat					
209,483 05 10,536 75		1. Traitements	203,081 8,858			203,081 55 8,782 96	1 1 1
191,375 90	130,000	3. Frais d'impression	299,356 50,321	64	86,860 25	212,496 39	_
50,811 55 86,300 —		4. Service de l'Hôtel du Gouvernement. 5. Loyers	86,300		12,275 65 —	86,300	
548,507 25	471,050		647,918	84	99,210 10	548,708 74	
			arasa 0 5 2				
		F. Feuilles officielles					
		1. Fermages:					
23,000 —	23,000	a. Feuille officielle allemande	_	-	23,000 — 11,500 —	_ _	23,000 — 11,500 —
11,500	11,500	2. Abonnements des aubergistes:					
30,777 — 8,401 —	26,600 7,600	And the second s	_		30,690 — 8,323 50		30,690 — 8,323 50
73,678	68,700				73,513 50	_ -	73,513 50
			0.00				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	D. I. i. a. I. a.	Doit (Dépenses	,	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	-	bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		I. Administration générale								
		G. Bulletin des séances du Grand Conseil et Bulletin des lois								
14,254 80 891 —	10,430 900	Approximately to the second se	11,1 99 924	1 11	=	_	11,199 924	1 11	<u> </u>	_
33,570 30 11,735 10		a. Bulletin et compte-rendu b. Bulletin des lois	55,977 10,362		_	_	55,977 $10,362$		_	
60,451 20	63,330		78,463	80		_	78,463	80		_
		H. Préfectures								
577,401 90 9,564 70 54,998 29	12,000 60,000	1. Traitements	609,494 15,067 73,081	55 04	 5,332	 85		55 19		
35,000 — 676,964 89		5. Loyers	35,000 732,643		5,332	 85	35,000 727,310			
070,904 05	697,000		192,049		9,992		121,910			-
825,200 435 60,452 34,700 920,788 85	2,000 65,000 34,700	J. Bureaux du registre foncier 1. Traitements	947,600 137 120,121 34,700 1,102,559	20 49 —	90,103 	64 —	137 70,842 34,700	20 85 —		
277,385 181,799 193,766 5,760	181,820 126,700	B. Conseil-exécutif	176,527 178,633 163,672 29,301	30 83	I .	 90	176,527 178,633 157,268 29,301	30 93	=	
548,507 25 73,678 — 60,451 20	68,700		647,918	-	99 ,21 0 73 , 513				— 73,513	50
676,964 89 920,788 85			78,463 732,643 1,102,559	09	5,332 139,381			24	_	
2,791,745 54			3,109,719	-			2,785,877			=

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al pou	r	1948			
Compte de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses) bru	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	neti	Avoir (Recette	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.		Ct.	Fr.	Ct.
	(97) (44)		5-46 3-0006		000000					
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire	·							
		A. Cour suprême								
326,213 90 413 20		1. Traitements des juges	326,153 3,430		_	_	326,153 3,430	- 11	_	_
326,627 10			329,583		_	_	329,583			
		B. Greffe de la Cour								
177,208 50 7,901 36		1. Traitements	195,306		748	85	,			-
25,021 47		 2. Frais de bureau 3. Service du Palais de justice 	6,698 $25,586$		286 980	_	6,412 $24,606$			_
23,000 - 2,493 11	23,000	4. Loyers	$23,000 \\ 5,492$		3,000		$23,000 \\ 2,492$			-
2,202 85		6. Chambre des avocats, indemnités des	9 40		3,000				-	
	2,000	membres et frais de bureau 7. Inspections et réclamations	2,329 169		_	_	2,329 169			_
237,827 29			258,583	54	5,014	85	253,568	69		
		C. Tribunaux de district								
459,417 05 13,972 70		1. Traitements des présidents de tribunal 2. Indemnités des vice-présidents	507,335 9,962				507,335 $9,962$			-
118,180 40		3. Indemnités des juges et des juges-	·							
88,366 14	80,000	suppléants	120,854 $105,165$		 7,777		120,854 97,388			
52,700 —	53,400	5. Loyers	55,066	80		_	55,066	80		-
21,270 25 753,906 54		6. Officiers de justice extraordinaires	15,375 813,759		7,777	_	15,375 805,982			
133,300 31	110,200		010,100			_				-
		D. Greffes des tribunaux de distriet								
981,724 75	980,000		1,033,701	15			1,033,701	15		
5,354 10	10,000	2. Indemnités des remplaçants	1,357			_	1,357	70	_	-
34,980 23 23,900 —		3. Frais de bureau	50,803 24,000		192 —	80 —	50,610 24,000			
1,045,959 08	1,050,000		1,109,861	93	192	80	1,109,669	13		_
		-								
		E. Ministère public								
111,218 - 2,017 48		1. Traitements	118,271 4,685				118,271 4,685		_	-
10,002 63		3. Frais de bureau des procureurs d'arron-								
1,200 —	500	dissement et du procureur-suppléant. 4. Loyer	10,794 500		_	_	10,794 500	1 1		_
124,438 11	128,300	· ·	134,250			_	134,250			
										_
	l	I	l				I			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoi (Recett	
de 1947	de 1948			bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		A durinishmation, communic								
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire								
		F. Cours d'assises								
8,699 50		1. Indemnités des jurés	11,753	50		_	11,753	50	_	-
2,770 95	3,500	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Chambre criminelle	3,388	05	_	_	3,388	05		
2,341 70	1,500	3. Indemnités des suppléants, des inter-								
8,873 87	0.000	prètes et des huissiers	2,148 8,904		— 50	-	2,148 8,854			
18,700 —		5. Loyers	18,700	1 11	_	_	18,700			-
41,386 02	40,700		44,894	20	50		44,844	20		_
						_			The state of the s	
		G. Offices des poursuites et faillites								
1,495 26	1,500	1. Frais de bureau et de déplacement de								
809,386 40	820,000	l'autorité de surveillance	1,503 851,470		— 70	25	1,503 851,399			-
956 —		2. Traitements		50	_	-		50	_	
324,336 —	320,000	4. Traitements des agents de poursuites	407,349			-	407,349			-
60,538 27 29,878 25	The second second	5. Frais de bureau 6. Registres et formules	87,651 35,862	1 11	6,110 4,820	1				
35,300 —		7. Loyers	35,400		_	_	35,400			
1,261,890 18	1,262,900		1,419,270	88	11,001	30	1,408,269	58		
		H. Conseils de prud'hommes								
13,459 58	<u> </u>	1. Frais, part de l'Etat	15,444			_	15,444			_
13,459 58	15,000		15,444	95		_	15,444	<u>95</u>		_
		J. Tribunal administratif								
57,099 70 4,500 35		1. Traitements	56,414 6,793	1 11	_		56,414 6,793	1 (1	_	
3,484 15	4,500	3. Frais de bureau	4,134	96		_	4,134	96		_
3,500 —		4. Loyer	3,500			_	3,500			_
68,584 20	71,000		70,843	51		_	70,843	<u>51</u>		
40.400.55	1000	K. Tribunal de commerce	48.000				48.000			
19,423 90 6,817 80		1. Traitements	17,982 10,790	1 11		_	17,982 10,790		_	
1,391 54	1,500	3. Frais de bureau et de déplacement .	2,351	01	890	59	1,460	42		-
303 35		4. Bibliothèque	297			_	297			
27,936 59	26,700		31,420	23	890	<u>59</u>	30,529	64		_
		L. Administration de justice, ameublement								
30,000 —	50.000	1. Frais	133,727	77	46,937	70	86,790	07		_
30,000 —	50,000		133,727		46,937	_				-
				-						-
	I	I	l	1 11			I		Į-	

32

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
de 1947		de 1948	nusiques un compe		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			II. Administration judiciaire								
326,627	10	330.000	A. Cour suprême	32 9,583	40			329,583	40	-	_
237,827			B. Greffe de la Cour	258,583		5,014	85			_	
753,906		773,200		813,759	11	7,777 -	-	805,982			_
9 (6)	5000	the second second second second	D. Greffes des tribunaux de district	1,109,861		192 8	80	1,109,669			-
124,438		128,300		134,250			-	134,250			-
41,386		40,700		44,894		50 -	_	44,844			
		1,262,900		1,419,270		11,001	30	1,408,269			-
13,459 68,584			A PRODUCTION OF THE PRODUCTION OF THE PRODUCT OF TH	15,444 70,843		_ -		15,444 70,843			
27,936		to complete contract to the	K. Tribunal de commerce	31,420		890	59			_	
30,000		50,000	L. Administration de justice, ameuble-	31,120		500	-	50,020			
		,	ment	133,727	77	46,937	70	86,790	07		
3,932,014	69	3 995 500		4,361,640			_	4,289,776	11		-
9,332,014	-00	0,000,000	Les dépenses sont supérieures au budget	4,001,040		11,004	-1	4,400,110	-		
			III a. Justice								
			A. Frais d'administration de la Direction								
73,407	90	74,400	1. Traitements	64,894	30	_ -	_	64,894	30		_
7,765	59		2. Frais de bureau	17,356		8,872	96	8,483	59		-
3,700			3. Loyers	3,000	-	_ -	-	3,000	-		-
890	30	1,500	4. Chambre des notaires et examens de	4 400		4 50		4.00	_		
0.000	20	0.000	notaires	1,420		153 -	-	1,267			-
3,260	60		5. Revision des lois	3,000 686		-		3,000 686			_
89,024	39		6. Formation d'officiers de justice	90,357		9,025	96		39		=
00,021		51,100				3,020	_				-
			B. Frais de justice, de police et de police criminelle								
413,608			1. Frais de police criminelle	473,646		798 -	_	472,848	93		-
576,023			2. Emoluments et remboursements de frais	290,142		980,675		_	-	690,532	
1,341			3. Emoluments de la Cour suprême	4,305		8,969			-	4,664	15
74,812 1,723			4. Frais de justice en affaires civiles5. Frais de justice en affaires de mineurs	74,891 2,247		4,065 4,076				1,828	91
$\frac{1,723}{40,207}$			6. Frais de police des préfets	40,587		274			34		-
			or Tana at Posses and Protoco	885,822		998,859	_			113,036	0.1
50,460	06	22,500		009,022		990,009			=	110,000	91
			C. Inspectorat								
43,634			1. Traitements	44,358			_	44,358			-
7,982			2. Frais de bureau et de déplacement .	9,825		1,816		8,009			-
1,000	_	1,000	3. Loyer	1,000	_			1,000			
FO 040	70	53,450		55,183	55	1,816		53,367	55		_
52,616	19	00,400									-

Compte de 1947	Budget									
de 1947	_	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
	de 1948	Rushiques un compte	1	bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		III a. Justice								
		D. Office cantonal des mineurs et Avocats des mineurs								
107,300 20		1. Traitements	112,879				112,879			-
23,745 46 27,000 —		 Frais de bureau et de déplacement Indemnités aux avocats des mineurs 	21,671	25	230	-	21,441	25		-
27,000	21,000	des villes de Berne et Bienne	27,000			_	27,000	_		_
7,850 —		4. Loyer	8,550	1 11		-	8,550			-
25,000 —		5. Surveillance des enfants placés	25,000			=	25,000			-
190,895 66	190,150		195,101	20	230	_	194,871	20		_
00.004.00	01.400	A. First and the state of the s	00.955	25	0.005	00	01 221	20		
$89,024 \ 39 \ 50,460 \ 06$		A. Frais d'administration de la Direction B. Frais de justice, de police et d'affaires	90,357	30	9,025	96	81,331	39		
		pénales	885,822		998,859	-	_	-	113,036	91
52,616 79 190,895 66		C. Inspectorat	55,183	55	1,816	-	53,367	55		-
190,093 00	190,150	des mineurs	195,101	20	230		194,871	20		_
282,076 78	312,500				1,009,930	96	216,533			
, , , ,		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 95,966.77						-		-
		III b. Police	ĺ							
		A. Frais d'administration de la Direction								
307,524 55		1. Traitements	342,528		1,235					-
24,037 99		2. Frais de bureau	37,537 9,200		9,197	2 5				
9,200 - 3,633 45		3. Loyers	2,198	1 1		_	9,200 2,198		_	_
1,173 70		5. Assurance de responsabilité civile	1,173	1		-	1,173			
345,569 69	357,697		392,639	05	10,432	5 5	382,206	50		_
		B. Passeports, arrestations et conduites								
145,282 25	100,000	1. Passeports et police des étrangers	170,454	85	5,385	_	165,069	85		_
8,073 03	20,000	2. Frais d'arrestations	52,874	06	13,923		38,950	81		-
37,218 95		3. Frais de conduites	44,145		10,718					=
190,574 23	155,000	0.6	267,474	86	30,026	45	237,448	41		_
		C. Corps de police								
61,935 20	66,876	 Traitements des fonctionnaires Solde des gendarmes 	66,485				66,485			-
2,750,839 65 98,645 40	53,940		2,943,463 79,295		28,856 117		2,914,607 79,178		_	
9,454 49	9,200	4. Equipement et armement	7,227	40	38	50	7,188	90		-
25,640 17	9,000	5. Service d'identification6. Frais de bureau	19,905		10,906					-
17,560 83 219,034 70	12,000 $233,062$	7. Loyers	14,040 225,090	1 1	160 893		13,880 $224,197$			_
117,083 40	120,990	8. Indemnités de logement, de mobilier, etc.	117,079	90	656	-	116,423	90		_
9,996 39	12,000	9. Soins médicaux	12,058	1 1	67 2 512		11,991			-
30,503 62 24,260 38	29,452 $22,000$	11. Indemnités de déplacement et cours	36,047	33	3,513	3U	32,534	03		-
2,200	,000	d'instruction	26,632	09	3,049	90	23,582	19		_
3,364,954 23	3,449,666		3,547,325	91	48,257	25	3,499,068	66		_
						_				

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	br	utes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		III b. Police				
		D. Prisons				
		1. Prisons de la ville de Berne:				
47,625 47			65,268 89 39,011 16		45,027 99 38,985 16	
43,585 61 19,700 —	19,700		19,700 —		19,700 —	
		2. Prisons des districts:				
76,630 01			$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			- -
43,189 06 57,400 —	57,400		57,400		57,400	
288,130 15			327,830 86	36,136 50		
		E. Etablissements pénitentiaires				
00 005 06	93,072	1. Pénitencier de Thorberg: a. Administration	125,654 01	5,749 06	119,904 95	2000
90,095 06 13,227 52			40,288 04			
147,894 86		c. Nourriture	157, 996 04			
44 271 40	40,000	d. Frais généraux:	75,798 95	1,464 80	74,334 15	
44,371 40 16,630 04			17,717 74		17,717 74	
55,795 37	40,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	32,018 03		32,018 03	
43,849 30	41,000		00 777 10	2 041 20	00 705 00	
10,252 33	10,000	électrique	$26,777 \mid 12$ $24,379 \mid 38$			
206,171 56	204,000	e. Industries	422,423 67	457,097 —	_	34,673 33
25,237 50			26,100 —	900 —	25,200 —	
38,973 03 67,873 90		g. Exploitation agricole h . Augmentation et diminut. à l'inventaire	278,152 96 50,622 15			
56,881 65			2,790 40			45,300 25
	_	k. Prestations en nature, rembourse-		40.000		
		ment du personnel		48,077 80		48,077 80
291,147 10	148,082		1,280,718 49	916,270 48	364,448 01	
0.5	00.15	2. Maison de travail de St-Jean-Anet:	04.40	1 000 4 0	00.000 50	
66,177 18 18,192 94			84,125 88 28,114 57			
121,776 53		c. Nourriture	117,235 94			
		d. Frais généraux:	91 500 5	1 701 40	20.715.05	
$\begin{array}{c} 41,886 \ 81 \\ 13,226 \ 06 \end{array}$			31,506 75 7,397 86			
39,999 67		3. Vêtements, linge et blanchissage	39,969 46			_ -
21,976 60			94.045	250.05	99.656.50	
8,151 22	7,000	électrique 5. Frais généraux divers	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			
13,036 76			78,997 78	111,082 60	- -	32,084 85
23,716 70			26,400 —			04 570 96
$230,625 - 14,500 \ 45$	219,800	g. Exploitation agricole	480,654 78 17,498 30			94,579 86 44,024 —
51,707 —	42,000	i. Pensions	3,522 75	46,428 25		42,905 50
6,000 —	6,000		- -	6,000 —		6,000 —
		l. Prestations en nature, rembourse- ment du personnel	26 50	42,770 30		42,743 80
39,234 50	18,500	-	948,834 30			
05,204 00	10,000		0.20,004 0	J JJE, 019 U1	30,101 00	
1	I.	I	i l	П	1	· I

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948			
Compte	Budget	D.I.	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	s)	Avoir	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte			ites		net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. Ct	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		III b. Police							
		E. Etablissements pénitentiaires							
		3. Pénitencier de Witzwil:							
77,377 45	86,600		118,947					_	-
78,487 97			118,900					_	-
244,439 10	234,500		255,901	77	8,389 30	247,512	47		
203,059 74	185,000	d. Frais généraux:1. Entretien des bâtiments	266,545	25	2,201 86	264,343	45	_	_
40,481 48			107,236		54,311 70				-
153,320 60		3. Vêtements, linge et blanchissage	223,700		42,203 10			_	-
18,521 25	22,0 00		43,537		23,805 40			-	
5,272 85	5,000		7,663 16,058		82 95 63,632 20		09	 47,574	10
$6,565 \ 80 \ 90,033 \ 56$	10,000 71,100		463,556		547,390 10			83,833	
57,732 75	60,000		63,239		5,996 50		70		-
877,145 06	919,900	g. Exploitation agricole			1,970,985 55			925,457	66
1,586 50		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	88,740	- 1	62,529 20		-	400.004	50
104,676 75	90,000	i. Pensions	177	25	100,411 75			100,234	50
106,000 —	_	l. Prestations en nat., remb. du personnel	_		106,934 15			106,934	15
07.044.49	200,000	t. Trestations en nat., rems. caspersonner	9 919 731	19	3,025,646 13			205,914	
95,314 48	200,000	4. Maison d'éducat. de la Montagne de Diesse :	2,010,101	-			-		-
64,112 78	65,500	a. Administration	89,797		662 60				
36,862 39			63,911					-	-
105,751 98	98,100	c. Nourriture	127,840	24	4,034 80	123,805	44	_	
28,917 51	21,000	-	31,800	75	21 90	31,778	85		_
5,904 57	5,000	2. Mobilier, ustensiles	17,107		3,140 40	13,967	11		
26,738 27	26,50 0		54,549		9,780 30				-
17,695 39	17,800		16,392 17,355		1,923 85 335 40			-	
9,203 75 12,616 60	7,700 22,000		94,700		108,771 70		47	14,071	30
30,650 —	30,600		32,100		1,525 —				_
83,145 49	79,800	g. Exploitation agricole	233,074		268,622 45	<u> </u>	_	35,547	70
8,043 40	_	h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	31,706		10,351 —	21,355	80	_	-
64,161 50			762	30	81,990 30 5,000 —			81,228	
3,846 —	3,500	l. Prestations en nat., remb. du personnel	_		37,898 45	1		5,000 37,898	
170,110 45	199 000	ii 2 2 country is construction of the construc	811,100	58	556,284 37	-	21		
170,110 49	123,000	5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank:		_					
42,179 60	36,260		62,573		16,307 17				-
.11,831 42	14,892 47,500		19,122 56,117		4,244 60 6,487 10				-
53,921 29	47,500	d. Frais généraux:	30,117	JJ	0,407 10	49,030	13		
6,244 05	6,000		12,938	41	539 30		11		_
2,421 39	6,000	2. Mobilier, ustensiles	3,202		552 50				-
33,162 35	31,000	The state of the s	28,704		144 20	1			-
11,637 35 753 83	11,200		26,820 2,731		15,985 05 1,506 15				
59,789 31	1,250 38,000	e. Industries	43,534		85,126 50			41,592	45
19,875 70	20,400	f. Loyer	20,400		479 35	•	65		_
5,115 04	25,000	g. Exploitation agricole	93,944	89	89,621 38	4,323	51		
315 35		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	7,898		6,193 90		10	40.440	
$18,073 30 \ 4,000 -$	100	i. Pensions.k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	6,325	90	19,472 40 4,000 —			13,146 4,000	
4,000 -	4,000	l. Prestations en nat., remb. du personnel	106		18,366 30			18,259	
		m. Constructions nouvelles	570			570	80	_	
94,733 98	89,502		384,991	81	269,025 90	115,965	91	_	
							-		-

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948	
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947		de 1948	readingues an compre		bru	ites	n	ettes
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. C	t. Fr. Ct
			III b. Police					
			E. Etablissements pénitentiaires					
			6. Maison d'éducation pour filles Loryheim,					
25,588		26,084	Münsingen: a. Administration	39,807		1,239 85		
2,947		2,750	b. Enseignement	3,339 18,292		$ \begin{array}{c c} 400 & 55 \\ 119 & 20 \end{array} $		
18,364	4/	18,300	d. Frais généraux:					
937		1,000		1,263 $2,459$		$ \begin{array}{c c} 40 & 90 \\ 32 & 60 \end{array} $	1000000 00 000 00	
1,585 3,412		1,900 4,000		6,665		4,907 75		
3,823		4,000	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	2,334		566 10		11
2,507		2,500	and the same of th	2,335		486 45		
8,857		7,000	<i>e.</i> Industries	2,499		8,944 50		6,444 75
5,000	-	5,150	f. Loyer	5,000		_ -	5,000 -	
1,771		2,000	g. Exploitation agricole	2,609		3,612 29	1	1,002 39
2,771			h. Augment. et diminut. à l'inventaire i. Pensions	3,005		2,288 95		$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
14,115	z_0	14,000	k. Subvention de la Confédération	1,438	40	16,267 10 1,236 —		1,236
677			l. Prestations en nat., remb. du personnel	-		10,806 —		10,806
41,516	55	42,684		91,052	54	50,948 24	40,104 3	
41,516	55	42,004		31,002	-	90,940	10,101	
291,147	10	148,082	1. Pénitencier de Thorberg	1,280,718		916,270 48		
39,234	50		2. Maison de travail de St-Jean-Anet	948,834				
95,314						3,025,646 15		205,914 73
170,110 94,733			4. Maison d'éducat. de la Montagne de Diesse 5. Pénitencier et maison de travail d'Hin-	811,100	58	556,284 37		
41,516			delbank	384,991	81	269,025 90	115,965	01 — —
41,010		12,001	Münsingen	91,052	54	50,948 24	40,104 3	80 — —
541,428	10	184,768		6,336,429	20	5,700,218 15	636,211	05
			F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme					
13,000	_	13.000	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .			13,000 —		_ 13,000 —
13,000	_		2. Subvention à la Société de patronage .	13,000			13,000 -	
				13,000		13,000 —		
	-				_			
			G. Frais de police					
300	-	300	1. Bonifications pour parts aux émolu-	000			300 -	
00.050	0-	40.000	ments	300 72,886	1 1	5,756 70		35
60,372 1,000		1,000	2. Frais de police	12,000	33	3,730 70	07,123	
1,000		1,000	gens placés à l'étranger	1,000			1,000 -	
8,325	45	10,000	4. Chambres de conciliation	5,247			5,247	
15,381			5. Frais d'exécution des peines	15,634	70	3,758 30		
103,141		100,000	6. Amélioration du régime pénitentiaire.	102,197	50		102,197	50 — —
188,520	88	170,300		197,266	10	9,515	187,751	10
			H. Offices d'Etat civil					
47 020	60	59 000		92,657	10	53,185 45	39,471	65 — —
47,830 201,295			1. Etat civil de Berne	204,190			204,178	
5,746			3. Frais d'inspection et frais divers	10,494				
			_	307,342				55 —
254,872	19	259,300				30,020		
			l	I		[1	11 1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III b. Police								
		J. Office de la circulation routière								
285,641 35	229,612	1. Traitements	323,123	70	2,401	50	320,722	20		_
42,327 51	18,000	2. Frais de bureau et d'impression	197,433			-	12,223			-
8,147 80		3. Frais de déplacement	8,886			-	7,137 1,699			-
1,020 - 13,370 50		4. Expertises	1,699 19,600		7,742		11,858			
65,804 15		6. Signalisation routière	87,578			30		29		
9,464 15		7. Prévention des accidents	12,000		9,515	50				_
56,300 —		8. Prélèvement sur émoluments			56,300		_	$-\parallel$	56,300	
284,820 44	340,932	9. Prélèvement sur la taxe des automobiles		_	386,205				386,205	71
			650,322	01	650,322	01		_		_
		K. Service du Commandant de police								
115,819 56	50.000	1. Service des automobiles	83,297	49	2,977	20	80,320	29		
41,605 90		2. Police de la circulation	49,563			_	49,552			
157,425 46	90,000	3. Prélèvement sur émoluments		_	129,872	58			129,872	58
			132,860	78	132,860	7 8				_
		L. Bureau d'experts								
7,143 70	5 970	1. Loyer, lumière, chauffage, nettoyage.	7,290	80			7,290	89		
87,899 15		2. Traitements	99,508				99,508			_
5,532 73	8,000	3. Frais de bureau	11,933			_	11,933			
2,518 73	15,000	4. Frais de déplacement, indemnités d'au-	00.044	0.0	200	00	00.540	00		
194,310 41	191 066	tomobile, assurance contre les accidents 5. Emoluments d'examens	32,811	80	268 235,310			60	235,310	15
91,216 10			151,544	64					84,033	
				_		_				
		M. Office de patronage					F1 105	0.0		
47,382 25		1. Traitements	51,125 15,993		il I	_	51,125 15,118	1		
13,729 07 4,160 —		3. Loyer	4,220		875		4,220	1 11		
65,271 32			71,339		875	_	70,464			
			CATALOGUE AND							
345,569 69	357,697	A. Frais d'administration de la Direction	392,639	05	10,432	55	382,206	50		
190,574 23	155,000	B. Passeports, arrestations et conduites .	267,474			45	237,448			
		C. Corps de police	3,547,325				3,499,068			-
288,130 15 541,428 10		D. Prisons	327,830 6 336 429		36,136 5,700,218					_
J41,420 IU	104,700	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	13,000		13,000				_	
188,520 88	170,300	G. Frais de police	197,266				187,751	10		-
254,872 15	259 ,3 00	H. Offices d'état civil	307,342				250,712	55		-
		J. Office de la circulation routière	650,322		650,322			-	_	-
91,216 10	5,000	K. Service du Commandant de police L. Bureau d'experts	132,860 151,544						84,033	71
65,271 32	,	M. Office de patronage	71,339		875	_	70,464	_		
5,148,104 65	4,854,937	Los dánancos cont avadalance en la la d	12,395,374	66	6,923,851	74	5,471,522	92	_	_
		Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 616,585.92		_	-	-				
		-								
u 1 1	ı		l l	1	ı l	ı				1 1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948	
Compte	Budget	D 1 1	Doit (Dépenses	,	Avoir	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		bru		nett	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
ı ı		Administration courante					
		IV. Affaires militaires					
		A. Frais d'administration de la Direction			ж.		
225,162 60 26,779 80		 Traitements	198,569 26, 064	1 11	$2,057 50 \\ 3 60$	100	
10,000 —	10,000	3. Loyers	10,000 3,706		_	10,000 - 3,706 75	_ _
4,199 30 653 80		4. Mobilisation, frais des préparatifs 5. Assurance contre les accidents	3,700 1,345		-760 20		1
266,795 50	249,280		239,685	95	2,821 30	236,864 65	
		B. Commissariat des guerres					
$\begin{array}{c} 45,571 \ 90 \\ 12,189 \ 24 \end{array}$		1. Traitements	229,773 $15,265$		172,612 5,470 35	57,161 55 9,795 83	
6,200 —	6,200	3. Loyers	6,200	-	- 05	6,200 —	
3,978 38 18,060 —		4. Frais d'administration divers5. Part de la confection des effets mili-	3,905	65		3,905 65	_ -
	,	taires aux frais d'administration $^{1}/_{12}$	_	-	21,410		21,410 —
34,900 —	50,360	(voir IV. F. 6.)					
581 65	600	tration $\frac{1}{2}$ (voir IV. G. 6.) 7. Assurance contre les accidents		_	$\begin{array}{c c} 39,430 - \\ 1,049 55 \end{array}$	- $ 45$	39,430 —
15,561 17	43,920		256,940	li	239,971 95		
		C. Arsenal de Tavannes					
8,337		1. Loyers					
8,337							
20,368 —	20 608	D. Administration des casernes 1. Traitements	20,608			20,608 —	
72,039 90	75,000	2. Entretien	145,916	22	73,516 95	72,399 27	
13,575 75 114,050 —		3. Achat de literie	15,137 125,150	1 11	11,100 —	15,137 35 114,050 —	
171,003 —		5. Indemnité de la Confédération 6. Assurance contre les accidents	- 742		188,637 15 301 95		188,637 15
386 65 49,417 30		6. Assurance contre les accidents	307,553		273,556 05		
					-		
282,109 80 217,356 60		E. Administration des arrondissements 1. Traitements	283,168 214,679			283,168 25 214,679 —	
8,249 95		3. Indemnités journalières des commandants d'arrondissements	8,089	45		8,089 45	
34,321 75		4. Frais de bureau	38,075	36		38,075 36	_
16,780 - 16,924 30		5. Loyers	17,838 17,174		500	17,338 35 17,174 87	
575,742 40			579,025		500 —	578,525 28	

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	ral po	ur	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses	;)	Avoir	
de 1947		de 1948	rtumiques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			IV. Affaires militaires								
			F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes								
			1. Achats, salaires des ouvriers	765,814	40			765,814	40		_
197 47,320			2. Assurance des ouvriers contre les accidents 3. Intérêts du fonds de roulement	31,556	1	210	60	231 31,556			-
8,430			4. Loyer	8,430				8,430		The same	
2,029,813	31	2,090,355	5. Produit	_	_	812,050	50			812,050	50
18,060	_	16,725	6. Frais d'administration (IV. B. 8.)	21,410	_		_	21,410			_
48,590	21	35,000		827,652	90	812,261	10	15,391	80		_
			G. Conservation et entretien du matériel de guerre								
21,927	61	25,000	1. Habillement, armement personnel et								Ì
			équipement							***************************************	-
722			2. Assurance des ouvriers contre les accidents	8,185					65 20		-
2,248 1,510			3. Transports			11	95	1,517			
65,740		65,770	5. Loyers	66,270	_	5 60	_	65,710	_	-	-
34,900	_	50,360	6. Frais d'administration (IV. B. 9.)	39,430	=		=	39,430			_
127,049	33	146,230		1,623,809	21	1,490,329	45	133,479	76		_
			H. Vente de matériel de guerre								
1,403	20	500	1. Vente d'ancien matériel de guerre			917	10			917	10
1,403		500				917	_				10
			J. Dépenses militaires diverses								
32,000		32,000	1. Sociétés de tir	33,379	25	1,379	25	32,000			
	_		2. Secours militaires						_		_
49,274			3. Service des automobiles4. Instruction préparatoire:	119,112							-
34,918 14,380		35,000 14,380	a) Cours	104,559 15,000		92,474 1,040	1000	12,085 13,960	11		-
7,323		7, 000	c) Frais d'exploitation	11,119				9,240		_	_
137,896	78	143,880		283,170	88	173,603	82	109,567	06		-
0.55		Sol 1 a Succession				6000 1000000000000000000000000000000000	200	_			
266,795 15,561			A. Frais d'administration de la Direction B. Commissariat des guerres	239,685 256,940		2,821 239,971			1	_	-
8,337		43,920 —	C. Arsenal de Tavannes						40		_
49,417	30		D. Administration des easernes	307,553		273,556	2000			_	_
575,742 48,590			E. Administration des arrondissements . F. Confection des effets d'habillement et	579,025	28	500		57 8,525	28		-
40,000	ω1	55,000	d'équipement des troupes	827,652	90	812,261	10	15,391	80	-	
127, 049	33	146,230	G. Conservation et entretien du matériel de								
1,403	20	500	guerre	1,623,809	21	1,490,329		133,479	76		10
137,896		143,880		283,170	88	917 173,603		109,567	06	917	10
	_		Les dépenses sont inférieures au budget			2,993,960	-				
			de fr. 51,255. 55	-,-2-,000	_	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		_,,			-
1	ı		· ·	l	I		ı				1

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoi (Recett	
de 1947		de 1948	Rubriques du compte		bru	tes		net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante							
			Administration courante							
			V. Cultes							
			A. Frais d'administration de la Direction							
4,681		2,500	1. Frais de bureau	5,600		1,367	1			-
4,438			2. Traitements	4,770			4,770			_ =
9,120	18	9,210		10,370	<u>29</u>	1,367	5 9,003	24		
			B. Culte protestant	Ì			İ			
2,507,489	20	2,596,537	1. Traitements des pasteurs	2,611,096	35	7,468 1	0 2,603,628	25		_
7,050		10,500		7,050	1 11		7,050			-
73,139 103,604				108,434 104,884		175 -	-108,259 $-104,884$		_	
14.299				104,004			104,004			
			ternes	14,719	80	- -	14,719	80		-
580		580	6. Allocation en faveur du culte pro- testant de Soleure	580			- 580			
289	85	290								
			tribution de pasteurs		-	289 8		-	28	85
3,714 251,900	15	2,800 $252,000$	_	6,677 252,000	1 11	2,340 -	4,337 - 252,000			_
3,300	_		10. Contribution aux frais de pastoration	202,000			202,000			
			des sourds-muets	3,300			3,300			
47,500	-		11. Rachats d'indemnités de logements.	200,000		150,000 -				_=
3,012,287	70	3,103,859		3,308,741	80	$\frac{160,272}{}$	5 3,148,468	85		_ =
			C. Culte catholique romain							
639,651	15	620 564	1. Traitements du clergé	673,975	60	1,494 -	672,481	60		_
1,200			2. Suppléments de traitement	1,200			1,200		_	-
4,437	50	3,800	3. Indemnités de logement	5,125		112 5				-
2,187			4. Indemnités de chauffage	2,187		100 -	- 2,187 $-$ 37,230			-
$37,928 \\ 6,840$			5. Pensions de retraite 6. Part aux frais diocésains	37,330 6,830			6,830			
10,200	_		7. Traitements des chanoines bernois .	10,200		_ -	10,200	1		_
210	95	40	8. Commission des examens de théologie	179	90	160 –	19	90		_
702,234	50	682,617		737,029	<u>50</u>	1,866 5	0 735,163			_ =
			D. Culte catholique chrétien							
47,040	05	49,440	1. Traitements du clergé	49,536	1 1	1,200 -	48,336			
1,200	-	1,400	2. Suppléments de traitement	1,200	1 11	- -	1,200	1 1		-
1,300			3. Indemnités de logement	1,300		_ -	1,300	1 1	_	
$1,750 \\ 2,749$	50		4. Indemnités de chauffage 5. Traitement de l'Evêque	1,750 3,300			1,750 3,300			_
$\frac{2,749}{211}$			6. Commission des examens de théologie	324		160 -	164			_
54,250		56,840		57,411	<u> </u>	1,360	56,051	-		_
J 1,200		33,010								- -
							1			
		l		l i			1		I	

	C	anton de Berne — Com	ote gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte	Budge	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes))	Doit (Dépenses)	Avoir (Recette	
de 1947	de 194	3		bru	ites		1	net	tes	
Fr.	ct. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		V. Cultes								
9,120		A. Frais d'administration de la Direction B. Culte protestant			1,367		9,003 3,148,468			_
702,234 54,250	682,6		737,029	50	1,866 1,360	50	735,163	-		
3,777,893	3,852,5	Les dépenses sont supérieures au budget	4,113,552	74	164,866	50	3,948,686	24		
		de fr. 96,160.24								
		VI. Instruction publique								
		A. Frais d'administration de la Direction								
110,323		50 1. Traitements			4,770		115,718			-
45,594 3 2,000 -		00 2. Frais de bureau			745	_	19,727 $2,000$	1		
19,818		00 4. Indemnités des commissions d'examen			11051	cc				
177,736	36 153,0	et des experts, frais de déplacement	51,608 194,569		14,954 20,469					-
111,100	199,0	<u>~</u>	104,505	-	20,400		114,100			-
		B. Université								
1,213,908	95 1,316,7	00 1. Traitements des professeurs et privat-		0.5	00 505	45	4 054 400	00		
9,477	_ 8,0	docents de l'Université		25	$99,567 \\ 8,722$		1 ,271 ,139	80	8,722	2 50
648,913 9 399,511		3. Traitements des assistants			33,562	20	743,732			-
257,940		00 4. Traitements des employés		30						
292,260 -	_ 292.2	fage, etc.)			96,990 15,7 00		219,938 290,980			-
87,000 -	80,0	00 7. Bibliothèque de la ville, subvention .	160,000	-			160,000	_	_	_
221,639	200,0	8. Instituts et cliniques			211,781		ĺ	67		_
	l I	a. Entretien		41	11,470	70				
101.454	101.0	de la Schynige Platte	1,270	1 11		_				
131,474	131,0	d. Subvention du conseil de bourgeoisie					30,999	71		
		de la ville de Berne		_	1,600 4,000	_				
20,183	75 —	10. Hôpital vétérinaire		16	215,952	50	1,765	66		-
		a. Traitements	228,677				h			
294,928	214,5	b. Appareils, médicaments, etc		92	2,379 $51,516$	20 —	311,871	91		
1		d. Recettes		_	114,653	41	J			
3,558,283		A reporter	and the second second	1 11			3,770,833			

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pot	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avair (Recette	
de 1947		de 1948	1		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			VI. Instruction publique								
3,558,283	31	3,562,060	B. Université Report	4,713,952	68	943,119	27	3,770,833	41		_
			12. Institut dentaire:	107 000	25	0.011					
			a. Traitements	125,382 61,442		8,611 1,883					
114,536	20	119,000		18,000			_	113,273	59		
			d. Recettes	_		74,557					
			e. Subvention de la municipalité de Berne 13. Institut de médecine légale:	-		6,500	_	"			
			(a. Traitements	55,746	90	13,637	35	h			
56,573	66	65,400	b. Matériel d'enseignement	17,832	97	201			03		_
30,373	00	05,400	c. Loyer	13,400	-	9,076	70	ll .			
			d. Recettes			9,076	70	ľ		20	
			de l'hôpital de l'Ile:								
420,000		420,00 0	a. Contribution aux frais des cliniques	600,000	_			600,000	-		
35,628	_	38, 000	b. Indemnité pour lits gratuits dans les cliniques	38,000				38,000			
3,000	_	3,000	c. Contribution aux frais de l'Institut	30,000				36,000			
			de radiographie	3,000				3,000	1		-
10,750		10,750		72,750			_	72,750		_	-
20,000	-	40,000	15. Subvention de l'Etat pour l'hôpital «Jenner» 16. Policlinique de psychiatrie:	40,000			_	40,000	-		-
			$\begin{array}{c} \text{(a. Traitements } \dots \dots \dots \dots \end{array}$	2,123	_			h			
			b. Matériel d'enseignement	1,732	30						
2,673	65	2,900	c. Loyer	3 ,2 00		1,652	75	1,802	55		-
			e. Subvent. de la municipalité de Berne	_		3,600]]			
			17. Institut de recherches touristiques:			,		ľ			
			a. Traitements	14,324			-	h			
3,960	17	5,000	b. Matériel d'enseignement	8,125	86	126		5,674	81		-
			d. Subsides			16,650	_	IJ			
			18. Maître de sport de l'Université:								
6,968	66	9,000	$ \begin{cases} a. \text{ Traitement } \dots \dots \dots \dots \dots \\ b. \text{ Frais de bureau} \dots \dots \dots \dots \dots \end{cases} $	12,612 $18,045$		5,900 540		$\{\}$ 8,905	15		
0,900	00	9,000	c. Subsides et allocations			15,312		6,905	40		
	_	30,000	19. Caisse d. bourses d. l'Uuiv. d. Berne, subv.	30,000	_		_	30,000	_		_
4,232,373	65	4,305,110		5,849,671	57	1,101,367	7 3	4,748,303	84		-
	_		C. Ecoles moyennes		_						
251,000	_	261, 000	1. Ecole cantonale de Porrentruy, sub-								
070 774	25	1,090, 000	vention de l'Etat	278,258		17,258		261,000	-		-
970,774	20	1,090,000	moyennes supérieures	1,208,803	80	172,117	_	1,036,686	80		_
2,778,071	35	2,870,000	3. Subventions de l'Etat aux progym-	1							
			nases et écoles secondaires	2,908,987	80		_	2,908,987	80		-
23,685	25	25,630	4. Inspection:a. Traitements et frais de déplacement	24,277	50			24,277	50		_
2,409				2,474	05			2,474	05		-
20,596			5. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	16,168				16,168			
50,720 49,539		58,000 40,000	6. Bourses	63,625 83,531		5,863 26,930					
9,179		15,000	8. Remplacement de maîtres marades .	00,001	50	20,000	50	30,000	10		
			service militaire	20,104			_	20,104			-
763,918	05			819,549		186	55	819,363 4,000			_
4,000 12,637	 50		10. Cours de perfectionnement11. Subventions pour fournitures scolaires	4,000 12,592		_	_	12,592		_	
	_		12. Perfectionem. des maîtres d'école moy.	1,050	1 1	_		1,050	1 1		
4.936.531	$\frac{}{35}$	5,191,130	, v	5,443,422	65	222,356	10	5,221,066	55		_
	-	, -,							_		_

Pr. Cal. Pr. Administration courante Vi. Instruction publique Pr. Cal. Pr. C			Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al pour	r 1948			
Fr. Cl. Fr. Administration courante Fr. Cl. Fr. Cl	_		_	Rubriques du compte		s)			s)	Avoir (Recette	s)
Administration courante VI. Instruction publique D. Ecoles primaires	de 1947		de 1948	rusiiques un compte		bru	ites		ne	ttes	
D. Beoles primaires 1,247,554 80 0,400,000 1,500 1,500 2,500 1,500 2,500 1,500	Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
D. Beoles primaires 1,247,554 80 0,400,000 1,500 1,500 2,500 1,500 2,500 1,500				VI. Instruction publique							
1,247,534 809,400,000 1. Contribut, aux traitements des mattes 9,884,477 80 33.767 9,884,120 13 9,995 10 75,000 194,000 25 194,000 3. Pensions de retraite 2. Subventions extraordinaires 1,232,704 30 18,000 17,998 40 18,000 5. Subventions à des écoles pour mations d'écided d'enségnement et bibliothèques 6. Subventions à des écoles pour mations d'écide d'enségnement et bibliothèques 6. Subventions pour la construction de maisons d'écide 7. Ecoles de couture; 24,000 2				* *							
29,952 10	9,247,554	80	9,400,000		9,864,477	80	357 6'	7 9,864,120	13		_
1,532,704 30 1,600,000 4. Caisse d'assurance, subside. 1,739,831 30 70,000 1,669,831 30	29,952	1 0	75,000	2. Subventions extraordinaires	126,441	30		74,991	30		-
17,998 40 18,000 5. Subventions à des écoles pour maisons d'école d'enségnement et bibliothèques 63,790 25 30,816 32,083 25											
1,238 35 200,000 1,000,000 2					1, 739,831	30	70,000	-[1,669,831	30		-
51,238 35 200,000 6. Subventions pour la construction de maisons d'école 7. Ecoles de couture; 7. Ecoles de couture; 120,792	17,990	40	10,000		63,799	25	30.816—	$\frac{1}{32.983}$	25		_
7. Ecoles de couture: 24,000 — 24,000 21,000 — 24,000 21,000 — 24,000 3. Coura d'instruction 3. Coura d'instructio	51,238	35	200,000		00,.00		00,020	02,000	-		
966,181 95 ,020,000 24,000 8. Crust distribution 24,000				maisons d'école	120,792	2		120,792	-		
22,603 15 24,700 8. Gymnastique: a. Inspecteur et experts, taisenais d auba fais 25,174 95 5.00 24,674 95 1.939 1.939 1.939 1.930	000 101		4 000 000		4.05.00			1.405.00	-		
22,693 15 24,700 11,993 15 24,700 12,000 12,000 14,000 16,150										i	_
22,603 15 24,700 24,674 95 05 07 07 07 07 07 07 0	21,000		24,000		24,000	,		24,000			_
149,609 80	22,693	15	24,700		25,174	95	500 -	24,674	95		_
149,609 80 164,150 a. Traitements et frais de déplacement 5,191,76 05	11,993	-	12,000		25,231	10	14,295 20	10,935	90		-
6.128 78	440.000	00	101150		450 450			450 450	0.5		
683											-
T2,165 70		-									_
107,761 50 110,000 13. Eccles complementaires 183,110 30 67,933 50 115,176 80 143,946 70 126,000 15,000 15,000 15,000 15,000 126	500.00 500	7 0									_
143,946 70 126,000 14. Remplacement d'instituteurs malades 12,109 65 16,000 15,000 1											_
12,109 65											_
58,574 95 52,000 16. Subventions aux établissements et classes spéciaux pour enfants anormaux 17. Enseignement de l'économie domestique: 4. Buventions aux établissements et classes spéciaux pour enfants anormaux 17. Enseignement de l'économie domestique: 4. Becoles complément. publiques et cours 67,794 5. 50,000 395,352 399,309 70 — 3,150 — — 2,000 d. Perfect. des maîtr. d'école domest. 67,794 35,675 32,119 — 32,119 — — 33,607 — — 3,000 — — 15,000 — — 15,000 — — — — — — 309,309 70 — — — — 32,119 — — — — 32,602 — — 15,000 —					230,988	70	76,106 90	154,881	80		-
16. Subventions aux établissements et classes spéciaux pour enfants anormaux 17. Enseignement de l'économie domestique: 3146,554 15 430,000 430,000 430,000 450,000	12,109	05	10,000		11.576	20		11.576	20		_
17. Enseignement de l'économie domestique a. Ecoles complément. publiques et cours 58,500 25,000 3,000 5.600 0. Ecoles compléments privées et cours 5,000 2,000 3,000 15,000 15,000 15,000 16,000 16,000 18. Maîtresses de couture, caisse de retraite, subside 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	58,574	95	52,000		12,510			1 22,010			
346,554 15					90,663	95	35,922 30	54,741	65		-
58,500	0.10 **.1					-	250 220				
3,150		15									-
15,000			25,000	• •							
15,000		_	2,000		_						
traite, subside		-	15,000	e. Prélèvement sur la d'îme de l'alcool	_	-	15,000 -		_	15,000	
16,670 75 25,000 19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire. 32,592 40 — 32,592 40 — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — 32,592 40 — — — 32,592 40 — — — 32,592 40 — — — 32,592 40 — — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857 40 — — 9,857<	98,887	25	126,000		100 515		20 500	10001			
Service militaire	16 670	75	05.000		186,545	75	60,500 —	- 126,045	75		-
1,622 25 100 20. Comm. pour les prestations en nature 141,300 55 150,000 21. Subventions de l'Etat aux écoles enfantines 25,056 15 15,000 22. Education d'enfants de réfugiés . (Foyers de rapatriés) 22. Education d'enfants de réfugiés . (Foyers de rapatriés) 12. Ecoles normales 1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration	10,070	13	25,000		32 592	40		32.592	40		
141,300 55 150,000 25,056 15 150,000 25,056 15 15,000 25,056 15 15,000 25,056 15 15,000 25,056 15 15,000 25,056 15 15,000 25,056 15 15,000 25,056 25 15,000 25,000	1,622	25	100							11	_
E. Ecoles normales 1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration	141,300	55		21. Subventions de l'Etat aux écoles enfantines			1,771 05				-
E. Ecoles normales 1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration	25,056	15	15,000		9,857	40		9,857	40	-	_
1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration	13,381,025	33	13,923,950	(Foyers de rapatries)	15,357,450	07	832,440 62	14,525,009	45		_
A. Section inférieure à Hofwil: a. Administration				E. Ecoles normales							
28,591 95 31,900 a. Administration 41,694 40 1,313 40 40,381 —											
95,140 75 104,600 b. Enseignement 122,416 55 17,317 70 105,098 85 — — 34,014 50 58,000 c. Nourriture 49,165 10 2,027 75 47,137 35 — — 8,657 30 5,500 1. Entretien des bâtiments 11,707 20 — — 11,707 20 —	00 504		04.000								
34,014 50 58,000 c. Nourriture 49,165 10 2,027 75 47,137 35 — — 8,657 30 5,500 1. Entretien des bâtiments 11,707 20 — — 11,707 20 —										_	-
8,657 30 5,500 1. Entretien des bâtiments 11,707 20 — </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>_</td>											_
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	01,014	-0	30,000		10,100	10	2,021	1 47,107	00		
2,685 20 3,000 3. Vêtements, linge et blanchissage 2,624 85 — 2,624 85 — 2,624 85 — — 2,624 85 — — 2,624 85 — — — 2,624 85 — — — — — 13,382 75 — — — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — — 6,908 2 2 20,616 75 — — — 6,908 2 2 2,852 35 9,760 60 —				1. Entretien des bâtiments							_
12,879 05 13,000 4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 14,295 75 913 — 13,382 75 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — — 5,039 30 — — — 6,908 2 22,400 — 1,783 25 20,616 75 — — 6,908 2 2,890 — — — — — — — — — — — — 6,908 2 38,377 50 47,000 h. Pensions <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5,647 —</td><td></td><td></td><td></td><td>-</td></t<>							5,647 —				-
4,624 10 4,000 5. Frais généraux divers 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — 5,039 30 — — — 5,039 30 — — — 5,039 30 — — — — 5,039 30 — — — — 20,616 75 — <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>012</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> -</td>							012				-
21,200 — 20,200			Com Plant				913 —				_
4,062 95 6,100 f. Exploitation agricole 2,852 35 9,760 60 — 6,908 2 2,890 — — g. Augmentation et diminut. à l'inventaire 20,728 — 1,529 — 19,199 — — 57,224 4 38,377 50 47,000 h. Pensions 7,138 25 64,362 65 — 57,224 4						1 11	1,783 25			1	
38,377 50 47,000 h. Pensions	4,062	95		f. Exploitation agricole	2,852	35	9,760 60	_	_		25
		_			20,728	-	1,529 —	19,199	-		_
171,641 30 191,100 324,237 30 104,654 35 219,582 95 — -				h. Pensions	7,138	2 5	64,362 65		_	57,224	40
	171,641	30	191,100		324,237	30	104,654 35	219,582	95		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépense	s) bru	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
			<u> </u>	nru	ics			net	ies	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		VI. Instruction publique								
		E. Ecoles normales								
		B. Section supérieure à Berne:								
215 15	500	a. Administration:1. Mobilier, achat et entretien	764	20			764	20		
8,878 —	6,800		10,634		3,298	50				_
8,590 85	8,630		8,221	80		-	8,221		and the second	_
1,134 11	900	4. Frais de bureau	1,285		188	80	1,096			-
1,090 04	1,000	5. Bâtiments, entretien b. Enseignement:	1,357	83	44	60	1,313	23		-
103,178 95	104,700		210,688		97,266					-
7,021 54	5,000		9,366	1	2,205	69	7,160			-
16,100 —	16,100		16,100	1 . 11		-1	16,100			-
20,240 10	22,000		24,415		2,000		22,415			-
1,453 60	1,500	f. Ecole d'application :	1,768		21		1,747			
833 15	970	0	4,999	95	4,166	-	833	95		-
844 55	100 1,300		7,877		6,564	-	1 212			-
6,000 —	6,000	0, 0	7,877	1	0,304		1,313 7,479	20	_	
396 17	200	5. Matériel d'enseig., bibliothèque	505	1 11			505	- 11		
1,000	1,000	6. Logement du concierge	_		1,000		_	-	1,000	
		o. Hogement an concrete	005 100	70		-	100 500		1,000	
174,976 21	174,700		305,463	48	116,754	89	188,708	59		_
40.044.04	40.000	2. Ecole normale de Porrentruy:	05.050	0.5	4.004		00.445	00		
16,914 84	19,000	a. Administration	27,379 86,885		1,261 5,532		26,117			-
71,501 72 23,684 13	77,600 $23,000$	b. Enseignement	28,076		386	20	81,353 27,690			-
23,064 13	23,000	d. Frais généraux:	20,070	13	300		27,090	19		-
80 60	1,000	1. Entretien des bâtiments	1,528	05			1,528	05		_
	1,000	2. Mobilier, ustensiles)							
151 24	1,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	5,464	24	_		5,464	24		-
8,096 80	6,500	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	9,824	55	2	10	9,822	45		_
3,740 02	2,000	5. Frais généraux divers	4,139	1 11		50	4,134	99		-
8,136 —		e. Augmentation et diminut. à l'inventaire	325		7,990	30		-	7,665	
21,890 -	19,000	f. Pensions	433		25,315	-			24,881	70
5,058 —	6,600	g. Bourses	9,835	1 11		-	9,835			-
380 —		h. Cours de préparation i. Prestat. en nature, remb. du personnel	500		8,245		500		9 245	-
		i. Frestat, en nature, remb. du personner	45.00	-			402		8,245	
115,853 35	118,700		174,391	49	48,737	05	125,654	44		_
						- 1				
00 450 50	64 105	3. Ecole normale de Thoune:	00.440	er.	1.000	1.0	04.550			
23,458 53	24,400	a. Administration	26,416 142,534		1,863 4,823		24,553			-
106,542 85	124,000	b. Enseignement $c.$ Frais généraux:	142,334	41	4,023	43	137,710	90		
806 35	1,500	1. Entretien des bâtiments	1,100	23	16	20	1,084	03		_
1,155 20	1,500	2. Mobilier, ustensiles	7,007		6,154		853			
		3. Vêtements, linge et blanchissage					_			_
5,574 55	4,000	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	3,952	65	590	_	3,362	65	_	_
3,520 16	2,500	5. Frais généraux divers	5,402		988	20	4,414			_
12,300 —	12,300	d. Loyer	12,300			_	12,300	1.1	-	_
7,476 —		e. Augmentation et diminut. à l'inventaire	7,397	75		-	7,397			-
	4,000	f. Subvention de la ville de Thoune.			4,000	-			4,000	-
4,000 —	1,000									
	23,000	g. Bourses	34,358		2,008	-	32,350	$-\ $		-
4,000 —	,		34,358 240,469		2,008 20,442	7 5	32,350 220,026	55		

		Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral poi	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes		Doit (Dépenses)		Avoir (Recette	
de 1947		de 1948	rusiiques un compte	bı	rutes		n	ettes		
Fr.	Ct.	Fr.		Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr. C	t.	Fr.	Ct.
			Administration courante							
			VI. Instruction publique							
			E. Ecoles normales							
			4. Ecole normale de Delémont:							
26,256		27,200		36,650 5			36,451 3	35		-
64,133 21,217		70,000 21,000		72,429 - 25,284 1	991 3 4,047		71,438 - 21,236 4	13		
21,217	30	21,000	d. Frais généraux:	25,204	4,047	,	21,200 1			
3,187		1,500	1. Entretien des bâtiments	1,049 7			659 4	116		-
3,064		1,000	e.	3,927 5			1,808 8		-	-
1,535		1,000		1,239 2			739 2 $10,946 0$		_	
10,951 3,418		8,500 2,000		13,146 0 $4,169 5$			3,406 1			
18,300		18,300		18,300 -		_	18,300 -			
108		600		1,660 9	11	-	560 9)5		
7,376			g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	4,572 -	175		4,397 -			
24,234		22,000		- -	28,099	50			28,099	9 50
3,109	15	5,500		5,830 -	10.050	50	5,830 -		10.056	2 50
190 005	01	100 700	k. Prestat. en nature, remb. du personnel	100 050 5	10,852 5 51,437		136,821 4		10,852	200
138,207	01	133,400		188,258 7	31,437	90	100,021 4			
			5. Ecole normale de Berne pour maîtresses d'économie domestique:			١				
	_	5,600		1,987 0	3 85	35	1,901 6	88		
	_	67,400		85,551 0			83,862 9			_
	-	30,000	c. Norriture	30,929 3	1 600	51	30,328 8	30		
			d. Frais généraux:							
			1. Entretien des bâtiments	2 200 2		<u></u>	2.050 2	-	_	
		2,200 $5,000$		3,383 3° 2,550 5°		03	$\begin{array}{c} 3,276 \ 3 \\ 2,550 \ 5 \end{array}$		_	
		6,200	4. Chauffage, éclair. et énergie électr.	5,668 8			5,668 8		_	
_		3,000	5. Frais généraux divers	2,570 4		01	2,019 4			_
	-	22,200	e. Loyer	22,900 -		_	22,900 -	-		
	-		f. Jardin	1,085 3	104	55	980 7	8		
	\neg	$\frac{-}{24,000}$	g. Augment. et diminut. à l'inventaire h. Pensions		52 702				— 59.799	2
		7,200	<i>i</i> . Bourses		52,783				52,783	,
_	_	20,200	k. Subvention fédérale	_	-	_		_		1_
	-	_	1. Subvention de la Commune de Berne		1,800	-	_ -	-	1,800	0
	-	_	$m.\ \mathrm{Prestat.}\ \mathrm{en}\ \mathrm{nature}, \mathrm{remb.}\ \mathrm{dupersonnel}$		11,736	20	_ -	-	11,736	3 20
		104,600		156,625 90	69,455	73	87,170 2	23		
			6. Dépenses diverses:	2 2=2						
1,670 8,984		1,670 9,000	a. Pensions	2,870 -	1,200	_	1,670 -	16		-
7,023		7,200	b. Cours de répétition et de perfectionn.c. Caisse d'assurance, subside	12,145 - 6,653 70	3,534	54	$\begin{array}{c c} 8,610 & 4 \\ 6,653 & 7 \end{array}$		_	_
14,325		8,000		351 —			351 -			
32,002		25,870		22,019 70	4,734	54	17,285 1	6		-
	-		1. Ecole normale de Berne-Hofwil:		-	-		_		-
171,641		191,100	A. Section inférieure à Hofwil	324,237 3			219,582 9	5		_
174,976		174,700	B. Section supérieure à Berne	305,463 4			188,708 5	9		-
346,617		365,800		629,700 7			408,291 5		-	
115,853			2. Ecole normale de Porrentruy	174,391 4			125,654 4			
183,833 138,207		189,200 133,400	3. Ecole normale de Thoune 4. Ecole normale de Delémont	240,469 30 188,258 75			220,026 5	11		-
	01		5. Ecole normale de Berne pour maîtresses	100,200 /	31,437	3 ∪	136,821 4	J		
		201,000	d'économie domestique	156,625 9	69,455	73	87,170 2	23		
784,512	11	911,700	*	1,389,446 28			977,964 2			_
32,002			6. Dépenses diverses	22,019 70			17,285 1			_
14,000	-	14,000	7. «Berner Schulwarte», subvention	14,000 -	- -	30	14,000 -		-	_
75,000		75,000	8. Alloc. prélev. sur la subv. scolaire fédér.		75,000	-			75,000	0 —
755,514	81	876,570	(VI. J. 2. c.)	1,425,465 9	8 491,216	61	934,249 3	37		
100,014				CHARLES AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PART	_		-			

	Cai	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948		brut	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		F. Institutions de sourds-muets				
		1. Ecole thérapeutique vocale de Mün-				
		chenbuchsee:				
32,490 90	39,000		58,258 55	311 50		- -
44,528 55 54,986 60	40,000 $53,000$		55,023 91 65,250 92	507 7 5 2,898 85		
01,000 00	00,000	d. Frais généraux:				
6,904 10	,	-0002000 CONTRACTOR SECURIO SECURIO SECURIO SE SECURIO SE SECURIO SE SE SE SE SE SE SE SE SE SE SE SE SE	6,931 54	1,001 - 7,756 55	5,930 54 3,082 25	
$\begin{array}{c c} 6,652 \\ 4,032 \\ \end{array}$	5,000 8,000		10,838 80 5,592 45	811 53		
13,050 60	12,000	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	17,745 10	4,465 —	13,280 10	
11,589 05	250	· ·	12,717 02	229 45		
19,200 - 4,406 60	19,200 100	•	19,200 - 12,217 = 29	749 30 7,800 —	18,450 70 4,417 29	
2,032 50			13,269 20	14,602 50		1,333 30
7,581 20		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	17,492 80	5,601 10		
58,026 40	60,000	i. Pensions	22,957 - 2,933 20	84,802 50 38,313 70		61,845 50 35,380 50
3,615	2,000		3,816 50		3,816 50	
137,880 30	127,800		324,244 28	169,850 73	154,393 55	
137,880 30	197 800	1. Ecole thérapeutique vocale de Mün-				
137,880 30	127,000	chenbuchsee	324,244 28	169,850 73	154,393 55	
49,000 —		2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern	73,000 —	3,000 —	70,000 —	
2,037 95	2,037	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets		2,037 95		2,037 95
184,842 35	195,763		397,244 28	174,888 68		
104,042 00	100,100		301,211	111,000 00		
		G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences				
304,767 05	342 , 500	1. Allocation prélevée sur la taxe des billets		348,496 10		348,496 10
39,000	42,000	2. Musée historique, subvention	49,100	7,100 —	42,000 —	
40,000 —	45,000	3. Musée des beaux-arts, subvention	49,400 —	- -	49,400 —	_ -
29,534 45 36,300 —	32,000 38,000		31,576 70 40,000 —	- 1,000 -	31,576 70 39,000 —	
2,000	6,500		10,000	2,000	00,000	
		saire des patois, subventions	6,500 —	_ -	6,500	_ -
$ \begin{array}{c c} 14,500 \\ 9,632 \\ 60 \end{array} $	14,500 20,000		14,500 — 19,911 40	392 -	14,500 - 19,519 40	
83,000 -	83,000	9. Théâtre de Berne, subvention	83,000 —		83,000 —	_
1,000		10. Musée alpin, subvention	1,000 —		1,000 — 1,000 —	_
$\begin{array}{c c} 800 - \\ 3,000 - \end{array}$		11. Musée jurassien de Delémont, subvention 12. Société cantonale de musique, subvention	1,000 — 5,000 —		5 000 -	
30,000 —	40,000	13. Orchestre de la ville de Berne, subvent.	40,000 —		40,000 —	_
10,000 — 6,000 —		14. Station scientifique du Jungfraujoch, subvent. 15. Université populaire, subvention	10,000 — 6,000 —	_ -	10,000 — 6,000 —	
0,000	0,000	10. Oniversite populaire, subvention	356,988 10	356,988 10		
			- 550,500 10	350,500 10		

- 1	Dudget				11					
de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses) net	Avoir (Recettes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		VI. Instruction publique								
		H. Librairie scolaire								
670,962 357,040 95	564,700 410,200	b. Frais de confection de matériel d'enseignement	820,077				820,077			
291,802 14	380,500	seignement	421,37 0	39	340,523		421,370 —	39 —	340,523	1
820,077 38 83,876 57	703,800 109,400	d. Provisions en magasin au 31 décembre		77	1,015,465 1,355,938	-			1,015,465 114, 540	-
40,647 95 10,346 55 4,600 — 1,113 50 38,147 55 3,997 75 98,853 30	40,700 11,500 4,600 1,100 35,000 3,000 95,900	b. Frais de magasin et de bureauc. Loyerd. Frais de transport	40,949 11,577 4,600 3,361 33,564 3,580 97,633	91 60 - 48	214 — 2,352 — —	96 —	40,949 11,363 4,600 1,008 33,564 3,580 95,066	86 	 	
83,876 57 98,853 30 8,621 80 23,598 53 —	109,400 95,900 9,200 4,300	Frais	97,633 14,821 4,653	14 60 13	_	01 —	95,066 14,821 4,653	60	114,540	86 — — — —

	Cai	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	1	bru	tes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		J. Subvention fédérale pour l'école primaire				
546,687 —	546,687	1. Subvention de la Confédération 2. Emploi de la subvention:	- -	546,687 —	_	546,687 —
70,000 —	70,000		70,000 —		70,000 —	_ _
58,900 —	57, 200		58,650 —		58,650 —	_ _
75,000 —	75,000		75,000 —		75,000 —	_
13,000 —	30,000	constructions scolaires (VI. D. 6.) .	_ _		_ _	_ _
41,800 —	45,000	 e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traitements du corps 				
80,000 —	75,000	délivrance de vêtements et d'aliments	51,450 —		51,450 —	- -
30,000 —	30,000	gratuité du matériel d'enseignement	80,000 —		80,000	
19,300 —	7,500	seignement des travaux manuels à	25,000 —		25,000 —	
13,650 —	11,250	générales d'instruction au sens de	29,000 —		29,000 —	
7,150 —	7,500	fectionnement du corps enseignant	2,500			
30,000 —	30,000	des instituteurs pour la mise à la			30,000	
74,000 —	74,000		30,000 — 60,500 —		60,500	
30,000 —	30,000	tresses de couture (VI. D. 18.) n. Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.)	30,000 —		30,000	
1,650 —	2,000		500		500 —	
2,237 —	2,237		5,487		5,487 —	
		ia ioi icuciaie	546,687	546,687		

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	al poi	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recette	
de 1947		de 1948	numiques un compte		br	utes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			VI. Instruction publique								
			K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme			4.000				4.00	
1,000 1,000	_		 Prélèvement sur la dîme de l'alcool . Refuges pour enfants, subvention . 	1, 000	-	1,000 —	_		_	1,000 —	
_	_	_		1,000		1,000	_				
177,736 4,232,373			A. Frais d'administration de la Direction . B. Université	194,569 5,849,671		20,469 1,101,367		174,100 4,748,303			
			C. Ecoles moyennes	5,443,422 15,357,450				5,221,066 $14,525,009$			-
755,514			D. Ecoles primaires	1,425,465					1		
184,842	35	195,763		397,244	28	174,888	68	222,355	60		-
_	_		G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences.	356,988	10	356,988	1 0		_		_
	-		H. Librairie scolaire	1,358,555 546,687		1,358,555 546,687			-		
_	_	_	J. Subvention fédérale pour l'école primaire K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	1,000	1	1,000	_	_	_		
23,668,023	85	24,645,583	Les dépenses sont supérieures au budget	30,931,055	07	5,105,970	14	25,825,084	93		
			de fr. 1,179,501.93								
			VII. Affaires communales								
			A. Frais d'administration de la Direction	1					İ		
100,426 17,090			 Traitements	106,664 20,036				106,064 12,187	1		-
6,455	40	11,000	3. Loyers	9,667				9,967		_	
1,966			4. Commission des armoiries	100.000	-	-		400 242	-		-
125,938	90	129,097	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 878.20	136,668		8,449	2 0	128,218	80		=

	Car	nton de Berne — Compt	e géné	ral pou	r 1948			
Compte de 1947 de 1948		Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépense	Avoir (Recette		
Fr. Ct	. Fr.		Fr. C	t. Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct
413,338 95 55,893 10 22,000 — 491,232 13	50,000 22,000	Administration courante VIII. Direction des œuvres sociales A. Frais d'administration de la Direction 1. Traitements	440,525 5 71,340 2 22,000 — 533,865 7	10,693	35 60,646 — 22,000	89	 	
573 09 115,182 89 38,106 46,241 200,103 2	0 119,812 8 42,000 - 55,000	b. Frais de bureau et de déplacement 3. Inspecteurs d'arrondissement	1,414 9 119,317 8 44,014 3 71,849 0 236,596 1	59 25,000	46,84	7 80 5 05 9 05	- - - - -	
2,200,603 1 2,061,148 4 1,329,832 5 4,487,142 8 200,000 - 1,202 9 10,279,929 8	2,000,000 4 1,200,000 8 5,000,000 - 200,000 0 5,000	manente	200,000 - 3,227	40 — 54 837,950 83 2,026,954 — —	_ 200,00 _ 3,22	6 40 4 42 2 18 0 — 27 95		

	Ca	nton de Berne — Comp	te généi	al pou	r 1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	•	br	utes	net	ttes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct	Fr.	Ct. Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courants				
		Administration courante				
		VIII. Direction des œuvres sociales				
		D. Hospices régionaux et communaux				
		d'invalides, subventions	,			
		(1. Hospice de l'Oberland à Utzigen 2. Hospice du Seeland à Worben				
		3. Hospice du Mittelland à Riggisberg				
42,500 —	42, 500	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil 5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl	$\{46,500 -$		- 46,5 00 	
		6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg				
		7. Hospice du district de Signau à Langnau 8. Hospices communaux divers]			
42,500 —	42,500	-	46,500 —		46,500 —	
		E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions				
450,000 —	500,000	1. Subventions à 23 maisons d'éducation				
	,	des districts et privées	525,740 20		- 525,740 20	
50,000 —		(Subsides par fonds spéciaux de la Direction de l'assistance publique)				
400,000 —	500,000	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	525,740 20		525,740 20	
		F. Foyers cantonaux d'éducation				
22,786 91	28,076	1. Landorf a. Administration	36,454 79	291	36,163 29	
15,620 07	15,180	b. Enseignement	20,844 05	250 -	20,594 05	_
37,345 87	35,100	c. Nourriture	44,701 81	1,100	95 43,600 86	
5,565 57	5,000	1. Entretien des bâtiments	5,933 88		5,933 88	
6,600 07			8,904 19		- 8,847 19	
13,227 46 $6,770$ 45		 Vêtements, linge et blanchissage Chauffage, éclairage et énergie 	23,837 51	3,078	20,159 51	
		électrique	13,101 50			
5,932 11 8,020 —	5,900 8,100	5. Frais généraux divers	6,584 46 9,637 95		$ \begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	
2,659 10		f. Industries	5,076 -	246 8	50 4,829 50	_ _
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	9,124	g. Exploitation agricole h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	100,553 29 9,931 —	107,268 6 5,266 -		6,715 36
39,697 40	44,000	<i>i</i> . Pensions	661 70	50,274	00 — —	49,613 20
		k. Prestat. en nature, remb. du personnel		28,138		28,138 70
74,451 68	71,032		286,222 13	200,357	92 85,864 21	

	Car	nton de Berne — Compt	te géne	éra	al pour	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948		1	bru	tes		nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		VIII. Direction des œuvres sociales							
		F. Foyers cantonaux d'éducation							
21,496 42	22,180	2. Aarwangen: a. Administration	32,753	10	46 3	32,706	80	-	_
18,417 94		b. Enseignement	26,122	- 11	3,088 5				_
35,692 90		c. Nourriture	35,758	80	930 0	34,828	7 5		-
3,616 14	2,900	d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments	4,101		314 9				_
2,517 94	3,700	2. Mobilier, ustensiles	2,672		311 1				-
5,122 26			16,327		1,386	5 14,941 - 5,647		_	
5,170 10 5,470 06		4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers	5,762 4,551		115 - 184 3				
$\begin{array}{c c} 5,470 & 06 \\ 8,200 & \end{array}$	5,500 8,200		8,200			8,200			_
1,512 43			39,134		35,774 2	3,360	60		-
1,317 —	_	g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	4,477		180 -	4,297	-		_
39,760 50	40,500	h. Pensions	$740 \\ 2,098$	- 11	46,054 5 $21,393 3$			45,314 19,294	
05 5 15 00		t. 1 restat. en nature, remb. du personner	182,699		109,778		36		
65,747 83	70,409		102,033	-11	109,770		-		-
27,041 45 18,174 87 38,577 01 3,006 22 3,839 21 18,328 44 7,876 20 8,279 49 14,620 20,214 42 6,346 42,381 — 83,493 47	17,780 38,000 13,000 3,000 17,000 6,000 14,440 20,000 43,000	b. Enseignement c. Nourriture d. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles 3. Vêtements, linge et blanchissage 4. Chauffage, éclairage et énergie électr 5. Frais généraux divers e. Loyers f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions i. Prestat. en nature, remb. du personnel	41,422 23,523 40,464 4,995 6,972 23,369 8,519 9,192 16,000 116,428 7,119 2,898	06 03 80 56 90 40 29 - 08 - 50 -	131 7 113 8 847 2 1,000 - 1,583 - 5,944 8 70 906 8 840 1 2,100 5 4,705 8 26,776 8	23,409 25 39,616 3,995 5,389 17,425 8,449 15 8,286 15,160 72 — 5,019 - 35 —	56 78 80 56 60 40 14 —		<u> </u> _
31,866 26 12,554 58 37,297 40	14,753	b. Enseignement	47,680 18,641 40,368	61 39	1,101 ; 275 - 581 ;	18,366 11 39,787	61 28	 	
2,060 60			5,511		05.000	5,511			-
3,823 36 4,397 57			34,816 16,138		25,032 5 5,176 5			_	_
7,898 10			8,450		108 -	8,342	18		-
5,788 24	6,000	5. Frais généraux divers	8,694	18	117				-
7,294 —	7,300		8,200		906	A270		5,390	0.5
18,362 82 27,395 —	15,328	f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	89,324 32,849		94,714 1,765	$\begin{bmatrix} 18 \\ - \end{bmatrix} \begin{bmatrix} - \\ 31,084 \end{bmatrix}$		5,390	J 07
32,891 40	36,000		782		40,367	45 —	_	39,585	
		i. Prestat. en nature, remb. du personnel	1,778		25,153	90		23,375	75
89,120 89	67,912		313,235	61	195,299	36 117,930	25		
		1							

	mpte	T	Ī									
de	40 1		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes))
l	1947		de 1948	•		bru	tes			nett	es	
F	r.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		١		VIII. Direction des œuvres sociales								
				F. Foyers cantonaux d'éducation								
				5. Bretièges:								
	,171		20,380	a. Administration	29,340			2 0	,			-
	5,911		20,420	b. Enseignement	25,280 31,714		$\frac{138}{922}$		25,142 $30,791$		_	
32	2,003	85	29,900	d. Frais généraux:	51,714	10	322	30	50,751	0.5		
1	,477	45	2,500	1. Entretien des bâtiments	2,913	1 11		-	2,913			-
	2,576		2,700	2. Mobilier, ustensiles	4,887	1 11	641		,		_	
	2,993 1,861		5,200 13,000	 Vêtements, linge et blanchissage Chauffage, éclairage et énergie électr. 	6,909 11, 347		1,856 20		5,053 11,327			_
	5,438		6,500	5. Frais généraux divers	7,929		2,155					-
	6,600	_	15,900	e. Loyers	15,600			-	15, 600		_	-
6	5,506	1 5	6,300	f. Exploitation agricole g. Augmentation et diminut. à l'inventaire	52,422 5,847	1 11	46,642 $3,748$		5,779 $2,099$	75		
20	784	_	33,000	h. Pensions	645	1 11	38,367				37,722	50
30	698		750	i. Subvention de la Confédération		-	645				645	-
_	_	-		k. Prestat. en nature, remb. du personnel			21,343				21,343	
69	9,294	45	76,450	6. Loveresse:	194,836	30	116,482	45	78,353	85		_
15	5,380	95	15,800	a. Administration	28,860		4,952	0.000				-
	1,430		12,000	b. Enseignement	16,557	1 . 11	58 400	90	16,498 28,200			
29	9,558	20	28,800	c. Nourriture	28,600	23	400		20,200	45		
	82	_	1,800		82	-			82	_		-
	1,005	-	5,000	2. Mobilier, ustensiles	7,425		4,400		3,025		-	-
	5,580		6,600		8,016 $4,904$		2,540	-	5,476 4,904			
	3,727 5,670		$5,000 \\ 2,200$	 Chauffage, éclairage et énergie électr. Frais généraux divers 	6,556				6,556	1.0		
	5,400	_	6,400	e. Loyer	6,400	-	770		5,630			-
	2,287		3,000	f. Exploitation agricole	24,999	1 11	26,640			-	1,641	65
0'	$\begin{array}{c} 240 \\ 7,502 \end{array}$		 28,800	g. Augmentation et diminut. à l'inventaire h. Pensions	6,000 390		850 30 , 158		5,150 —		29,768	
	1,410		1,600	i. Subvention de la Confédération	_	_	1,594			_	1,594	_
-	_			k. Prestat. en nature, remb. du personnel			12,208				12,208	50
47	7,397	20	50,200	7. Oberbipp:	138,792	15	84,572	95	54,219	20		
28	8,908	5 5	22,896	a. Administration	36,274		31	60				-
	2,409			· ·	19,861			-	19,861			-
38	8,847	13	35,350	c. Nourriture	42,794	30			42,794	33		
2	2,639	4 0	2,000		2,354				2,354			_
	3,588		3,500		5,134			_	5,134		_	-
	4,011 6,147		13,000 5,400		21,917 5,534			80	17,000 5,534			
	6,147 $6,423$				8,836		1,504	65				
	2,854				6,500)		-	6,500	-		-
	6,668	28	5,730	f. Industries	4,443				4,443			-
	.,		-,	g. Exploitation agricole	84,863	5 51	60,006	15	24,857	36		
3	9,508		40,000		_		45,042		_	_	45,042	
-	_	_	5,000	k. Versements au fonds d'éducation .	5,000)	_		5,000	-		-
		=		l. Prestat. en nature, remb. du personnel		_	24,248	-			24,248	50
6	9,653	67			243,515	41	135,750	70		-		_
	4,451		71,032	1. Landorf								-
	5,747			2. Aarwangen	182,699							-
	3,493 9,120		(5.1)	4. Kehrsatz	300,905 313,235							_
	9,120 9,294		76,450	5. Bretièges	194,836							
4	7,397	20	50,200	6. Loveresse	138,792	15	84,572	95	54,219	2 0		-
	9,653	-		7. Oberbipp	243,515	-						-
49	9,159	19	485,067		1,660,200	82	1,061,761	25		<u>57</u>		-

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al pou	r	1948			
Compte	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes))
de 1947	de 1940	•		brut	tes		1	nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		VIII. Direction des œuvres sociales								
		G. Aide aux vicillards et survivants								
873,639 96	800,000	1. Suppléments au rentes fédérales	889,204	65	358,306	85	530,897	80	_	_
200,000 —		(Subvention de la régie des sels)								
		G a. Aide aux chômeurs âgés								
114,117 45	-	1. Subvention fédérale				-				_
100,000 -	100,000	 Subventions de l'Etat: a. Prélèvem. sur le fonds pour l'assurance 					100,000			
200,000 —	200,000	cant. en cas de vieillesse et d'invalidité b. Contribution de la Direction de l'éco-	_	-	100,000	-			100,000	-
		nomie publique (IXa H. 5. b)	_		200,000	_		_	200,000	_
238,849 65	300,000	3. Aide aux chômeurs âgés	290,443	45	116,313	8 0	174,129	65		-
		G b. Office cantonal pour l'aide aux vieillards, veuves et orphelins								
76,068 60	,	1. Traitements	51,613			-	51,613			_
16,054 68 1,500 —		2. Frais de burcau et d'administration . 3. Loyer	9,203 2,333		417	80	8,785 2,333	37	_	_
93,623 28		4. Couverture des frais par le fonds d'une assurance-vieillesse cant.			62,731	52			62,731	52
498,372 16	800,000		1,242,797	42	837,769	97	405,027	45		_
		H. Subventions diverses								
4,000 —	4.000	1. Subventions à des sociétés de secours à								
		l'étranger	4,000			\dashv	4,000	-	-	-
20,000 —	20,000	éléments	60,290	25	40,290	25	20,000	_		_
32,206 —	} _	3. Assistance aux anormaux	32,032		32,032	_				_
32,206 —		4. Office de conseils en matière d'éducation à Berne, subside	4 200	20			4 200	20		
24,000 —	24,000	, and the second	4,322 100,644		72,322	25	4,322 28,322			_
<u> </u>	24,000	J. Mesures propres à combattre	100,044	-				-		-
		l'alcoolisme			001050				004.050	
233,409 80 233,409 80		 Prélèvement sur la dîme de l'alcool . Mesures propres à combattre l'alco- 			204,253	10			204,253	10
		olisme, inclus secours en nature	204,253	10		_	204,253	10		-
		K. Subventions aux hospices et aux éta-	204,253	10	204,253	10				_
		blissements de charité pour constructions nouvelles et transformations								
301,598 —		1. Subside du fonds de secours aux hospices et aux établissements de charité.			106 205	50			496,395	1
		2. Subventions aux hospices et aux éta-			496,395	อบ			450,393	4
301,598 —		Literante de chesiti	496,395	40			496,395	40		-
301,598 —		blissements de charité	496,395		496,395			40		-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoi (Recett	
de 1947	de 1948	quos au compro		bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr,	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		VIII. Direction des œuvres sociales								
		L. Aide sociale d'après guerre								
23,723 51 509,802 75		1. Frais d'administration	17,317	2 0	261	05	17,056	15	_	-
509,802 75		2. Contributions de la Confédération aux dépenses des communes	19,505	80	19,505	80				-
947,681 80	1,000,000	3. Contributions de l'Etat de 50 % aux aides de circonstance des communes .	940,857	95	166,314	50	774,543	45		_
971,405 31	1,030,000		977,680			-			_	
491,232 11	504,210	A. Frais d'administration de la Direction	533,865	79	14,517	80	519,347	99		_
200,103 23 $6,279,929$ 82			236,596	10 97	25,059	25 77	211,536	85		-
42,500	4 2, 500	D. Hospices régionaux et commun. d'in-			2,864,904	11	11,179,898	20		-
400,000 —	500,000	valides, subventions E. Maisons d'éducation des districts et	46,500	-	_		46,5 00	-		-
		privées, subventions	525,740			_	525,740		_	-
499,159 19 498,372 16		F. Foyers cantonaux d'éducation G. Secours supplément, aux vieillards et	1,660,206	82	1,061,761	25	598,445	57		-
		survivants	1,242,797							-
24,000 — —	24, 000	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	100,644 2 04,253					30	_	_
- -		K. Subventions aux hospices et aux éta- blissements de charité pour construc-	Î							
		tions nouvelles et transformations	496,395					-		-
971,405 31			977,680							
5,406,701 82	14,408,039	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 101,620.84	20,009,483		5,763,065	14	14,306,418	16		-
		IV E								
		IX a. Economie publique								
84,795 —	84 639	A. Frais d'administration de la Direction 1. Traitements	87,521	75			87,521	75		
8,009 71	7,600	2. Frais de bureau	13,533			_	7,578			_
1,972 85	2,000	3. Cours d'instruction pour la protection de l'ouvrier				_	_			_
$\frac{-}{2,700}$	9,000 2,700	4. Emoluments pour autorisations		_	11,709	_			11,70	9 —
97,477 56		o. Loyers	$\frac{2,700}{103,755}$	07	17,664	_	86,091			-
		B. Commerce et industrie		_		-	,			-
19,536 45	20,000	1. Encouragements au commerce et à								
2,500 —	2,500	l'industrie en général	20,594 $2,500$	70 —	3,033	50 —	17,561 2,500	2 0		-
_ -	500	3. Loi sur la protection des ouvrières, inspect.	_	-	_	-		-		
1,000 —		4. Office des renseignements juridiques du Cartel syndical cantonal, subside	1,0 00			_	1,000	_	-	-
15,000 —	15,000 5,000	5. Société coopérative de cautionnement, subs.6. Frais pour expertises, commissions etc.	15,000 1,989	_	_		15,000 1,989			-
38,036 45	44,000	o. 2 rato pour empercisco, commissions etc.	41,083	-	3,033	50	38,050	20		-
30,000 40			-11,000			-00		-0		_

	C	anton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budge	Rubrianas du compta	Doit (Dépenses)	Avoir		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	s)
de 1947	de 194	S Transiques au compre		bru	tes			net	tes	Ì
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	1	Administration courante								
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
	1	C. Chambre du commerce et de l'industrie								
78,443 1	5 78.5	4 1. Traitements	79,136	65		_	79,136	65		
317 5		0 2. Indemnités de séances et de route	572				572	65		-
11,009 3		0 3. Frais de bureau et de déplacement, publicat.	14,609		3,187	90				-
8,225 -		5 4. Loyers	9,525 52,678		1,300 $10,011$		8,225 $42,667$			
33,2237 $7,9977$		0 6. Travail hors fabrique dans l'industrie	32,076	40	10,011		42,007	40		
		horlogère	10,325		1,325	_	9,000	-		-
20,515 7	8 21,5	7. Office central pour le maintien d'indus-								
		tries existantes et l'introduction de nouvelles industries	27,029	76	5,000		22,029	76		_
159,732 3	3 172,5		193,877		20,823	90				
100,102	172,0	-	100,011	-		_				
		D. Office de la formation professionnelle								
		1. Administration:								
82,343 8	0 80,8	50' 26'0	82,289	90		_	82,289	90		-
7,500 2			8,067	17	_		8,067	17		_
5,400 -	5,4		5,400	-	-	-	5,400	-		-
52,174 2	4 45,0	d. Emoluments: 1. Produit			47,917	34			47,917	34
$\begin{vmatrix} 5z,174 & z \\ 5,000 & - \end{vmatrix}$	- 45,0 - 5,0		5,000			_	5,000			
47,174 2		3. Subside pour frais des examens								
400.050.4	1150	d'apprentis	42,917 299,882		117, 098	07	42,917 182,783			
136,676 4	5 115,0	2. Apprentissages et examens d'apprentis 3. Ecoles professionnelles:	299,002	70	117,090	01	102,700	0.0		
215,000 -	-h	(a. Ecoles et cours spéciaux d'arts et métiers	450,901	1 11	210,001		240,900	1 11		-
421,774 -	$- _{880,0}$	b. Ecoles complémentaires d'arts et métiers			458,430		497,330		_	
50,000 - 219,900 -	- 555,5	c. Ecoles de commerce $d.$ Ecoles complémentaires commerciales	95,332 331,425		53,832 $47,205$		41,500 284,220			
11,994	12,0	2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	26,404		14,404			1 11		_
4,220 -	5,0	f. Construction de bâtiments, subsides	8,000	1	3,000	_	5,000	1 11	_	-
4,955 1	5 6,0		5,207	05		-	5,207	05	_	
75,000 1	0 75,0	5. Bourses professionelles: 0 a. Apprentissages	91,314	95	16,332	95	74,982			_
6,000 2			21,888		15,888					
1,240,764 0	4 1,193,2	3	2,429,790	22	984,110	21	1,445,680	01		
		_								
		E. Office pour le développement								
		de l'artisanat								
		a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:								
89,514 7	0 90,8		80,572	40			80,572	40		
5,873 7	7 1,0	2. Matériel d'enseignement	6,481	61	5,116		1,365	61		
8,672 1			11,677		1,873			4 1		
3,792 1			5,601 7,830		1,505 113				_	
7,113 1 4,261 6			5,836			50				_
7,603 3		60 7. Loyer	8,370	-		-	8,370		_	
4,755 8	0 4,0	8. Mobilier, outillage			50	1	3,877		_	-
10,788 3	_		10,040		14		10,026	-		-
142,374 9	9 141,8	A reporter	140,336	68	8,715		131,621	08		
	1	1	I	1	l	1	I	1 1	ئ 	_ _

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ur	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes	;)
de 1947		de 1948	and the compression of the compr		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante								
			IX a. Economie publique								
			E. Office pour le développement de l'artisanat								
142,374			The second of th	140,336	1 11	8,715	-	131,621	1 11	_	-
317 1,180		300 1,000		300	69	 1,170	_	300	69		-
7,642						5,937		_		5,937	
36,058	05			11,359	45	47,684				36,325	
1,600		1,600	and the second s			1,600		_		1,600	
2,245		1,500	15. Subventions privées			2,555				2,555	1
20,874		20,887	16. Subvention de la Confédération			20,000				20,000	_
73,092	77	73,089		151,996	82	87,662	40	64,334	42		_
			b. Ecole de sculpture de Brienz:								
30,320		32,336		31,876			_	31,876	_		-
2,072				2,519		107		2,412		-	-
3,404		3,000	E	3,074	1 11		55	,			-
3,042 $9,856$				3,625 $9,196$	1 11	271	75	3,353 9,196		_	-
2,000		2,000		7,189	1 11	15		7,174	1 11		
806				1,285		324		961	1 11		_
3,177			SE SE SENSENDENDE CONTROL DE SENSENDE SANTE SANT SANT SE MESTA MANTE CONTROL DE SE SE SE								
			nettoyage	3,010				3,010	1 11		_
387	200000			1,006	35	240		766	35		-
$134 \\ 10,409$		6,500	8			89 8,473				89 8,473	
4,000		4,000	12. Subvention de la commune de Brienz			4, 000				4,000	
8,712		8,567	13. Subvention de la Confédération			9,000				9,000	
31,811	37	36,219		62,781	74	22,554		40,227	74		_
73,092	77	73,089	a. Musée des arts et métiers et Ecole de								
.0,002		70,000	céramique	151,996	82	87,662	40	64,334	42		_
31,811	37	36,219	b. Ecole de sculpture de Brienz	62,781		22,554		40,227			-
04,904	14	109,308		214,778	56	110,216	40	104,562	16		_
			F. Technicum de Berthoud								
			1. Enseignement:								
304,198	25)	(a. Traitements des professeurs	309,474	05	675	10	308,798	95		_
56,343	65	390,000	b. Allocations de renchérissement	76,011			_	76,011			-
26,952		1 <i>1</i> 1	c. Matériel d'enseignement	29,481		133	5 0				-
22,775		1 22 1000	$\int a$. Traitements	24,632			_	24,632	20		_
5,147			b. Allocations de renchérissement	6,760			-	6,760		_	_
2,518			c. Commission de surveillance et d'examen	4,155		=	_	4,155			-
11,607 35,605			 d. Frais de bureau et de déplacement e. Chauffage, éclairage et nettoyage. 	12,305 34,762		767 386				_	_
48,200		48 ,2 00	0, 0	48 ,2 00		1,100				_	
		3,000	4. Bourses	2,950				2, 950			_
1,630		,		4,892		55,570	_	_	_	50,678	_
1,6 3 0 55,509	_	60,000		853							
1,630 55,509 103,586	_	115,890	6. Subvention de la ville de Berthoud.		$-\parallel$	112,954	-			112,954	-
1,63 0	_	115,890 101,230	6. Subvention de la ville de Berthoud.			112,954 106,078 277,665	_			112,954 106,078	_

	Car	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1948	
Compte	Budget		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	brut		nett	
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IX a. Economie publique				
		G. Technicum et école des transports				
		de Bienne I. Technicum.				
		1. Enseignement:	007.440.00		207 440 00	
261,166 90 58,553 65		a. Traitements des professeursb. Allocations de renchérissement	305,416 80 76,548 85		305,416 80 76,548 85	_ _
37,118 01		c. Matériel d'enseignement	62,006 53	18,000 —	44,006 53	_ _
14,621 30		d. Matériel d'exploitation2. Administration :	3,084 99	2,527 20	557 79	- -
1,213 90		a. Commiss. de surveillance et spéciales	6,110 65	3,150 —	2,960 65	
17,189 70		b. Traitements	13,896 —	$\begin{array}{c c} 6,948 & - \\ 2,593 & 40 \end{array}$	$\begin{array}{c c} 6,948 - \\ 15,419 21 \end{array}$	_ -
25,161 33 47,790 20		c. Frais généraux d. Chauffage, éclairage et nettoyage .	18,012 61 41,451 40	2,393 40	41,451 40	
8,770 80		e. Concierge	5,736	2,868 —	2,868 —	
24,863 25	0.000	f. Installations et transformations	9,857 60		9,857 60	
34,400 —	34,400	3. Loyers	34,400 —	900 —	33,500 — 1,600 —	-
1,820 — 45,045 —	3,500 50,000	4. Ecolages	1,600 — 200 —	50,220 —	1,000	50,020 —
	300	6. Recettes diverses		300 —		300 —
11,128 15		7. Intérêts des capitaux	- -	8,193 80	- -	8,193 80
116,570 —	90,984	8. Subvention de la ville de Bienne	- -	112,239 —	-	112,239 — 109,905 —
90,563 —	75,698	9. Subvention de la Confédération		109,905 — 317,844 40	260,477 03	
269,362 89	212,269		578,321 43	317,044 40	200,411 03	
		II. Ecoles spéciales.				
		1. Enseignement:				
240,481 45		a. Traitements	261,298 80	- -	261,298 80	- -
48,354 90 46 384 58	124,801	U. Timocaciono de Tenenezione	67,633 60 103,814 12		67,633 60 103,814 12	
38,271 91			18,929 34	_ _	18,929 34	
22,683 36	13,300		12,661 42	132 60	12,528 82	- -
	21,500		_ -	- -	- -	-
	3,150	2. Administration: a. Commission de surveill. et experts	3,100 —	_ _	3,100 —	
	6,950	b. Traitements	6,948 —		6,948 —	_ -
10,349 70	13, 900	c. Frais généraux	11,195 48	146 10		
17,050 52			$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		16,564 56 2,868 —	_
5,374 80	7,200 3,500		3,479 75		3,479 75	
25,500 —	25,500	3. Loyers	25,500 —	_ -	25,500 —	_ -
3,680 —	3,500		3,660 —		3,660 —	91 445
24,525 -	20,000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	$ \begin{array}{c c} 50 \\ 500 \\ \end{array} $	21,495 - 1,221 90		21,445 - 72190
$1,021 90 \\ 917 45$		-		4,059 85		4,059 85
51,281 75	62,000	8. Produit des travaux des élèves	2,269 50	35,031 65	_ -	32,762 15
61,114 40		I see the see that	12,126 60		- -	60,988 80
67,374 - 87,970 -	120,759 121,370			92,745 — 110,000 —		92,745 — 110,000 —
			552,599 17	337,947 50	214,651 67	
163,926 72	276,546		002,000	331,311		
269,362 89	212,269	I. Technicum	578,321 43	317,844 40	260,477 03	
163,926 72		1	552,599 17	337,947 50		
433,289 61		-	1,130,920 60	655,791 90	475,128 70	
	,	1				
	I	I ~		ıı I		

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1948	
Compte	Budget	D.1.	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		ites	net	
Fr. Ct.	F1.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		Administration courante				
		IX a. Economie publique				
		H. Office du travail	# # * * * * * * * * * * * * * * * * * *			
317,698 70		1. Traitements	314,909 65		311,662 65	_ -
46,795 72 7,800 —		2. Frais de bureau et d'impression 3. Loyer	55,871 17 7,800 —	4,735 10	51,136 07 7,800 —	
37,391 70		4. Subvention de la Confédération au ser-		99.094		00.004
		vice de placement		22,024 —		22,024 —
109,049 60	350,000	a. Subsides aux caisses d'assurance	215 204 20	171 107 55	49,000 75	
200,000 —	200,000	contre le chômage b . Subsides en faveur de l'aide aux chô-	215,394 30	171,497 55	43,896 75	
		meurs âgés	200,000 —		200,000 -	
650 08 1,139 65	10,000 —	c. Secours de crise $d.$ Aide extraordinaire de guerre artisanat	$ \begin{array}{c c} 5 & 53 \\ 2,057 & 85 \end{array} $	II i	5 53	8,547 15
645,742 05	915,304	-	796,038 50	212,108 65	583,929 85	
96,007 55 17,400 — 12,905 78	17,400	b. Loyer	96,739 35 17,400 —		96,739 35 1 7,4 00 —	
20,843 58		etc	17,189 17 —	1,957 40 20,597 21		20,597 2
10,784 97	11,000	2. Inspections: a. Frais de bureau et de déplacement	11,707 20		11,707 20	
-479 35	3,0 00	b. Cours d'instruction	533 40 518 59		533 40 518 59	
25,028 —	29,195	4. Subvention de la Confédération	7,090 —	33,118		$\frac{-}{26,028}$ $\frac{-}{}$
91,706 07	107,785		151,177 71	55,672 61	95,505 10	
5,784 —	5 794	K. Poids et mesures 1. Traitements	5,784 —		5,784 —	
1,000 60	1,000	2. Frais de bureau et de déplacement	988 30		988 30	_
13,074 23 1,890 70		3. Frais d'inspection	17,065 90 2,160 95	$-{119}\frac{-}{90}$	17,065 90 2,041 05	
1,000 —	9. " 10	5. Loyer	1,000 —		1,000	
22,749 53	22,984		26,999 15	119 90	26,879 25	
	102	L. Police du feu				
742 40 17,781 55		1. Inspection du matériel d'incendie 2. Police du feu	$ \begin{array}{c c} 64 & 85 \\ 18,676 & \end{array} $	$-{527}$	64 85 18,148 30	
18,523 95	21,000		18,740 85			
		M. Orientation professionnelle et patronage des apprentis				
				1		1
55,574 7 0	78,530	1. Subsides	105,644 90	29,612 —	76,032 90	_ -

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	léi	ral po	ur	1948			
Compte de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	s)
	40 1010			bru	ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		IX a. Economie publique								
		N. Office central d'économie de guerre								
422,800 30	300,000	1. Traitements	151,449	85	10,546	20	140,903	65		_
5,675 85	1,900	2. Frais de bureau	1,287	70		_	1,287	70		-
10,400 —	10,400	3. Loyer	10,400	_	_	_	10,4 00	_	_	
62,143 58	55,000	5. Frais d'enquêtes et matériel	38,710	44	45,532	26		_	6,821	82
501,019 73		•	201,847	99	56,078	46	145,769	5 3		
		O. Office des assurance								
297,556 90		1. Frais de personnel	624,876	10	624,876	10				
$297,556 90 \\ 12,555 84$	K	~								
12,555 84	90,000	2. Frais de burcau	163,765	30	163,765	30	_	-	_	-
2,348 70 2,348 70		3. Divers	37,936	99	37,936	99	'	-		
2,546 70)	(Contributions pour salariés)								
	710 000	(Contributions pour travailleurs indé-								
	710,000	pendants) (Contribution du fonds central de com-								
		pensation)								
			326,578	39	826,578	39		_		_
		P. Assurance maladie								
	700,000	1. Subside de l'Etat		_					_	
	700,000					_		_		_
07 477 56	87 039	A Foot at Institute of the In-Direction	1 03,755	07	17,664		86,091	07		
97,477 56 38,036 45	44,000	A. Frais d'administration de la Direction B. Commerce et industrie	41,083	70	3,033	50	38,050	20		_
159,732 33	172,525	C. Chambre du commerce et de l'industrie	193,877							-
1,240,764 04 $104,904$ 14	1,193,213	D. Office cantonal des apprentissages	2,429,790 214,778				1,445,680 104,562			_
257,004 33	282,980	E. Musée des arts et métiers	553,625							_
433,289 61	488,815	G. Technicum et école des transports de	1 120 020	60	655 701	90	475 190	70		
645,742 05	915,304	Bienne	1,130,920 796,038						_	
91,706 07	107,785	J. Police des denrées alimentaires	151,177	71	55,672	61	95,505	10		_
22,749 53 18,523 95		K. Poids et mesures	26,999 18,740							
55,574 70		L. Police du feu					· .			
		des apprentis	105,644 201,847		29,612 56,078		76,032 145,769			-
501,019 73	36 7, 300	N. Office central d'économie de guerre . O. Offices des assurances	826,578	1	826,578		,		_	
_ _	700,000	P. Assurances maladie		_		_				
3,666,524 49	4,591,676	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 1,046,820.78	6,794,858	39	3,250,003	<u>17</u>	3,544,855	22		
		IV b. Comico conitaino								
		IX b. Service sanitaire A. Frais d'administration de la Direction								
60 969 50	60 400		68,523	70	6,745	45	61,778	25		
$\begin{array}{c c} 60,268 & 70 \\ 24,960 & 06 \end{array}$		1. Traitements	12,882		1,832					
7,055 95	6,850	3. Loyers	3,000	_		_	3,000	-		
6,263 75		4. Collège de santé, examens et inspections	10,688		5,521	01	5,167			_
98,548 46	76,450		95,095	02	14,098	61	80,996	41		_
			l				I			

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al por	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses	3)	Avoir (Recette	
de 1947		de 1948	numques un compte		bri	ites			ne	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IX b. Service sanitaire								
			B. Service sanitaire en général								
63,659 7,152		41,900 12,000	S	94,446 13,383				80,655 7,666			-
865,318	-	885,874		970,905		70,058		900,847			_
43, 000		65,000		65,000			_	65,000			-
367,596		368,867	5. Subvention à l'Hôpital de l'Ile	364,310			_	364,310			
250,000		15 0,000	6. Extension du service public des aliénés	150,000	-		-	150,000	-	<u> </u>	-
301,383		828,669	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	2.666.405	91	1,807,955	91	858,450			
	_		8. Hôpital de l'Île, aide financière		_		_	_	_		_
3,500		3,500		3,500				3,500	_		
10,000		30,000		30,000	-	_		30,000			-
_	-	300,000	11. Subventions aux construct. d. hôpitaux			400000					
			de district et communaux	400,000	-		-	300,000	-		_
1,911,609	96	2,685,810	C. Maternité	4,757,951	51	1,997,521	91	2,760,429	60		-
204 505	20	250 752	to the statement of the	510 000	25	10.741	05	507.050	40		
324,565 5,040		358,753 $5,200$	1. Administration	518,698 5,278		100	95 85				_
289,764		285,722	3. Nourriture	325,114							
200,101		200,722	4. Frais généraux:	020,				012,101	-0		
36,955	70	34,800	a. Entretien des bâtiments	27,061							-
55,044		23,800	**************************************	156,503							-
41,462		35,000		63,745							-
76,870		78,520		78,042							-
92,865	95	107,000	e. Frais généraux divers 5. Laboratoire de radiographie	146,249 21,003		43,323 21,003		102,926	50		_
5,872	25	3,500		4,472		1,019		3,452	50		
118,200	_	117,600	7. Loyer	117,600			_	117,600			
305,350	95	320,000	8. Pensions des femmes en traitement.	1,161		335,021	30		_	333,860	20
12,700	-	10,500	O	1,100	-	9,900			-	8,800	
6,600	-	6,000	10. Pensions des élèves gardes-malades .		-	4,800		_	-	4,800	
90 199	20	_	11. Prestat. en nature, remb. du personnel 12. Augmentation et diminut. à l'inventaire	97.464	-	163,220 14,250			-	163,220	20
20,123 742,113		7 13,395	12. Augmentation et diminut, à l'inventaire	$\frac{27,464}{1,493,495}$	-	645,644			-		=
			D. Cours d'instruction des sages-femmes		-	- 010,011		<u> </u>	-		-
1,289		2,500	1. Indemnités de subsistance et de déplacement	1,181	-			1,181			_
1,289	15	$\phantom{00000000000000000000000000000000000$	E. Maison de santé de la Waldau	1,181	20		_	1,181	20		_
1,388,860	4 6	1,448,800	1. Administration	1,980,504	65	219,605	55	1,760,899	10		_
6,501		6,500	2. Enseignement et culte	7,508		191		, ,			_
723,573	13	721,000	3. Nourriture	843,762	80	51,067	81	792,694	99		-
07.000	00	110.500	4. Frais généraux:	104.004	0.4	0.050		40-0-0			
87,308 74,522		116,500 $72,000$	a. Entretien des bâtimentsb. Mobilier, ustensiles	134,231 132,117		6,253					-
128,234		129,900	c. Vêtements, linge et blanchissage	195,723		25,682 $39,977$					_
224,524	•	220,800	d. Chauffage, éclairage et énergie électr.	270,008		33,397		,			
71,533		71,200	e. Frais généraux divers	127,331		46,185					
58,330		60,185	5. Loyers	76,575	1	16,727					_
22,222		40,000	6. Industries	270,606	_	306,378	4 0	_	_	35,772	40
46,750		115,000	7. Exploitation agricole	550,372		623,851				73,478	
27,994		1 575 000	8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	96,688		18,618			90		-
1,509,988	z_9	1,575,082	9. Pensions			1,948,768			-	1,762,312	
41,025		42,000	10. Prestat. en nature, remb. du personnel11. Subvention du fonds de la Waldau .	241,192	5 U	524,709 41,731				283,517	
	,,		Subtention du fonds de la Waldau .	F 440 0=0	0.0		_	4 000 000		41,731	40
1,171,397	45	1,014,803		5,113,079	21	3,903,145	22	1,209,933	99		_

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	1)	Avoir (Recettes	
de 1947		de 1948	•		bru	ites			net	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			IX b. Service sanitaire								
			F. Maison de santé de Münsingen								
1 262 049	10	1, 480,412		1,880,058	65	188 180	15	1, 691,869	20		
4,395				5,005			50				
696,435		766,783	3. Nourriture	830,409	2 5	70,508	2 5	759,901			-
126,472	80	108,900	4. Frais généraux: a. Entretien des bâtiments	139,222	05	13,912	45	125,309	60		
108,197				161,548		20,355		(2)			
158,104				175,771		1,587					
170,039				226,522		37,321					_
99,005				118,366		13,049					
187,050		188,000	0	190,900		5,170					-
16,271				425,025		475,705				50,679	
65,563			7. Exploitation agricole	385,941	45	502,871	18			116,929	73
20,992	20		8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	133,090							-
1,835,282	20	2,007,547				2,230,970			—	2,219,385	
		_	10. Prestat. en nature, remb. du personnel	32,699	10	284,313	65		-	251,614	55
122,843	85	142,350	11. Indemnités pour soins privés et rem-	194 194	00			194 194	00		
313,794	65	310 797	boursements	134,124	90	and the last		134,124	90		-
515,754	00	310,737	Meiringen	308,753	90	_		308,753	90		_
1.411.276	76	1,362,162					34	1,220,683	79		
	_	, , ,	C. Maison de conté de Polleloy		_				_		-
			G. Maison de santé de Bellelay						20		
511,139			1. Administration	687,760							-
3,006			2. Enseignement et culte	4,430	1 1	496					-
389,045	7 9	379,380	3. Nourriture	481,007	03	90,204	05	390,802	98		-
00.000		F0 500	4. Frais généraux:	113,964	59	752	45	113,212	US		
60,283 25,998				56,394		50,553					
98,334				171,201							
125,406				142,975							_
32,038				66,552							
63,755		the same and the same and the	5. Loyer	73,505		10,335		63,170			
19,582				252,134							-
6,897			No.	389,929		390,685				756	48
3,865			8. Augmentation et diminut. à l'inventaire	85,390		80,680	000 000		25	-	
573,501			9. Pensions	111,912	75	822,136	20		—	710,223	
	_	_	10. Prestat. en nature, remb. du personnel	66,176	20	195,555	30			129,379	10
712,891	18	728,972		2,703,334	09	1,977,032	45	726,301	64		-
98,548	46	76,450	A. Frais d'administration de la Direction.	95,095	02	14,098	61	80,996	41		
			B. Service sanitaire en général	4,757,951	51	1,997,521	91	2,760,429	60		-
742,113			C. Maternité ,	1,493,495	20	645,644		847,850	95		-
1,289	1 5	2,500	D. Cours d'instruction des sages-femmes	1,181				1,181			-
		1,074,803	E. Maison de santé de la Waldau	5,113,079	21	3,903,145	22	1,209,933	99		
		1,362,162		5,159,025	13	3,938,341	34	1,220,683	79		-
712.891	18	728,972	G. Maison de santé de Bellelay					726,301			
6,049,126	15	6,644,092	Les dépenses sont surfaiences en hudget	19,323,161	36	12,475,783	78	6,847,377	58		
			Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 203,285.58								
				l							
				1							
ı	l.	1	l		1	П	I	•	l .	11	1 1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	s)	Avoi (Recett	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		bru	tes		nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		X a. Travaux publics							
		A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments							
223,860 05			270,228 15,410		29,716 90 2,406 —	240,511 - 13,004			_
$ \begin{array}{c cccc} 18,021 & 61 \\ 7,030 & \\ 7,290 & \\ \end{array} $	13,000 7,030 7,500	c. Loyers	7,030	11	2,400 —	7,030		_	-
7,200	,,,,,,	ment national	7,290		- -	7,290			
5,361 95 3,089 10			8,801 548	- 11	3,762 20	5,038	1 11	_	
264,652 71	272,138		309,307	52	35,885 10	273,422	42		_=
240,010 20 20,003 15 10,200 — 270,213 35	20,000 10,200	B. Service des arrondissements 1. Traitements	255,649 62,868 10,200 328,718	97 —	5,000 — 42,858 09 ————————————————————————————————————	10,200	92		
439,349 142,438 96 2,155 29,140 613,179 40	167,000 6,500 4,500 29,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat 1. Bâtiments de l'administration 2. Bâtiments curiaux	589,537 168,078 347 2,416 28,898 789,279	50 80 45 85	22,196 56 2,248 — ———————————————————————————————————	165,830 347 2,416 28,862	50 80 45 45	 	

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes))	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	,
de 1947	de 1948	•		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X a. Travaux publics								
		D. Constructions nouvelles de bâtiments								
730,195 65	2,000, 000	1. Constructions nouvelles et transfor- mations, sans maisons de santé	2,066,074	85			2,066,074	85		
243,979 76 243,979 70			163,287	30	163,287	30		-		_
730,195 65	2,000,000		2,229,362	<u>15</u>	163,287	30	2,066,074	85		_
		E. Entretien des ponts et chaussées								
2,906,545 50 1,668,300 15			2,944,147 1,901,212				2,937,218 1,705,327			_
821,019 05 2,779 27	350,000	3. Travaux de réfection et digues	723,037 2,354	15	8,722	70	714,314	45		-
5,557,946 57 5,318,197 04	4,750,000 4,750,000		9,790,653	68	7,808,037	68	1,982,616	-		_
1,423,133 96 $1,422,518$ 27	1,300,000		2,318,750	05	2,358,375	2 0		-	39,625	15
239,749 53 615 63		7. Report des dépenses en plus sur produit de la taxe des automobiles 8. Report des dépenses en moins sur la	_	_	1,982,616	_	_	_	1,982,616	-
		part aux droits sur la benzine	39,625				39,625	-		_
5,398,643 97	4,959,000		17,719,761		12,360,658	40	0,000,122	4-1		-
		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées								
125,000 —		1. Nouvelles constructions de routes et de ponts						_	_	
125,000 —				_						
		G. Travaux hydrauliques								
896,998 95 5,035 10		, ,	2,223,146	36	1,058,146	36	1,165,000			-
58,738 65		digueurs	6,253					35		-
58,738 65 60,000 —		tien des canaux	71,323		71,323	87		-		-
962,034 05	919,000	des eaux du Jura, versement	$\frac{60,000}{2,360,723}$	-		93	60,000 1,230,51 1	-		=
	,000									-
		lotin du Grand Conseil 1949							36	

			Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıéı	ral po	ur	1948			
Com	-		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recette		Doit (Dépense	s)	Avoir (Recettes	
de 1	1947		de 1948			bru	ıtes			net	tes	
Fr.	.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
				Administration courante								
				X a. Travaux publics								
				H. Concessions hydrauliques								
15,9	858 986		8,600	1. Traitements	45,216 14,477	\ <u>-</u>	3,500 2,820			50		
48,2	250 261 826	10	45,000	3. Loyer	2,250 —		76,026	_	2,250	_	76,026	3 -
				de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments	6,357				6,357			
15 (659	92	22,066	6. Plan d'aménagement de l'Aar	10,000 78,300	-	82,346	EU	10,000	_	4,045	-
10,0		33	22,000		70,300	00	02,340	-00		_	4,045	90
				J. Service topographique et cadastral								
122,8				1. Traitements	131,585				131,585			
6,7	974 780	01		2. Frais de bureau et de cadastre3. Loyers	29,004 6,780		12,130 —	20	16,874 6,780			-
100,0	000		127,000	4.Frais de triangulation et mensurations cadastrales	127,000 1,000	1 1			127,000 1,000	1 11		-
247,6		16	275,464	o. Assurance des documents cadastraux	295,369		12,130	20	i — —			
	-	-	210,101		200,000	-	12,190		200,200			
					,							
264,6 $270,2$			272,138 $277,500$	A. Frais d'administration de la Direction B. Service des arrondissements	309,307 328,718		35,885 47,858			1. (1		-
613,1	179	40	707,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat	789,279	53	24,480	90	764,798	63		_
		- 1		Mariana Mariana	2,229,362 17,719,781	100	100		2,066,074 5,359,122			
125,0	000	-	-	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées							and the same	
962,0			919,000	G. Travaux hydrauliques					1,230,511	35		_
15,6 247,6			22,066 $275,464$	H. Concessions hydrauliques J. Service topographique et cadastral	78,300 295,369		82,346 12,130			64	4,045	90
8,627,2	222	22	9,432,168	Les dépenses sont supérieures au budget	24,110,842	96	13,856,858	41	10,253,984	55		
				de fr. 821,816.55								AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
uc 1941	uc 1940			bru	ites			net	tes 	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Xb. Chemins de fer, navigation et aviation								
$ \begin{array}{r} 20,188 \\ 2,598 \\ 500 \\ - \\ 9,226 \\ 24,093 \\ 30 \end{array} $	20,356 2,700 500 18,000 20,000	 Frais de bureau et de déplacement Loyer Frais de la police de la navigation 	20,812 3,037 500 17,436	73 —	324 — — 25,377	_	500 17,436	28 —		7 55
75 — 30,000 — 437 80	200 200 30,000 1,500	6. Subventions à des entreprises de navigation	75 30 , 000	1 11			75 30,000	- 11		_
55,000 — 5,000 — 9,233 —	60,000 5,000 10,000	transport et frais d'études de projets 9. Sociétés de développement, subventions 10. Office suisse du tourisme, subvention 11. Gare de Berne, Expertise	55,000 5,000 5,858	20	465 — — — —	<u>-</u>	183 55,000 5,000 5,858			
108,165 68	128,256	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 16,054.79	138,368	2I —	26,167		112,201	21		
		XI. Emprunts								The state of the s
		A. Remboursements et intérêts								
428,500 —		1. Remboursement du capital: a. Emprunt de 1895, fr. 7,035,000, 3 %. b. Emprunt de 1900, fr. 9,311,000, 3 ½ %. c. Emprunt de 1906, fr. 11,691,500, 3 ½ % f. Emprunt de 1937, fr. 20,259,000, 3½ % g. Emprunt de 1937, fr. 23,187,000, 3½ % s. Emprunt de 1947, fr. 30,000,000, 3¼ %	1,732,000 545,000 443,500 1,050,000 793,000 605,000	_			}5,168,500			
211,050 — 316,662 50 416,701 25 490,000 — 800,000 — 726,827 — 811,545 — 570,000 — 450,000 —	160,605 297,903 401,440 245,000 800,000 690,690 784,735 570,000 450,000	2. Intérêts: a. Emprunt de 1895, fr. 7,035,000, 3 %. b. Emprunt de 1900, fr. 9,311,000, 3½ %. c. Emprunt de 1906, fr. 11,691,500, 3½ %. d. Emprunt de 1933, fr. 14,000,000, 3½ %. e. Emprunt de 1934, fr. 20,000,000, 4 %. f. Emprunt de 1937, fr. 20,259,000, 3½ %. g. Emprunt de 1937, fr. 23,187,000, 3½ %. h. Emprunt de 1938, fr. 19,000,000, 3 %. i. Emprunt de 1938, fr. 15,000,000, 3 %.	160,605 297,902 401,441 245,000 800,000 690,690 784,735 570,000 450,000	50 25 			\ \>9,822,873	75		
130,000 —	300,000 525,000 942,500 260,000 560,000 97,500 1,300,000 487,500	k. Emprunt de 1941, fr. 16,000,000, 3 ¾ % l. Emprunt de 1941, fr. 15,000,000, 3 ½ % m. Emprunt de 1942, fr. 29,000,000, 3 ¼ % n. Emprunt de 1945, fr. 8,000,000, 3 ¼ % o. Emprunt de 1945, fr. 16,000,000, 3 ½ % p. Emprunt de 1945, fr. 3,000,000, 3 ¼ % q. Emprunt de 1946, Fr. 40,000,000, 3 ¼ % r. Emprunt de 1946, Fr. 4,000,000, 3 ¼ % s. Emprunt de 1947, fr. 30,000,000, 4 ¼ % t. Emprunt de 1948, fr. 19,000,000, 3 ½ %	300,000 525,000 942,500 260,000 560,000 97,500 1,300,000 130,000 975,000 332,500							
13,625,785 75 1	3,566,373		14,991,373	75			14,991,373	75	valuenmer et et et et et et et et	-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al por	ır	1948			
Compte	Budget	Dubriance du compte	Doit (Dépense	s)	Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépenses)	Avoi (Recett	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		brut	es			nett	es	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		VI R								
		XI. Emprunts								
		B. Frais des emprunts								
52,427 31 $9,622 85$		 Provisions et frais de transport Frais d'annonces et d'impression 	132,879 12,783				132,879 12,783			_
427,749 75		3. Frais des emprunts, amortissement.	438,361			_	438,361			_
489,799 91	259,500		584,024	51		=	584,024	<u>51</u>		
13,625,785 75 $489,799 91$		A. Remboursements et intérêts B. Frais des emprunts	14,991,373 584,024		_		14,991,373 584,024			-
4,115,585 66		B. Frais des emptants	15,575,398				15,575,398			
		Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 1,749,525. 26						_		
										ě
		XII. Finances								
		A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines								
60,578 10		1. Traitements	63,263		_		63,263			-
$\begin{array}{c c} 6,025 & 68 \\ 6,000 & \end{array}$		2. Frais de bureau et de déplacement .3. Loyers	10,049 6,090		_		10,049 6,000			
760 —	2,000	4. Frais judiciaires	1,900	1 11	_	_	1,900	1.0		-
27,126 07	25,000	5 a. Service de la maison nº 12, place de la Cathédrale	26,593	77			26,593	77		
36,717 40	36,000	5 b. Taxes de téléphone de l'administration centrale	39,843	50	314	35	39,529			
803 50	1,000	6. Perfectionnement du personnel	535	1 11			535		_	
138,010 75	137,512		148,185	63	314	35	147,871	28		
		R Contrôle contonal des finances								
84,484 20	85 480	B. Contrôle cantonal des finances 1. Traitements	85,510	20			85,510	20	922 2230	
3,061 30	3,000	2. Frais de bureau	2,254	68		-	2,254	68	_	_
$ \begin{array}{c c} 7.341 & 43 \\ 36,802 & 90 \end{array} $		3. Frais d'impression et de reliure4. Frais du service des chèques postaux	6,419 $35,797$				6,419 $35,797$		-	-
		5. Loyers	2,000			_	2,000			
2,000 —										

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)
de 1947		de 1948	rusiques au compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			XII. Finances								
			C. Inspectorat des finances								
94,804			1. Traitements	99,247			-	99,247		_	
8,673 17,635			2. Frais de bureau et de déplacement . 3. Frais d'impression et de reliure	9,663 $13,953$		4,407	 85	9,663 9,546		_	
3,000		3,000	4. Loyer	3,000			_	3,000			
124,113	76	121,632	D. Statistique	125,865	25	4,407	85	121,457	40		=
83,069			1. Traitements	88,932 53,839	- 11	20,002 $31,174$		68,930 $22,665$			_
6,479 3,900	40		2. Frais de bureau et d'impression 3. Loyer	3,900			<u>-</u>	3,900	_		_
93,449	30	124,400	E. Recettes de district	146,672		51,176	20	95,495	80		_
514,993	10	534,350	1. Traitements	575,984		5,306		570,678			
129,362			2. Frais de bureau	156,941 11,390		1,160	_	155,781 11,390			
11,800 656,155		$\frac{11,390}{655,740}$	3. Loyers	744,316		6,466	50	737,849			
	_		r. Caisse de prevoyance				_		_		-
10,192,216	36	4,806,000	1. Subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance	4,806,545	11	551,336	30	4,255,208	81		
158,103	75	200,000	2. Subvention de l'Etat à la Caisse	151,436		4 376	85	147,059	15		
10,350,320	11	5 006 000	d'épargne du personnel auxiliaire	4,957,981				4,402,267			
	_		d. Office du personner			333,113	_	70,061	_		
71,171 5,999			1. Traitements	70,061 10,110		4,139	30				
5,000	_		3. Loyer	5,000	-			5,000			-
82,171	43	79,716	H. Assurance mobilière	85,172	42	4,139	30		_		
4,214	95	5,000	1. Primes				_	4,248			_
4,214	95	5,000	J. Caisse de compensation pour le	4,248	60		_	4,248	60		_
	10	40,000)	personnel de l'Etat et les établissements								
62,859 62,859			1. Prais d'administration	34,007			30	1			-
790,977	62	1,000,000		1,090,652	-						
790,977	62	1,000,000	K. Assurance vicillesse et survivants	1,124,660	บอ	201,221	65		_		
			1. Contributions de l'Etat	8,837,000	-		65	8,837,000	_	$\frac{-}{2,945,666}$	65
	=	2,933,333	0 0 0 1000 W COA	8,837,000	_			5,891,333	35		
	_	5,866,667		0,001,000	_	_,,,,,,,,,	-	-,,	_		
138,010	7 5	137,512	A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines	148,185	63	314	35	147,871	28		
133,689	83	137,980	B. Contrôle cantonal des finances	131,981	48			131,981	48	_	-
124,113 93,449	76 30	121,632 124,400	1 m 0	$125,865 \\ 146,672$		4,407 51,176		and the second second		II.	_
656,155	92	655,740	E. Recettes de district	744,316	44	6,466	50	737,849	94		-
10,350,320 82,171		5,006,000 79,716	C 0.000 7	4,957,981 85,172				4,402,267 81,033			_
4,214	95	5,000	H. Assurance mobilière	4,248				4,248			-
790,977	62	1,000,000	J. Caisse de compensation pour le person- nel de l'Etat et les établissements	1,124,660	03	201,221	65	923,438	38		_
		5,866,667		8,837,000	_	2,945,666	-	5,891,333	j		-
12,373,103	67	13,134,647	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 597.,669.69	16,306,082	96	3,769,105	65	12,536,977	31		
1	1	ı	ı	•	1	n.			C.		

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recette	
de 1947	de 1948	•		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
		A. Frais d'administration de la Direction								
133,572 30 5,753 80		1. Traitements	141,530 20,198	1 1	2,000 14,123		139,530 6,074			_
7,698 — 3,980 95	7,700 4,000		15,396 4,015		7,638 9	30	7,758 4,006		_	_
6,104 —		4. Loyer	6,104	-			6,104	-		-
157,109 05	161,575		187,244	26	23,770	97	163,473	29		-
		B. Economic rurale								
100,977 35	117,800	1. Encouragements à l'agriculture: a. Encouragements en général	152,883							_
23,005 75 30,000 —	25,000 40,000	b. Encouragements à la viticulture c. Mesures contre les ennemis de l'agri-	75,212		50,345					-
	00.000	culture	40,154							
70,829 90 9,801 15	90,000 $10,000$		114,623 18,439							
2,000 — 449,997 85	2,000 500,000	c. Loyer	2,000			_	2,000			-
		de montagne	891,159				499,934			
67,222 40 249,999 92		3. Elève de l'espèce chevaline 4. Elève de l'espèce bovine	256,791 461,830		1.51					-
69,312 20	70,000		114,878							
		6. Restitutions de primes	12,365	80	12,365	80		_		-
187,003 10	200,000	7. Assurance contre la grêle, subventions 8. Assurance du bétail:	314,397		118,928	60				
832,795 80 17,064 53	794,665 $17,050$	b. Contribution du fonds d'assurance	825,321	40			825,321	40		
220 204 00	000 18	du bétail		-	17,064				17,064	
$338,30490 \ 201,67775$	296,475 $180,000$	c. Subventions de la Confédération d. Patentes de marchands de bétail .	18,323	75	335,327 224,984				335,327 $206,660$	1
15,537 35	16,620	e. Traitements des employés	17,023					20		_
1,915 10	3,000	f. Frais de bureau et de déplacement 9. Ecole de maréchalerie:	6,833	96	3,843	61	2,990	35	_	-
7,989 83 2,500 —	16,015 $2,500$		10,898 2,500		2,265	_	8,633 2,500			-
$\frac{2,300}{563,840} = \frac{2}{52}$					1,566,273	39				
	, -, -, -, -,		2,233,001			3.9	_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	10		-

C	anton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1948	
Compte Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947 de 1948		br	utes	net	tes
Fr. Ct. Fr.		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	Administration courante				
	XIII. Agriculture				
	C. Ecole d'agriculture de la Rütti				
	1. Ecole:	22 224 24	4.500.40	24 005 50	
58,427 — 66,69 775 95 1,20		62,801 99 1,556 80		61,295 59 1,446 80	- -
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		76,854 48			
26,204 89 45,00	j .	126,407 78			
20,201	e. Frais généraux:			.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
7,726 35 14,50	1. Entretien des bâtiments	11,929 25	4,012 55	7,916 70	_ -
$8,629$ 70 $\begin{cases} 5,00 \\ 10,00 \end{cases}$		} 17,848 40	8,277 80	9,570 60	
[[10,00					
15,242 20 14,00 3,322 75 1,00		$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$			
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		12,800	7,552 95	12,800 -	
7,450 - $8,00$			7,000 —		7,000 —
12,458 — —	h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	22,246 —	13,392 —	8,854 —	_ -
14,027 20 18,00	1	32 50	11,350 —	- -	11,317 50
375 — 50		1,125 —		1,125 —	20,500
25,983 40 18,00	 l. Subvention de la Confédération m. Prestat. en nature, remb. du personnel 	28,108 40	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		26,500 - 10,893 60
					10,000 00
135,307 79 160,59 30,358 21 30,26	and the same of th	407,408 92 249,974 60			25,375 58
104,949 58 130,39	4	657,383 53	2 529,467 83	127,915 69	
108,487 02 107,36 5,252 75 3,06 25,191 30 24,26 40,045 95 42,26 5,690 15 5,06 4,612 88 2,56 1,611 73 2,56 7,635 — 7,06 6,172 96 6,06 15,000 — 15,00 2,312 — 46,06 40,314 45 35,06 — 40,314 45 35,06 — 111,752 69 128,26	b. Expérimentations	118,751 65 236 35 32,543 26 50,378 2' 3,814 49 3,360 55 5,586 68 8,850 — 8,040 3 15,000 — 3,799 — 7,167 73 300 — 1,300 6 — 259,128 9	5 5,375 50 950 80 2,232 90 100 — 46 — 1,591 — 210 — 4 669 50 723 — 723 — 47,573 — 40,788 60 14,878 65	31,592 46 48,145 37 3,714 49 3,314 52 3,995 65 8,640 — 7,370 84 15,000 — 3,076 — 300 — — — — — —	5,139 15

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes	;)
de 1947	de 1948	Rushiques du compte		bru	ites		1	nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
		D. Ecole de laiterie de la Rütti								
473,528 42	530,000	2. Laiterie: a. Produits	40,153	05	607,323	60			567,169	65
34,244 75			209,599					_	43,952	
21,491 18			19,723		4,029	45			-	-
405,349 - 9,415 15	460,000 10,000		500,703 13,321		3,550	_	500,703 9,771			_
5,827 40			18,349		277					_
11,082 30		v	30,061	1 1	7,121					-
14,232 - 19,157 75	18,000 20,000		25,524 $21,174$		14,589 10	60	10,934 21,164		_	_
10,088 45			6,600	10.75	1,203	85				-
1,795 —		l. Augmentation et diminut. à l'inventaire	9,258	-		-	9,258	-		-
4,000 —		 m. Prestat. en nature, remb. du personnel (Frigorifère, réserve) 			720	_			720	_
8,924 94	10 260		894,470	56	892,377		2,093	56		_
						_				
111,752 69 8,924 94	128,260	1. Ecole	259,128 894,470				138,116 2,093			
102,827 75				-	1,013,389					
		E. Ecoles agricoles d'hiver								
		1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti:								
72,840 55			89,968	10000000	21,584	85	,	82		-
31,000 — 63,960 —	35,000 63,000		34,000 69,500				34,000 69,500			
		d. Frais généraux:								
5,000	10,000 (2,000		4,000			_	4,000	-		-
7,000 —	6,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	8,000			-	8,000		_	-
12,000 — 4,400 —	11,000 4,000	3 / 3	13,000		_		13,000	\dashv		-
12,000 —	12,000	· ·	3,800 12, 000				3,800 12, 000			
81,091 70	100,000	$\int f$. Pensions	100		71,709	7 0	-	-	71,609	70
$\begin{array}{c c} 2,750 - \\ 32,430 & 80 \end{array}$	4,000 21,000		3,690	-	33,177		3,690	$-\parallel$	— 33,177	00
		i. Prestat. en nature, remb. du personnel	_	_	12,500	<i>9</i> 0	18,373		12,500	
18,237 50	18,938		32,173	24	12,800	_	19,373	24		_
115,665 55	130,000		270,231	91	151,772	45	118,459	46	_	
1 1		•	ı			ı	l l	11		1 1

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	rusiiques uu compte	br	utes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		E. Ecoles agricoles d'hiver				
		2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-				
119,312 94	117,800	Münsingen: a. Enseignement	121,670 88	8 22,049 05	99,621 83	
42 75	500		179 30	11	79 30	
64,100 50	68,300	c. Administration	80,546 79			_ -
32,763 47	29,600	d. Nourriture	96,883 9	6,559 23	90,324 74	_ -
2,243 39	10,000	1. Entretien des bâtiments	9,666 7	1 224 85	9,441 86	
7,814 73		\int 2. Mobilier, ustensiles	7,371 4			_ _
	9,000	o. vetements, mige et blanchissage	23,345 88		1 1	
14,352 - 1,473 = 26	2,400		10,877 78			
19,200 —	19,200	f. Loyer	19,200 -		19,200 —	_ -
1,586 —	2,000	g. Travaux des élèves	10.794 9	1,718 —	$\frac{-}{9,349}\frac{-}{10}$	1,718 —
$egin{array}{c c} 10,965 & 20 \ 65,905 & 20 \end{array}$	60,000		19,724 20 $1,047 40$		9,349 10	67,252
1,175 —	2,000	k. Bourses	2,150 -		2,150 —	- -
46,705 90	42,000	l. Subvention de la Confédération m. Prest. en nature, remb. du personnel	-	42,436 90		42,436 9
				78,056 40		78,056
134,369 22 5,906 57			392,664 30 255,358 5			343 45
140,275 79		*	648,022 9			
140,215 15	130,300		040,022 0	312,233 32	199,109 01	
		3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:	0.00	44.084.45		
78,246 18 1,000 —	80,000 8 0 0		87,718 — 1,076 —	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		
36,445 63		c. Administration	56,474 2	11		-
38,181 36		d. Nourriture	68,744 4	and the second second second		- -
5 101 FA	9 000	e. Frais généraux: 1. Entretien des bâtiments	6,883 9	0 2,697	4,186 90	
5,181 70	1	2. Mobilier, ustensiles	\			
3,050 68		5. vetements, mige et blanemssage	3,794 9			
18,397 45			23,547 7 $10,370$ 5			_ -
$\begin{array}{c c} 1,273 & 54 \\ 20,400 &\end{array}$	665 20,400		$\begin{vmatrix} 10,370 & 5 \\ 20,400 & - \end{vmatrix}$		20,400	_ -
		g. Travaux des élèves	_ -		_ -	_ -
4,600 —		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire i. Pensions	10,714 –	12,798 60 38,204 —	_	$2,084 \mid 6$ $38,204 \mid -$
37,467 20 $550 $	44,000 $1,320$	NO DECEMBER OF THE PROPERTY OF	1,250 -	38,204 —	1,250	-
34,808 25		l. Subvention de la Confédération	3,058 7			28,941 2
		m. Prest. en nature, remb. du personnel	9,480	13,336 90	I	3,856
135,051 09			303,512 5			20,400
166 42		•	110,900 2			20,400 9
134,884 67	114,530		414,412 7	9 298,539 71	115,873 08	
	1	İ	1		1 ! !	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte	Budget	Dubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		Administration contante								
		XIII. Agriculture								
		E. Ecoles agricoles d'hiver								
54 040 F0	FF 00.4	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:		CO	4 404		40.000	00		
51,313 73 386 95			54,114		4,421		49,693 10			_
39,114 50	35,716	c. Administration	40,041	20	4,836		35,204	90		
19,889 36	19,980	d. Nourriture	63,374	67	45,947	86	17,426	81		-
3,965 50	4,000		4,098	70			4,098	70		_
6,020 55	1,000		4,505	05	1,681	60	2,823	45		
13,315 50	2,000		12,778		80					
7,725 62			14,192		5,425	65	8,767	23		
8,730 —	10,960		17,360		8,630		8,730			-
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	24,000	g. Augmentation et diminut, à l'inventaire h. Pensions	15,989 292	1 1	18,171 20,000				2,182 19,708	
1,425 —	1,500	W No.	600	1 1			600	_	-	_
23,134 80	18,000		8,627						13,938	
	110 700	l. Prest. en nature, remb. du personnel	14,752						4,200	-
98,806 31 24,433 14	110,760 7,068		250,736 153,729		150,713 160,807			22	7,077	34
123,239 45			404,466	-	311,520			88		
				-				_		
115,665 55	,	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütti	270,231	91	151,772	45	118,459	46		-
140,275 79	136,500	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand- Münsingen	648,022	93	512,233	32	135,789	61		
134,884 67	114,530	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal.	414,412		298,539		115,873			_
123,239 45	103,692	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	404,466	57	311,520	69	92,945	88		
514,065 46	484,722		1,737,134	20	1,274,066	17	463,068	03	_	
		F. Ecole d'économie alpestre de Brienz								
39,241 49	40,208	a. Enseignement	46,533	21	6,763	15	39,770	06	_	_
2,232 90	2,100	b. Expérimentations	9,891	1 1	7,858					-
14,969 05 16,806 80	15,141 17,080	c. Administration	19,396 28,923		5,524 8,096		13,871 $20,827$			_
	,	e. Frais généraux:								
986 3 0	2,200	1. Entrétien des bâtiments	2,633	32	818		1,815	32	_	-
2,636 41	5,500	3. Vêtements, linge et blanchissage.	8,629	12	6,042	60	2,586	52	_	-
4,553 70	4,000	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.	7,126		1,760		5,366			
$\begin{array}{c} 84 \ 50 \ 3,500 - \end{array}$	$\frac{155}{3,500}$	0	7,472 7,000		7,392 3,500		3,500	40		
282 50	285	g. Cours de vacher	2,225		1,940		285			
2,718 90		h. Augmentation et diminut. à l'inventaire	6,028	90	2,314	3 0	3,714	60		-
11,800 — 700 —	12,000 875	<i>i.</i> Pensions			11,000		200		11,000	
17,268 55	15,000	l. Subvention de la Confédération	1,831		16,300				14,468	25
		m. Prest. en nature, remb. du personnel.	7,180	_	7,180					
59,644 —	64,044	n Taiteair	155,072		86,489		68,583		_	
1,742 54	1,899		32,466	21	30,640	-	1,825			
61,386 54	65,943		187,539		117,129	65	70,409	35		=
	ı		l	1	1	1	l .	11		

	Car	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	readiffues an comple	bru	ites	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XIII. Agriculture				
		G. Ecole cantonale d'horticulture				
60,038 90	63,780	d'Oeschberg a. Enseignement	71,685 90	6,326 05	65,359 85	_ _
199 40	500	b. Expérimentations	270 —	_ _	270 —	_ -
25,156 58 34,754 85	$29,030 \\ 25,480$	c. Administration	$33,681 68 \\ 37,691 48$	783 30 5,356 50		
		e. Frais généraux:		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
1,458 05	2,000	1. Entretien des bâtiments	2,354 55	- -	2,354 55	-
520 05	3,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	4,780 35	2,989 60	1,790 75	_ -
9,495 75 6,048 05	9,000 5,000	4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers	$6,460 \mid 10 \mid 7,419 \mid 41 \mid$	150 — 996 80	$\begin{array}{c c} 6,310 & 10 \\ 6,422 & 61 \end{array}$	
20,600 —	20,600	f. Loyer	20,600 —	_	20,600	_ -
1,000 - 14,938 85	_	g. Travaux des élèves h. Augment. et diminution à l'inventaire	$\frac{-}{4,499}$	1,000 — 775 —	$\frac{-}{3,724} \frac{-}{70}$	1,000
37,675 —	34,600	i. Pensions		29,450 —		29,450 —
300 - 34,530 = 10	$1,000 \ 22,323$	k. Bourses	800 —	$ \begin{array}{c c} 500 - \\ 26,840 70 \end{array} $	300 —	$\frac{-}{23,647} \frac{-}{45}$
9,839 73	2,200	m. Jardin de l'école	3,193 25 17,146 24	23,114 60		5,968 36
10,064 89	14,900	n. Office central de l'arboriculture	53,279 88	37,844 88	15,435 —	_ -
5,290 05	1,500 —	o. Office central d'horticulturep. Prest. en nature, remb. du personnel.	3,000 — 880 —	3,000 — 14,281 40		$\frac{-}{13,401} \frac{-}{40}$
94,200 39	116,667		267,742 54			
10,527 65	8,700	q. Exploitation du domaine	92,702 45	106,913 74		14,211 29
104,728 04	107,967	H. Ecoles ménagères	360,444 99	260,322 57	100,122 42	
		1. Schwand-Münsingen:				
35,496 98	34,500	a. Enseignement	,		39,029 70	_ -
$\begin{array}{c} 3,456 \ 50 \\ 25,515 \ 60 \end{array}$	$3,250 \\ 24,000$	b. Administration	3,762 05 $23,517 90$	_	3,762 05 $23,517 90$	
20,510 00	21,000	d. Frais généraux:	23,317 90		20,017	
	700	1. Entretien des bâtiments 2. Mobilier, ustensiles				
6,900 —	6,000	3. Vêtements, linge et blanchissage	6,550 —		6,550 —	_ _
		4. Chauffage, éclairage et énergie électr. 5. Frais généraux divers				
7,500	800 7,500	e. Loyer	7,500		7,500 —	_ _
800 —	800	f. Travaux des élèves	_	800 —		800 —
32,200 —	<i>32,000</i> 600	g. Pensions	$\begin{array}{c c} 66 - \\ 750 - \end{array}$	32,400 —	750 —	32,334 —
8,849 05	9,000	i. Subvention de la Confédération	_ -	13,634 40	_ _	13,634 40
		k. Prestations en nature	7,738 50			
37,020 03	$\frac{35,550}{}$	2. Brienz:	92,042 20	57,700 95	34,441 25	
2,841 20	10,865	a. Enseignement	4,202 35	195 —	4,007 35	_ _
2,469 10	3,700 4,785		2,200 —		2,200 —	- -
_	4,700	d. Frais généraux:				
	(-	1. Entretien des bâtiments				
2,090 —	1,000 —	2. Mobilier, ustensiles3. Vêtements, linge et blanchissage	3,300 —		3,300 —	_ _
-, 000	1,500	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.			3,550	
	600	Ü		105	0 507 25	
7,400 30	22,450	A reporter	9,702 35	195 —	9,507 35	_

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	ziamiques du compec	bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct
		XIII. Agriculture				
		H. Ecoles ménagères				
7,400 30			9,702 35	195 —	9,507 35	
3,500	3,500 <i>300</i>	· ·	3,500 —		3,500 —	
	6,000				_ _	
	525	h. Bourses	- -			
24 —	2,500	i. Subvention de la Confédération			_	
10,876 30	17,675		13,202 35	195 —	13,007 35	
		3. Langenthal:				,
24,995 96	20,922	a. Enseignement	31,131 53	10,044 65		
3,893 95	4,469		3,811 25		3,811 25	
14,420 —	12,318	c. Nourriture	14,340	3,640 —	10,700	-
	(900)			
	900	2. Mobilier, ustensiles				
7,450	{ -	3. Vêtements, linge et blanchissage.	7,450		7,450 —	_ -
	4,500 1,350					
6,000	6,000		6,000		6,000	
400 —	400	f. Travaux des élèves	_	400 —	_ -	400 —
20,950	17,800		76 60	16,800 —	_ -	16,723 40
6,878	900 6,459	h. Bourses	780 15	$\frac{-}{6,503}$	-	$\frac{-}{5,722}$ 85
		k. Prest. en nature, remb. du personnel	3,640	$\frac{0,503}{3,588} = 0$	51 50	
28,531 91	27,600	,	67,229 53	40,976 15	26,253 38	
		4.6	01,220	10,910 19		
9,122 44	9,832	4. Courtemelon: a. Enseignement	13,689 85	3.978 95	9,710 90	
4,483 10	4,224	b. Administration	7,781 87	$526 \ 25$	7,255 62	
5,130 —	7,700	c. Nourriture	7,842 40	600	7,242 40	- -
		d. Frais généraux:				
	500	1. Entretien des bâtiments				
4,720	1,000	3. Vêtements, linge et blanchissage.	3,447 65	80	3,367 65	-
	1,500	4. Chauffage, éclairage et énergie électr.				
2 500	1,000 $2,500$)		9.500	
2,500 —	2,300	e. Loyer	2,500		2,500 —	
5,650 —	8,000	g. Pensions	800 —	7,200	_ _	6,400 —
	500	h. Bourses	- -			
2,634	2,500	i. Subvention de la Confédération		2,525		2,525 —
17,671 54	18,256		36,061 77	14,910 20	21,151 57	
37,020 03	25 550	1 Schwand Münsingen	02.042.20	57 700 0-	24 244 25	
10,876 30		1. Schwand-Münsingen	$92,042 20 \\ 13,202 35$	57,700 95 $195 =$	34,341 25 13,007 35	
28,531 61	27,600	3. Langenthal	67,229 53	40,976 15	26,253 38	
17,671 54	18,256		36,061 77	14,910 20	21,151 57	
94,099 48	99,081		208,535 85	113,782 30	94,753 55	
		J. Inspection des viandes				
1,094 70	2,000	1. Cours d'instruction	2,187 05	748 90	1,438 15	
3,472 95		2. Frais divers	$2,741 \begin{vmatrix} 20 \end{vmatrix}$	664 —	2,077 20	
4,567 65	4,000		4,928 25	1,412 90	3,515 35	
		N .		, =	,	

~				Doit		Avoir		Doit		Avoir	
Compte de 1947		Budget de 1948	Rubriques du compte	(Dépenses) bru	(Recettes)	1	(Dépenses	neti	(Recette	
Fr. C	1 t.	Fr.	AND SOCIETY OF THE PROPERTY OF	Fr.	Ct.	1	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	c
	ı		Administration courante								
			XIII. Agriculture								
157,109 0			A. Frais d'administration de la Direction	187,244						-	-
			B. Economie rurale			1,566,273				_	-
104,949 5			C. Ecole d'agriculture de la Rütti	657,383						-	-
102,827 7			D. Ecole de laiterie de la Rütti			1,013,389					-
514,065 4						1,274,066					-
61,386 5			F. Ecole d'économie alpestre à Brienz .	187,539		117,129	65	70,409	35		-
104,728 0	14	107,967	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch-	360,444	90	260,322	57	100,122	19		
94,099 4	R	99 081	berg	208,535							
4,567 6		4,000		4,928		1,412				-	
			of Inspection des viandes								- -
,707,574 0	7	2,965,757	Les dépenses sont inférieures au budget	7,832,447	40	4,899,615	<u>38</u>	2,932,832	02		- -
	İ	İ	de fr. 32,924.98	İ							ĺ
	1										
	1										
									-		
			XIV. Economie forestière	2							
			A. Frais de l'administration centrale								
	١		des forêts								
36,096 1	5	45,000	1. Traitements	47,576	35	2,576	35	45,000			
14,999 4			2. Frais de bureau et de déplacement .	24,588		9,615			09	-	
1,420 -			3. Loyers	1,420			_	1,420	_		
52,515	(F)	61,420	•	73,585		12,191	95		09		1
32,310	9	01,420		70,000			99	01,000			- -
			B. Police forestière								
			1. Conservateurs des forêts:								
	١		a. Traitements								
35,419 2	20	31,830		42,870		8,910	35	33,959	65	-	
2,266		2,300		1,819			_	1,819	12		
5,868 4	1	6,900	d. Loyers	6,428				6,428			
2,280 -	-	2,280	2. Inspecteurs forestiers:	2,280		_		2,280		-	
		J (2) (2) (3)	a. Traitements	000			0.5	000	0.0		
202,048 7		193,218		236,028		27,985	80				
15,998 4		16,000	_	17,395				17,395		-	
46,594 4	13	50,000		54,667			_	54,667			
10,968			3. Gardes-forestiers	10,975			10	10,975			
163,801 8		100	4. Quote-part de l'administration des	177,146	89	8,622	40	168,524	49		
91,869	15	90,000				97,041	20			97,041	
4,000		4.000	pecteurs forestiers	4,000		97,041	20	4,000		97,04	-
					-	110 220					-
397,376 2	201	390,628		553,610	96	142,559	75	411,051	21		-

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	ral poi	ır	1948			
Compte		Budget	Derbeitung der gemente	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	;)	Aveir (Recettes	
de 1947		de 1948	Rubriques du compte			utes				ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	THE CONTRACT OF THE CONTRACT O	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct	Fr.	Ct
			Administration courante								
			Administration courante								
			XIV. Economie forestière								
			C. Encouragements à l'économie forestière								
13,683	11	18,000	1. Allocations pour des plans d'aménage- ment et encouragement à la sylviculture	70,674	35	57,371	30	13,303	05		_
80,000		70,000	2. Endiguements de torrents et reboise-			07,0.1	00	70,000			
9 2, 802	7 5	60,000	ments	70, 000							
			ventionnés par la Confédération (Office central d'approvisonnement de	372,760	85	249,063	15	123,697	70		
30,000 156,485	96	148,000	bois)	513,435	-00	306,434	15	207,000	75		-
150,465	_			313,433	20	300,434	40	207,000	10		_
			D. Mines								
14,149	<u>5</u> 5	5,000	 Traitement des inspecteurs des mines Droits de concession pour carrières et 				_				
11110	~ ~		p. exploitation de la houille et de l'ardoise	109	-	-			-	11,653	
14,149				109	70	11,763	13		_	11,653	3 40
5 2, 515	55	61,420	A. Frais de l'administration centrale des forêts	73,585	04	12,191	95	61,393	09		_
397,376 156,485			B. Police forestière	553,610				411,051			-
14,149			C. Encouragements à l'économie forestière D. Mines	513,435 109				207,000 —		11,653	3 43
592,228	06	595,048	Les dépenses sont supérieures au budget	1,140,740	90	472,949	28	667,791	62	_	
			de fr. 72,743.62								
			XV. Forêts domaniales								
			A. Produits principaux et produits intermédiaires								
	_		1. Produits principaux et intermédiaires .			3,861,605	—i		_	3,861,605	-
1 ,087,829	10	2,850,000			_	3,861,605	90		_	3,861,605	90
			B. Produits accessoires								
265			1. Vente de souches			18		_	_	18	1
$12,901 \\ 68,669$	45		 Vente de tourbe, etc Droits de pacage et fermages, vente 		_	7,024	95	-	-	7,024	95
,,,,,,	_		d'herbe et de laiche	379	10	66,401	75		_	66,022	65
81,835	95	71,000		379	10	73,444	70		_	73,065	60

Compte		Budget		Doit	. 1	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses	. \	Avoir	
de 1947		de 1948	Rubriques du compte	(Dépenses		ites		10 000	net		s)
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			Administration courante								
			XV. Forêts domaniales								
			C. Frais d'exploitation								
131,720			1. Cultures forestières	250,810		139,706	40	111,1 03			-
250,000 115,795			2. Chemins	280,000 120,774		5,746	-	280,000 115,028			-
115,795 1,146,413			4. Frais de façonnage	1,147,877				1,147,877			_
1,024		2,000	5. Frais d'abornement et de plans	1,135	40	11	50	1,123			-
8,211 180			6. Frais des mises	7,839 210		II I		7,839 210		il.	
33,802			8. Endiguement de cours d'eau et travaux	210	10			210	10		
10.000		F 0.000	de consolidation de terrains ébouleux	39,755				39,755	83		-
40.000	-		9. Entretien des bâtiments	106,758				50,000	4.0		-
1,727,148	23	1,578,100		1,955,162	30	202,222	20	1,752,940	10		-
			D. Impôts								
68,183	5 9	67,000	1. Impôts de l'Etat	83,361	56	459	50	82,902	06		_
68,183		67,000		83,361			-	82,902			_
			E. Frais d'administration								
			1. Quote-part de l'administration des								
91,869	45	90,000	forêts domaniales aux dépenses des	07.041	20		١	07.041	20		
91,536	85	65 . 000	inspecteurs forestiers	97,041 93,616				97,041 $93,616$			_
183,406				190,657	-			190,657	-		-
			F. Fonds de réserve								
259,753	3 5		1. Versement	199,187	_			199,187			_
259,753	35	82,000		199,187	<u>95</u>			199,187	<u>95</u>		-
1 007 000	15	2 850 000	A. Produits principaux et produits intermé-								
,001,029	10	~,000,000	diaires	_		3,861,605				3,861,605	
81,835			B. Produits accessoires	379		,		1 550 040	10	73,065	6
1,727,148 68,183			C. Frais d'exploitation	1,955,162 83,361				1,752,940 82,902			_
183,406			E. Frais d'administration	190,657	40		_	190,657	40	_	-
259,753	35	82,000	F. Fonds de réserve	199,187	-			199,187	95		-
,931,173	63	1,038,900	Les recettes sont supérieures au budget	2,428,748	31	4,137,732	30		_	1,708,983	9
			de fr. 670,083.99				- 1				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1947	de 1948				ites				ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVI. Domaines de l'Etat								
		A. Produit								
542,158 80 14,647 75 11,700 — 2,184,910 50 253,250 — 1,940 70 3,553 85 3,012,161 60	14,600 11,700 2,180,000 239,850 400 2,000	1. Fermages des domaines civils 2. Fermages des domaines curiaux 3. Loyers des églises	1,017 —	 05 85 	14,540 11,700 2,251,506 239,850	20 90 91 20	_		541,901 14,540 11,700 2,290,812 239,850 1,997 3,889 3,014,690	20 285 266 20 20
8,525 15 82 55 92 95 4,600 75 85,810 31 2,824 40 101,936 11	300 200 2,000 95,000 15,000	B. Frais d'exploitation 1. Frais de culture et d'améliorations . 2. Frais d'abornement et de plans 3. Frais de surveillance	7,682 225 25 4,536 93,001 6,643 112,114	50 20 55 51 35	 11	_ _ _	225 25 4,536 92,990 6,643	50 20 55 51 35		
52,915 18 5,800 93 58,716 11	8,000	C. Charges 1. Impositions communales 2. Frais pour le service des eaux	55,334 22,332 77,667	75	16,619	24	5,713	51		
3,012,161 60 101,936 11 58,716 11 2,851,509 38	122,500 68,000		112,114 77,667	60 49		70 74	 111,707 54,591 	90		_

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	er	ai poi	ır	1948			
Compte	Budget	Dubulanea du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avair (Recettes	3)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte			ıtes			net	tes	
Fr. Cu	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVII. Caisse des domaines								
$1,520 \ 390,744 \ 90$		A. Intérêts des créances		 75		05		 75		05
389,224 55	193,050	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 10,804.70	204,746	7 5	892	05	203,854	70		_
					,					
		XVIII. Caisse hypothécaire								
		A. Produit				00				co
$18,519,527 \mid 06$ $213,265 \mid 86$					18,434,450	62	_		18,434,450	62
		aux syndicats d'améliorations foncières			201,331	5 0			201,331	50
		3. Intérêts des comptes-courants-débi- teurs avec garantie	_		18,881	85			18,881	85
8,110 5	8,750	4. Intérêts des avances et prêts fixes avec garantie	_		12,773	80			12,773	80
1,649,035 78	1,730,000				1,907,759	95	_		1,907,759	95
334,884 5			29,860	79				-	878,397	
31,053 73 $20,703$ 40		7. Loyer du bâtiment de l'établissement. 8. Commissions	_		32,744 28,109				32,744 28,109	
5,024,236 80		9. Intérêts des emprunts et des prêts sur							,	
2.366.484 75	1,992,700	lettres de gage	4,926,97 5	35		_	4,926,975	35		
		caisse et obligations	2,161,46 5				2,161,465			-
			2,944,485		169 400		2,944,485 7,156,991			_
		12. Intérêts des fonds spéciaux13. Intérêts des dépôts en compte courant	7,325,482 194,399				194,399			
		14. Intérêt du fonds capital	1,200,000			_	1,200,000			
400,000 —	300,000	15. Versement au fonds de réserve	400,000	-	_	_	400,000	-		_
15,749 20	40,000	16. Frais de paiement des coupons et des	13,246	70			13,246	70		
300,000	300,000	obligations	537,096			_	537,096		_	_
9,188 88		18. Frais d'ameublement, amortissement.	11,736				11,736			_
65,000 -		19. Versement au fonds de constructions	226,500			_	226,500			_
641,889 88		20. Impôts d'Etat et communaux	641,889			_	641,889			-
100,829 05	100,000	21. Contributions fédérales	87,838	55	_	_	87,838	99		_
50,000 — 180,234 55		22. Assainissements					_			
9,191 73		24. Provisions pour nouveaux placements								
		et conversions	15,075				15,075			_
3,200	-	25. Dotations	1,938				1,938			_
15,451 75 $100,000 $		26. Caisse de compensation AVS 27. Versement à la Caisse de prévoyance	12,387 —				12,387	-		_
960,682 37	940,000		20,730,378	18	21,712,800	72	_	_	982,422	54

			nton de Berne — Comp	te gén	CI	ai pot	41	1940			_
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recette:	
de 1947		de 1948			bri	ites			ne	ites	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	
			Administration courante								
			XVIII. Caisse hypothécaire								
			B. Frais d'administration								
31,999	45	23,000	1. Indemnités des organes administratifs	35,851	50		_	35,851	50		
638,842	95	640,000	2. Traitements des fonctionnaires et des	051.000	20			CF1 000	20		
75,557	35	52,000	employés	651,980 59,404			_	651,980 59,404			
20,000			4. Loyers	20,000				20,000			
48,017			5. Frais de bureau	120,244					89		
5,445			6. Frais judiciaires et de poursuites	5,708			-		_	5,490)
808,971	<u>69</u>	790,000		893,189	03	61,048	39	832,140	64		
,200,000		1,200,000	C. Intérêts du fonds capital			1,200,000	_		_	1,200,000	()
,200,000		1,200,000	<u></u>			1,200,000			_	1,200,000	-
000 000		0.40.000		20.500.050		24.542.000				000 400	-
960,682 808,971			A. Produit	893,189		21,712,800 61, 048		832,140	64	982,422	2
,200,000			C. Intérêts du fonds capital		-	1,200,000				1,200,000	0
,351,710	<u>-</u>	1,350,000	Les recettes sont supérieures au budget	21,623,567	21	22,973,849	11			1,350,281	-
	-		de fr. 281.90		_		_				-
			XIX. Banque cantonale								
			A. Produit de l'exercice								
,392,085	01	,	(1. Intérêts	10,959,639	22	19,009,891	_		_	8,050,251	1
,113,019			2. Commissions	21,319	81	2,237,682			_	2,216,362	2
$5,277,883 \ 531,264$			3. Produit du portefeuille des effets de change 4. Produit du portefeuille des titres .		-	2,203,785				2,203,785	
276,817			5. Produit du porteieume des titres .			625,365 277,215				625,365 277,215	
540,326	04	1 200 000	6. Divers			636,921				636,921	
363,455 $828,981$			7. Autorités et personnel de la banque 8. Contributions aux institutions de	6,835,792	60			6,835,792	60		
020,901	20		prévoyance en faveur du personnel	473,718	80			473,718	80		
,115,730			9. Frais généraux et frais de bureau .	1,224,112	59			1,224,112	59		
984,715		! !	10. Impôts et taxes	949,105				949,105			
492,812			11. Pertes et Amortissements	956,357				956,357	64		
,343,700	56	1,800,000		21,420,045	94	24,990,860	<u>əz</u>			3,570,814	#
200,000		200.000	B. Emploi du produit	900.000				900.000			
,545,700		200,00 0	1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Réserve générale pour risques	200,000 1,770,814		_	_	200,000 1,770,814			
,745,700		200,000		1,970,814				1,970,814			-
,5,100	-			2,010,014							-
3,345,700	56	1.800.000	A. Produit de l'exercice	21.420.045	94	24,990,860	59			3,570,814	۵
,745,700			B. Emploi du produit	1,970,814				1,970,814			Í
		1,600,000	•	23,390,860	-		59	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		1,600,000	n
,600,000		1.000.000									٠,

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte de 1947		Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses) bru	Avoir (Recettes))	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	s)
40 1011		1010			bru	ites			пе	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XX. Caisse de l'Etat								
			A. Intérêts des créances								
			1. Intérêts des placements:								
1,538,978				111,304	4 0	1,732,004				1,620,700	
2,682,037	20	2,683,643		_		2,766,328	30			2,766,328	30
			2. Intérêts d'avances:				_			0.1-1-	
114,307	35	The same and the same and		_	-	94,747				94,747	1 1
560		500				560		_	_	560	1 1
50,893	_		3. Intérêts de prêts pour constructions	73,080	15	116,508	80	-	-	43,428	05
231,937	76	200,000	4. Intérêts de créances diverses et intérêts	100.010	CO	411 100	er.			909 966	00
011 00	4	00.000	moratoires	128,916 49,079					_	282,266 32,051	
67,896			5. Recettes diverses	49,079			10	49,312	75		17
49,916	85		6. Emoluments de dépôt	135,234				135,234			
160,799 85,920		105,000	8. Bénéfice sur cours	160		89,185	30		40	89,025	30
	_										
4,561,814	23	4 ,569,793		547,088	34	5,291,649	<u>15</u>		_	4,744,560	81
794,893 34,615 26,485 261,952 63,634 1,128,610	60 45 30 01	250,000 60,000	b. Consignations judiciairesc. Fonds spéciaux	12,27 9	70 65 35 93	18 8,519 — 228	10 85 - 20		60 35 73		20
1,120,010	50	_,,			_		_		_		-
	30	1,72 0,000	A. Intérêts des créances	1,746,226	41	5,291,649 44,361 5,336,010	50	1,701,864	91	4,744,560 — 3,042,695	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1948	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rushiques un compte		bru	tes	ne	ttes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante					
		XXI. Amendes et confiscations					
		A. Amendes					
500,032 75 17,860 45		1. Amendes prononcées	6,310 $25,576$		635,719 85	$\begin{array}{c c} - & - \\ 25,576 & 75 \end{array}$	629,409 85
7,463 75	2,500	4. Amendes administratives		-	2,808 60	_	2,808 60
19,610 63 509,246 68		5. Part aux amendes fédérales	31,886	75	$\begin{array}{r} 55,516 \\ \hline 694,045 \\ \hline 21 \end{array}$		55,516 76 662,158 46
			,	-	,		
40.00	84 000	B. Emploi du produit des amendes	00 50			00 500 550	
19,895 80 18,794 65		 Frais de perception Récompenses à des agents de police 	23,586			23,586 75	
	4,000	communaux et à des particuliers 3. Parts diverses d'amendes	22,788 —	15		22,788 15	
38,690 45	43,000		46,374	90		46,374 90	
		C. Indemnités et confiscations					
19,467 25 $417 30$		1. Indemnités	10,937 90	35	30,830 35 5,888 —		19,893 — 5,798 —
19,884 55	4,600		11,027	35	36,718 35		25,691
509,246 68 38,690 45		A. Amendes	31,886 46,374		694,045 21	$\begin{array}{c c} - & - \\ 46,374 & 90 \end{array}$	662,158 46
19,884 55	4,600		11,027	35	36,718 35		25,691
490,440 78	350,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 291,474.56	89,289		730,763 56		641,474 56

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	r 1948			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1947		de 1948	Rubriques du compte		bru	tes	1	nett	es	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			XXII. Régales de la chasse et de							
	l		la pêche; protection de la nature							
			A. Chasse							
328,458			1. Patentes de chasse d'automne	66,859	25	402,591 5		-	335,732	
$37,980 \ 21,931$			2. Taxes pour permis de chasse d'hiver 3. Vente de gibier, contre-valeur		10	37,530 - 17,687 3			37,530 17,421	
7,893			4. Indemnité de la Confédération		10	8,046 1			8,046	
7,000	~	10,000	5. Frais d'administration:			0,040 1			0,010	-
14,248	55	14,000		37,624	80	24,456 1	0 13,168	70		-
21,736		20,800		32,660	1	7,569 8				-
,		, i	6. Garde du gibier:	,			,			
			a. gardes-chasse à plein emploi:							
53,758			1. Traitements	64,291		5,100 -			_	-
10,994	97	11,000	2. Frais de bureau et de déplacement	16,333	70	6,064 7	5 10,268	95		-
05 540	ا ،	ED 000	b. gardes-chasse à poste accessoire:	00.004		F 201	E9 000			
67,713				80,391		7,391 - 6,799 0	73,000	1 11		-
10,400 12,764		7,000	2. Frais de bureau et de déplacement 7. Relèvement de la chasse	13,799 13,233		115				-
82,108			8. Parts des communes	84,517			84,517	1 11		
122,538		79,500		409,977		523,350 7	-		113,373	3 6
-			B. Pêche		-			-		-
225,759			1. Emoluments de patentes	3,471	75	$256,410 \mid 4$ $4,416 \mid -$	0 —		252,938 4,416	
4,473 $44,923$			 Subventions fédérales Subsides et indemnités pour dommages 	3,700		18,343 5			14,643	
87,763			4. Relèvement de la pêche	63,738		6,528 5		35		1
07,700	۱,	02,000	5. Frais d'administration:	00,700		0,020	0.,210	OU		
16,029	60	20,000	19-04-04-1 - 19-04-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-	18,812	40	_	18,812	40		-
9,539		9,200	5. 100 No. 100	31,722		337 5				-
	- 1		6. Surveillance de la pêche:							
64,662	4 5	66,000		82,868		6,315 –				-
18,823			b. Frais de bureau et de déplacement	25,552		451 2			-	-
78,336	27	71,500	7. Mise en réserve	62,935	44		62,935	44		-
			C. Etablissements de pisciculture	292,802	15	292,802 1	5 —	_		_
5,043	60	8,700	1. Traitements	8,064			8,064	_		
4,702			2. Frais d'administration	9,042	1 1	4,575 7				-
12,779			3. Entretien des bâtiments	5,903	19	1,200 -		19		
1,864	<i>30</i>		4. Oeufs et alevins produits	_	-	1,994 8	80 —	-	1,994	
500			5. Subventions fédérales			500 -			500)
20,000	_		6. Etablissement de pisciculture, amortis.	20,000		24 720 5	20,000	_	24.720	0
40,160	99	35,700	7. Allocations sur recettes de la pêche		-	34,739 5		_	34,739	9
	_		D. Protection de la nature	43,010	04	43,010	<u> </u>	_		_
5 ,3 43	20	6,000	1. Traitements	5,643	70	-	_ 5,643	70		1
4,478			2. Frais d'administration	4,588		_ -	4,588			
650	_	1,000	3. Surveillance	750		-	750			1
	_	200	4. Monuments naturels							
10,472	_	12,400		10,982	25		10,982	25		
100 520	MO	70 500	A Chaga	409,977	10	523,350	75		113,373	3
122,538	12	79,500	A. Chasse	409,977 292,802					110,076	و
****			C. Etablissements de pisciculture	43,010						
10,472		i e	D. Protection de la nature	10,982			10,982	2 25		
	79		Les recettes sont supérieures au budget	756,771	-	859,162	94 —		102,39	1
112,066		0,,100	de fr. 35,291.40	,	-	,		_		_

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	éı	al poi	ır	1948			
Compte de 1947	Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépense		Avoir (Recettes		Doit (Dépense		Avoir (Recette	
ue 1341	uv 1940				utes			ne	ttes	_
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXIII. Régie des sels								
		A. Commerce des sels								
119,074 05		1. Valeur des sels en magasin au 1er janv.	137,000			-	137,000	10		25
$egin{array}{c c} 419,639 & 50 \ 1,158,491 & 50 \ \end{array}$			140,476 383,558		573,575 1,497,775		_		433,098 1,114,216	
$\begin{vmatrix} 1,158,451 & 50 \\ 41,150 & \end{vmatrix}$	40,000				119,800			_	47,095	
47,246 50	37,400	5. Sel de table ordinaire	83,641		132,468			-	48,826	
1,353 50		200 March 1997 1997 1997 1997 1997 1997 1997 199	1,560		2,483			-	923	
$8,924 90 \ 147,051 35$			6,150 108,862	1					9,538 133,659	
6,244 40			2,798				-	_	4,046	
9 65	2	10. Tartre moulu	50)	- 54	5 0	l .	-	4	50
15,006 —		11. Sel nitrité pour saumures	8,226			5 0		-	18,189	75
175,722 60 137,000 10		12. Roulages et timbre	186,648	25	- 147,251	15	186,648	25	147,251	45
$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$			1 191 075	7 50	2,764,879			-	1,633,202	
1,007,520 10	1,700,030		1,131,677	90	2,104,019	-00		_	1,000,202	10
		B. Frais d'exploitation								
24,000 —	24,000	1. Intérêts du fonds de roulement	24,000	_			24,000			
100,050 45		2. Frais de transport	129,880		10,203	28				
321,166 93		3. Commissions des débitants	309,949			_	309,949			
$33,671 \ 45$ $135,679 \ 65$		4. Frais de magasinage	35,702 $233,384$			25	35,702 $119,769$			-
4,694 15		6. Frais divers d'exploitation	5,515							
117 75		7. Recettes diverses		_	148				148	70
619,144 88	643,900		738,433	60	124,159	53	614,274	07		
		C. Foots Medicial tooling								
17,439 70	17 575	C. Frais d'administration 1. Traitements	17,850				17,850			
3,979 35		2. Frais de bureau	5,349		335	40	5,014	1 1		
11,280 —		3. Loyers	13,325	1	1,225	_	12,100	1 1		-
408 10		4. Assurance contre les accidents	493	1		-	342	85		-
6 82		5. Impôt mouvement commercial	2,241	_		_		_	9	47
33,100 33	38,875		39,259	95	3,962	42	35,297	<u>53</u>		
		D. Emploi du produit								
200,000	_	1. Subvention en faveur de l'aide aux								
		vicillards, selon la loi						_		_
200,000 —			_	_						_
1,687,320 75	1,700,636	A. Commerce des sels	1,131,677	50	2,764,879	60			1,633,202	10
619,144 88	643,900	B. Frais d'exploitation	738,433	60	124,159		614,274	07		_
33,100 33	38,875		39,259	95	3,962	42	35,297	53		
200,000 —		D. Emploi du produit								
835,075 54	1,017,861	Les recettes sont inférieures au budget	1,909,371	<u>05</u>	2,893,001	55			983,630	50
		de fr. 34,230.50								

, ,	•					•		H		18

			nton de Berne — Comp						1		
Compte de 1947		Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes	
					bru				net	1	1
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ci
			Administration courante								
			XXIV. Timbre								
			A. Droits de timbre								
			1. Papier timbré			146,624			-	146,624	
$1,497,971 \\ 48,330$			2. Timbres mobiles	517		1,580,786 62,848				1,580,269 62,848	
		1,550,000	3. Thinbre des cartes à jouei	517		1,790,259				1,789,742	-
	1 1		4. Part au produit du timbre fédéral et	911		1,100,200	33			1,100,11	
3,331,210			de l'impôt fédéral des coupons			3,345,221	20			3,345,221	2
31,356			5. Matière et entretien des appareils	52,035 $65,230$			_	52,035 $65,230$			-
61,709			6. Commissions des débitants				75			5,017,697	η
4,928,414	26	4,300,000		111,702	92	3,133,400	10			3,017,037	-
			B. Taxe des billets								
541,403			1. Produit de la taxe des bilets	A		630,177	14			630,177	1
304,767	05	342,500	2. Allocations d'encouragements aux beaux-arts et aux sciences (VI. G.) .	348,496	10			348,496	10		-
246	5 0	1, 000	3. Frais d'impression	297				297			-
236,389	76	156,500		348,793	70	630,177	14		_	281,383	4
		ANTONINESCON-SALVANORANICA EMPLOCATIVACATA	C. Frajs d'administration								
32,810	10	22 959	1. Traitements	33,513		400		33,113			_
7,500			2. Frais de bureau	7,392				7,392			-
1,000		1,000	3. Loyers	1,000	_			1,000			-
41,310	45	42,252		41,905	08	490	_	41,505	<u>08</u>		<u> </u>
				44==00		F 405 400				F 045 605	
4,928,414 236,389			A. Droits de timbre	117,782 $348,793$		5,135,480 630,177				5,017,697 281,383	
250,369 $41,310$				41,905				41,505	08		-
	57	4,414,248		508,481	70	5,766,057	89		_	5,257,576	1
,	-		Les recettes sont supérieures a u budget de fr. 843,328.19								
			and the second s								
			VVV Empluments								
			XXV. Emoluments								
			A. Emoluments								
			des bureaux du registre foncier, des greffes et des offices des poursuites et faillites								
3,758.527	75	3,500.000	1. Emoluments proportionnels des bureaux								
			du registre foncier	3,000		3,788,489	88	No. in case		3,785,489	8
368,395	-	350,000	2. Emoluments fixes des bureaux du			427,375				427,375	5 _
521,821	95	480,000	registre foncier	418,384	80					565,720	
283,970	18	220,000	4. Emoluments des greffes des tribunaux	52,681				_	-	322,458	
731,018	60	600,000	5. Emoluments des offices des poursuites et faillites			1,043,407	15			1,043,407	7 1
× 000 %00	40	5,150,000		474 OGG	50	6,618,517				6,144,450	- -
				. ~*******			UU			II C 4 A T X X 4 X V V	ء ا

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıéı	ral por	ur	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépense	s)	Avoir (Recettes	;)	Doit (Dépense		Avoir	
de 1947	de 1948	rustiques un compe		br	utes			ne	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXV. Emoluments								
		B. Chancellerie d'Etat								
142,230 05	140,000	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	10	60	204,956	25			204,945	5 65
142,230 05	140,000	de naturansación		60					204,948	-
112,200	110,000			-	204,990	_		-	204,04	
		C. Greffe de la Cour suprême								
44,710 —	45,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et								
		droits de patente		_	67,950		_		67,950)
4,500 —		2. Emoluments du Tribunal administratif	_	-	8,170		-	-	8,170	
14,690 — 820 —		3. Emoluments du Tribunal de commerce 4. Emoluments de la Chambre des avocats	_		22,600 1,415		_		22,600 1,415	
750 —		5. Emoluments du Tribunal des assurances		_	1,100	~_			1,100	
65,470 —	58,000			_	101,235	_			101,235	5
						_				
		D. Direction de police								
786,185 —		1. Emoluments de la Direction de la police		-	1,010,388	-			1,010,388	3 -
152,705 50	140,000	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés			158,692	50			158,692	50
269,217 —	200,000	3. Patentes de commis-voyageurs	4,522	60					288,266	
535,982 35	500,000	4. Permis de circulation pour cyclistes .	_	_	540,151			-	540,151	75
273,079 65 $22,400 -$		5. Permis de circulation pour automobiles		-	394,145	56			394,145	1
$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		6. Emoluments du contrôle des cinématogr.	7 700	CO	24,250 2,420,416	01		-	24,250	-
2,039,369 30	1,700,000		4,522	-00	2,420,416	-01		-	2,415,894	21
		E. Direction de l'intérieur								
28,872 70		1. Emoluments et droits de patente		_	34,610	_		-	34,610)
63,500 —	50,000	2. Emoluments de la Chambre du com-								
9,904 15	2.000	merce et de l'industrie			63,180 40,501				63,180 40,501	
$\begin{array}{c c} 601 & 10 \\ 422 & 50 \end{array}$		4. Emoluments des agents d'immeubles	252	70	386	-			133	
546 —	100	5. Patentes pour marchands de vin			832				832	
103,245 35	77,200		252	70	139,509	41			139,256	71
		E Direction des Sinoness								
630	100	F. Direction des finances 1. Emoluments et patentes des débitants								
	ļ	de sel		_	410	_			410	-
15,023 —	30,000	2. Emoluments de la commission canto-			4==0=					
2,023 78	2,000	nale des recours	13	19	17,765 1,982				17,765 $1,969$	
17,676 78	32,100		13		20,157				20,144	-
	,	ľ				-			-0,177	
		G. Direction des affaires sanitaires								
8,980	5,000	1. Emoluments			7,630				7,630	
				[]	,,,,,,	- 1		. !!	.,	4 1
8,980	5,000	ľ			7,630				7,630	

	Cai	nton de Berne — Comp	te géne	ér	al pou	r	1948			
Compte	Budget	Dubrianas du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)		Doit (Dépenses)		Avoir (Recettes)
de 1947	de 1948	Rubriques du compte		bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXV. Emoluments								
142,230 05 65,470 —	140,000 58,000 1,760,000 77,200 32,100 5,000	A. Emoluments des bureaux du registre foncier, des greffes et des offices des poursuites et faillites	10 - 4,522 252 13 -	60 60 70 19	101,235 2, 420,416	25 81 41 84		_	6,144,450 204,945 101,235 2,415,894 139,256 20,144 7,630 9,033,556	65 21 71 65
		XXVI. Taxe des successions et donations A. Produit 1. Taxe ordinaire	159 907	80	6,131,271	10			5,972,883	30
1,121,754 75 220 —	1,200,000 —	2. Part des communes, 20 %	1,224,957 —			15	1,198,221 —		240	-
4,487,477 85	4,800,000		1,383,345	25	6,158,247	25		_	4,774,902	
1,547 — 31,167 45 32,714 45	80,000	B. Frais de perception 1. Frais divers de perception 2. Frais de l'inventaire officiel	3,196 51,503 54,699	20	1,649 1, 649			90		
4,487,477 85 32,714 45 4,454,763 40	87,000	A. Produit	54,699	2 5	6,158,247 1,649 6,159,896	30	53,049	95 —	4,774,902 — 4,721,852	_
		de fr. 8,852.05								

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır 1948			
Compte	Budget	Dub-donne de comete	Doit (Dépenses	s)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépens		Avoir	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	(20)		ıtes			ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques							
		A. Produit			7 00 004			F00.004	
522,225 - 52,2225		1. Redevances	_	-	522,991			522,991	-
		dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %	52,299	10		_ 52,29	9 10		_
470,002 50	450,000		52,299	10	522,991			470,691	90
		de fr. 20,691.90							
				!					
		XXVIII. Auberges,							
		Commerce au détail et en mi-gros							
		et établissements de danse							
		A. Auberges et établissements analogues							
1,229,510 —	1,180,000	1. Droits de patente	50,841	30	1,272,500	40 —	-	1,221,659	10
61,477 50 116,626 75		2. Fonds spécial, 5%	61,081 116,626			- 61,08 116,62			
1,051,405 75				-	1,272,500			1,043,950	70
86,378	70 000	B. Commerce au détail et en mi-gros 1. Droits de commerce au détail	1,080		90,047		-	88,967	
120,578 —	110,000	2. Droits de commerce en mi-gros	1,282	5 0	126,508	100.00	1 50	125,225	
92,921 25 114,034 75	90,000 90,000	3. Part des communes, 50 %	102,801 105,164		216,555	102,80 	- 30	111,391	
								,	
00.000		C. Etablissements de danse			62.5				
33,089 — 33,089 —	30,000 30,000	1. Droits de patente	850 850	_	32,850 32,850		-	32,000 32,000	
	30,000			-			-		
		D. Frais de perception							
4,987 10	5, 000	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression	2,981	30		_ 2,98	30		
4,987 10	5,000		2,981			2,98	-	_	
		I							

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1948			
Compte	Budget	D. I. t	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir	
de 1947	de 1948	Rubriques du compte	,,		ites	,	, .	net		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXVIII. Auberges,								
		Commerce au détail et en mi-gros								
		et établissements de danse								
1 051 405 75	1 003 000	A. Auberges et établissements analogues .	228 549	70	1,272,500	40	and the same of th		1,043,950	70
114,034 75	90,000	B. Commerce au détail et en mi-gros	105,164		216,555	_		-	111,391	
33,089 - 4,987 10		C. Etablissements de danse	$850 \\ 2,981$		32,850 —	_	2,981	30	32,000	-
1,193,542 40			337,545	-	1,521,905	40			1,184,360	40
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 66,360.40								
		The resistance of the second s								
9										
		XXIX. Part du produit du								
		monopole de l'alcool								
2,661,801 90	1,093,374	1. Versement de la Confédération		_	2,372,704	70	and the same of th		2,372,704	70
		2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:								
13,000 —	13,000	a. Direction de la police	13,000				13,000			-
$ \begin{array}{c c} 16,000 \\ 233,409 \\ 80 \end{array} $	16,000 200,000		16,000 204,253			_	16,000 204,253			
2,399,392		Les recettes sont supérieures au budget	233,253	10	2,372,704	70		_	2,139,451	60
		de fr. 275,077.60								
		XXX. Part au bénéfice								
		de la Banque nationale suisse								
583,132 80	583,132	1. Indemnité de 80 cts par tête de la			509 19 0	90			583,132	90
_		population domiciliée	_		583,132	30			000,102	, 00
#60 400 CO	#09 d 90	sur la Banque nationale suisse		_	 583,132	20		_	 583,132	2 20
583,132 80	583,132	Les recettes sont supérieures au budget de fr. —. 80					,		500,10	
		-								
			1					,		

	Ca	nton de Berne — Comp	npte général pour 1948							
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses)	Avoir (Recettes	
de 1947	de 1948	Rubriques un compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		XXXI. Taxe militaire								
		A. Taxe militaire								
1,964,695 90 238,466 61 182,222 25 85,621 — 1,235,502 88	150,000 60,000 80,000	1. Contribuables présents	28,464 —	95	2,095,754 246,990 167,650 52,609	75 40		_	2,095,754 246,990 139,185 52,609	75 45
1,235,502 88					2,563,005	55		_	1,267,270	30
1,230,302	050,000		1,200,130		_,000,000	_		-		
112,338 60 10,170 25 107,581 20	10,000	B. Frais de taxation et de perception 1. Traitements	103,451 9,200	45			9,200	45		_
4,000 —	4 000	poursuites	111,692	-	4,821	65	106,870	35		
98,840 23		missaire des guerres	4,000		101 201	-	4,000	_	101,381	60
3,000 —	3,000	perception	3,000	_	101,381		3,000	_	-	-
138,249 82	150,636		231,343	65	106,691	95	124,651	70	_	
1,235,502 88 138,249 82 1,097,253 06	150,636	A. Taxe militaire	2 31,343	65	2,563,005 106,691 2,669,697	95	124,651		1,267,270 — 1,142,618	_
59.673,081 10,290,698 69,963,779 47	12,000,000	XXXII. Impôts directs A. Personnes physiques 1. Impôt du revenu	289	80	61,939,740 11,082,929 73,022,669	15			61,896,791 11,082,639 72,979,430	35
12,096,265 3,337,945 20,222 50	2,900,000 15,000	B. Personnes morales Sociétés et coopératives à but lucratif: 1. Impôt sur le bénéfice 2. Impôt du capital 3. Impôt Holding Sociétés coopératives de mutualité:	1,545 	40	12,119,594 3,385,745 19,978	35 5 0			12,118,048 3,385,745 19,978	35 5 0
796,870 60 437,479 25	500,000	4. Impôt du rendement			774,185	10			774,185	10
$egin{array}{c c} 1,153,257 & -\ 570,767 & 20 \end{array}$	1,100,000 400,000	6. Impôt du revenu	10		1,024,883 574,521				1,024,873 574,521	13
18,412,807 60			1,555	40	18,331,525			_	18,329,970	
		C. Impôt sur les gains de fortune			0.040.55	0			0.044 ===	
2,269,790 90 2,269.790 90		1. Produit		-	2,612,356 2,612,356				2,611,880 2,611,880	-

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1948			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	;)	Avoir (Recettes	
de 1947	de 1948	Rubiiques du compte		brı	ites			ne	ttes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		XXXII. Impôts directs								
		D. Impôts répressifs et supplémentaires								
1,531,686 05 4,037 80		1. Produit	781,385 —	45	1,613, 091	95 —	_	_	831,706 —	50
1,535,723 85			781,385	45	1,613,091	95		_	831,706	50
		E. Amendes prononcées en procédure de taxation								
30,527 —	500	1. Produit			1,070	_		_	1,070	
30,527 —	500				1,070	_		_	1,070	
		F. Frais d'administration, de taxation et de perception								
		1. Intendance des impôts et taxation:	0 405 040	50	0.005	20	0.400.104	00		
2,540,574 95 289,866 76			2,465,219 317,953		1 1		2,462,184 $279,789$			
195,252 22			134,650		17,569					
6,607	50,000		8,857	-			8,857	-		
62,173 — 43,390 65	65,904 45,000	f. Indemnités aux membres de l'au-	63,004				63,004 24,651			
1,032,831 03	1,200,000	torité de taxation	24,651 1,207,642			95	1,204,994			
139,093 55	158,500		154,642		18,263				_	-
14,310 19	the second second second		12,693				8,613			
9,936 — 8,817 90	10,020 10,000		10,120 9,991		2,686 —	80	7,433 9,991			
2,112,102 14	2,300,000		2,282,327	48	696	45	2,281,631	03	_	_
10,472 —	25,000	b. Frais divers	20,628	40	2,051					-
59,903 64	80,000	4. Acquisitions mobiliers	122,622	65			114,282	-		
6,525,331 03	6,869,371		6,835,006		97,535	<u>07</u>	6,737,470	93		_
		G. Affectations particulières								
2,000,000 —	1,800,000	1. Versement dans la réserve pour éliminations	2,000,000				2,000,000			
3,800,000 —	3,338,300	2. Affectation suiv. arrêté populaire du	2,000,000				2,000,000			
,,,,,,,,,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	13 février 1944	4,300,000	_		_	4,300,000	_		
5,800,000 —	5,138,300		6,300,000	_		_	6,300,000	_		-
		A. Personnes physiques			73,022,669				72,979,430	
		B. Personnes morales			18,331,525 2,612,356			_	18,329,970 2,611,880	
2,269,790 90 1 535 793 85	800,000	C. Impôt sur les gains de fortune D. Impôts supplémentaires et répressifs .			1,613,091				831,706	
30,527		E. Amendes prononcées en procédure de taxation.		_	1,070		_		1,070	
		F. Frais d'administration, de taxation et de perception	6,835,006	_	97,535	07	6,737,470			_
5,800,000 —	5,138,300	G. Affectations particulières	6,300,000			=	6,300,000			
79,887, 297 79	75,047,829	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 6,668,758.50	13,961,661	62	95,678,249	12		_	81,716,587	50

		Ca	nton de Berne — Comp	mpte général pour 1948							
Compte de 1947		Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses	1.5	Avoir (Recette	
				<u> </u>		ites			_	ttes	<u> </u>
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			XXXIII. Parts aux contributions fédérales								
			A. Parts								
10,000,000		8,500,000	1. Impôt fédéral de défense nationale, IVe période			13,000,000			_	13,000,000	,
4,000,000 1,059,149 —	98	300,000	 2. Sacrifice de défense nationale, IIIe quote 3. Impôt fédéral des bénéfices de guerre 4. Impôt de défense nationale supplém. 			1,099,206 —		_		1,099,206 —	-
300,000			5. Recouvrement complémentaire			500,000			-	500,000	
15,359.149	98	9,600,000				14,599,206	52		_	14,599,206	52
			B. Frais								
135,258 48,249			1. Traitements	125,670 24,978	1 1	277	40	125,670 24,701		_	
10,742	70	12,000	3. Frais d'impression	45,646	60			45,646	60		-
99,657 - 3,420 -			4. Loyers	382,521 3,420		_		382,521 3,420		_	
297,328	04	479,075		582,236		277	40		-		
			A. Parts			14,599,206				14,599,206	52
	-		B. Frais	582,236					04		
15,061,821	94	9,120,925	Les recettes sont supérieures au budget	582,236	44	14,599,483	92			14,017,247	48
			de fr. 4,896,322.48								
			Maria de Calabra de Ca								
			XXXIV. Divers								
			A. Postes temporaires								
			1. Allocations de renchérissement:								
7,929,001 4,519,012				11,023,868 5,100,973				10,765,102 5,100,639			
1,172,863	70	1,280,000	c. Rentiers, Personnel de l'Etat	1,518,190	30	18,837	05	1,499,353	25		-
1,223,238 300,000	05	300,000	d. Rentiers, Corps enseignante. Versement à la réserve pour cotisa-	1,559,293	10	5,041	30	1, 554 , 251	80		
		14.000	tions du Corps enseignant	300,000		-		300,000	1	_	-
			2. Radioscopie du personnel de l'Etat.3. Versement au fonds de secours pour	10,795				10,795			
800,000			hôpitaux et les établissements de charité (Contribution de 10% du régime tran-	100,000		_		100,000			
100,500 -	_		sitoire de l'A.V. S.)								
2,409,355	20		la tuberculose) (Versement au fonds centrale de compen-								
10 450 071	_	16 994 999	sation)	10 612 102	=0	000 050		10 220 141			-
18,453,971	(9)	10,224,000		19,613,120	40	282,979	U 5	19,330,141	05		_
	1	l		l				l			

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	ral poi	ur	1948			
Compte de 1947		Budget de 1948	Rubriques du compte	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)	Doit (Dépenses		Avoir (Recettes)
Fr.	Ct.			<u> </u>	Ct.	rtes	Ct.	Fr.	net		Ct.
Fr.	Oi.	FF,	Administration courante	Fr.	Oi.	Fr.	Oi.	Fr.	Oi.	FF.	Oi.
			XXXIV. Divers								
			B. Imprévu								
21,628 44,251 3,000,000		100,000	1. Successions en déshérence	18,803 87,272						16,896 277,819	
			3. Intérêt et amortissement sur la garantie de la Banque Cantonale4. Amortissement au crédit de construc-	3,000,000				3,000,000			
	_		tion du Sanatorium bernois à Montana 5. Foyer des nourrissons de l'Elfenau, sub-	430,000				430,000			
			side de construction	300,000 310,737				300,000 310,737			
	Macroston		7. Foyer jurassien pour enfants arrièrés à Delémont, subside de construction	100,000				100,000		_	
3,000,000	_	— —	8. AVS solde de crédit non demandé (Période de transition 1946/47) (Mises en réserve et amortissements)			1,479,305				1,479 ,3 05	
2,934,400 8,957,023			(Réserve pour buts particuliers)	4,246,814		1 000 000	00	2,366,715	01		
18,453,971 8,957,023 27,410,995	7 6	3,530,000		4,246,814	_	282,979 1,880,098 1,163,077	09	2,366,715	91		
								3			



COMPTE ORDINAIRE

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

- A. Fortune active
 - I. Compte du fonds capital
 - II. Compte du fonds d'administration
 - III. Fortune de l'Etat à destination déterminée
- B. Engagements de l'Etat

1948

Si	tuat	ion de la	for	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. C
26,510,294 26,510,294				I. Fonds capital A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,510,294 Total de l'actif	Achats de forêts Plus-value des ventes Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évaluation des forêts Vente de droits	2,200 - 63,340 - 2,020 - 7,900 - 550 - 76,010 - 780 -
89,320,946 89,320,946				B. Domaines Estimation cadastrale fr. 89,320,946.—*) *) Domaines civils fr. 82,421,764.— Domaines curiaux » 6,899,182.— fr. 89,320,946.— Total de l'actif	Achats de domaines Plus-value des ventes de domaines Infériorités de prix d'achat Vente de droits Augmentation de l'évaluation des domaines Total des augmentations .	101,115 8 41,917 9 258,060 - 737 5 263,200 - 665,031 2
20,373	55			C. Caisse des domaines 1. Créances pour ventes Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpcs bernoises fr. 25,000.—	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines	73,610 - 60,960 4
_				2. Dettes pour achats 3. Caisse hypothécaire, compte courant	de l'économie forestière	104,665 8
					Créances rentrées Bonification de la Caisse d'Etat Total des augmentations .	133,009 5 ————————————————————————————————————

des c	apitau x	Situation de la fortune au 3	1 décembre	1948		
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct. F	r.	Ct.
73,610 — ———————————————————————————————————	Ventes de forêts Diminution de l'évaluation des forêts Excédents de prix d'achat Infériorités de prix de vente	I. Fonds capital A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,509,514.—	26,509,514	-		
76,790 —	Total des diminutions	Total de l'actif	26,509,514	_	_	Thursday.
		B. Domaines				
57,505 85 54,440 —	Ventes de domaines Excédents de prix d'achat Infériorités de prix de vente Diminution de l'évaluation des domaines	Estimation cadastrale fr. 89,764,531.—*) *) Domaines civils fr. 82,835,064.— Domaines curiaux	89,764,531			
	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	89,764,531	-		
133,009 50	Créances rentrées	C. Caisse des domaines 1. Créances pour ventes	21,934	4 5 –	_	
2,200 — 101,115 85	Dettes nouvelles: Achats de forêts Achats de domaines	2. Dettes pour achats		92	26,677	35
	Dépenses: Paiement de dettes	3. Caisse hypothécaire, compte courant		_ 3,60	01,502	59
	Total des diminutions Augmentation nette (Diminution de la dette nette)	Total de l'actif et du passif	21,934	- 11	28,180 4 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	

			Canton de Berne — Compte général pour 1948 Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Mouvement										
Si	tua	tion de la	for	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ment							
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit							
Fc.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.	C						
				I. Fonds capital D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'Etat	****		-						
0,000,000 0,000,000				E. Caisse hypothécaire*) 1. Fonds capital de l'Etat Total de l'actif			-						
1,103,115 1,103,115 121,635,044 260,453 5,595,627 3,598,091 57,111,213 23,045,335 500,000 1 8,197,123 — 21,046,006	11 30 	2.167,798 1,501,541 — 2,425,738		Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines) Dépôts en compte courant Coupons et obligations d'emprunts Caisse Prêts hypothécaires Compte-courant-débiteurs avec garantie Avances fixes et prêts avec garantie Prêts fixes Prêts courants Valeurs Correspondants Frais des emprunts (mise en réserve) Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes		22,348,000 17,767,100 29,638,850 10,537,714 3,388,067 4,472,095 39,410,625 45,050,151 2,014,815 210,641 3,286,775 10,859,012 8,187,693 124,707,036 537,096 36,010 11,944 10,654,694 73,915,677 407,034,003	7 5 9 7 2 2 5 5 6 6 2 2 9 8 0						
					·								

	Canton de Bern	ie — Compte général pou	r 1948		
des cap	itaux	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1948	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active I. Fonds capital D. Biens de droit privé résultant de la souveraineté de l'État	Fr.	Ct. Fr.	Ct.
		E. Caisse hypothéeaire*) 1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000 30,000,000		
400,000 — 24,700,000 — 7,495,600 — 28,781,888 35,246,785 38 4,437,349 18 4,506,038 10 39,345,167 97 33,504,448 36 166,500 — 54,582 40 1,024,310 65 966,195 95 9,557,304 15 131,886,300 69 537,096 25 36,010 — 11,944 10,460,803 75,73,915,677 05 407,034,003 71	Nouvelles dettes et rem- hoursements de créances Total des diminutions	capitaux de la Caisse Fonds de réserve Emprunts Dépôts contre obligations et bons de caisse Dépôts d'épargne Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines) Dépôts en compte courant Coupons et obligations d'emprunts Caisse. Prêts hypothécaires Compte-courant-débiteurs avec garantie Avances fixes et prêts avec garantie Prêts fixes Prêts courants Valeurs Correspondants Frais des emprunts (mise en réserve) Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	533,180,747 1,848,315 416,512 7,858,092 13,490,908 55,741,603 16,510,669 — 500,000	- 10,700,000 - 154,854,500 - 69,739,100 124,705,828 233,184,515 - 8,032,212 - 1,150,603	19 47 45 25

		Can	to	n de Berne — Compte g	énéral pour 1948	AND THE RESIDENCE OF THE PARTY
S	itu	ation de la	ı fo	ortune au 31 décembre 1947	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active I. Fonds capital		Fr. (
				F. Banque cantonale*)		
40,000,000			_	1. Fonds capital de l'Etat	-	-
40,000,000			_	Total de l'actif		
				*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque		
16,075,647	28		-	Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux	(3,272,078,752
	40 71	63,480,220	_	Coupons		140,560,817 2,652,628,794
57,163,136	21		01	Effets sur la Suisse		1,066,288,144
205,587,564	65 29	233,913,135	38			49,053,313 2,261,890,682
24,847,092 83,109,043	03 71		_	Avances et prêts fermes Avances en compte courant et prêts à des		6,424,067
150,543,731	16			corporations de droit public Placements hypothécaires		523,922,185 9 40,273,019 -
17,587,970	45 95	Minimum and Minimu		Titres et participations permanentes Participations syndicales	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes .	71,468,430 S 254,877,076 S
7,792,924 378,845	_			Immeubles: à l'usage de la banque autres immeubles	boursements de dettes .	7,000
	24	20,144,839		Autres postes de l'actif et du passif		163,015,498 1
_	_	293,074,596 70,859,000	75	Dépôts en caisse d'épargne Bons de caisse		107,364,535 7 23,042,000 -
_	_	270,000 —	_	Traites et acceptations Siège central et succursales		5,907,579 8 2,191,525,646 6
	_	9,600,000 3,345,700	56	Fonds de réserve Compte de profits et pertes		84,609,502
	_		_	Cautions Débiteurs pour cautions		6,801,783 8 8,807,671 4
34,687,492	08	694,687,492	08	Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	12,930,546,503
	_	40,000,000	_	Actif net (fonds capital)		

	Canton de Berne	 Compte général por 	ur 1948			
des ca	pitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1948	
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		F. Banque cantonale*)				
		1. Fonds capital de l'Etat	40,000,000			
		Total de l'actif	40,000,000			
		*) Situation et mouvement des capitaux de la Ban que				
3,266,268,856 140,253,745 2,654,915,680 1,073,966,292 70 49,001,351 2,265,769,885 5,986,246 508,009,234 16,497,534 85,445,232 254,901,114 88,788 7,000 168,713,431 114,829,809 27,845,000 5,877,579 2,191,525,646 200,000 84,834,616 57 8,807,211 6,802,243 32 12,930,546,503 36		Caisse, compte de virements et compte de chèques postaux. Coupons Engagements en banque Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Compte courant, débiteurs et créditeurs Avances et prêts fermes Avances en compte courant et prêts à des corporations de droit public Placements hypothécaires Titres et participations permanentes Participations syndicales Immeubles: à l'usage de la banque autres immeubles Autres postes de l'actif et du passif Dépôts en caisse d'épargne Bons de caisse Traites et acceptations Siège central et succursales Fonds de réserve Compte de profits et pertes Cautions Débiteurs pour cautions Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	21,885,543 518,772 45,952,261 49,484,988 52,847 190,527,238 25,284,912 99,021,995 174,319,215 103,611,168 766,831 7,711,136 371,845 4,211,441 ———————————————————————————————————	46 72 96 45 80 27 29 62 10 45 — — — 81	44,905,627 ————————————————————————————————————	_

	ııua	non de 18	10	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ment		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.	(
				I. Fonds capital				
				G. Capitaux de chemins de fer				
				a. Papiers-valeurs				
				I. Actions				
6,362,800		-		1. B.L.S., priorités, I ^{er} rang				
6,960,960	1 11			2. B.L.S., priorités, II ^{me} rang		_		
				nominal fr. 8,701,200.—				
6,304,885			-	3. B.L.S., privil.		-		
1,000,000				nominal fr. 8,775,000.— 4. Berne-Neuchâtel, priorités				
			_	5. » privil.				
				nominal fr. 2,754,400.—				
849,500		Pinner.		6. Chemin de fer du Simmental, prior.	l l			
· 				7. » » » » privil. nominal fr. 1,570,500.—		-		
1,35 2, 000		Name and Address of the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, where the Owner, which is the Owner, where the Owner, which is the Owner, where the Owner, which is the Ow	_	8. Emmental-Berthoud-Thoune, prior.				
_		-	-	9. » privil.				
				nominal fr. 1,473,250.—				
1,314,500		Marie Car	_	10. Chemins de fer réunis de Huttwil: priorités	[]	page services		
—				privil. nominal fr. 687,250.—		-		
,238,560		Whether		$11.\ Chemins\ de\ fer\ r\'eunis\ Berne-Worb, priv.$	11			
32,2 00		W ARRIVAN		12. Fribourg-Morat-Anet, privil.				
		******		13. Soleure-Moutier, » nominal fr. 60,750.—				
2,094,000	_	-	_	14. Soleur Berne,	[]			
,047,610		- Marine		$15. \ Steff is bourg-Thoune-Interlaken, prior.$		-		
63,000				16. Chemin de fer de la Jungfrau, privil.17. Compagnie des chemins de fer du Jura	D			
				nominal fr. 801,400.—	Bénéfices de cours et	-		
		-	_	18. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	pracements			
				nominal fr. 1,884,000.—, prior.				
				» 73,700.—, privil. 19. Chemin de fer de la vallée de la Singine				
				nominal fr. 484,320.—	l li			
				» 80,720.—, prior.	11			
				» 593,600.—, privil.				
		*****		20. Montreux-Oberland bernois nominal fr. 198,000.—		-		
	_		-	21. Langenthal-Jura	l l	-		
				nominal fr. 463,500.—	Н			
		- Annual Control of the Control of t		22. Bienne-Montménil nominal fr. 42,960.—	11			
********		Marana		23. Bienne-Tæuffelen-Anet:	11		-	
				nominal fr. 499,100.—, prior.	- 11			
				» 207,100.—, privil.	11		l	
				24. Langenthal-Melchnau nominal fr. 567,500.—	11		ŀ	
				25. Soleure-Niederbipp		-		
				nominal fr. 402,500.—				
-	-	-		26. Loèche-Loèche-les-Bains			-	
		No.		nominal fr. 1000.— 27. Oberland bernois	11			
		100000000		nominal fr. 24,400.—, prior.	11	-		
				» —.—, privil.	()	213,800	,	
,620,015				1	-) -	

		(Canton de Berne	— Compte général pour 1948						
	des	s cap	itaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	1948			
	Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir			
	Fr.	Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct		
				I. Fonds capital						
1				G. Capitaux de chemins de fer						
				a. Papiers-valeurs						
				I. Actions						
	_	-		. B.L.S., priorités, I ^{er} rang	6,362,800 6,960,960			-		
		-	3	8. B.L.S., privil	6,304,885	-		-		
	-	-	The state of the s	. Berne-Neuchâtel, priorités	1,000,000			-		
		-	5	nominal fr. 2,754,400.—				-		
	-	-	$\begin{array}{ c c c c c c c c c c c c c c c c c c c$	6. Chemin de fer du Simmental, prior	849,500		_			
١				nominal fr. 1,570,500.—	4 959 000					
				8. Emmental-Berthoud-Thoune, priorités 9. privil	1,352,000			_		
l			1	nominal fr. 1,473,250.—). Chemins de fer réunis de Huttwil:						
İ		-		priorités	1,314,500		_	_		
	-		11	. Chemins de fer réunis Berne-Worb, priv.						
			12	2. Chemin de fer fribourgeois, privil	1,238,560	-		-		
	_	-	13	3. Soleure-Moutier, »	32,200		_	-		
			14	4. Soleure-Berne, »						
			15	5. Steffisbourg-Thoune-Interlaken, prior.	2,094,000	-	_			
			Temboursements et 17	6. Chemin de fer de la Jungfrau, privil 7. Compagnie des chemins de fer du Jura	1,047,610 63,000					
			amortissements	nominal fr. 801,400.—	-			_		
		-	18	3. Vallée de la Gürbe-Berne-Schwarzenbourg nominal: priorités fr. 1,884,000.— privil. » 73,700.—	_	_	_	-		
		-	19	O. Chemin de fer de la vallée de la Singine nominal: priorités fr. 80,720.— privil. » 593,600.—	-			-		
			20.	. Montreux-Oberland bernois nominal fr. 198,000.—	_			-		
	_	-	21	L. Langenthal-Jura	_	-	_	-		
		_	22	2. Bienne-Montménil	_		_	-		
		-	23	3. Bienne-Tæuffelen-Anet: nominal: priorités fr. 499,100. — privil. » 207,100. —	_		_	-		
			24	4. Langenthal-Melchnau	_			-		
	_		25	5. Soleure-Niederbipp nominal fr. 40,250.—				-		
	_			6. Loèche-Loèche-les-Bains nominal fr. 1000.—	-			-		
	*****		27	7. Oberland bernois nominal fr. 24,400.—, priorités						
)	» 213,800.—, priorites	213,800	_	_	-		
-			Total des diminutions To	otal de l'actif	28,833,815		_	_		
-		- -						- -		

Si	tuati	on de la	for	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ment		
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.		
				A. Fortune active				
				Fonds capital				
				G. Capitaux de chemins de fer				
				a. Papiers-valeurs				
				11. Obligations				
11,819,873	85			1. B.L.S., Ier rang	l (i			
24,250,000 200,000				2. B.L.S., II ^{me} rang 3. B.L.S., Lacs de Thoune et de Brienz,				
				billet				
43,800			-	4. Oberland-bernois, I ^{er} rang nominal fr. 73,000.—	Bénéfices de cours et			
			-	5. Soleure-Moutier, Ier rang	placements	_		
				6. Chemin de fer de la vallée de la Singine, I ^{er} rang	.			
				7. Chemin de fer de la vallée de la Singine, billet				
150,000			_	8. Langenthal-Melchnau, I ^{er} rang		_		
36,463,673	85		-	Total de l'actif	Total des augmentations .			
				III. Prêts pour l'électrification				
1,530,056	70			1. Chemin de fer du Simmental				
2,305,679	65		_	2. Vallée de la Gürke-Berne-Schwarzenbourg		-		
556,370 —	95		_	3. Berne-Neuchâtel (Directe) 4. Soleure-Moutier	placements			
4,392,107	30			Total de l'actif	Total des augmentations .	_		
					·			
				Récapitulation				
28,620,015 36,463,673			-	I. Actions II. Obligations	Bénéfice de cours et	213,80	00	
4,392,107				II. Oottgations III. Prêts pour l'électrification	placements	_		
69,475,796	15		-	Actif net	Total des augmentations.	213,80	00	
							_	

	Canton de Berne	ne — Compte général pour 1948								
des cap	oitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	948					
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	1				
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				
		I. Fonds capital								
		G. Capitaux de chemins de fer								
		a. Papiers-valeurs								
		II. Obligations								
		1. B.L.S., I ^{er} rang	11,819,873 24, 2 50,000	85						
		billet	200,000 43,800		_					
	Remboursements et amortissements	nominal fr. 73,000.— 5. Soleure-Moutier, I ^{er} rang	_	_	_					
		I ^{er} rang								
		billet	 150,000			-				
) Total des diminutions	Total de l'actif								
	Remboursements et amortissements	111. Prêts pour l'électrification 1. Chemin de fer du Simmental 2. Vallée de la Gürke-Perne-Schwarzenbourg 3. Berne-Neuchâtel (Directe) 4. Soleure-Moutier	2,305,679	65	 					
		Récapitulation I. Actions	36,463,673 4,370,509	85 —						
	Avoir Fr. Ct. 21,598 30 21,598 30 21,598 30 21,598 30	Avoir Fr. Ct.	Remboursements et amortissements et amortissements et amortissements 21,598 30 Remboursements et amortissements 21,598 30 Total des diminutions Remboursements et amortissements 21,598 30 Remboursements 21,598	Avoir	Rubriques du compte Doit	Avoir Rubriques du compte Doit Avoir Rubriques du compte Doit Avoir Rubriques du compte Doit Avoir Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Ct. Fr. Fr. Fr. Ct. Fr.				

Sit	uation de	la fo	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ement	
Doit	Avo	oir	Rubriques du compte		Doit	
Fr.	ct. Fr.	Ct.			Fr.	Ct
			A. Fortune active I. Fonds capital			
			G. Capitaux de chemins de fer			
			a. Papiers-valeurs			
			G. b. Avances			
			1. Lac de Bienne, Comp. de bat. à vap. nominal fr. 243,500.—	1	Wheelings	-
			2. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire nominal fr. 65,000.— 3. Caisse de retraite et de secours des		_	
-		_	chemins de fer subventionnés 4. Chemin de fer Langenthal-Melchnau			
-	_	_	nominal fr. 47,226.85 5. Chemin de fer Langenthal-Melchnau,		_	-
	_		livraison de cuivre nominal fr. 50,653.95 6. Services d'automobiles			
			nominal fr. 13,091.65 Actif net	Total des augmentations.		-
		-	G. c. Fonds d'amortissem. des chemins de fer 1. Compte courant	Prélèvement pour amortis- sements		
	11,292,	585 30	Total du passif	Total des diminutions		-

		(Canton de Berne									
	des	cap	oitaux	Situation de la fortune au	31 décem	bre	1948					
	Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir					
	Fr.	Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.				
				I. Fonds capital								
				G. Capitaux de chemins de fer								
				a. Papiers-valeurs								
				G. b. Avances								
				 Lac de Bienne, Comp. de bat. à vap. nominal fr. 243,500.— 		-						
				2. Gléresse-Mont. de Diesse, funiculaire nominal fr. 65,000.—		-						
1	distributed.	-		3. Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés		-		-				
	A	-	Remboursements et amortissements	4. Chemin de fer Langenthal-Melchnau nominal fr. 47,226.85	_	-	_					
١				5. Chemin de fer Langenthal-Melchnau, livraison de cuivre								
		_		nominal fr. 50,653.95 6. Services d'automobiles nominal fr. 13,091.65	_		_	_				
-			Total des diminutions	Actif net								
			•									
1				G. c. Fonds d'amortissem. des chemins de fer								
	5,168,500	_	Versements	1. Compte courant			16,461,085	30				
	5,168,500	=	Total des augmentations	Total du passif		-=	16,461,085	30				

A. Fortune active I. Fonds capital H. Fonds des participations et papiers-valeurs Obligations 1. Canton de Fribourg 1892 56,314 70 — 2. Canton de Berne, 1938 721,240 — 3. Canton de Berne, 1938 721,240 — 4. Canton de Berne 1906 10,920 — 4. Canton de Berne 1895 1,844,710 — 5. Caisse hypothécaire 1897 45,495 — 45,49						
Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. Ct.
				I. Fonds capital		C.
				papiers-valeurs		
			_	1. Canton de Fribourg 1892	[
				30		1
		-	-			1
					1	5,750 —
				Actions		
						300 —
	1		-		77.	- -
		-	-	Name of the		
					pracements	
	_			77 7000		
5,000		#Monte (#E		26. Station radiophonique de Berne		
	1 1	-				
						_ -
	1 1					
	1					
						8,160 —
120,000		place and of		construction de maisons d'habitation à		
62 478 815	05				Total des augmentations	07 945 90
						437,314 70
				II Fonds d'administration	·	
				II. I olius u auministration		
•				J. Caisses		
1,527,748	82			Caisses des recettes de district	Recettes	187,759,875 15
1,527,748	82					187,759,875 15
		PROPERTY STATES AND ST				101,100,010
				K. Restes actifs		
51,414,919	64		_	Créances échues	Nouv. mandats de perception	173,314,154 11
51,414,919	64	_				173,314,154 11
						AND THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PARTY O
				L. Restes passifs		
		00 550 455		=	Paiements de restes passifs	408000
				Dettes échues	i alements de restes passits	187,929,971 81
1	- 11	22,552,155	61			187,929,971 81

Canton de Bern	e — Compte général po	our 1948	3		
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1948		
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Av	oir	
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr.	Ct. Fr	•	Ct.
	I. Fonds capital				
	H. Fonds des participations et papiers-valeurs				
3,000 -	Obligations 1. Canton de Fribourg 1892	70,350		-	_
65,000 — 45,500 —	2. Canton de Berne, 1938	686,660		-	
74,500 —	4. Canton de Berne 1895	169,015	1 13	-	
168,500 —	5. Caisse hypothécaire 1897	1,721,705		-	
25,000 -	6. Canton de Berne 1900	443,905		-	
150,000	7. Emprunt de la défense nationale 1936	150,000	1 11	-	
	9. Canton de Berne 1938	100,000		-	
	Actions				
3,000 -	20. Société du crématoire de Berne	_			
	21. Sucrerie d'Aarberg S. A	500,000	118		
- Remboursements	22. Forces motrices bernoises S. A	55,372,777	4 11	-	
	23. Banque Nationale suisse	1,777,750		-	
	24. Salines suisses du Rhin	468,000 1			
, Acceptance (1997)	26. Station radiophonique de Berne	5,000			
Name of the same o	27. Société suisse de transp. par remorq.	100,000	1 11	-	
	28. Halles de Berthoud, parts sociales .	20,000		-	
	29. «Alpar», Berne	220, 000			
_ -	30. Société de l'Λérodrome de Berne	10,000		-	
	31. "Swissair" Zurich	28,338	25 —	-	
160 —	32. «Rimag» S.A., Berne	28,000			
	33. «Kühlhaus» S. A., Thoune 34. Société pour l'encouragement de la construction de maisons d'habitat. à	50,000		-	
	Berne	120,000		-	_
534,660 — Total des diminutions	Actif net	62,041,501	25 —		_
	II. Fonds d'administration				
	J. Caisses				
187,929,971 81 Dépenses	Caisses des recettes de district	1,357,652	16 —		
187,929,971 81 Bepenses		1,357,652			
201,040,011		2,00x,00M			
	77 75				
	K. Restes actifs	212 22 22 22			
187,759,875 15 Rentrée de restes actifs	Créances échues	36,969,198	60 —		
187,759,875 15		36,969,198	60		
	L. Restes passifs				
171,078,078 49 Nouv. mandats de paiement	Dettes échues	_	5,700	0,262	2 9
171,078,078 49			5,700	0,262	29

Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Doit									
Dolt									
oit		Avoir		Rubriques du compte			Doit		
	Ct.	Fr.	Ct.	II. Fonds d'administration			Fr. Ct.		
2,700 8,100 - -			_	 a. Administration générale 1. Chancellerie d'Etat, émoluments 2. Secrétaires de préfecture, émoluments 3. Préfets, émoluments 4. Part au Sport-Toto 			500 – 4,200 — 8,334 95 6,671 51		
8,500 9,950			_ 	 Greffiers, émoluments Préposés aux offices des poursuites, émoluments 			3,550 —		
	_ _ _ _	10,221 4,600	33 -71 	 1./13. Préfectures, frais généraux 14. Registres pour notaires 15. Hoiries diverses 16. Renonciations à la nationalité suisse 		1	110,948 46 21 60 431,869 32 44 75 46,771 30 2,005 85 ———————————————————————————————————		
836 7,308 128 500	09 95 —	18,243	43	7. Emoluments 8. Police fédérale des étrangers 10. Emoluments de patentes 12. Office de l'état civil 16. Frais de justice militaire 18. Assurance des cyclistes, produit			2,058,717 43 22,500 — 26,833 75 166,911 75 57,513 85 34,814 1,644,815 75 4,012,106 97		
	3,869 2,700 3,100 3,500 0,950 0,750 836 7,308 836 7,308 836 7,308 128 500	Ct. Ct.	Ct. Fr. Fr.	Ct. Fr. Ct.	Avoir Rubriques du compte A. Fortune active II. Fonds d'administration M. Comptes courants A. Directions A. Administration générale 1. Chancellerie d'Etat, émoluments 2. Secrétaires de préfecture, émoluments 3. Préfets, émoluments 4. Part au Sport-Toto 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 6. Administration judiciaire 6. Préposés aux offices des poursuites, émoluments 7. Préposés aux offices des	Avoir Rubriques du compte Ct. Fr. Ct. A. Fortune active II. Fonds d'administration M. Comptes courants A. Directions a. Administration générale 1. Chancellerie d'Etat, émoluments 3. Préfect, émoluments 3. Préfect, émoluments 4. Part au Sport-Toto 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 5. Archives et bibliothèque 6. Administration judiciaire 7. Archives et bibliothèque	Avoir Rubriques du compte		

	Canton de Berne	 Compte général pour 	r 1948		
des capi	taux	Situation de la fortune au	31 décembi	re 1	948
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir
Fr. Ct.		A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr. Ct
		M. Comptes courants			
		A. Directions			2
		a. Administration générale			
133,960 61 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —		 Chancellerie d'Etat, émoluments Secrétaires de préfecture, émoluments Préfets, émoluments Part au Sport-Toto Archives et bibliothèque 	46,557 73,200 72,300 — — — — — — — — 192,057		33,362 40
3,200 —		 b. Administration judiciaire 1. Greffiers, émoluments 2. Préposés aux offices des poursuites, émoluments 3. Tribunaux de district, émoluments . 	31,500 28,900 13,500 73,900		
$ \begin{array}{r} 3,200 \\$	Nouveaux dépôts et rems boursements d'avances	c. Justice 1./13. Préfectures, frais généraux 14. Registres pour notaires 15. Hoiries diverses 16. Renonciations à la nationalité suisse 17. Excédents de caisse 18. «Seva, réserve» 19. Réforme judiciaire, commiss. d'experts	925 ————————————————————————————————————		228 58
1,994,664 53 22,123 50 50,099 50 167,400 — 58,513 85 16,571 01 1,644,815 75 3,954,188 14		d. Police 1./6. Pénitenciers	34,645 1,212 4,042 — —	31 50 34 —	1,099,141 6

Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Doit Avoir Bubriques du compte				Mouv	rement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. Ct.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
				e. Militaire		
21,321	91			1 a. Commissaire cantonal des guerres,	(I	1,901,407 75
594,630	10			avance de caisse b. Commissaire cantonal des guerres,		
				avance de roulement		
93,692	40	- Common	_	2. Administration de l'arsenal, avance de roulement		
		339,193	57	3. Installation de magasins, réserve		122,080 70
12,868 1,673			_	4. Assurance contre les accidents 5. Commissariat fédéral des guerres		$14,770 55 \\ 93,958 05$
		90,728	10			17,017 35
	-	342,775	75	7. Défense aérienne civile 8. Provisions du service des automobiles		22,151 15
41,308 —		8,670	65	THE PART OF THE SECOND CONTRACTOR OF THE PART OF THE P		8,670 65
765,493	41	781,368	07			2,180,056 20
				f. Instruction publique		
18,258		641	82		Nouvelles avances et rem-	1,196,149 15
23,976 753,276			_	7. Hôpital vétérinaire 8. Librairie scolaire	boursements de dépôts	134,162 40 209,654 15
	-		_	9. Subvent, fédérale aux frais de rempl. d'inst.		17,241 05
		2,449	50	10. Bibliothèque Weese 11. Atlas scolaire, avance		
	$-\parallel$	5,222	72	12. Subvention fédérale pour travaux de		2,196 75
		102 460	30	l'institut physiologique 13. Alimentation et habillement d'écoliers		74,714 55
5 4 6,687			_	14. Ecole primaire, subvention fédéral		546,687 —
	-	91,657	_	15. Compte de consignation pour la mise à la retraite anticipée		
	-1	219	80	16. Fonds de recherches prof. D ^r Steck	•	
	-	4,139		17. Laboratoire inorg., fonds Dr Wander		2,000 —
		3,770 		18. Décoration artiste de l'Université 19. Ecole normale de Berne pour maî-		87,341 10
		4.44 =00	0.5	tresses d'économie domestique		
_		141,702	35	20. Subvention fédérale pour l'école pri- maire, dépôt		26,244 75
	-			21. Secours du personnel		- -
				22. Legs D ^r Nüesch, institut chim. 23. Ecole thérapeutique vocale de Mün-		440 95
		0,000	00	chenbuchsee, dépôt, subvention fédé-		
100				rale 24. Institut polarograph. du Hallerianum		
	-	178,541	7 6	25. Sport-Toto, fonds pour associations et	11	349,134 86
		5 925	60	sociétés 26. Université, travaux de rénovation		
362,298	22	544,807		A reporter	(2,645,966 71
	44	044,007	10	A reporter	i	4,040,000 /1

Canton de Berne	e — Compte général pou	r 1948	
des capitaux	Situation de la fortune au 3	1 décembre 19	48
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	M. Comptes courants		
	A. Directions		
1,895,203 82 137,377 40 11,398 40 16,489 10 13,553 60 94,874 27,088 50 20,571 30 18,109 35 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	e. Militaire 1a. Commissaire cantonal des guerres, avance de caisse	27,525 84 457,252 70 82,294 — — — 14,084 95 — — 23,198 65 — — 605,112 89	
1,191,806 68 142,143 30,000 17,241 05 80,000 546,687 30,000 87,15 102 87,170 23 5,487 400 600 170,593 10 170,593 10 170,593	f. Instruction publique 1./6. Etablissements d'instruction 7. Hôpital vétérinaire 8. Librairie scolaire 9. Subvent, fédérale aux frais de rempl. d'inst. 10. Bibliothèque Weese 11. Atlas scolaire, avance 12. Subvention fédérale pour travaux de l'institut physiologique 13. Alimentation et habillement d'écoliers 14. Ecole primaire, subvention fédéral . 15. Compte de consignation pour la mise à la retraite anticipée 16. Fonds de recherches prof. Dr Steck. 17. Laboratoire inorg., fonds Dr Wander 18. Décoration artist. de l'Université 19. Ecole normale de Berne pour maîtresses d'économie domestique	26,174 63 15,995 37 932,930 66 ———————————————————————————————————	4,215 50 ———————————————————————————————————
2,302,337 47	A reporter	1,541,958 53	380,838 17

Canton de	Berne	_	Compte	général	pour	1948
-----------	-------	---	--------	---------	------	------

	itua	tion de la	101	Mouve	ement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
,362,298	22	544,807	10	f. Instruction publique Report		2,645,966
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				27. Brochure «Le Centenaire de l'Etat	ſ	30,607
				fédératif»		
				28. Assurance militaire		45
	-	,		29. Achat d'œuvres artistiques		1,180 -
		9,587		30. Ecoles moyennes, dépôts pour déduct. traitements, service actif		-
815	57			31. Restauration de l'église du couvent		5,624
010	31			de Rüeggisberg		3,024
		54,907	15	32. Prélèvem. sur la dîme de l'alcool, dépôt		14,293
				33. Instituts universitaires; aménagem.		74,013
				34. Ecole thérapeutique vocale München-		
				buchsee, legs		
		669 , 396	95	35. Caisse de compensation pour institu-		173,505
				teurs, subside de l'Etat		
9,600	-		-	36. Institut anatomique, installat. frigorifique		
	-	6,000	-	37. Vitraux armoriés de la Cathédrale, restaurat.		
7,117	55		-	38. Caisse d'assurance d'instituteurs, ré- serve de cotisations		300,000
		4 977	40	39. Pestalozzi, fête commémorative 1946		225 -
11,016	65		_	40. Clinique dermatolog., section sérolog.		
7,800			_	41. Cours spéc. p. la format. d'institutrices	!	25,493
58,036				42. Institut Ræntgen de l'Université,		46,935
				installation thérapeutique	Nouvelles avances et rem-	
_		6,000	-	43. Conservation de monuments histo-	boursements de dépôts	_ -
				riques, compte de dépôt		
,456,684	34	1,387,230	92			3,317,888
				g. Assistance publique		
33,980	36			1./7. Foyers cantonaux d'éducation		762,241
	30	290,738	86			92,241
	_		_	9. Fonds de secours extraordinaires		12,600
	-	17,281	80	10. Camp de travail à Anet		
****				11. Subventions pour l'assistance des	!	300 -
		201		Suisses à l'étranger	l l	
	-			12. « SEVA », subvent. p. établissemments		18,741
				13. «SEVA », réserve p. la lutte contre l'alcool		1,600
_	-	4 3, 559	95	14. «SEVA», fonds spécial de secours		13,220
		1 101	E 1	extraordinaires		107.040
_				15. Malades étrangers au canton 16. Exposition nationale, Zurich		187,348
		,410		17. Secours extraordinaires pour déserteurs		
30,076	70	582.295	24	18. Aide soc. après guerre, réserve de 6 ½ %		191,030
				20. Prévoyance soc. après guerre, div. actions		68 2
779	26			21. Commission pour la lutte contre	11	5,543
				l'ivrognerie		
_	-	22,881	45	22. Dommages causés par des violations de la neutralité		168
	20	1,163,131	12	A reporter		1,192,954
64,836	32	1,100,101	14	A Tebulier i		1.192.90414

Canton de Berne — Compte général p	pour	1948
------------------------------------	------	------

des capitaux Avoir		Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir			
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr. Ct	. Fr. Ct			
		II. Fonds d'administration					
		M. Comptes courants					
		A. Directions					
2,302,337 47		f. Instruction publique Report	1,541,958 53	380,838 17			
30,607 65 7,227 65 13,000 — — 15,000 — 55,673 20 — 441,578 75 1,200 — —		27. Brochure «Le Centenaire de l'Etat fédératif»	6,439 83	20,256 26,280 56 26,280 56 9,587 2 2 3,55,613 43,330 86 3,049 73 937,470 6,000			
300,000 — 7,901 80 33,293 8,400 — 3,216,219 52	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances	 38. Caisse d'assurance d'instituteurs, réserve de cotisations 39. Pestalozzi, fête commémorative 1946 40. Clinique dermatolog., section sérolog. 41. Cours spéc. p. la format. d'institutrices 42. Institut Ræntgen de l'Université, installation thérapeutique 43. Conservation de monuments historiques, compte de dépôt 	7,117 5	4,052 40 5 — 4 0 — 4 14,400 —			
745,762 17 92 12,600 — — — — — 5,000 — 12,909 91 252 — 187,538 85 — — — 319,591 50 59,070 40 5,543 04 — — — 1,348,359 87		g. Assistance publique 1./7. Foyers cantonaux d'éducation	50,459 4 	290,738 8 -			

Canton de Berne —	Compte général	pour 1948
-------------------	----------------	-----------

Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Doit Avoir Rubriques du compte					Mouvement			
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. C		
				A. Fortune active				
				II. Fonds d'administration				
				M. Comptes courants				
				A. Directions				
C4 00C	20	4 400 404	40	g. Assistance publique		4 400 074		
64,836 —	32	1,163,131 6.518		A reporter 24. Fonds pour recherches des causes d'in-	(1,192,954		
		.,		digence		3,513		
	-			25. Secours fédéral pour rapatriés26. Subvention fédérale pour vieillards,		-		
		237,924	60	veuves et orphelins		508 8		
	-	730,600	_	27. Réserve pour établissements d'éduca-				
		F00 000		tion publics et privés		285,000 -		
		500,000	_	28. Réserve pour les foyers de Sonvilier et Landorf				
	_		_	29. Subside fédéral pour veillards et sur-				
				vivants nécessiteux		457,460 -		
64,836	32	2,638,174	4 2			1,939,436		
	l			h. a. Economie publique				
6,972	50		_	1. Technicum de Berthoud		488,774		
4,427	14		_	2. Technicum de Bienne		846,125		
68,50 0		 6 100	-	3. Avances pour écoles professionnelles 4. Exposition industrielle de Berthoud		649,900 -		
_		6,100	_	1924, remb. de subvention				
10,000	1 11		_	5. Oberländ. «Heimatwerk», prêt		_ -		
10,000		<u> </u>	-	6. Secours à l'industrie céramique, prêt 7b.Travail à domicile paysan, subv. fédérale	1	- -		
5,000		5, 000		76. Travail à domicile paysan, prêt féd.	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances			
_		649		8. Musée industriel; collect. technologiques	boursements dayances	_ -		
	$-\parallel$	6,325	_	9. Dépôt pour la Chambre du commerce 10. Fonds d'encouragement pour associa-		6,325		
			_	tions économiques		2,500		
				11. Ramassage de vieux métaux à Berne				
_	-			12. Encouragement de la sculpture industrielle		4,203 -		
		120,000 21,461		13. Fondation pour une école spéciale de scie 14. Actions d'aides prof. et perfectionnement		6,447		
	-	74,948	90	15. Instruction professionnelle		14,223 8		
_		83 4,61 5	-	16. Contribution cantonale pour l'A.V.S. 17. Subside comm. aux rentes transitoires		1,479,305		
				de l'AVS		489,561		
704,899	64	1,097,854	2 7			3,987,365		
			_			0,007,000		
				h. b. Service sanitaire				
		35,196	65	l .		961,676		
241,083			-	2. Maison de santé de la Waldau		2,316,068		
36 4,62 6 107,015		Annual Control		3. Maison de santé de Münsingen 4. Maison de santé de Bellelay		2,407,906 1,232,502		
	-	1 3, 692	68			158,824		
20,000				6. Station pour Radioscopie				
_			-	7. Mesures propres à prévenir et com- battre la tuberculose		446,834		
_		259	97	500 5000 20000 00 00		35,262		
732,725	77		-	0	· `	7,559,075		
732,72 5	77	49,149	-	0	(

Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1948			
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	1948	
Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	A. Fortune active				
	II. Fonds d'administration				
	M. Comptes courants				
	A. Directions				
1,348,359 87	g. Assistance publique A reporter	80,536	10	1,334,236	67
15,034 20	24. Fonds pour recherches des causes d'in-	00,000			
	digence			18,038	95
12,610 —	26. Subvention fédérale pour vieillards,			050.005	0.0
107,439 70	veuves et orphelins			250,025	80
	cation publics et privés		$-\ $	553,039	70
	et Landorf		_	500,000	_
794,477 —	29. Subside fédéral pour veillards et survivants nécessiteux			337,017	
$\begin{bmatrix} -2,277,920 & 77 \end{bmatrix}$		80,536	19	2,992,358	-
	h. a. Economie publique				
494,991 74	1. Technicum de Berthoud	755	30		-
$egin{array}{c} 901,539 & 60 \ 668,500 & \ \end{array}$	2. Technicum de Bienne	$\frac{-}{649,900}$		50,986 	7 6
_ -	4. Exposition industrielle de Berthoud	010,000		2.400	
	1924, remb. de subvention 5. Oberländ. «Heimatwerk», prêt	10,000		6,100 —	
Nouvelles avances et rem-	6. Secours à l'industrie céramique, prêt 7b. Travail à domicile rustique, subv. fédérale	10,000	-	<u> </u>	-
boursements de dépôts	76. Travail a domicile rustique, subv. ledelate 7 c. Travail rural à domicile, prêt féd.	5,000		5,0 00	_
$-\frac{1,296}{40}$	8. Musée industriel; collect. technologiques 9. Dépôt pour la Chambre du commerce	_		$649 \\ 1,296$	
11,000 —	10. Fonds d'encouragement pour associa-				
	tions économiques 11. Ramassage de vieux métaux à Berne	_		8,500 749	1 11
-	12. Encouragement de la sculpture industrielle	_		23,802	58
30,000	13. Fondation pour une école spéciale de scie14. Actions d'aides prof. et perfectionnement	_		120,000 45,014	
1,000 —	15. Instruction professionnelle 16. Contribution cantonale pour l'AVS .	_	_	61,725	
644,690	17. Subsides comm. aux rentes transitoires				
	de l'AVS	489,561			
2,753,017 74		1,165,216	30	323,823	18
	h. b. Service sanitaire				
948,727 45	1. Maternité	_	_	22,247	30
2,299,047 59 2,500,675 84	2. Maison de santé de la Waldau.3. Maison de santé de Münsingen.	$258,104 \\ 271,856$			
1,189,382 34	4. Maison de santé de Bellelay	150,135			-
150,000 —	5. Extension du service public des aliénés6. Station pour Radioscopie			4,867 —	94
- -	7. Mesures propres à prévenir et com-	,			
22,472 75	battre la tuberculose 8. «SEVA» réserve	446,834 12,529			_
7,110,305 97		1,159,461		27,115	24

		Canto	n	de Berne — Compte ge	énéral pour 1948	
Sit	ua	tion de la	fo	tune au 31 décembre 1947	Mouve	ment
Doit	Avoir Rubriques du compte		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. Ct.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
				i. Travaux publics		
12,080	17			1. Assurance contre les accidents	(84,100 —
47,623	66		_	2. Dégâts causés par les inondations, 1er arr.		
_	-	16,027				6,770 — 35,100 —
		142,171 29,000		4. Fonds I, améliorations techniques 5. Plans cadastraux, assurance contre feu		
3,723	45			6. Fonds II, améliorations techniques		7,210 —
902,404			_	7. Taxes des automobiles et droits sur la		-
		PROMOTORS Sould ANNUAL		benzine, solde des années de guerre .		404 300 40
		669,847	_	8. Berne, Institut botanique, construct.	1	121,623 10
		254,143	60	nouvelle et transformation 9. Fonds III, propagande p. le tourisme		23,875 —
		70,000		10. Berne, façade de la maison de Diess-		
	_	,		bach, rénovation	i	
		8,500		11. Berne, Hôtel de ville, transformation	l	3,670 —
	-	239,749	53	12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde		1,982,616 —
1,517,909	10		62	12a. Route du Susten		249,308 25
				13. Part aux droits sur la benzine, solde 14. Dégâts causés par les inond., Ille an., Dancher	1	282,393 25
		10,000	_	15. Plan d'aménagement de l'Aar		10,000
	_	125,000	_	16. Brienz, Ecole de sculpture, constr. nouv.	l l	5,640 90
				17. Dommages causés par la gelée et les eaux en 1947 au IV ^e arrond.		114,696 55
		_	-	18. Ecole normale de Delémont, jardin d'enf.		133,123 —
	-	232,884	42	19. Berne, Maternité, policlinique	Nouvelles avances et rem-	272,894 42
15 222	-	159,500	_	20. Berne, façade du Stift et jardin	boursements de dépôts	$-6,663$ $\frac{-}{25}$
15,333	90			21. Berne, caserne, renouvellement de la cuisine des troupes		0,003 23
	_	34,382	79	22. Bretièges, foyer Aebi		55,171 95
189,601	45		_	23. Assèchement du Grubengletschersee		
	$-\parallel$	25,505		24. Berne, Ecole d'application, entretien		2,438 90
	-	72,653	10	25. Berne, Metzgergasse 1, transformation		$\begin{array}{c c} 72,653 & 10 \\ 197,792 & 35 \end{array}$
		13,000		26. Thorberg, 6 maisons de famille 27. Réserve pour constructions urgentes		
		169,281	35	de l'Etat 28. Landorf, transformation		552,143 40
	_		_	29. Asile de Sonvilier, alimentat. en eau		26,217 15
			_	30. Routes des Alpes-achèvem., étape Ia		429,394 80
	$-\ $		-	31. Langenthal, Waldhof, inst. à cuire		15,556 10
40.550	-	50,000	-	32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagem.		
13,552	81	28 872	05	33. Service technique de travail		56,909 76
			-	34. Sarine, digue de hautes eaux 35. Préfect. de Courtelary, logem. p. gendarme		20,000 —
_		50,330	85	36. Sonvilier, agrandissement et modifi- cation		50,330 85
_	-		_	37. Asile de Münsingen, maisons d'habi-		345,874 —
		17,067	70	tation pour personnel 38. Château de Villars-les-Moines, modif.		14,036 40
	_			39. Ecole norm. de Thoune, constr. d'agrand.		349,911 55
	-		_	40. Mitholz, catastrophe d'explosion 1947		124,353 46
2,702,228	99	2,658,980	09			5,652,467 49
1					I	

		Canton de Berne	Compte général pou	ır 1948		
	des capi	itaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1948	
	Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
	Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr. Ct	. Fr. C	t.
			II. Fonds d'administration			
			M. Comptes courants			
			$A. \ Directions$			
			i. Travaux publics			
	$85,261 \ 40 \ 47,623 \ 66$		 Assurance contre les accidents Dégâts causés par les inondations, I^{er} arr. 	10,918 7	7	-
			3. Cautionnements	_	9,257 50	- 11
	1,000		4. Fonds I, améliorations techniques		107,071 60	0
	1,000 — 89,568 —		5. Plans cadastraux, assurance contrefeu 6. Fonds II, améliorations techniques .		30,000 — 78,634 55	5
	150,000 —		7. Taxes des automobiles et droit sur la		70,004	
	95,000 —		benzine, solde des années de guerre. 8. Berne, Institut botanique, construct.	752,404 45	j -	
	00,000		nouvelle et transformation		643,223 9	0
	11,520 —		9. Fonds III, propagande p. le tourisme		241,788 60	0
			10. Berne, façade de la maison de Diess-		70,000 -	
	_ _		bach, rénovation		4,830 -	-
			12. Sur produit de la taxe des automobiles, solde	1,742,866 47		-
	$ \begin{array}{c c} 1,596,401 & 40 \\ 39,625 & 15 \end{array} $		12a. Route du Susten	170,815 95	$\frac{-}{40,240}$	Q Q
	$141,770 \ 25$		13. Part aux droits sur la benzine, solde 14. Dégâts causés par les inond., Ille arr., Dancher	14,872 48		_
-	10,000 —		15. Plan d'aménagement de l'Aar		10,000 -	-
	510,000 —		16. Brienz, Ecole de sculpture, constr. nouv.		629,359 10	
			17. Dommages causés par la gelé et les eaux en 1947 au IV ^e arrond		- 029,339 10	
	150,000 —		18. Ecole normale de Delémont, jardin d'enf.		16,877	-1
	40,010 —	Nouveaux dépôts et rem-	19. Berne, Maternité, policlinique	- -	159,500	-
	21,997 15	boursements d'avances	20. Berne, façade du Stift et jardin 21. Berne, caserne, renouvellement de la		159,500	
	21,007		cuisine des troupes	_ -	- -	-
	20,789 16		22. Bretièges, foyer Aebi		_ - -	-
- 1	2,595		23. Assèchement du Grubengletschersee.24. Berne, Ecole d'application, entretien	189,601 45	25,661 10	0
			25. Berne, Metzgergasse 1, transformation			_
-	13,000 —		26. Thorberg, 6 maisons de famille	184,792 35	<u> </u>	-
1	1,871,000		27. Réserve pour constructions urgentes de l'Etat		1,884,000 -	
	162,000 —		28. Landorf, transformation	220,862 05	il – -	-
	29,000		29. Asile de Sonvilier, alimentat. en eau	420 204 80	2,782 85	5
1	15,556 10		30. Route des Alpes-achèvem., étape I ^a 31. Langenthal, Waldhof, install. à cuire	429,394 80		
			32. Route Aarwangen-Niederbipp, aménagem.		50,000 —	-
	62,291 15		33. Service technique de travail	8,171 42		
	20,000		34. Sarine, digue de hautes eaux 35. Préfect. de Courtelary, logem. p. gendarme		28,872 95	0
			36. Sonvilier, agrandissement et modifi-			
	_ _		cation			
			tation pour personnel	345,874 —		-
	9,000 —		38. Château de Villars-les-Moines, modif.	_	12,031 30 612,088 4	
	962,000		39. Ecole norm. de Thoune, constr. d'agrand.40. Mitholz, catastrophe d'explosion en 1947	124,353 46		_
	6,157,008 42		A reporter	4,194,927 65		8
	5,201,000 42		A Teporter	-,	-,555,225	
1		l				

Canton de Berne — Compte général pour 1948 Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Mouve							
Doit		Avoir	10.	Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	rasiiques un compte	1	Fr.	
				A. Fortune active			
				II. Fonds d'administration			
				M. Comptes courants			
				A. Directions			
2,702,228	99	2,658,980	09	i. Travaux publics Report		5,652,467	
322,000	1 11	_	_	41. Grand-marais, endiguement	1	108,498	
	-	201,361	25	42. Projets	ĺ	167,786	
		2,219	80	43. Villars-les-Moines, alimentation en eau		2,219	
		45.000	-	44. Hindelbank, 6 maisons de famille		257,481	
		15,000	-	45. Berne, caserne, rénovation		15,254	
			_	46. Prospection des nappes d'eaux souterraines		2,647	
*******			_	47. Wohlensee, débarcadère		4,699	
99,491	05		_	48. Berne, Policlinique de médecine		561	
_		51,787	50	49. Berne, nouvelle caserne d'officiers			
	$-\parallel$			50. Bâtiments de l'Etat, objets divers		8,579	
-			-	51. Thorberg, Bâtiment annexe, reconstr.		13,438	
	-			52. Mitholz, éboulement au Bühl		345,918	
_	-	44,544		53. Sarine, digue de hautes eaux à Wiler-	ĺ	= 0.1=	
				oltigen		7,017	
20 620	0.5		-	54. Trachselwald, route vers le château		24,150	
20,629 3,000				55. Berne, Institut nouv. de médchimiq. 56. Kehrsatz, foyer d'éducation, travaux	1	1,765	
3,000		_		de projet	l l		
		10,00 0		57. Château de Villars-les-Moines, rénovat- de la chapelle		647	
	_	,		58. Bellelay, maisons d'habitation p. médecins		17,162	
173,600	80			59. Route Frutigen-Adelboden, Kleingraben		326,399	
	-	39,410	45	60. Foyer de Lovresse, bâtiment d'habitation		39,410	
50,578	$-\parallel$		-	61. Route Heimenschwand-Jassbach, cor-	Nouveaux dépôts et rem-		
				rection	boursements d'avances	9,422	
-		220,019	45	62. Zollbrück, pont neuf		456,154	
	-	110 010	25	63. Route Aeschi-Oberönz		62,892	
		116,212	30	64. Bâtiments de l'Etat, reports des crédits 65. Thorberg, bâtiment principale, recon-	1	97,491	
				struction		4,760	
	_	-		66. Etabl. de Worben, aménagement d'un	1	4,700	
	_			trottoir			
_	-1		_	67. St. Jean, bât. 63, reconstruction			
_			-	68. Stegenbach Mitholz, travaux de déblayem.	1	44,155	
			-	69. Routes alpestre, réaménagement IIe étape		103,902	
			-	70. Route Thierachern-Wattenwil, aménagem.		94,209	
		_	-	71. Château de Berthoud, local pour bicyclettes		-	
				72. Foyer d'éducation d'Oberbipp, salle			
				de bain 73. Viaduct de la Lorraine, mur de soutènement	11	6,000	
				74. Etabl. de Sonvilier, modification et	11	0,000	
				rénovation	11	23,674	
	_		_	75. Route Frutigen-Kandersteg, travaux	11	20,071	
				de déblayement au Stegenbach			
	-		-	76. Routes au I ^{er} arrond., dégâts d'eau			
-	-			77. Routes au V ^e arrond., dégâts d'eau			
-		_	-	78. Avance au crédit de construction hydr.	11	211,554	
_			-	79. Caserne de Berne, rénovation	Ų	-	
3,371,528							

Canton de Berne — Compte général pour 1948			
des capitaux Situation de la fortune au 31 décembre 1948		1948	
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	II. Fonds d'administration		
	M. Comptes courants		
	$A.\ Directions$		
6,157,008 42 208,498 65,992 50	i. Travaux publics 41. Grand-marais, endiguement 42. Projets 43. Villars-les-Moines, alimentation en eau 44. Hindelbank, 6 maisons de famille 45. Berne, caserne, rénovation 46. Prospection des nappes d'eaux souterraines 47. Wohlensee, débarcadère 48. Berne, Policlinique de médecine 49. Berne, nouvelle caserne d'officiers 50. Bâtiment de l'Etat, objets divers 51. Thorberg, bâtiment annexe, reconstr. 52. Mitholz, éboulement au Bühl 53. Sarine, digue de hautes eaux à Wileroltigen 54. Trachselwald, route vers le château 55. Berne, Institut nouv. de médchimiq 56. Kehrsatz, foyer d'éducation, travaux de projet 57. Château de Villars-les-Moines, rénorat. de la chapelle 58. Bellelay, maisons d'habitation p. médecins 59. Route Frutigen-Adelboden, Kleingraben 60. Foyer de Loveresse, bâtiment d'habitation 61. Route Heimenschwand-Jassbach, correction 62. Zollbrück, pont neuf 63. Route Aeschi-Oberönz 64. Bâtiments de l'Etat, reports des crédits 65. Thorberg, bâtiment principal, reconstruction 66. Etabl. de Worben, aménagement d'un trottoir 67. St. Jean, bât. 63, reconstruction 68. Stegenbach Mitholz, travaux de déblayem 69. Routes alpestre, réaménagement IIe étape 70. Route Thierachern-Wattenwil, aménagem 71. Château de Berthoud, local pour bicyclettes 72. Foyer d'éducation d'Oberbipp, salle de bain 73. Viaduct de la Lorraine, mur de soutènement 74. Etabl. de Sonvilier, modification et rénovation 75. Route Frutigen-Kandersteg, travaux de déblayement au Stegenbach 76. Routes au Ier arrond., dégâts d'eau. 77. Routes au Ve arrond., dégâts d'eau. 78. Avance au crédit de construction hydr.	4,194,927 65 222,000 — —————————————————————————————————	99,566 95
17,000	79. Caserne de Berne, rénovation		
$\frac{8,459,645}{}$ $\frac{62}{}$		5,237,143 46	5,612,603 70

		Cant	on	de Berne — Compte g	général pour 1948	3	
Si	itua	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Mouve	ement	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. C	t.
				II. Fonds d'administration			
				M. Comptes courants			1
				A. Directions			1
				k. Office cantonal du travail			1
	-		-	1. Fonds pour mesures particulières à		16,688 1	.5
		130,000		combattre le chômage 2. Eccle de scup!ture de Brienz, constr. nouv.		_	
		130,000	,	Encouragement du travail à domicile:			-
	-	500	-	3b. Paiement des prêts de la Confédération		500 -	-
11,3 00		F 196	-	3c. Paiement du canton		6,670 5	
_		5,126	00	4. Création de possibilités de travail pour peintres et sculpteurs		0,070 3	Ï
918,332		1,500,000)	5. Mesures pour diminuer le chômage par		124,900 6	2
			0.0	le bénéfice de dévaluation, Ire tranche		004 500 7	٦
1,510,735	91	1,796,166	90	 Mesures pour diminuer le chômage par le bénéfice de dévaluation, II^e tranche 		364,530 7	4
2,083,637	53	2,200,000		7. Mesure p. diminuer la pénurie de logements		113,377 8	0
	-		89	8./13. Encouragement pour la construction		19,283,961 7	0
				de maisons d'habitation			120
4,524,005	44	10,771,870	39	l. Finances		19,910,629 5	1
		15,841,239	50			37,246,857 5	0
74,847	60	1,185,031	1	2. Emprunts de l'Etat, intérêts		8,895,855 -	-
	-		-	3. Frais d'emprunts		437,554 8	0
147,760		248,465	75	4. Avances pour dépenses 5. Régie des sels, compte courant		$egin{array}{c c} 2,500 & - \ 248,465 & 7. \end{array}$	5
		3,772		6. Fondation Bourquin		25,774 4	
	-	42,776		7. Foyer d'éduct. Sonnegg, Walkringen		68,325 0	5
400,000			-	8. Régie des sels, fonds de roulement			-
_				9. Aide à l'Europe 10. Intendance de l'impôt militaire	Nouvelles avances et rem-	$28,432 \mid 96$ $2,365,917 \mid 96$	
-	_			11. Assurance à respons. civile des cyclistes	boursements de dépôts	39,323 6	
672,000			-	12. Sanatorium bernois de tuberculose,	.	3,009,000 -	-
967,401	70			Montana 13. Intérêts B. L. S.		1,063,753 7	-
507,401	1 11			14. Maison bernoise au village Pestalozzi			9
_		354,754	05	15a. Bénéfice de dévaluation, IIe tranche, réserve			-
354,754	05	all the first		15b. Banque cantonale, bénéfice de déva-		6,658 40	0
		4.560	90	luation, IIe tranche 16. Pers. de l'Etat, enseignement compl.			
31,368	82			17. Chèques postaux		119,895,810 58	8
			_	18. Personnel de l'Etat, traitements		23,543,469 7	5
11,539	40	3,858,828	34	19. Banque cantonale, compte spécial 20. Achats de machines à écrire		3,845,515 09	
1,600,000		-		21. Commune de Berne, prêt pour la lutte		11,980 50	U
				contre la pénurie des logements			1
1,241,945	90			22. Banque cantonale, compte spécial	ll l	_ -	-
183,412	87			pour travaux de chômage 23. Impôts fédéraux		9 651 999 6	
	-			24. Banque cantonale, compte des coup.		$2,651,322 \mid 60$ $2,532,805 \mid 75$	
3,243,067	41			25. Service fédéral de caisse et de comp-		90,029,888 62	
		04 800		tabilité, compte-courant			
		21,798	27	26. Caisse de compensation, frais d'administration		- -	-
	_		_	28. Subsides des communes à l'AVS]	2,945,666 65	5
			_	29. Subsides de la «SEVA», avance		$985,\!500$ —	-
12,064,697				30. Comm. Berne, arrérages d'imp.del'Etat	'	29,784,402 35	5
20,993,294	86	21,561,227	36	A reporter		329,664,781	0

C	Canton de Berne	 Compte général por 	ur 1948		
des capit	taux	Situation de la fortune au	31 décembre	e 194 8	
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active	Fr.	Ct. Fr.	Ct.
		II. Fonds d'administration			
		M. Comptes courants			
		A. Directions			
		k. Office cantonal du travail			
16,688 15		1. Fonds pour mesures particulières à			
		combattre le chômage	-	100,000	
-		2. Ecole de sculture de Brienz, constr. nouv.		130,000	1
		Encouragement du travail à domicile:			
11.300		3b. Paiement des prêts de la Confédération 3c. Paiement du canton			_
10,975		4. Création de possibilités de travail pour			
10,575		peintres et sculpteurs	-	9,431	10
76,217 27		5. Mesures pour diminuer le chômage par			
		le bénéfice de dévaluation, I ^{re} tranche	967,015	1,500,000	-
254,043 43		6. Mesures pour diminuer le chômage par	1 000 000	1 704 000	
		le bénéfice de dévaluation, IIe tranche	1,609,886 3 2,106,587 5		
90,427 80		7. Mesures pr diminuer la pénurie de logements 8./13. Encouragement pour la construction	2,100,567	2,200,000	
18,105,066 60		de maisons d'habitation	805,379	4,766,561	49
10 504 510 95			5,488,868		-
18,564,718 25		l. Finances	5,400,000	10,000,022	-
24,168,500		1. Emprunts de l'Etat, amortissements	-	2,762,882	
9,335,373 75		2. Emprunts de l'Etat, intérêts	157 5	1,549,860	0
437,554 80		3. Frais d'emprunts	147.000		-
3,000 —		4. Avances pour dépenses	147,260	231,138	26
231,138 86		5. Régie des sels, compte courant 6. Fondation Bourquin			-
$egin{array}{c c} 22,001 & 45 \ 27,662 & 75 \ \hline \end{array}$		7. Foyer d'éduc ^t . Sonnegg, Walkringen		2,113	90
27,002 75		8. Régie des sels, fonds de roulement.	400,000 -		-
28,432 96	Nouveaux dépôts et rem-	9. Aide à l'Europe	-		-
2,365,917 95	boursements d'avances	10. Intendance de l'impôt militaire	- -		-
55,399 10	by an oction of a a various	11. Assurance à respons, civile des cyclistes	-	16,075	4
580,000		12. Sanatorium bernois de tuberculose,	2 101 000		
1 045 004 70		Montana	3,101,000 - 1,015,253 7		_
1,015,901 70		14. Maison bernoise au village Pestalozzi	500	THE STATE OF THE S	
6,658 40		15a. Bénéfice de dévaluation, IIe tranche, réserve		361,412	4
0,000		15b. Banque cantonale, bénéfice de déva-			
		luation, IIe tranche	361,412	15	-
		16. Pers. de l'Etat, enseignement compl.		4,560	9
119,921,957 46		17. Chèques postaux	5,221	94	-
23,543,469 75		18. Personnel de l'Etat, traitements19. Banque cantonale, compte spécial .		4,831,058	2
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		20. Achats de machines à écrire	12,838		-
100,000		21. Commune de Berne, prêt pour la lutte			
100,000		contre la pénurie des logements	1,500,000 -		-
_ -		22. Banque cantonale, compte spécial			
		pour travaux de chômage	1,241,945		-
2,614,319 30		23. Impôts fédéraux	220,416		_
2,532,805 75		24. Banque cantonale, compte des coup. 25. Service fédéral de caisse et de comp-			
94,467,971 94		tabilité, compte-courant		1,195,015	9
		26. Caisse de compensation, frais d'ad-			
		ministration	-	21,798	3 2
11			2,945,666	65	
		28. Subsides des communes à l'AVS			
170,500 —		29. Subside de la «SEVA», avance	815,000		-
170,500 31,713,682 02		28. Subsides des communes à l'AVS 29. Subside de la «SEVA», avance 30. Comm.Berne, arrérages d'imp.del'Etat		44 —	-

Canton de	Berne		Compte	général	pour	1948
-----------	-------	--	--------	---------	------	------

Sit	ua	tion de la	for	tune au 31 décembre 1947	Mouve	ment	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct.
				A. Fortune active			
				II. Fonds d'administration			
				M. Comptes courants			
				A. Directions			
00.000.004	0.0	04 704 005		l. Finances		200 004 701	10
20,993,294 17,103		21,561,227	36	Report 32. Compte pour le paiement de coupons à Paris (emprunt 1906)		329,664,781 11,908	
	_		_	33. Méchanisation de la comptabilité de l'Etat			_
24,000			_	34. Musée historique, emprunt			_
16,000			_	35. Musée historique, caisse de retraite		_	
2,890,459			-	36. Intérêts de titres		2,441,939	
		2,934,400	-	37. Réserve d'utilité spéciale		2,821,000	
		1 545 337	10	38. Bureau de statistique, réserve 39. Confédération, prêts p. des construc.		215,319	35
				39a. Div. communes, prêts pour des construc.		106,755	
3,491,960	15		_	40. Prêts pour des constructions			_
		4,785,549	36	47. Service des automobiles, compte cour.		7,714,905	78
130,315	66		_	48. Avances à diverses communes pour			1
				l'assistance chômage		_	-
_	-	800,000		, 1		50,000	-
_	-	53,324	20	50. Fonds d'entretien du Château de Vil-		2 625	20
		43 669 240	75	lars-les-Moines 51. Banque cantonale, obligation		3,625 2,189,922	
				52. Compte pour affectations spéciales	Nouveaux dépôts et rem-	2,000,000	
	_	176,941	83	55. Réserves diverses	boursements d'avances	85,266	
	-	267,71 0					30
	-		50	60 a. » Caisse d'aide aux agricul-			
00==40		22.024		teurs, secours libres			-
267,710	50	62,031					
				teurs, secours libres, Banque cantonale		6,788	50
			90	61 a. Compte spéc Contribution de crise p.		0,766	30
	Ϊ		00	la lutte contre le chômage		17,107	55
62,031	90			61 b. » Contribution de crise pour		,	
				la lutte contre le chômage,			
140 501		140 591		Banque cantonale		5,956	65
140,581	-	140,581	_	68. Banque cant., compte spécial pour la création de possib. de travail 1940/42		1 102	50
				69. Réserve pour la création de possi-	1	1,193	30
				bilités de travail 1940/42			
	_			70. Compte des affectations à amortir			_
	3 0		_	B. 1. Banque cantonale, compte courant		234,859,317	
27,882,980	_	22,684,943	23	B. 2. Caisse hypothécaire, compte courant	,	14,787,418	21
55,916,436	7 8	106,725,006	53			596,983,238	73
						1	
						1	
					l	1	

Canton de Bern	e — Compte général po	our 1948	
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	II. Fonds d'administration		
	M. Comptes courants		
	A. Directions		
210 150 654 24	l. Finances		
$egin{array}{c} 318,170,674 & 34 \\ 21,161 & 56 \\ \end{array}$	Report 32. Compte pour le paiement de coupons	21,902,090 30	10,975,916 04
41,000 —	à Paris (emprunt 1906)	7,850 40	
	33. Méchanisation de la comptabilité de l'Etat 34. Musée historique, emprunt	24,000	41,000 —
$\begin{bmatrix} - \\ 2,367,186 \end{bmatrix}$ 25	35. Musée historique, caisse de retraite.	16,000 —	_ -
	36. Intérêts de titres	2,965,212 25	113,400 —
20,000 —	38. Bureau de statistique, réserve		20,000
	39. Confédération, prêts p. des construc.	- -	1,330,017 75
417,585 —	39a. Div. communes, prêts pour des constr. 40. Prêts pour des constructions	3,074,375 15	1,139,963 90
8,337,000 —	47. Service des automobiles, compte cour.		5,407,643 58
27,485	48. Avances à diverses communes pour l'assistance chômage	102,830 66	
_ _	49. Conféd., prêt à comm. municip. Berne		750,000 —
- -	50. Fonds d'entretien du Château de Villars-les-Moines		49,699 —
	lars-les-Moines		41,479,318 —
$\begin{vmatrix} 40,000 \\ 702 \end{vmatrix}$ Nouveaux dépôts et remboursements d'avances	52. Compte pour affectations spéciales .		4,837,000 —
33 30	55. Réserves diverses		92,377 93
6,788 50	60a. » Caisse d'aide aux agricul-		
	teurs, secours libres 60b. » Caisse d'aide aux agricul-	- -	274,499 —
	teurs, secours libres, Ban-		
5,956 65	que cantonale	274,499 —	
3,330	61a. Compte spéc. : Contribution de crise p. la lutte contre le chômage	_ _	50,881 —
17,107 55	61 b. » Contribution de crise pour	8	
	la lutte contre le chômage, Banque cantonale	50,881 -	
- -	68. Banque cant., compte spécial pour la		
1,193 50	création de possib. de travail 1940/42 69. Réserve pour la création de possi-	141,774 50	-
	bilités de travail 1940/42		141,774 50
$\begin{bmatrix} - \\ 264,907,591 \\ 79 \end{bmatrix}$	70. Compte des affectations à amortir.		$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
14,888,687 21	B. 1. Banque cantonale, compte courant B. 2. Caisse hypothécaire, compte courant	_	2,165,294 45 22,786,212 23
609,270,153 10		28,559,513 26	91,654,997 38
1 1	I		

Canton de Berne — Compte général pour 1948

Si	itua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Mouv	ement
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr. Ct
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
				m. Agricullure		
212,516	96	48,920	11	1/7. Ecoles agricoles	(1,628,594 50
212,010	_	40,920	_	8. Commission d'élevage du bétail		405,000 —
-	-			9. Restitutions de primes		16,389 65
	-			10. Transactions immobilières		3,800 —
		232,740	70	11. Amendements de terrain comme tra- vaux de chômage		2,942 20
-	_	546		12. Aide aux viticulteurs, victimes de la gelée		150 —
and the second	-			13. Aide aux cultivateurs de montagnes		
***************************************	-			14. Ecole de maréchalerie 15. Ecole alpestre de Zweisimmen, in-		
		29,333	23	térêts du fonds de construction		1,434 05
and a second	-	148,175	41	16. Mesures en faveur de la cult. des champs		169,547 52
-	-	6,185	50	17. Collecte pour secours aux victimes de		
		0.113	90	la fièvre aphteuse dans la gêne 18. Déblaiement des alpages et amélio-		
		3,110		rations foncières		544 25
	-	2,257,943	75	19. Mesures à modérer la situation déses-		
		0.005.450	0.0	pérée dans les territoires arides		7,377,789 85 3,573,984 41
				20. Mesures extraordinaires 21. Améliorations dans les régions alpestres		3,575,984 41
	_			22. Améliorations foncières subvention-		
			0.0	nées par le bénéfice de la dévaluation I		1,560 —
		26,520	60	23. Encouragement de la culture al- pestre		
	_	1,724	50	24. Méliorations, remboursements		
8,009	25			25. Assurance de bétail, vente de for-	Nouvelles avances et rem-	
				mulaires	boursements de dépôts	5,569 50
220,526	21	5,485,818	97		The state of the s	13,187,305 93
				n. Forêts		
1,382		41,131		1. Forêts domaniales		5,288,288 56
406,234	97	667,511	00	2. Ancien compte d'exploitation 2a. Nouveau compte d'exploitation		667,511 85 374,225 40
107,164	50	Manage and		3. Assurance contre les accidents		128,704 40
214,449			-	4. Plans d'aménagement		113,757 56
27,081	85			5. Bois de feu pour bureaux de l'Etat 6. Provision d'enveloppes affranchies		$ \begin{array}{c c} 30,977 & 45 \\ 922 & 10 \end{array} $
76,739	25		_	7. Travaux de chômage		
_	_	199,383	15	8. Fourniture de bois, émoluments		34,375 75
	_		-	9. Cours pour bûcherons		22,000 -
113,011	55	24 701	70	10. Vanel, améliorations foncières11. Subventions cantonales pour bois des		968 90
		21,701	10	forêts éloignées		159 70
	-		-	12. «Seva», Encouragement d'économie		
_				forestière		2 605 85
0.10.001	-			13. Projets de transformation X^{me} arrond.		2,695 85
946,064	35	932,728	04	o. Intendance du timbre		6,664,587 62
			_	1. Frais de recours		21,039 —
	-		-	2. Contrôle de navigation		23,700 —
				3. Compte de bonification	l	3,625,192 20
						3,669,931 20
						3,669,9

Canton de Berne	— Compte général por	ur 1948	
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1948
Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr.	Ct. Fr. Ct
	II. Fonds d'administration		
	M. Comptes courants		
	A. Directions		
	m. Agriculture		
1,655,508 80 405,000 —	1/7. Ecoles agricoles	210,329 —	
$egin{array}{c c} 12,126 & 70 \ 12,497 & \ \end{array}$	9. Restitutions de primes		- 13,216 70 - 18,494 53
2,942 20	11. Amendements de terrain comme tra-		
	vaux de chômage	_	232,746 70 396 –
1,000	13. Aide aux cultivateurs de montagnes.	_	18,855 23
298 — 15,225 —	14. Ecole de maréchalerie		1,266 75
13,223	térêt du fonds de construction		43,146 20
114,295 55	16. Mesures en faveur de la cult. des champs	_	92,923 44
	17. Collecte pour secours aux victimes de la fièvre aphteuse dans la gêne		6,185 50
	18. Déblaiement des alpages et amélio- rations foncières		8,569 65
5,472,062 25	19. Mesures à modérer la situation déses-		
2,320,025 65	pérée dans les territoires arides 20. Mesures extraordinaires	_	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
	21. Améliorations dans les régions alpestres		7,000
780 —	22. Améliorations foncières subvention- nées par le bénéfice de la dévaluation I		65,252 15
7,000 —	23. Encouragement de la culture al-		
111 15	pestre		33,520 60 1,835 65
3,044 65 Nouveaux dépôts et rem-	25. Assurance de bétail, vente de for-	10 594	
boursements d'avances	mulaires	10,534	
10,021,910 95	n. Forêts	220,863	72 2,320,767 50
5,326,328 78	1. Forêts domaniales	_	77,788 66
406,234 97 501,136 12	2. Ancien compte d'exploitation 2a. Nouveau compte d'exploitation	374,225	
158,070 25	3. Assurance contre les accidents	77,798	
84,607 80	4. Plans d'aménagement	243,599	
$egin{array}{c c} 27,850 & - & & & \\ 922 & 10 & & & \\ \hline \end{array}$	5. Bois de feu pour bureaux de l'Etat. 6. Provision d'enveloppes affranchies.	30,209	30 —
_	7. Travaux de chômage	76,739	
$egin{array}{c} 14,356 & 75 \ 22,000 & \ \end{array}$	8. Fourniture de bois, émoluments 9. Cours pour bûcherons	- -	179,364 15
6,670 40	10. Vanel, améliorations foncières	107,310	05 — —
- -	11. Subventions cantonales pour bois des forêts éloignées	_	24,542
5,000 —	12. «Seva», Encouragement d'économie forestière		5,000
	13. Projets de transformation X^e arrond.	2,695	85 — —
6,553,177 17	o. Intendance du timbre	912,577	69 787,830 93
21,039 —	1. Frais de recours	_	_
23,700 —	2. Contrôle de navigation	_	
3,625,192 20)	3. Compte de bonification		
3,669,931 20			

Canton	de	Berne	 Compte	général	pour	1948
Canton	ue	Dellie	Compte	general	DOM	1370

\mathbf{S}	itua	tion de la	for	tune au 31 décembre 1947	Mouve	ment
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	A. Fortune active		Fr.
				II. Fonds d'administration		
				M. Comptes courants		
				A. Directions		
				p. Affaires communales		
		3,800	45		(
_		2,000		3. Cautionnements		
		5,800	45			
		0.000.000	4.0	q. Intendance de l'impôt		1 610 000
		3,069,926	19	 1a. Impôt fédéral de défense nationale, IIIe période 		1,610,003
		3,903,816		2a. Sacrifice national, IIe période		3,806,350
		2,001,168 1,006,530				$15,589,226 \\ 63,762,060$
				IV ^e période		
		42,197				$\frac{220,011}{3,912,090}$
		3,758,761 1,582,238				2,158,206
	-			10a. Impôt fédéral de crise, IVe période		1,069
_		23,378		11a. Contribution cant. de crise, IVepério de		218,497
_	_			 12. Impôt global de défense nationale 13a. Impôt fédéral de défense nationale, 		182,454
				I ^{re} période		
		130,226	05	14a. Contribution cant. de défense nat., I ^{re} période	Nouvelles avances et rem-	30,554
		7,602	56	15a. Impôt fédéral de défense nationale,	boursements de dépôts	1,577,395
		1 064 924	59	II ^e période 16a. Contribution cant. de défense nat.,		612,128
		1,004,234	02	IIe période		012,120
		15,000		18. Achat de machines, réserve		
		16,919,793	72			93,680,052
				r. Régales de la chasse et de la pêche		
			_	1. Etablissement de pisciculture, Gléresse		75,096
			_	1a. Emoluments et timbre		
				b. Droits de timbre de la pêche2. Etablissement de pisciculture, Eichholz		
	-		_	3. «Seva,» réserve (protection d. la nature)		
_			_			75,096
			_			
				s. Cultes.		
		10,182 1,001		1. Vitraux armoriés de nouvelles églises 2. «Seva», réserve		2 507
		11,183		2. «Seva», Teserve	`	$\frac{2,507}{2,507}$
	-	11,100	_			2,307
				B. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts		
380,622	2 72			3. Avances cadastrales	Namella	520,248
		7,946,023	32	4. Etablissement d'assurance immobilière 5. Avances diverses	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	12,156,157
234,140	40	97,159	14	6. Reboisements	ac depots	303,089
614,763		8,043,182	46	Total de l'actif et du passif	Total des diminutions	12,979,495
			_	-		

Canton de Bern	ne — Compte général pou	ır 1948			
des capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1948	
Avoir	Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.	A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	M. Comptes courants				
	A. Directions				
	p. Affaires communales				
	2. «Seva», réserve		_	3,800 2,000	
			=	5,800	45
105,295 89 552,250 52 13,596,795 95	q. Intendance de l'impôt 1a. Impôt fédéral de défense nationale, IIIº période	_ _ _		1,565,218 649,716 8,737	17
70,009,158 72 210,638 45	5a. Impôt anticipe			7,253,628 32,824	29
3,347,347 57	7. Réserve pour impôts à éliminer		-	3,194,018	
$egin{array}{c c} 1,586,325 & 50 \\ 205 & 50 \\ \hline \end{array}$	8. Fonds cant. de compensation d'impôt 10a. Impôt fédéral de crise, IVº période.		_	1,010,357 1,711	
102 70	11a.Contribution cant. de crise, IVe période		-	23,480 60,799	
106,890 57 74,389 70	 12. Impôt global de défense nationale . 13a. Impôt fédéral de défense nationale, Ire période	_		31,665	
8,910 20 Nouveaux dépôts et re		_		58,582	25
1,353,150 70 boursements d'avan	15a. Impôt fédéral de défense nationale, IIe période	_	_	133,357	
62,116 05	16a. Contribution cant. de défense nat., IIe période	_		214,221 15,000	
91,013,578 02		_		14,253,319	63
	r. Régales de la chasse et de la pêche				
400	1. Etablissement de pisciculture, Gléresse	74,696	05		-
	1a. Emoluments et timbreb. Droits de timbre de la pêche		-		_
	2. Etablissement de pisciculture, Eichholz	_			
	3. «Seva», réserve (protection de la nature)				
400 —		74,696	05		=
	s. Cultes				
	1. Vitraux armoriés de nouvelles églises	_		10,182	-
1,506 15 J	2. «Seva», réserve			10,182	
1,506 15			-	10,102	-
	B. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts				
522,355 10 10,004,766 19 Remboursements d'avan et nouveaux dépôts	5. Avances diverses	378,515 — —	93	5,794,632 —	-
266,694 18	6. Reboisements	257,293	-	83,916	-
10,793,815 47 Total des augmentation	Total de l'actif et du passif	635,809	67	5,878,548	83
1 1 I	I	I			

Culton de Beine Compte general pom 15 xe	Canton	de	Berne		Compte	général	pour	1948
--	--------	----	-------	--	--------	---------	------	------

Situa	tion de la i	ortune au 31 décembre 1947	Mouve	шені
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr. C			Fr. Ct
		A. Fortune active		
		II. Fonds d'administration		
		M. Comptes courants		
		C. Dépôts à la Caisse de l'Etat		
_ -		8 1. Consignations judiciaires	ſ	572,056 10
_ -	295,760	0 2. Dépôts des offices de poursuites - 3. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts	Remboursements de	50 5,039 30 138,244 70
		- 4. Fonds spéciaux, compte courant	dépôts	25,229,295 0
1,739,991 10	544,405	5 5. Dépôts divers		6,583,393 03
1,739,991 10	1,722,242	Total de l'actif et du passif	Total des diminutions	33,028,028 1
		Récapitulation de M.		
		Comptes courants	,	
		A. Directions	,	485 055 5
165,669 46	28,417	5 a. Administration générale b. Administration judiciaire		175,355 5 7,350 -
69,750 - 2,173 60	169,648	-		591,661 2
91,333 76				4,012,106 9
765,493 41				2,180,056 2
1,456,684 34				3,317,888 8
64,836 32				$ \begin{array}{c cccc} 1,939,436 & 9 \\ 3,987,365 & 4 \end{array} $
704,89964 $732,72577$				7,559,075 6
3 371,528 79	11	•	l li	8,110,323 9
4,524,005 44			Nouvelles avances et rem-	19,910,629 5
	106,725,006		boursements de dépôts	596,983,238 7
220,526 21				13,187,305 9
946,064 35	932,728			6,664,587 6
		o. Intendance du timbre		3,669,931 2
	5,800 - 16,919,793		!!	93,680,052 1
	10,313,733	r. Régales de la chasse et de la pêche		75,096 0
_	11,183	s. Cultes		2,507 1
69.032.127 87	151,611,064	8		766,053,969 1
614,763 12		6 B. Avances à des œuvres d'utilité publique		12,979,495
		C. Dépôts à la Caisse de l'Etal	\	00 000 000 4
1,739,991 10		Total de l'actif et du passif	Total des augmentations	33,028,028 1
71,386,882 09	161,376,489	27		812,061,492 9
		N. Inventaire du mobilier		
7,861,563 85	_	1. Inventaire de l'administration générale	\ Augmentation à l'in-∫	
7,556,325 81		2. Inventaire des établissements de l'Etat		426,637 2
15,417,889 66	- -	Total de l'actif	Total des augmentations	426,637 2
	-	-		_
			l l	

Canton de Berne — Compte général pour 1948

des caj	pitaux	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1	948	
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		A. Fortune active II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		M. Comptes courants				
		C. Dépôts à la Caisse de l'Etat	94."			
430,692 12 626,638 70 138,244 70 25,229,295 06 4,873,720 98	Nouveaux dépôts	 Consignations judiciaires Dépôts des offices de poursuites Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts Fonds spéciaux, compte courant Dépôts divers 	3,123,941		740,712 417,359 — — 218,683	80 70
31,298,591 = 56	Total des augmentations	Total de l'actif et du passif	3,123,941	<u>50</u>	1,376,756	40
$\begin{array}{c} 153,912\\ 3,200\\ 433,920\\ 47\\ 3,954,188\\ 14\\ 2,234,665\\ 77\\ 3,216,219\\ 52\\ 2,277,920\\ 77\\ 2,753,017\\ 74\\ 7,110,305\\ 97\\ 8,459,645\\ 62\\ \end{array}$		Récapitulation de M. Comptes courants A. Directions a. Administration générale	192,057 73,900 925 39,900 605,112 1,672,002 80,536 1,165,216 1,159,461 5,237,143	-60 15 89 15 19 30 39	33,362 — 10,659 1,100,000 675,597 1,500,879 2,992,358 323,823 27,115 5,612,603	23 91 12 44 12 18 24
$\begin{array}{c} 18,564,718 \\ 609,270,153 \\ 10,021,916 \\ 95 \\ 6,553,177 \\ 3,669,931 \\ - \\ 91,013,578 \\ 400 \\ - \\ 1,506 \\ \hline \\ 769,692,376 \\ 10,793,815 \\ \end{array}$	Nouveaux dépôts et rem- boursements de créances	k. Office cantonal du travail	5,488,868 28,559,513 220,863 912,577 — — — — — 74,696	90 26 72 69 — 05 — 65	10,390,822 91,654,997 2,320,767 787,830 — 5,800 14,253,319 — 10,182 131,700,119	59 38 50 93 45 63 82
31,298,591 56	Total des diminutions	C. Dépôts à la Caisse de l'Etat	3,123,941			
811,784,783 99		Total de l'actif et du passif	49,242,526	82	138,955,425	05
		N. Inventaire du mobilier	= 200 11=			
254,198 30	Diminutions à l'inven- taire	 Inventaire de l'administration générale Inventaire des établissements de l'Etat 	7,986,413 7,603,915			_
254,198 30	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	15,590,328	56	_	

	·		Comptes de la fortur	ne à destination de	éterminée
Sit	uation d	le la fo	rtune au 31 décembre 1947	Modi	fications
Actif	Pa	assif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr.	Ct. Fr	c. Ct	A. Fortune active		Fr. Ct.
			III. Fortune de l'Etat à destination déterminée Art. 2 de la loi sur l'administration		
			des finances du 3 juillet 1938		
51,915,498	55		O. Fonds nº 1—74 voir ci-après	Total des augmentations	7,172,012 22
					7,172,012 22
3,895,302	79 –	-	1. Caisse des épizootics Caisse hypothécaire fr. 3,895,302.79	Intérêts	124,447 71 11,818 50 408,911 30 5,555 — 45,044 30 340,683 10 1,547 — 27,368 30
120,880	QF.		2. Fonds pour bourses agricoles	Total des augmentations . Diminution nette Intérêts	965,375 21
120,880	-		Caisse hypothécaire fr. 120,880.85		1,995 — 5,868 90
24,131	40 -		3. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,131.40	Subsides	783 — — — — — 783 —
37,792	30 -	_	- 4. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 37,792.30	Subsides	1,225 90 ————————————————————————————————————
52,201	40 -	_	5. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 52,201.40	Quote-part des pensions	1,696 45 — — — 1,696 45
4,130,308	74 -		A reporter		974,949 46

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses	Fonds de l'Etat	Actif	Passif
Fr. Ct.	A. Fortune active	Fr. Ct.	Fr. Ct-
	III. Fortune de l'Etat à destination déterminée Art. 2 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938		
3,660,354 68 Total des diminutions 3,511,657 54 Augmentation nette 22	O. Fonds nº 1—74 voir ci-après	55,427,156 09	
359,735 65 494,329 25 Police sanitaire du bétail Indemnités pour pertes de bétail 28,230 65 35,549 65 Frais des certificats Frais d'administration Subsides aux communes	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 3,942,833.10	3,942,833 10	
917,844 90 Total des diminutions 47,530 31 Augmentation nette			
4,570 — Bourses et subsides 4,570 — Total des diminutions 1,298 90 Augmentation nette	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 122,179.75	122,179 75	
Bourses d'apprentissage 775 50 Secours divers 775 50 Total des diminutions Augmentation nette	3. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,138.90	24,138 90	
- Bourses d'apprentissage Secours divers 1,100 - Total des diminutions Augmentation nette	4. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 37,918.20	37,918 20	
1,565 85 Secours divers 1,565 85 Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 52,332.—	52 , 332 —	_
925,856 25	A reporter	4,179,401 95	

Situatio	on de la	for	tune au 31 décembre 1947	Modifie	ations	
Actif	Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. C	Ct.
4,130,308 74		-	Report	-	974,949 4	1 6
38,433 40	_		6. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 38,433.40	Intérêts	1,242 4 —	4 0
				Total des augmentations .	1,242	40
84,978 90			7. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 84,978.90	Leg	2,761	7 0
				roulement	2,761	70
24,607 30			8. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 24,607.30		799 799	_
23,917 80			9. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 23,917.80		 776 776 156	2
981,723 75			- 10. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 981,723.75 (1 ^{er} versement 1528)	Intérêts	31,436 20,500 —	
				Total des augmentations .	51,936	9
5,283,969 89		-	A reporter		1,032,466	4

de la fortune		Situation de la fortune au	31 décembr	e 1948
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr. Ct.
925,856 25		Report	4,179,401	95 — —
1,200 — 1,200 — 1,200 — 42 40	Bourses d'apprentissage Secours divers Versement au compte de roulement Total des diminutions Augmentation nette	6. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 38,475.80	38,475	80 — —
1,978 2 5	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	7. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 85,762.35 Solde actif	85,762	35 — —
799 70	Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 25,407.—	25,407	
	Secours divers Total des diminutions	9. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 23,761.20	23,761	20 — —
	Bourses Subventions pour écolages Subvention au fonds du Schulseckel Subside à la caisse des prêts et bourses de l'Université Total des diminutions Augmentation nette	10. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 988,643.20 (1er versement 1528)	988,643	20 — —
974,984 80		A reporter	5,341,451	50 — —

Situati	on de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif	Passif		Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct. 5,283,969 89	Fr.	Ct.	Report		1,032,466
177,268 75			11. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire (1er versement 1529)		5,485 9 5,000 - 9,000 - 19,485 9
243,730 30			12. Fonds de l'Ecole cantonale Caisse hypothécaire fr. 243,730.30 (1er versement 1856)	Intérêts	7,921 2 7,921 2
213,699 85			13. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 213,699.85	Amendes militaires Intérêts Subsides Total des augmentations .	13,246 – 7,066 7 – 20,312 7
62,707 25			14. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25 (1er versement 1834)	Intérêts	2,037 9 2,037 9
103,181 —			15. Fonds de secours de l'Ecole thérapeu- tique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 103,181.— (1er versement 1877)	Intérêts	3,352 2 96 4 3,448 6
6,084,557 04		_	A reporter		1,085,672 9

du canton de Berne pour 1948	du	canton	de	Berne	pour	1948
------------------------------	----	--------	----	-------	------	------

de la fortune		Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif		Passif		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
974,984 80		Report	5,341,451	50		-	
13,350 — 2,000 — 800 —	Bourses de voyage Subventions pour voyages Prix	11. Fonds du Schulseckel (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 180,604.70 (1er versement 1529)	180,604	70	_		
16,150 — 3,335 95	Total des diminutions Augmentation nette						
3,500 — 3,500 — 4,421 20	Contribution aux bourses des écoles moyennes Total des diminutions Augmentation nette	12. Fonds de l'Ecole cantonale Caisse hypothécaire fr. 248,151.50 (1er versement 1856)	248,151	50			
2,956 95 55 — 3,011 95 17,300 80	Fournitures à des recrues indigentes Total des diminutions	13. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 231, 000.65	231,000	65	_		
2,037 95 2,037 95	établissements de sourds- muets	14. Fonds de l'institution des sourds-muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25 (1 ^{er} versement 1834)	62,707	25			
993 65 — 993 65 2,455 —	Bourses d'apprentissage	15. Fonds de secours de l'Ecole thérapeu- tique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 105,636.— (1er versement 1877)	105,636				
1,000,678 35		A reporter	6,169,551	60		-	

				Comptes de la fortur	ne à destination de	éterminée
Si	tuat	tion de la	l fo	rtune au 31 décembre 1947	1	eations
Actif		Passif		Fonds de l'Etat		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
6,084,557	04	_	-	Report		1,085,672 91
56,468	70	_		16. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 56,468.70	Intérêts	1,834 70 — — 1,834 70
13,692	68			17. Fonds pour l'extension du service publie des aliénés Caisse de l'Etat fr. 13,692.68	Versement	150,000 — ————————————————————————————————
2,911,974	64			18. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 1,157,037.92 Inventaire	Augmentation d'inventaire Subside aux frais de cons-	34,865 — 9,046 20 78,069 90 ———————————————————————————————————
283,204	_			19. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 283,204.—	Intérêts	9,201 30 9,201 30 982 20
283,438	90	_		20. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 283,438.90	Intérêts	9,211 70 9,211 70
9,633,335	96			A reporter		1,377,901 71

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	48	
Dépenses		Fords de l'Etat	Actif		Passif	
Fr. Ct.		*	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
1,000,678 35		Report	6,169,551	60		
	Indemnité	16. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 59,061.80	58,061	80	_	-
	Total des diminutions Augmentation nette	casse hypothecane 11. 00,001.00	,			
158,824 74	Maisons de santé de Belle- lay et Münsingen, frais de construction	17. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. 4.867,94	4,867	94	(describe)	_
158,824 74	Total des diminutions Augmentation nette					
41,731 20	Contribution aux frais de la maison de santé	18. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 1,157,037.92	2,989,973	04		_
2,251 50 — — —		Inventaire » 1,431,512.50 Caisse hypothécaire » 228,265.50 Créances courantes » 380,123.50				
	Total des diminutions Augmentation nette	Avances diverses » 77,000.— Caisse, solde actif » 87,640.87 Papiers-valeurs » 500.— Actif fr. 3,262,080.29				
		Dettes courantes fr. 110,107.58 Passifs transit.				
		Fortune nette fr. 2,989,973.04				
	Indemnités Total des diminutions	19. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau	282,221	80		-
		Caisse hypothécaire fr. 282,221.80				
	Indemnités Total des diminutions	20. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maison de santé de	2 92,650	60		
9,211 70	Augmentation nette	Münsingen Caisse hypothécaire fr. 292,650.60				
1,213,910 89		A reporter	9,797,326	78		-

Situati	on de la f	ortune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr.			Fr. Ct.
9,633,335 96	_ -	Report	·	1,377,901 71
222,807 80		21. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 222,807.80	Total des augmentations .	7,241 20 7,241 20
2,208 10		22. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 2,208.10	. Intérêts	71 70 71 70
		23. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.— Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—	Total des augmentations .	
1,125,577 70		24. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 725,577.70 Prêts: Corporation diguière: Grosses Moos » 200,000.—	Intérêts	60,000 29,103 20
		Brüttelen-Hagneck <u>* 200,000. —</u> fr. 1,125,577.70	Total des augmentations	89,103 20
245,182 40		- 25. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 245,182.40	Total des augmentations .	7,932 70 7,932 70
261,125 60		- 26. Fonds de secours en eas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 261,125.60	Versement de l'établissement Intérêts	8,330 40 8,330 40
11,490,237 56		A reporter		1,490,580 91

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	948	
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif	The state of the s	Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1,213,910 89		Report	9,797,326	78	-	-
7,241 20	Indemnités Total des diminutions Augmentation nette	21. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 230,049.—	230,049			
71 70	 Total des diminutions Augmentation nette	22. Fonds de secours et de patronage Caisse hypothécaire fr. 2,279.80	2,2 79	80		
	— Total des diminutions	23. Dîme de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.— Société du château de Bümpliz, bons de participation fr. 4,000.—			and see	_
55,617 07	Entretien des canaux	24. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 759,063.83 Prêts: Corporation diguière: Grosses Moos » 200,000.— Brüttelen-Hagneck » 200,000.—	1,159,063	83		
	Total des diminutions Augmentation nette	Brüttelen-Hagneck <u>200,000.—</u> fr. 1,159,063.83				
4,859 40	Indemnités Total des diminutions Augmentation nette	25. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 248,255.70	248 ,2 55	70	_	_
6,199 90	Secours Frais d'assurance Total des diminutions Augmentation nette	26. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 263,256.10	263,256	10	_	
1,280,587 26		A reporter	11,700,231	21		

Comptes de la fortune à destination déterminé	Comptes	de	la	fortune	à	destination	déterminé
---	---------	----	----	---------	---	-------------	-----------

Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1947	Modi	fications	
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes	
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr.	Ct.
11,490,237 56		Report		1,490,580	91
1,373,850 70		27. Fonds de secours pour les hospices et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 1,373,850.70 Nüchtern, asile d'alcoalisés, bons de	crédits de l'assistance pu-	500,000	
		participation fr. 6,000.—	blique	204,108 49,607	
			Total des augmentations .	753,715	70
1,344,407 05		- 28. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 1,344,407.05	émoluments de concessions forces hydrauliques	6,357 52,299 43,693 102,349	10 15
464,194 55		29. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr. 26,694.55 Prêt à la clinique manufacture de Leysin » 150,000.— Prêt au Sanatorium bernois, Montana	Intérêts	638,658 5,924 644,582 26,694	25 30
10,300,000 —		Intérêt 3¼ % » 150,000.— Sanatorium Montana sans intérêt » 137,500.— fr. 464,194.55 30. Caisse hypothéeaire, Fonds de réserve Caisse hypothéeaire fr. 10,300,000.—	Versement	400,000	
24,972,689 86		- A reporter		3,391,228	

de la f	fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	e 194 8
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr.	ct. Fr.
1,280,587		Report	11,700,231	21 — -
	Foyer d'éducation p. garçons Oberbipp Etablissement pour épilept. «Bethesda» à Tschugg Foyer d'enfants Tabor Aeschi Fondation Victoria, foyer d'éducation pour filles à Wabern Foyer jarassien d'éducation,	27. Fonds de secours pour les hospices et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 1,631,171.— Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	1,631,171 -	
9,800 —	Delémont Orphelinat du district de Courtelary Hospice des vieillards du			
496,395 40	district de Courtelary Total des diminutions Augmentation nette			
40,290 25	Subventions Total des diminutions Augmentation nette	28. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 1,406,466.65	1,406,466 6	i5 — -
670,730 —	Frais de perception Subventions Total des diminutions	29. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose Caisse hypothécaire fr— Prêt à la clinique manufacture de Leysin » 150,000.— Prêt au Sanatorium bernois, Montana Intérêt 3½% » 150,000.— Sanatorium Montana sans intérêt » 137,500.— fr. 437,500.—	437,500 –	
		fr. 437,500.—		
400,000	Total des diminutions Augmentation nette	30. Caisse hypothécaire, Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 10,700,000.—	10,700,000	

				rtune au 31 décembre 1947		ations	
Actif		Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
24,972,689	86	-	_	Report	_	3,391,228	76
37,597	20		-	31. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Intérêts	1,221	90
				20	Total des augmentations .	1,221	96
d							
745	50		-	32. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg	Intérêts		5
	The second secon			Caisse hypothécaire fr. 745.50	Total des augmentations . Diminution nette	5 745	50
4,584,932	42		_	33. Fonds pour l'assurance cantonale en eas de vieillesse	Intérêts	149,181	78
				Caisse hypothécaire fr. 4,584,932.42	Total des augmentations . Diminution nette	149,181 13,549	
247,660				34. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 247,660.—	Versement de l'établissement Intérêts	7,061 7,061 46,443	35
92,659	65			35. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 92,659.65	Subventions diverses Subventions fédérales Intérêts Versement	5,772 686 2,803 5,000	70
					Total des augmentations . Diminution nette	14,261 28,918	
94,222	30			36. Fonds de bibliothèque (besoins gé-	Versement	1,000	
				néraux) Caisse hypothécaire fr. 94,222.30	Intérêts	3,062	20
				(1er versement 1934)	Total des augmentations	4,062	20
30,030,506	03			A reporter		3,567,023	1

de la fortu	une	Situation de la fortune au	31 décemb	re 194	8	
Dépenses		Fonds de l'Etat	Aetif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,488,549 76		Report	25,875,368	86		_
F	rsement au Technicum de Bienne	31. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	37,597	20	_	_
	tal des diminutions	32. Fonds de secours en cas d'accident des	_			
	tal des diminutions	employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. —.—				
	ais d'assistance des vieill. bsides pour chômeurs âgés	33. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vieillesse	4,571,382	68		-
162,731 52 Tot	tal des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 4,571,382.68				
53,504 95 Allo		34. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires	201,216	40		_
43,180 40 Pré	tal des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 201,216.40 35. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 63,740.95	63,740	95		
43,180 40 Tot	tal des diminutions					
	— tal des diminutions gmentation nette	36. Fonds de bibliothèque (besoins gé- néraux) Caisse hypothécaire fr. 98,284.50 (1er versement 1934)	98,284	50		
2,749,939 53		A reporter	30,847,590	59		

Situatio	on de la fo	rtune au 31 décembre 1947	Modif	ications
Actif	Passif	Fonds de l'Etat		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct	•		Fr. Ct
30,030,506 93		Report		3,567,023 1
2,146 10	_	- 37. Fonds d'orgue de l'école normale de Berne Caisse hypothécaire fr. 2,146.10 (1er versement 1935)	Allocations	69 7/ 69 7/
10,510 60		- 38. Fonds pour l'institut astronomique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 10,510.60 (1er versement 1936)	Intérêts	1,000 - 341 5 1,341 5
9,057 20		39. Fondation pour la littérature bernoise Caisse hypothécaire fr. 9,057.20 (1 ^{er} versement 1936)	Allocations	294 294 3
13,911 —		- 40. Fonds du Jardin botanique Caisse hypothécaire fr. 13,911.— (1 ^{er} versement 1937)	Dons	421 7 421 7 5,790 3
2,372,436 30		- 41. Fonds de réserve de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 2,372,436.30	Intérêts	77,104 1 199,187 9 23,167 9 299,459 9
50,361 90		- 42. Fonds pour secours aux privat- docents Caisse hypothécaire fr. 50,361.90 (1 ^{er} versement 1938)	Allocations	2,000 - 1,636 7 3, 636 7
32,488,930 03		A reporter		3,872,247

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembi	re 194	18	
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
2,749,939 53		Report	30,847,590	59		_
69 70	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	37. Fonds d'orgue de l'école normale de Berne Caisse hypothécaire fr. 2,215.80 (1er versement 1935)	2,21 5	80	_	
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	38. Fonds pour l'institut astronomique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 11,852.10 (1 ^{er} versement 1936)	11,852	10		
	Total des diminutions Augmentation nette	39. Fondation pour la littérature bernoise Caisse hypothécaire fr. 9,351.50 (1 ^{er} versement 1936)	9,351	50	_	
6,212 — 6,212 —	Allocations Total des diminutions	40. Fonds du Jardin botanique Caisse hypothécaire fr. 8,120.70 (1er versement 1937)	8,120	70	_	
41,108 80	Frais d'entretien pour bâti- ments et constructions nouvelles Total des diminutions Augmentation nette	41. Fonds de réserve de l'administration forestière Caisse hypothécaire fr. 2,630,787.45	2,630,787	45		_
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	42. Fonds pour secours aux privat- docents Caisse hypothécaire fr. 53,998.60 (1 ^{er} versement 1938)	53,998	60		
2,797,260 33		A reporter	33,563,916	74		_

33,381,926 23

Situat	ion de la	for	tune au 31 décembre 1947	Modif	ications	
Actif Fr. Ct.	Passif Fr.	Ct.	Fonds de l'Etat		Recettes Fr.	Ct
100			Remove			
2,488,930 03	-		Report		3,872,247	0
29,695 90			du domaine de la montagne de Diesse S	Subvention fédérale Subvention cantonale Intérêts	 965	- 1
			r	Total des augmentations	965	1
15,973 60		-		Versement	1,000 519	
			Coissa hypothécoire fr 15 073 60	Total des augmentations .	1,519	
98,374 10			45. Fonds pour l'entraînement sportif du corps de police Caisse hypothécaire fr. 98,374.10 I	Versement de l'Etat du Sport-Toto	252 3,041	
			r	Total des augmentations . Diminution nette	3,294 3,341	3
194,034 05		-	500 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No. 200 No.	Versement de l'Etat Intérêts	132,800 6,509	
			Coissa hypothécaire fr 104 034 05	Total des augmentations .	139,309	8
61,155 95		_	Caisse hypothécaire fr. 61,155.95	Intérêts	1,091 110,000	
			(1er versement 1940)	Гotal des augmentations .	111,091	3
43,990 65	-			Versement de l'Etat Intérêts	10,250 1,359	
			Caisse hypothécaire fr. 43,990.65	Гotal des augmentations .	11,609	4
228,429 60	_			Versement de l'Etat Intérêts	61,081 6,824	
			Coiggs by the facing for 999 490 60	Fotal des augmentations	67,906	_
25,450 05			49. Fonds pour le perfectionnement des V	Versement de l'Etat		_
20,100			maîtres d'écoles moyennes	Intérêts	827 827	
195,892 30				Versement de l'Etat Intérêts	8,000 6,273	

A reporter

4,223,042 79

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembre	e 1948
Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr. Ct.
2,797,260 33		Report	33,563,916	74 — —
	Allocations	43. Fonds pour améliorations foncières du domaine de la montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 30,661.—	30,661	_
965 10	Total des diminutions Augmentation nette			
500 —	Allocations	44. Fonds d'excursions de la faculté de philosophie de l'Université	16,992	70 - -
1,019 10	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 16,992.70 (1er versement 1939)		
6,635 95	Allocations	45. Fonds pour l'entraînement sportif du corps de police Caisse hypothécaire fr. 95,032.50	95,032	50 — —
6,635 95	Total des diminutions	*		
110,000 —	Versement au fonds de rou- lement Allocations	46. Fonds en faveur de la gymnastique et du sport a. Fonds de forlune	223,343	90 — —
110,000 — 29,309 85	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 223,343.90 (1er versement 1939)		
103,870 95	Allocations	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 68,376.35	68,376	55 — —
	Total des diminutions Augmentation nette	(1 ^{er} versement 1940)		
5,176 30	Allocations	47. Régie des sels, fonds pour les frais d'emmagasinage	50,423 7	'5 — —
	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 50,423.75	*	
45,719 60	Allocations	48. Fonds spécial pour le relèvement de l'industrie des auberges	250,616	
	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 250,616.05		
	Allocations	49. Fonds pour le perfectionnement des	26,277 1	0
827 05	Total des diminutions Augmentation nette	maîtres d'écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 26,277.10 (1er versement 1940)		
12,541 —	Allocations	50. Fonds de la Direction de police du canton de Berne pour patronage	197,624 8	
12,541 — 1,732 50	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 197,624.80		
3,081,704 13		A reporter	34,523,264	

Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifie	ations	
Actif		Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	3
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
33,381,926	23	_	_	Report	_	4,223,042	79
247,114	70		_	Caisse hypothécaire fr. 247,114.40 Intérêts	I	8,012	-
42,504	75	_		Total des aug 52. Fonds de secours pour employés de Versement de	-	8,012	-
,				l'Etat qui ne sont pas membres de la Caisse de prévoyance Caisse hypothécaire fr. 42,504.75		1,357 2,407	6
31,2 15	10	_	-	a		1,014	
				Total des aug	gmentations	1,014	4
3,967,392	70		_			— 109,103	- 0.0
					gmentations .	109,103	-
101,117	93	-	-	Caisse hypothécaire fr. 101,117.93 Intérêts	e la «Seva»	5,000 2,803 23	1
				Total des au	gmentations .	7,826 18,773	
29,105	10	_	-	Coissa hypothégoira fr. 20 105 10		300 945	
				Total des au	gmentations .	1,245 3,254	
304,847	7 7		-	57. Fonds de la pêche Caisse hypothécaire fr. 304,847.77 Intérêts	e l'Etat	62,935 9,907	
				Total des aus	gmentations .	72,842	
982,773	82		-	58. Fonds d'amélioration du régime pénitentiaire Versement de Intérêts	e l'Etat	102,197 31,933	
				Caisse hypothécaire fr. 982,773.82 Total des aug	gmentations .	134,130	1
298,497	70		-	ments d'éducation et hospices com- Intérêts	e l'Etat	60,000 9,230	
				munaux Caisse hypothécaire fr. 298,497.70 Total des au	gmentations .	69,230	
50,815	85	_		POTABOLIS TO MANAGEMENT AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	e l'Etat		
					gmentations . ette	1,118 48,724	
9,437,311	65		-	A reporter	-	4,629,975	-

du	canton	de	Berne	pour	1948
----	--------	----	-------	------	------

		ortune	Situation de la fortune au	or decemb.	11		
Dépenses			Fonds de l'Etat	Aetif		Passi	Í
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	1
3,081,704	13		Report	34,523,264	89		
960		Allocations	51. Fonds de colonisation Caisse hypothécaire fr. 254,167.10	254,167	10	-	
960 7,052	<u>40</u>	Total des diminutions Augmentation nette					
1,930		Allocations	52. Fonds de secours pour employés de l'Etat qui ne sont pas membres de la Caisse de prévoyance	42,982	40		
1,930 477		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 42,982.40				
		Allocations Tatal des diminutions	53. Fonds de secours du corps de police pour accidents Caisse hypothécaire fr. 32,229.50	32,229	50	-	
1,014	40	Total des diminutions Augmentation nette					
	_	Allocations Total des diminutions	54. Désendettement rural Caisse hypothécaire fr. 4,076,496.—	4,076,496			
	30	Augmentation nette Allocations	FF Fands nous lo culture nousenne	09 244	20		
20,000	۷۵	Allocations	55. Fonds pour la culture paysanne Caisse hypothécaire fr. 82,344.30	82,344	30		
26,600	25	Total des diminutions					
4,500	_	Allocations	56. Fonds en faveur du Marché-concours de chevaux à Saignelégier	25,851			
4,500		Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 25,851.—				
_		Allocations	57. Fonds de la pêch e Caisse hypothécaire fr. 377,690.64	377,690	64		
72,842	<u></u> 87	Total des diminutions Augmentation nette					
-	_	Allocations	58. Fonds d'amélioration du régime péni- tentiaire Caisse hypothécaire fr. 1,116,904.80	1,116,904	80		
	98	Total des diminutions Augmentation nette					
7,500		Allocations Total des diminutions	59. Réserve pour secours aux établisse- ments d'éducation et hospices com- munaux	360,228	20		
	_	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 360,228.20	9.001			
		Allocations Total des diminutions	60. Fonds de secours pour le personnel auxiliaire de l'administration de l'Etat Caisse hypothécaire fr. 2,091.45	2,091	45		
	_						
3,173,037	00		A varonten	40,894,250	20		

Actif Fr.

39,437,311 65

60,695 70

61,784 60

71,194 75

1,081

31,684 80

21,835 60

72,043

9,800,000

2,357,867 45

51,915,498 55

io 2	4 (138)					
				Comptes de la fortu	ne à destination d	éterminée	
Si	tua	ition de la	a fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations	
if		Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	-
	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.	
311	65		-	Report	*	4,629,975 71	
695	70			61. Fonds de la protection de la nature Caisse hypothécaire fr. 60,695.70	Contributions		

fr. 61,784.60

fr. 48,036.-

fr. 1,081.

fr. 31,684.80

fr. 21,835.60

fr. 72,043.—

A reporter

l'administration

» 23,157.95

62. Fonds pour la lutte contre le dory-

63. Fonds d'aide pour le personnel de

64. Fonds de bourses pour le perfection-

nement du personnel d'infirmerie

65. Fonds d'aide pour cantonniers dans

68. Banque cantonale, Fonds de réserve

69. Fonds de secours pour communes

Banque cant. de Berne fr. 2,357,867.45

Banque cant. de Berne fr. 9,800,000.-

Caisse hypothécaire

Caisse hypothécaire

Caisse hypothécaire

Caisse hypothécaire

66. Fonds d'aide de

militaire cantonale

Caisse hypothécaire

67. Seva, Fonds de réserve

Caisse hypothécaire

phore

l'Etat

Prêts

la gêne

Total des augmentations

Diminution nette.

Subventions fédérales . . .

Subventions diverses . . .

Intérêts

Total des augmentations

Versement de l'Etat . . Remboursements . .

Total des augmentations .

Versement de l'Etat . . .

Total des augmentations .

Diminution nette

Versement de l'Etat . . .

Total des augmentations .

Intérêts

Versement

Versement

Intérêts

anticipé

Intérêts

Total des augmentations

Diminution nette

Intérêts

Versement

Total des augmentations .

Intérêts

Remboursement de l'impôt

Total des augmentations .

Diminution nette

Total des augmentations

Intérêts

Intérêts

1,910 90

1,589 10

17,635 | 35

21,090 65

1,790 80

40,516 80

2,314 15

2,314 15

68

632

1,164,85

11,164 85

688 10

688 10

461 90

2,341 30 2,341 30

200,000

200,000

52,822 65

18,340 75

71,163 40

302,437 50

4,990,143 21

30,000

30,068

10,000

de la fo	ortune 	Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
Dépenses		Fonds de l'Etat					
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	(
3,173,037 08		Report	40,894,250	28	_	-	
3,500 —	Allocations	61. Fonds de la protection de la nature Caisse hypothécaire fr. 59,106.60	59,106	60	_	-	
3,500 —	Total des diminutions						
25,632 20	Allocations	62. Fonds pour la lutte contre le dory- phore Caisse hypothécaire fr. 76,669.20	76,669	20	_		
	Total des diminutions Augmentation nette						
	Allocations	63. Fonds d'aide pour le personnel de l'Etat Caisse hypothécaire fr. 56,709.15	73,508	90	-		
2,314	Total des diminutions Augmentation nette	Prêts » 16,799.75					
30,700 —	Allocations	64. Fonds de bourses pour le perfection- nement du personnel d'infirmerie	449 -				
30,700 —	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 499.—					
	Allocations	65. Fonds d'aide pour cantonniers dans la gêne Caisse hypothécaire fr. 39,638.15	39,638	15			
7,953 35	Total des diminutions Augmentation nette						
1,150 —	Allocations Total des diminutions	66. Fonds d'aide de l'administration militaire cantonale Caisse hypothécaire fr. 21,373.70	21,373	70			
	Total des diffinitions		8				
	Allocations	67. Seva, Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 74,384.30	74,384	30	_		
2,341 30	Total des diminutions Augmentation nette						
_ -	Allocations	68. Banque cantonale, Fonds de réserve Banque cantonale de Berne fr. 10,000,000.—	10,000,000				
200,000 —	Total des diminutions Augmentation nette	11. 10,000,000					
373,600 90	Allocations	69. Fonds de secours pour communes Banque cant. de Berne fr. 2,055,429.95	2,055,429	95			
373,600 90	Total des diminutions						
3,610,831 68		A reporter	53,294,810	08			

t.	Passif		Fonds de l'Etat		Recettes	
t.			10245 40 12040		Recettes	
	Fr.	Ct.			Fr.	(
55	_	-	Report		4,990,143	:
	_	_	70. Fonds cant. de compensation d'impôt	Versement	1,314,381 30,258	
				Total des augmentations	1,344,639	
	_	_	71. Fonds spécial de compensation d'impôt		267,857	
						- -
				Total des augmentations	274,023	1
_	-				300,000	-
				1		-
			0.000	Total des augmentations.	300,000	
			73. Fonds du Sport-Toto pour associations sportives et de gymnastiques			
				Versement	228,840)
				Total des augmentations	228,840	
	_		B. Fonds spécial pour le financement d'importantes tâches	Versement	23,260 23,260	
			74. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Oberbipp	Intérêts	10,935	
				Total des augmentations	11,105	
55	— 51,915,498	55	•	Somme totale des augmenta- tions	7,172,012	
						of the owner owner, where the party of the p
		5	5	70. Fonds cant. de compensation d'impôt 71. Fonds spécial de compensation d'impôt 72. Fonds pour subsides de construction aux hospices communaux et des districts 73. Fonds du Sport-Toto pour associations sportives et de gymnastiques A. Fonds principal B. Fonds spécial pour le financement d'importantes tâches 74. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Oberbipp Somme totale de l'actif et du passif	70. Fonds cant. de compensation d'impôt 71. Fonds spécial de compensation d'impôt 72. Fonds pour subsides de construction aux hospices communaux et des districts 73. Fonds du Sport-Toto pour associations sportives et de gymnastiques 74. Fonds principal 75. Fonds spécial pour le financement d'importantes tâches 76. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Oberbipp 76. Fonds d'éducation de Oberbipp 77. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 78. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 79. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif 70. Fonds d'éducation de Pactif et du passif	70. Fonds eant. de compensation d'impôt Versement 1,314,381 Intérêts 30,258 Total des augmentations 1,344,639

	de la	fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
1	Dépenses		Fonds de l'Etat	Actif		Passif		
	Fr. C	t.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
l	3,610,831	8	Report	53,294,810	08		_	
-	1,344,639	Allocations Total des diminutions O Augmentation nette	70. Fonds cant. de compensation d'impôt Caisse hypothécaire fr. 1,344,639.50	1,344,639	50			
	274,023	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	71. Fonds spécial de compensation d'impôt Caisse hypothécaire fr. 274,023.60	274,023	60			
-	49,523 - 49,523 - 250,477 -	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	72. Fonds pour subsides de construction aux hospices communaux et des districts Caisse hypothécaire fr. 250,477.—	250,477				
	228,840 (— Allocations — Total des diminutions Augmentation nette	73. Fonds du Sport-Toto pour associations sportives et de gymnastiques A. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 228,840.01	228,840	01			
	23,260	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	B. Fonds spécial pour le financement d'importantes tâches Caisse hypothécaire fr. 23,260.—	23,260				
	11,105	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	74. Fonds d'éducation du foyer cantonal d'éducation de Oberbipp Caisse hypothécaire fr. 11,105.90	11,105	90	-,		
	, ,	Somme totale des diminu- tions Augmentation nette	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	55,427,156	09	55,427,156	09	
		•		,				

1	Situ	ation de la fo	ortune au 31 décembre 1947	Mouvement			
Doit Avoir		Avoir	Rubriques du compte		Doit		
Fr.	Ct.	Fr. C			Fr.		
		,	B. Engagements de l'Etat				
			P. Emprunts				
-	_	5,353,500 -	1. Emprunt de 1895, 3 %	Remboursement	1,732,000		
	-	8,784,000 — 11,691,500 —	2. Emprunt de 1900, 3½ % 3. Emprunt de 1906, 3½ %	»	545 , 000 443 , 500		
_		20,000,000	- 4. Emprunt de 1934, 4 %	» · · · ·	445,500		
		20,259,000 -	5. Emprunt de 1937, 3½ %	Remboursement	1,050,000		
	-	22,421,000 —	6. Emprunt de 1937, 3½ %	»	793,000		
		19,000,000 — 15,000,000 —	7. Emprunt de 1938, 3 % 8. Emprunt de 1938, 3 %	» · · · · ·	19,000,000		
_		15,000,000 -	9. Emprunt de 1936, 3% 9. Emprunt de 1941, $3\frac{1}{2}\%$				
	_	29,000,000 -	10. Emprunt de 1942, 3¼%				
-	-	8,000,000 -	- 11. Emprunt de 1945, 3 1/4 %	l i			
		16,000,000 -	- 12. Emprunt de 1945, 3½%		-		
		3,000,000 - 40,000,000 -	13. Emprunt de 1945, 3 ¼ % - 14. Emprunt de 1946, 3 ¼ %				
		4,000,000 -	- 15. Emprunt de 1946, 3 ¼ %				
		30,000,000 -	16. Emprunt de 1947, 3 ½ %	Remboursement	605,000		
_	-	_	17. Emprunt de 1948, $3\frac{1}{2}\%$				
		267,509,000 -	- Total du passif	Total des diminutions	24,168,500		
			Q. Appel de fonds temporaires				
		_ -	1. Banque Nationale suisse, crédit de		-		
			rescription	1			
	-	_ -	- Total du passif	Total des diminutions			
			1				
			"				
				1			
		ı i					

	Canton de Berne	 Compte général por 	ur 1948	
des ca	pitaux	Situation de la fortune au	31 décembre 1	1948
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct		B. Engagements de l'Etat	Fr. Ct.	Fr. Ct.
- -	- - -	P. Emprunts 1. Emprunt de 1895, 3 %	3,621,500 — 8,239,000 — 11,248,000 — 20,000,000 —	
	-	5. Emprunt de 1937, $3\frac{1}{2}\%$ 6. Emprunt de 1937, $3\frac{1}{2}\%$ Emprunt de 1938, 3%	19,209,000 — 21,628,000 — 15,000,000 — 15,000,000 —	
	-	10. Emprunt de 1941, 3 ½ %	29,000,000 — 8,000,000 — 16,000,000 — 3,000,000 — 40,000,000 —	
19,000,000 — 19,000,000 —	- Emission - Total des augmentations - Diminution nette	15. Emprunt de 1946, $3\frac{1}{4}\%$	4,000,000 — 29,395,000 — 19,000,000 — 262,340,500 —	
5,168,500	-	Q. Appel de fonds temporaires		
-	-	1. Banque Nationale suisse, crédit de rescription		
	Total des augmentations	Total du passif		
t				

Compte spécial de l'aménagement des routes de tourisme.

(Arrêté populaire du 8 mai 1938.)

I. Profits et pertes au 31 décembre 1948.

Versements de la Direction des travaux publics comme impôts d'automobiles: 198,700. — » 1,600,000. -fr. 2,798,700. -Dépenses. Direction des travaux publics. Paiements: 280,000. — 447,572.05 708,100.35 138,436.30 5. Gessenay-Gstaad-Gsteig6. Murgenthal-Berne7. State of the control of 64,778.35 973.592.30 419,959.53 26,014.60 104,762.35 16,049.67 Total des dépenses fr. 3,179,265. 50 Excédent des dépenses 380,565.50 II. Bilan au 31 décembre 1948. Actif. 19,434.50 Passif. 400,000. —

Excédent passif

380,565.50

Crédit spécial

pour création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements.

(Arrêté populaire du 13 février 1944.)

Compte spécial I.

I. Profits et pertes au 31 décembre 1948.

Recettes.

Accettes.	
Rendement de l'impôt pour création de possibilités de travail	fr. 13,400,000. — 31,204. 30 Total des recettes fr. 13,431,204. 30
	10001 005 10000005 11. 10,101,201. 90
Dépenses.	
Bâtiments de l'Etat	fr. 667,703. 20
Routes	» 2,217,150.95
Génie civil	» 1,000,000. —
Subventions pour l'industrie et l'artisanat	» —.—
» techniciens et commerçants	» —. —
Camps de travail, perfectionnement, réadaptation	»
Affectation de la main-d'œuvre	» —. —
Formation professionnelle	» 100,000. —
Mesures contre la pénurie de logements	» 10,000,000. —
Lac de Grubengletscher, réfections	» 180,000. —
» » assèchement	» 280,000. —
Entretien des routes	» 580,000. —
Sarine, endiguement	» 130,000. —
Muristalden à Berne, transformation	» —.—
Tuberculose des bovidés, mesures	» 144,489. 45
Construction de silos	» 174,141. 25
Séchoirs à herbe	» 226,325. —
Encouragement de la vente du bétail	» 127,976. 45
Banque cantonale, frais d'escompte	» 360,000. —
» frais et ports	25. 30
•	Total des dépenses fr. 16,187,811. 60
Ex	cédent des dépenses fr. 2,756,607. 30
II. Bilan au 31 décembre 19	48.
Actif:	
Banque cantonale, compte courant	fr. 243,392.70
Passif:	
Banque cantonale, bons du Trésor	
Excédent du pass	if, comme ci-dessus fr. 2,756,607. 30

Compte spécial II.

I. Profits et pertes au 31 décembre 1948.

Recettes.

Part de 15 % à l'impôt cantonal de défense nationale et part de l'impôt pour création de possibilités de travail	fr. 4,183,024, 50 » 13,585, 05 fr. 4,196,609, 55
Dépenses.	
Améliorations foncières extraordinaires Banque cantonale, frais d'escompte frais et ports Total des dépenses Excédent des dépenses	fr. 9,500,000. — » 431,250. — » 25. 25 fr. 9,831,275. 55 fr. 5,734,666. —
II. Bilan au 31 décembre 1948. Aetif: Banque cantonale, compte courant	fr. 265,334. —
Passif: Banque nationale, bons du Trésor	» 6,000,000. — fr. 5,734,666. —

APPENDICE

l.

Comptes de la fortune de fondations

du

Canton de Berne

(art. 1 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938)

pour

1948

		-		Comptes of	de la fortune de fo	ondations
Sit	tuati	on de la	for	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	eations
Aetif		Passif		Fondations		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct
443,664	94	_		Mobilier » 22,510.— Caisse hypothécaire » 121,158.28	Intérêts	3,699 3 42,871 9 43,100 — 9,145 — 217 — 99,033 2
32,033	85	_		1a. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 32,033.85	Finances d'entrée	1,040 — ——————————————————————————————————
92,500				1b. Fonds M. de Schiferli Caisse hypothécaire fr. 92,500.—	Intérêts	3,006 2 3,006 2
24,000				1 c. Fonds pour aides aux vieillards Caisse hypothécaire fr. 24,000.—	Versement	720 - 780 1,500 -
21,727	65			1d. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 21,727.65	Legs	706 - 706 -
7,400	20			1e. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 7,400.20	Intérêts	240 - 240 -
621,326	64		-	A reporter		105,525 5

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses		Fondations	Actif	Passif
98,942 76	Frais de l'institution Total des diminutions Augmentation nette	1. Institution Victoria Domaine fr. 295,100.— Mobilier » 22,590.— Caisse hypothécaire » 121,948.02 Valeurs » —.— Extances actives » —.— Caisse et compte de	Fr. Ct	
148 15 148 15	Secours Total des diminutions Augmentation nette	chèques, solde actif 3,117.41 fr. 443,755.43 1a. Fonds d'éducation de l'institution Vietoria Caisse hypothécaire fr. 32,925.70	32,925 70	
	Subside à l'institution Victoria Total des diminutions	1b. Fonds M. de Schiferli Caisse hypothécaire fr. 92,500.—	92,500 —	
1,500	Subside à l'institution Total des diminutions Augmentation nette	1c. Fonds pour aides aux vieillards Caisse hypothécaire fr. 25,500.—	25,500 —	
216 85	Secours à des élèves Total des diminutions Augmentation nette	1d. Fonds de secours de l'institution Vietoria Caisse hypothécaire fr. 22,216.80	22,216 80	
	Frais d'achat Total des diminutions Augmentation nette	1e. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 7,640.20	7,640 20	
102,314 01		A reporter	624,538	

			de la fortune de fon			
Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1947	Modificati	ions Recettes		
Actif						
Fr. Ct. 621,326 64	Fr. Ct	Report	_	Fr. Ct. 105,525 50		
61,338 82	_ -	1 f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 61,338.82	Total des augmentations	1,993 — 1,993 — 841 14		
2,397 90		l g. Fonds de construction et de renou- vellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,397.90	Total des augmentations .	78 78		
1,172 50	_	1 h. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,172.50	Total des augmentations	39 — 39 —		
5,582 20		1 i. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 5,582.20	Intérêts	436 — 8,816 — 9,252 —		
8,241 90	_ -	2. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,241.90 (1 ^{er} versement 1809)	Intérêts	267 80 267 80		
4,190 —		3. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire fr. 4,190.— (1 ^{er} versement 1879)	Intérêts	136 10		
61,910 35		- 4. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 61,910.35 (1 ^{er} versement 1889)	Intérêts	2,004 2,004		
766,160 31		A reporter		119,295 40		

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses	Fondations	Actif	Passif
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
102,314 01	Report	624,538 13	_ -
2,834 14 Frais d'instruction 2,834 14 Total des diminutions	1 f. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 60,497.68	60,497 68	_ _
Total des diminutions Augmentation nette	1 g. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 2,475.90	2,475 90	
— — Allocations — Total des diminutions Augmentation nette	1 h. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,211.50	1,211 50	
Frais de construction Subside à l'établissement 436 — Total des diminutions Augmentation nette	1 i. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 14,398.20	14,398 20	
— — Médaille — — Total des diminutions Augmentation nette	2. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 8,509.70 (1er versement 1809)	8,509 70	_
— — Entretien des herbiers — — — Total des diminutions Augmentation nette	3. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire fr. 4,326.10 (1er versement 1879)	4,326 10	
300 — Subsides 300 — Total des diminutions Augmentation nette	4. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 63,614.35 (1er versement 1889)	63,614 35	
105,884 15	A reporter	779,571 56	

					de la fortune de f	
	uati		a for	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	ications
Actif		Passif		Fondations		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
766,160	31	_	_	Report		119,295 40
43,521	7 5	_		5. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 43,521.75 (1er versement 1877)	Intérêts	1,402 90 — — — — 1,402 90
				a.	Total des augmentations .	1,402 00
909,637	80		_	6. Fondation Moser	Intérêts	29,537 30
				Caisse hypothécaire fr. 909,637.80	Total des augmentations . Diminution nette	29,537 30 2,222 7 0
153,701	10			7. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey-mann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 153,701.10 (1er versement 1899)	Dons	4,995 20 ————————————————————————————————————
143,568	20	_		8. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire Valeurs fr. 137,568.20 $\stackrel{\circ}{=}$ 6,000.— fr. 143,568.20 (1er versement 1900)	Intérêts	4,641 70 4,641 70
36,520	75			b. Fonds de réserve Caisse hypothécaire fr. 36,520.75 (1 ^{er} versement 1925)	Intérêts	1,095 95 4,400 — — — 5,495 95
053,109	91			A reporter		165,368 45

du	canton	de	Berne	pour	1948
----	--------	----	-------	------	------

de la fortune	e	Situation de la fortune au	31 décembr	e 194	8	
Dépenses		Fondations	Actif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
105,884 15		Report	779,571	56	_	
	se I des diminutions nentation nette	5. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 44,324.65 (1 ^{er} versement 1877)	44,324	65	-	
31,760 — Subsi 31,760 — Total	ides 1 des diminutions	6. Fondation Moser Caisse hypothécaire fr. 907,415.10	907,415	10		
4,900 — Total	ribution aux frais de la culté de théologie ca- olique l des diminutions nentation nette	7. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 153,796.30 (1er versement 1899)	153,796	30		
4,400 — Total	ement au fonds de ré s erve I des diminutions nentation nette	8. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire Valeurs 5. 6,000.— fr. 143,809.90 (1°r versement 1900)	143,809	90,	_	
5,449 20 Total	ses d'administration des diminutions nentation nette	<i>b. Fonds de réserve</i> Caisse hypothécaire fr. 36,567.50 (1 ^{er} versement 1925)	36,567	50	_	
152,993 35		A reporter	2,065,485	01		

			Comptes	de la fortune de f	ondations
Situat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif	Passif		Fondations		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
2,053,109 91	_	_	Report 9. Fonds de l'hôpital de l'Ile		165,368 45
15,890,091 43			a. Fonds de l'hôpital Valeurs fr. 6,339,400.03 Caisse hypothécaire 3 540,508.— Immeubles 3 8,005,920.82 Inventaire 3 519,992.20 Pharmacie de 1'hôpital 3 152,916.91 Etat de Berne 3 977,168.34 Caisse, solde actif 3 91,491.98 Actif fr. 16,627,398.28 Dépôts des malades fr. 6,872.45 Dettes courantes 3 438,967.42 Réserve pour travaux de construction urgents, etc. 3 291,466.98 Passif fr. 15,890,091.43	Legs et dons Lory II, travaux préparatifs Remboursement d'impôts . Subventions des fonds spéciaux	246,621 70 39,913 70 128,943 — 27,751 25 — 224,906 89 668,136 54
64,030 —			b. Fonds spéciaux 1. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Intérêts	2,080 90 6,972 55 9,053 45
15,000 —	_	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	2. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Intérêts	487 50 479 90 967 40
41,654 60			3. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 41,654.60	Intérêts	1,353 70 — 1,452 35 2,806 05
66,045 30	_		4. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 66,045.30	Intérêts	2,146 40 2,146 40
18,129,931 24			A reporter		848,478 29

de la fortune	Situation de la fortune au 3	31 décembre 19	48
Dépenses	Fondations	Actif	Passif
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct
152,993 35	Report 9. Fonds de l'hôpital de l'Ile	2,065,485 01	
500,557 62 1,500 1	a. Fonds de l'hôpital Valeurs fr. 6,001,654.73 Caisse hypothécaire » 582,820.— Immeubles » 8,033,672.07 Inventaire » 519,992.20 Pharmacie de l'hôpital » 188,679.25	16,046,785 68	
9,053 45 Subventions pour des cures et autres subventions 9,053 45 Total des diminutions	b. Fonds spéciaux	64,030 —	
967 40 Subventions pour des cures 967 40 Total des diminutions .	2. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	15,000 —	
983 55 Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital 983 55 Total des diminutions	3. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 43,477.10	43,477 10	
1,822 50 Augmentation nette 1,091 50 Secours 1,091 50 Total des diminutions 1,054 90 Augmentation nette	4. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 67,100.20	67,100 20	
676,531 54	A reporter	18,301,877 99	

Comptes de la fortune de fondations

Situati	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifications		
Actif	Passif	Passif Fondations		Recette		8
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
18,129,931 24		_	Report	-	848,478	29
100,820 —	_	_	9. Fonds de l'hôpital de l'Ile 5. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Intérêts	3,276 5,316 8,593	80
12,754 10	-	_	6. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 12,754.10	Intérêts	414	_
104,603 10			7. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 104,603.10	Intérêts	3,399 12,098 15,497	_
45,404 40	-		8. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 45,404.40	Intérêts	1,475 308 1,784	7.
11,153 —	_		9. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 11,153.—	Intérêts	362 45 407	_
563,949 51	_		10. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 563,949.51	Intérêts	17,625 — 17,625 42,190	99
17,611 90			11. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 17,611.90	Intérêts	46	1(
8,986,227 25			A reporter	Diminution nette	892,847	_

du	canton	de	Berne	pour	1948
4	Culton	ac	Dellie	Don	1 7 10

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1948		
Dépenses		Fondations				
Fr. Ct.			Fr.	Ct. Fr. Ct.		
676,531 54		Report	18,301,877	99 — —		
	Secours aux malades de l'hô- pital, subventions Total des diminutions	9. Fonds de l'hôpital de l'He 5. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820 -			
400 400 14 50	Récompenses aux gardes- malades Total des diminutions Augmentation nette	6. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 12,768.60	12,768	50 — —		
13,892 75	Appareils pour des malades indigents Total des diminutions Augmentation nette	7. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 106,207.90	106,207			
1,644 92	Frais des yeux artificiels et lunettes Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 45,543.80	45,543 8	30		
	Instruments et appareils Total des diminutions Augmentation nette	9. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 11,560.40	11,560 4	0 — —		
59,816 70 59,816 70	Frais Total des diminutions	10. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 521,758.80	521,758 8			
	Pensions Total des diminutions	11. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. —				
778,537 31		A reporter	19,100,537 4	.9		

				Comptes	de la fortune de fondation
Sit	tuati	ion de la	a for	rtune au 31 décembre 1947	Modifications
Actif	Actif Passif Fondation		Fondations	Recettes	
Fr. 18,986,227	Ct.	Fr. —	Ct.	Report	Fr. 892,847 5
19,231	70	_		9. Fonds de l'hôpital de l'He 12. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 19,231.70	Intérêts 625 - Allocations - Total des augmentations 625 -
734,976	80			13. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 734,976.80	Intérêts
2,945	90			14. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 2,945.90	Intérêts 95 Allocations 500 Total des augmentations 595
5 4, 964	80			15. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 54,964.80	Intérêts
911	60	-		16. Fonds Margaritha Schön et Gustave Walch Caisse hypothécaire fr. 911.60	Intérêts
10,761				17. Fonds d'Orgue Caisse hypothécaire fr. 10,761.—	Allocations 18 – Legs et dons 84 6 Intérêts 349 6 Total des augmentations . 452 3
5,121	70			18. Fonds de Bibliothèque pour malades Caisse hypothécaire fr. 5,121.70	Legs et dons
19,815,140	7 5			A reporter	922,064 73

de la fo	ortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses		Fondations	Actif	Passif
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct.
778,537 31		Report	19,100,537 49	
31 —	Frais	9. Fonds de l'hôpital de l'Ile 12. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 19,825.70	19,825 70	_
31 — 594 —	Total des diminutions Augmentation nette			
19,406 30 3,439 50	Rentes Secours	13. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 735,678.60	735,678 60	_
	Total des diminutions Augmentation nette			
213 05	Frais	14. Fonds de radio Caisse hypothécaire fr. 3,328.60	3,328 60	_ -
	Total des diminutions Augmentation nette			
1,451 70	Frais	15. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 55,299.40	55,299 40	-
	Total des diminutions Augmentation nette			
255 45	Frais	16. Fonds Margaritha Schön et Gustave Walch	685 70	- -
255 45	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 685.70		
	Subsides	17. Fonds d'Orgue Caisse hypothécaire fr. 11,213.30	11,213 30	_ -
452 30	Total des diminutions Augmentation nette			
7,302 40	Frais	18. Fonds de Bibliothèque pour malades Caisse hypothécaire fr. —.—	_	
7,302 40	Total des diminutions			
810,636 71		A reporter	19,926,568 79	

			Comptes	de la fortune de f	ondations
Situa	ation de	la foi	rtune au 31 décembre 1947	Modif	ications
Actif	Passi	if	Fondations		Recettes
Fr. Ct.		Ct.	Report		Fr. Ct. 922,064 75
36,578 70		_	9. Fonds de l'hôpital de l'Île 19. Fonds Kath. Lehmann-Janitsch Caisse hypothécaire fr. 36,578.80	Subsides	2,674 60 1,188 70 3,863 30
5,1 93 50			20. Fonds Friedrich Grossen Caisse hypothécaire fr. 5,193.50	Legs et dons	168 75 168 75
4,973,830 20		_	21. Fonds CL. Lory Caisse hypothéc. fr. 4,973,830.20	Intérêts	170,390 75
				Total des augmentations .	170,390 75
518,409 10			22. Fonds de roulement « Urologische Abteilung » Caisse hypothécaire fr. 518,409.10	Intérêts	15,689 75 7,500 —
			Gaisse hypothecane 11. 516,409.10	Total des augmentations . Diminution nette	23,189 75 105,574 40
12,121 50			23. Fonds de roulement de l'école de massage et de gymnastique méd. Caisse hypothécaire fr. 12,121.50	Subsides	393 85 11,000 60
25,117 50	_		24. Fonds de la section de médecine non cliniqueCaisse hypothécaire fr. 25,117.50	Legs et dons	11,394 45 816 30 5,000 — 5,816 30 1,183 70
2,129 80			25. Fonds des lits de l'Etat pour can- céreurs Caisse hypnthécaire fr. 2,129.80	Legs et dons	69 20 — 69 20
1,091 50			26. Fonds Annie von Wild Caisse hypothécaire fr. 1,091.50	Intérêts Subsides	35 40 - 35 40
55,022 70			27. Fonds Dr Beat Koller Caisse hypothécaire fr. 55,022.70	Intérêts	1,788 20 ————————————————————————————————————
- -			28. Fonds Lupus	Intérêts	303 95 17,456 55 17,760 50
25,444,635 25			A reporter		1,156,541 35

de la	a fo	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	948	
Dépenses			Fondations	Aetif		Passif	
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	(
810,636	71		Report 9. Fonds de l'hôpital de l'Ile	19,926,568	79	_	. -
3,499	60	Allocations	19. Fonds Kath. Lehmann-Janitsch Caisse hypothécaire fr. 36,942.40	36,942	40		
		Total des diminutions Augmentation nette					
110	65	Allocations	20. Fonds Friedrich Grossen Caisse hypothécaire fr. 5,251.60	5,251	60	_	
		Total des diminutions Augmentation nette					
— 27,751 596	2 5	Rentes Frais d'installation Frais d'administration	21. Fonds CL. Lory Caisse hypothéc. fr. 5,115,873.70	5,115,873	70	_	
		Total des diminutions Augmentation nette		e			
128,764 —	1 5	Frais Subsides	22. Fonds de roulement «Urologische Abteilung»	412,834	70		
128,764	15 —	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 412,834.70				
6,124	65	Allocations	23. Fonds de roulement de l'école de massage et de gymnastique méd.	17,391	30	_	
		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 17,391.30				
7,000	-	Allocations	24. Fonds de la section de médecine non clinique	23,933	80	_	
7,000	_	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 23,933.80				
	-	Allocations	25. Fonds des lits de l'Etat pour can- céreurs	2,199	_	_	
69		Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 2,199,—				
	_	Frais	26. Fonds Annie von Wild Caisse hypothécaire fr. 1,126.90	1,126	90		
35	40	Total des diminutions Augmentation nette					
	_	Allocations	27. Fonds Dr Beat Koller Caisse hypothécaire fr. 56,810.90	56,810	90		
1,788	20	Total des diminutions Augmentation nette					
241	_	Frais	28. Fonds Lupus Caisse hypothécaire fr. 17,519.50	17,519	50		-
241 17,519		Total des diminutions Augmentation nette					
984,724	01		A reporter	25,616,452	59		

			Comptes	de la fortune de fo	ondation		
					odifications		
Actif	Passif		Fondations		Recettes		
Fr. Ct. 25,444,635 25	Fr.	Ct.	Report		Fr. C		
30,837,893 30			10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 30,837,893.30 (1er versement 1904)	Subvention de l'Etat pour les assurés	2,183,646 1 3,122,242 3 1,120,522 7		
53,209 20	_		<i>b. II^e section</i> Caisse hypothécaire fr. 53,209.20	Total des augmentations .	1,862 3		
375,777 55	_		(1er versement 1904) c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 375,777.55 (1er versement 1904)	Total des augmentations . Dons	1,862 3 		
18,828,404 50	_		11. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 18,828,404.50 (1er versement 1920)	Cotisations des sociétaires,	895,755 5 1,542,378 6 679,326 4 3,117,460 5		
48,971 10	_		12. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 46,442.80 Solde actif y 2,528.30 fr. 48,971.10	Total des augmentations .	1,411 6 8,202 7 9,614 3 5,959 3		
27,177 90	-	-	13. Fondation du Lætschberg Caisse hypothécaire fr. 23,177.90 Valeurs ** 4,000.— fr. 27,177.90	Intérêts	753 2 753 2		
121,189 60			14. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 5,450.— Caisse hypothécaire **\infty\$ 115,739.60 fr. 121,189.60 (1er versement 1912)	Total des augmentations .	3,953 8 		
75,737,258 40		-	A reporter		10,729,903 8		

du canton de Berne pour 194	ł8
-----------------------------	----

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses		Fondations	Aetif	Passif
Fr. Ct.			Fr. Ci	. Fr. Ct.
984,724 01		Report	25,616,452 59) _ = =
2,728,361 05 167,678 50 60,033 80 3,682,661 50	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration Total des diminutions	10. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 33,581,642.90 (1er versement 1904)	33,581,642) — —
	Augmentation nette Suppléments de primes Total des diminutions Augmentation nette	<i>b. II</i> ° <i>section</i> Caisse hypothécaire fr. 55,071.50 (1 ^{er} versement 1904)	55,071 50)
13,120 —	Secours	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 375,964.75 (1 ^{er} versement 1904)	375,964	_ -
1,308,403 10 54,045 25 28,786 55 94,155 65	Total des diminutions Augmentation nette Pensions Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration Remboursements Total des diminutions Augmentation nette	11. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 20,460,474.50 (1er versement 1920)	20,460,474 50	
15,573 74 15,573 74	Secours Total des diminutions	12. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire Solde actif 7. 40,854.40 2,157.31 7. 43,011.71	43,011 71	
753 20	Total des diminutions Augmentation nette	13. Fondation du Lætschberg Caisse hypothécaire fr. 23,931.10 Valeurs * 4,000.— fr. 27,931.10	27,931	_
3,800 — 3,800 — 153 80	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions Augmentation nette	14. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 5,450.— Caisse hypothécaire ** 115.893.40 fr. 121,343.90 (1er versement 1912)	121,343 40	
6,185,269 80		A reporter	80,281,892 43	5

			Comptes of	le la fortune de fo	ondations
Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Modifica					
Actif	Passif		Fondations		Recettes
Fr. Ct. 75,737,258 40		Ct.	Report		Fr. Ct. 10,729,903 85
52,060,216 40	_		15. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 52,060,216.40		3,608,151 15 375,430 85 3,964,192 10 2,171,456 75 35,174 75 10,154,405 60
5,139,833 40) —		<i>b. Caisse d'épargne</i> Caisse hypothécaire fr. 5,139,833.40	Dépôts des déposants d'épargne	305,077 30 364,920 75 206,566 25 876,564 30
219,962 40) —		c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 219,692.40	Contributions diverses Intérêts	8,669 — 8,840 65 17,509 65
2,306,193 30			16. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 2,306,193.30 (1er versement 1917)	Subvention de l'Etat pour	225,993 45 225,993 45 320,278 25 86,129 15 632,400 85
249,997 8	0 —		17. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 249,997.80 (1er versement 1927)	Dons	8,154 30 3,000 — 11,154 30
135,713,461 7	0 —		A reporter		22,421,938 55

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	948	
Dépenses		Fondations	Actif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
6,185,269 80		Report	80,281,892	45	_	_
4,925 30 7,057 95	Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse	15. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 57,864,785.90 Extances ,, 35,174.75 fr. 57,899,960.65	57,899,960	65	_	
	Total des diminutions Augmentation nette					
241,864 70 560,405 85	Remboursements	<i>b. Caisse d'épargne</i> Caisse hypothécaire fr. 5,455,991.85	5,455,991	85		
10,213 65 10,213 65 7,296 —	Secours Total des diminutions Augmentation nette	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 227,258.40	227,258	40	_	
11,409 10 ————————————————————————————————————	Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse Frais d'administration Fonds de secours, subvention Total des diminutions Augmentation nette	16. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 2,546,138.90 (1er versement 1917)	2,546,138	90		
	Versement au fonds de disposition Total des diminutions Augmentation nette	17. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 253,452.10 (1er versement 1927)	253,452	10		
11,470,705 90		A reporter	146,664,694	35		-

Comptes de la fortune de fondations

Situation de la fortune au 31 décembre 1947				Modifi	cations	
Actif	Passii	i	Fondations		Recettes	
Fr. Ct	. Fr.	Ct.			Fr.	Ct
135,713,461 70	_		Report		22,421,938	55
68,599 90	_	_	18. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 68,599.90 (1er versement 1927)	Versement du fonds capital	7,700 2,099 9,799	30
53,124 10			19. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 53,124.10 (1°r versement 1927)	Intérêts	1,726 1,726	-
231,955 18	5	-	20. Fondation Edouard Herzog Caisse hypothécaire fr. 231,955.15 (1er versement 1927)	Intérêts	7,543 950 8,493	_
1,360,575 90)		21. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothéc. fr. 1,360,575.90 (1er versement 1928)	Dons	44,218 44,218	-
79,775 80			b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 79,775.80 (1 ^{er} versement 1931)	Dons	115 2,030 44,218 46,364	60
56,108 30			22. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 56,108.30	Intérêts	1,823 1,823	-
137,563,600 88	5	_	A reporter		22,534,364	97

de la í	fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
Dépenses		Fondations	Actif		Passif		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
11,470,705 90		Report	146,664,694	35		_	
77 45 7,397 45	Allocations Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	18. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 71,001.75 (1er versement 1927)	71,001	75	_	_	
1,726 50	— Total des diminutions Augmentation nette	19. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 54,850.60 (1er versement 1927)	54,850	60	_	_	
7,450 20	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	20. Fondation Edouard Herzog Caisse hypothécaire fr. 232,998.60 (1er versement 1927)	232,998	60	-		
	Versement au fonds de roulement Total des diminutions	21. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothéc. fr. 1,360,575.90 (1er versement 1928)	1,360,575	90	_		
1,033 45 34,088 80	Allocations Frais d'administration Total des diminutions 'Augmentation nette	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 92,051.97 (1 ^{er} versement 1931)	92,051	97			
	— Total des diminutions	22. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 57,931.70	57,931	70	_		
11,563,860 95	5	A reporter	148,534,104	87			

				Comptes	de la fortune de f	ondations		
Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Modifies								
Actif		Passif		Fondations		Recettes		
Fr. 137,563,600	Ct. 85	Fr.	Ct.	Report		Fr. Ct. 22,534,364 97		
28,944	10	_		23. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 28,944.10	Dons	934 40 934 40		
114,921	45			24. Fondation de Harries Caisse hypothécaire Valeurs (1er versement 1933) fr. 27,921.45 87,000.— fr. 114,921.45	Total des augmentations .	3,235 20 3,235 20		
26,000				25. Fonds de voyage de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale Caisse hypothécaire fr. 26,000.— (1er versement 1933)	Intérêts	845 — 845 — — — —		
9,174	70			26. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite de la faculté de médecine de l'Université Caisse hypothécaire fr. 9,174.70 (1er versement 1934)		9,174 70		
7,842	10	_	_	27. Fondation Henri Türler de l'«Hel- vétia» à Berne Caisse hypothécaire fr. 7,842.10 (1er versement 1934)	Intérêts	254 80 254 80		
63,816		_		28. Caisse de secours en cas de maladie pour les étudiants de l'Université Caisse hypothécaire fr. 63,816.— (1er versement 1936)	Versement	522 50 2,086 90 2,609 40		
137,814,229	20			A reporter		22,542,243 77		

du	canton	de	Berne	pour	1948
----	--------	----	-------	------	------

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948					
Dépenses		Fondations	Actif		Passif		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
11,563,860 95		Report	148,534,104	87	 .		
440 — 440 — 494 40	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	23. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 29,438.50	29,438	50	_		
3,017 55	Bourses Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	24. Fondation de Harries Caisse hypothécaire Valeurs (1er versement 1933) Fr. 28,139.10 87,000.— fr. 115,139.10	115,139	10	_		
845 — 845 — — — —	Prélèvement Total des diminutions Augmentation nette	25. Fonds de voyage de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale Caisse hypothécaire fr. 26,000.— (1°r versement 1933)	26,000		_		
	Versement à la faculté de médecine Total des diminutions	26. Fondation pour l'encouragement des recherches concernant l'Encéphalite de la faculté de médecine de l'Université Caisse hypothécaire fr. —.— (1er versement 1934)			_		
254 80	Total des diminutions Augmentation nette	27. Fondation Henri Türler de l'«Hel- vétia» à Berne Caisse hypothécaire fr. 8,096.90 (1er versement 1934)	8,096	90	_		
2,609 40	Total des diminutions Augmentation nette	28. Caisse de secours en cas de maladie pour les étudiants de l'Université Caisse hypothécaire fr. 66,425.40 (1er versement 1936)	66,425	40	-		
11,577,338 20		A reporter	148,779,204	77			

Comptes	de	la	fortune	de	fondations
---------	----	----	---------	----	------------

Si	Situation de la fortune au 31 décembre 1947 Modifies				cations	
Actif		Passif		Fondations		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		3	Fr. Ct
137,814,299	20	_	_	Report		22,542,243
65,345	40	_		29. Fondation Moser-Nef, pour la re- cherche de l'histoire juridique suisse Caisse hypothécaire Valeurs		459 150 1,529 45 2,138
353,770				30 a. Fondation de Laupen en faveur des militaires bernois, Compte-Capital Caisse hypothécaire fr. 353,770.—	Versement des privés Intérêts	457 11,500 30 11,957
22,469		_		30 b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 22,469.—	Report du Compte-Capital Remboursements Intérêts	11,500 30
_		_		31. Fondation Louis Bourquin	Versement	25,774 40 418 80 26,193 20
603,982	90	_		32. Caisse d'épargne du personnel auxiliaire Caisse hypothécaire fr. 603,982.90	Dépôts du personel auxiliaire Dépôts de l'Etat Intérêt	117,286 10 152,364 95 19,117 45 288,768 50
25,354				33. Caisse de prévoyance pour la lutte contre la tuberculose de l'Université de Berne Caisse hypothécaire fr. 25,354.—	Versement	824 — 824 —
138,885,220	50 	— 138,885,220	50	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	Somme totale des augmentations	22,884,291 52

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948						
Dépenses	Fondations	Actif	Passif				
Fr. Ct.		Fr. C	t. Fr. Ct.				
11,577,338 20	Report	148,779,204 7	7 — —				
1,265 75 Allocations 30 — Emolument de dépôt 1,295 75 843 10 Augmentation nette	29. Fondation Moser-Nef pour la re- cherche de l'histoire juridique suisse Caisse hypothécaire fr. 6,188.50 Valeurs ** 60,000 fr. 66,188.50 (1er versement 1938)	66,188 5	0				
11,500 30 Report au fonds de roulement 11,500 30 Total des diminutions 457 Augmentation nette	30 a. Fondation de Laupen en faveur des militaires bernois, Compte-Capital Caisse hypothécaire fr. 354,227.—	354,227 —					
4,738 10 Allocations 12 80 Frais	30 b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 29,884.—	29,884 —					
4,750 90 7,415 — Total des diminutions Augmentation nette — Allocations — Total des diminutions	31. Fondation Louis Bourquin Caisse hypothécaire fr. 26,193.20	26,193 20					
26,193 20 Augmentation nette 172,598 20 Remboursements 78,457 60 Reports 251,055 80 Total des diminutions 37,712 70 Augmentation nette	32. Caisse d'épargne du personnel auxiliaire Caisse hypothécaire fr. 641,695.60	641,695 60					
Allocations Allocations Total des diminutions Augmentation nette	33. Caisse de prévoyance pour la lutte contre la tuberculose de l'Université de Berne Caisse hypothécaire fr. 26,178.—	26,178 —					
11,845,940 95 Somme totale des diminutions Augmentation nette	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	149,923,571 07	7 — — — — — 149,923,571 O7				



II.

Comptes de la fortune du droit privé

du

Canton de Berne

(art. 1 de la loi sur l'administration des finances du 3 juillet 1938)

pour

1948

Comptes de la fortune du droit privé

Situat	10n de la 10	rtune au 31 décembre 1947	Modifica	HOUS
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. C
20,291 70		1. Fonds des orgues de l'Université Caisse hypothécaire fr. 20,291.70 (1er versement 1916)	Intérêts	659 4
112,396 70		2. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 112,396.70 (1er versement 1821)	Intérêts	3,625 0 3,625 0
43,209 15		Calde manife	Dons	1,402 9 — — — — 1,402 9
13,939 50	_	4. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 13,939.50	Intérêts	439 5 439 5
1,799 50	_ -	5. Fonds pour des mères sourdes-muettes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 1,799.50	Intérêts	58 4 58 4
25,361 30	-	6. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 25,361.30 (1er versement 1869)	Intérêts Total des augmentations	824 2 824 2
10,732 90		7a. Prix Lazarus, Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 10,732.90 (1er versement 1865)	Versement	348 7
227,730 75		A reporter	_	7,358 1

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	48	
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
659 40	— Total des diminutions Augmentation nette	1. Fonds des orgues de l'Université Caisse hypothécaire fr. 20,951.10 (1° r versement 1916)	20,951	10	_	
	Prix Total des diminutions Augmentation nette	2. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 114,292.— (1er versement 1821)	114,292			-
554 15	Secours à des accouchées Total des diminutions Augmentation nette	3. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 44,057.90	44,057	90		
	Secours Total des diminutions	4. Fonds de secours pour des mères et nourrissons de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 13,939.50	13,939	50	_	
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds pour des mères sourdes-muettes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 1,857.90	1,857	90	, 	-
300 — 300 — 524 20	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	6. Bourse Lücke Caisse hypothécaire fr. 25,885.50 (1er versement 1869)	25,885	50		
280 — 280 — 280 — 68 70	Bourses Report au Fonds pour dissertations Total des diminutions Augmentation nette	7a. Prix Lazarus, Fonds principal Caisse hypothécaire fr. 10,801.60 (1er versement 1865)	10,801	60		
3,303 39		A reporter	231,785	50		

Comptes de la fortune du droi								
Situ	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	icati o ns			
Actif	Passif		Fonds du droit privé		Recettes			
Fr. Ct.	. Fr.	Ct.			Fr. Ct.			
227,730 75	il —		Report		7,358 14			
8,675 —			7b. Prix Lazarus, Fonds pour dissertations Caisse hypothécaire fr. 8,675.— (1 ^{er} versement 1936)	Intérêts	281 90 			
65,276 70	_		8. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 65,276.70	Intérêts	2,119 2,119 90			
7,208 30			9. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 7,208.30	Allocations	234 20 234 20 			
50,361 30			10. Fonds de secours de la Maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 50,361.30	Dons	1,636 15 1,636 15 249 —			
35,7 34 85			11. Fonds de secours de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 35,734.85	Intérêts	1,491 90 1,491 90			
9 ,3 70 4 5			12. Fonds de secours de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Intérêts	304 50 304 50			
404,357		_	A reporter		13,426 69			

du canton de Berne pour 1948	dı	u (can	ton	ı de	Berne	pour	1948
------------------------------	----	-----	-----	-----	------	-------	------	------

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1948
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif	Passif
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.
3,303 39	Report	231,785 50	
240 — Bourses Report au Fonds principal 240 — Total des diminutions Augmentation nette	7b. Prix Lazarus, Fonds pour dissertations Caisse hypothécaire fr. 8,716.90 (1er versement 1936)	8,716 90	
1,919 — Subsides 1,919 — Total des diminutions 200 90 Augmentation nette	8. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 65,477.60	65,477 60	<u> </u>
— — Subsides — — Total des diminutions 234 20 Augmentation nette	9. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 7,442.50	7,442 50	
1,885 15 Allocations 1,885 15 Total des diminutions	10. Fonds de sécours de la Maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 50,112.30	50,112 30	
1,161 40 Cadeaux pour les malades pauvres 330 50 Report au Fonds Isenmann Total des diminutions Augmentation nette	11. Fonds de secours de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 35,734.85	35,7 34 85	
304 50 Primes à des malades qui font des travaux 304 50 Total des diminutions	12. Fonds de secours de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	9,370 4 5	
9,143 94	A reporter	408,640 10	

Comptes de la fortune du droit privé

Situation de la fortune au 31 décembre 1947					Modifications		
Actif Passii			Fonds du droit privé	Reco		ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	C
404,357	35	_	-	Report		13,426	6
1,232	95			13. Fonds des cadeaux de Noël de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232. 95	Total des augmentations	40	
69,792		_		14. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 69,792.— (1er versement 1885)	Intérêts	2,249 — 2,249	_
18,599	65			15. Caisse de secours en eas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 16,327.90 Banque cant. de Berne 2,072.80 Caisse 3 198.95 fr. 18,599.65		185 561 746	3
21,167	85	_	_	16. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 21,167.85 (1er versement 1897)	Intérêts Total des augmentations .	687 687	
33,996 -				17. Fonds de secours de la Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 33,996.—	Versement	1,104 1,104	-
549,145	80	_		A reporter		18,255	89

du d	canton	de	Berne	pour	1948
------	--------	----	-------	------	------

de la forti	une	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	948	
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passif	
Fr. Ct. 9,143		Report	Fr. 408,640	Ct.	Fr.	Ct.
40 —	Cadeaux de Noël Total des diminutions	13. Fonds des cadeaux de Noël de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	1,232	95		
	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	14. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 69,991.65 (1er versement 1885)	69,991	65	, ^{**} —	
205 40	Secours et frais médicaux Total des diminutions Augmentation nette	15. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 2,103.55 Banque cant. de Berne 3 179.— Caisse 7 7. 19,141.05	19,141	05	_	-
660 — 660 — 27 95	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	16. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 21,195.80 (1er versement 1897)	21,195	80		
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	17. Fonds de secours de la Maison dis- ciplinaire de la Montagne de Diesse Caisse hypothécaire fr. 35,100.80		80	_	
12,099 34	-	A reporter	555,302	35		-

Comr	otes	de	la	fortune	du	droit	privé
	JUS	uc	14	101 tunc	ии	uivit	DILV

Situation	THE TATE	rtune au 31 décembre 1947	Modifie	
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr. C
549,145 80	_ -	Report	-	18,255 8
6,791 80		de Landorf	Dons	220 6 220 6
39,195 70	-	Coissa hypothásaina fo 20 105 70	Intérêts	1,273 8 1,2 73 8
525,062 87	_	Caisse hypothécaire fr. 525,062.87	Versements de caisses d'assurance dissoutes	17,064 5 17,064 5
38,886 55	_ -	21. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 38,886.55 (1er versement 1906)	Intérêts	1,263 7 1,263 7
40,185 10	_ -	Coissa hymothéasina fr. 40 105 10	Intérêts	1,306 – 1,306 –
3,842 40		Coicco hypothéogine fr 2 049 40	Intérêts	124 8 124 8
,203,110 22		A reporter	_	39,509

de la for	rtune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 19	48	
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passif	
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
12,099 34		Report	555,302	35	_	_
T	Bourses de voyage Fotal des diminutions Augmentation nette	18. Fonds de voyage du Foyer d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 7,012.40	7,012	40	_	
1,150 — T	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	19. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 39,319.50 (1er versement 1902)	39,319	50	_	_
	Contribution à l'assurance du bétail Cotal des diminutions	20. Fonds d'assurance du bétail Caisse hypothécaire fr. 525,062.87	525,062	87	_	-
T	Prix Fotal des diminutions Augmentation nette	21. Fonds Edouard-Adolphe Stein Caisse hypothécaire fr. 40,150.30 (1er versement 1906)	40,150	30	-	-
T	Frais de construction Fotal des diminutions Augmentation nette	22. Fonds Jean Aebi Caisse hypothécaire fr. 41,491.10	41,491	10		
r — —	Subventions Fotal des diminutions Augmentation nette	23. Legs Volz Caisse hypothécaire fr. 3,967.20 (1er versement 1908)	3,967	20	_	
30,313 87		A reporter	1,212,305	72	_	

			Comptes d	le la fortune du d	roit priv	ڎ
Situati	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations	
Actif	Passif		Fonds du droit privé	,	Recettes	_
Fr. Ct. 1,203,110 22	Fr. —	Ct.	Report		Fr. 39,509	Ct.
273,087 74	_		24. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 273,087.74	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat Contributions des propriétaires de vignes Intérêts	9,566 20,000 - 5,633 8,627 43,827	50 01
724,446 30		_	25. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 259,000.— Caisse hypothécaire 3 465,446.30 fr. 724,446.30 (1er versement 1913)	Intérêts	21,893 6 21,893 6 724,446 3	60
41,481 20	-		26. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire fr. 41,481.20 (1er versement 1916)	Dons	52 (1,348 7 1,400 8	75
16,981 40	_		27. Legs Dr KA. Lingner Caisse hypothécaire fr. 16,981.40 Valeurs M. 1,900.— (1er versement 1917)	Intérêts	551 8 5 51 8	-1
13,170 57	_		28. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 13,170.57	Intérêts	428 0 428 0	-
82,731 60	_		29. Fonds pour mesures particulières à combattre le chômage Caisse hypothécaire fr. 82,731.60	Subsides de la «Seva» Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	2,486 0 2,486 0 13,999 4)5
11,837 40	_		30. Fonds Dr Joachim de Giacomi Caisse hypothécaire (1er versement 1927) fr. 11,837.40	Subsides	384 3 384 3	-
2,366,846 43	_		A reporter	_	110,481	.1

du	canton	de	Berne	pour	1948
----	--------	----	-------	------	------

uc iu i	ortune	Situation de la fortune au			
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif	Passif	
Fr. Ct.			Fr. Ct.	Fr. Ct	
30,313 87		Report	1,212,305 72	- , -	
	Subsides pour la reconstruc- tion des vignes Frais	24. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 290,241.10	290,241 10		
	Total des diminutions Augmentation nette				
746,339 90	Report aux fonds de construc- tion et prix (No. 85 et 86 ci-après)	25. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. —.—	_		
746,339 90	Total des diminutions	Caisse hypothécaire <u> </u>			
1,300 —	Subside	26. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire fr. 41,582.—	41,582 —	_ -	
1,300 — 100 80	Total des diminutions Augmentation nette	(1 ^{er} versement 1916)			
300 — 300 —	Subsides Total des diminutions	27. Legs Dr KA. Lingner Caisse hypothécaire fr. 17,233.20	17,233 20		
	Augmentation nette	Valeurs M. 1,900.— (1 ^{er} versement 1917)			
	Subsides aux archives de Hallwil	28. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat Caisse hypothécaire fr. 13,565.30	13,565 30		
	Total des diminutions Augmentation nette				
16,485 50	Subsides	29. Fonds pour mesures particulières à combattre le chômage	68,732 15		
16,485 50	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 68,732.15			
198 60	Achats de livres Emolument de dépôt Total des diminutions	30. Fonds Dr Joachim de Giacomi Caisse hypothécaire fr. 12,023 10 (1er versement 1927)	12,023 10		
185 70	Augmentation nette				
821,644 97		A reporter	1,655,682 57	_ -	

				Comptes d	le la fortune du d	roit privé
Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif		Passif		Fonds du droit privé		Recettes
Fr. 2,366,846	Ct. 43	Fr. —	Ct.	Report		Fr. Ct.
14,105	50	_	_	31. Foods Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 14,105.50 (1er versement 1927)	Intérêts	450 60 450 60
23 , 8 72	70	-		32. Fonds KA. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 23,872.50 (1er versement 1927)	Dons	755 50 755 50 13
11,023	10	_		33. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 11,023.10	Intérêts	358 20 358 20
31,611	40			34. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 31,611.40	Versement	7,710 1,027 30 3,737 30 3,862 70
9,452	70	_		35. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 9,452.70 (1er versement 1929)	Intérêts	307 10 307 10
1,971	50			36. Leg Hans Gyr-Streuli du Technicum de Berthoud Caisse hypothécaire fr. 1,971.50	Versement	64 64 50
2,458,883	33			A reporter		121,154 31

du	canton	de	Berne	pour	1948
----	--------	----	-------	------	------

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	e 1948
Dépenses	Fonds du droit privé	Actif	Passif
Fr. Ct.		Fr. C	t. Fr. Ct.
821,644 97	Report	1,655,682 5	— — — — — — — — — — — — — — — — — —
420 — Bourses 420 — Total des diminutions 30 60 Augmentation nette	31. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 14,136.10 (1er versement 1927)	14,136 1	0 — —
768 50 Allocations 768 50 Total des diminutions	32. Fonds KA. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 23,859.70 (1er versement 1927)	23,859 7	'O — —
Total des diminutions 358 20 Augmentation nette	33. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 11,381.30	11,381 3	:O — —
12,600 — Secours 12,600 — Total des diminutions	34. Fonds pour secours extraordinaires Caisse hypothécaire fr. 27,748.70	27,748 7	'O — —
Total des diminutions 307 10 Augmentation nette	35. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 9,759.80 (1er versement 1929)	9,759 8	30 — —
— — Allocations — — Total des diminutions 64 50 Augmentation nette	36. Leg Hans Gyr-Streuli du Technicum de Berthoud Caisse hypothécaire fr. 2,036.—	2,036 –	_
835,433 47	A reporter	1,744,604 1	7 — —

				Comptes d	le la fortune du d	roit privé
Si	tua	tion de la	for	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	ications
Actif		Passif		Fonds du droit privé		Recettes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
2,4 58 , 88 3	33	_	_	Report		121,154 31
3,307	60	_	_	37. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 3,307.60	Intérêts	107 40 107 40
9,292	50	_		38. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,292.50 (1er versement 1931)	Intérêts	301 90 301 90
12,524	90	_	-	39. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 12,524.90 (1er versement 1931)	Intérêts	407 —
41,837	10	_		40. Fonds d'excursion des Instituts géo- logique-minéralogique et géogra- phique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 41,837.10 (1er versement 1931)	Dons	1,000 — 1,329 70 2,359 70
23,905	10	_		41. Fonds pour l'encouragement de l'élevage chevalin du Jura Caisse hypothécaire fr. 23,905.10	Intérêts	766 — 766 —
17,222	70	_		42. Fonds de voyage de l'Ecole théra- peutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 17,222.70 (1er versement 1933)		166 20 559 80 726
2,566,973	23			A reporter		125,822 31

de la f	ortune	Situation de la fortune au	31 décembi	1 décembre 1948				
Dépenses		Fonds du droit privé	Aetif		Passif			
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
835,433 47		Report	1,744,604	17	_			
107 40	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	37. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 3,415.—	3,415		_	_		
301 90	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	38. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,594.40 (1er versement 1931)	9,594	40	_			
	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	39. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 12,931.90 (1er versement 1931)	12,931	90	_			
800 — 800 — 1,559 70	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	40. Fonds d'excursion des Instituts géo- logique-minéralogique et géogra- phique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 43,396.80 (1er versement 1931)	43,396	80	_			
764 20	Secours Total des diminutions Augmentation nette	41. Fonds pour l'encouragement de l'élevage chevalin du Jura Caisse hypothécaire fr. 23,906.90	23,906	90	_			
	Voyages Total des diminutions Augmentation nette	42. Fonds de voyage de l'Ecole théra- peutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 17,948.70 (1 ^{er} versement 1933)	17,948	70	_			
836,997 67		A reporter	1,855,797	87				

Comptes de la fortune du droit privé

Si	tuat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations	
Actif		Passif		Fonds du droit privé		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
2,566,973	2 3	_		Report		125,822	3:
24,017	20	_		43. Fonds des places gratuites de l'Ecole thérapeutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 24,017.20 (1er versement 1933)			-
20,992	40	_		44. Donation des communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université Caisse hypothécaire fr. 20,992.40 (1er versement 1934)	Intérêts	682 682	
6,775	90	_		45. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques Caisse hypothécaire fr. 6,775.90 (1er versement 1934)	Intérêts	220 220	-
5,124	60	_		46. Fonds pour l'Institut chimique de l'Université Caisse hypothécaire (1°r versement 1936) fr. 5,124.60	Intérêts	166 166	-
11, 540	95			47. Fonds pour l'Institut zoologique de l'Université Caisse hypothécaire (1er versement 1936) fr. 11,540.95	Allocations	375 375	
161,308	60	_		48. Fonds Joséphine Clark de l'Université Caisse hypothécaire fr. 161,308.60 (1er versement 1937)	Versement	5,147 5,147 764	55
8,928	70	_		49. Fonds de la faculté philosophique I de l'Université Caisse hypothécaire fr. 8,928.70 (1er versement 1937)	Versement	1,000 290 1,290	10
2,805,661	5 8	,		A reporter	-	134,483	51

de la	fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948						
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passii	t		
Fr. Ct			Fr.	Ct.	Fr.	Ct		
836,997 6	7	Report	1,855,797	87	-			
670 — 670 — 109 70	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	43. Fonds des places gratuites de l'Ecole thérapeutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 24,126.90 (1er versement 1933)	24,126	90	_	-		
682 20	Total des diminutions Augmentation nette	44. Donation des communes paysannes bernoises en faveur du Centenaire de l'Université Caisse hypothécaire fr. 21,674.60 (1er versement 1934)	21,674	60		_		
	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	45. Fondation Geiser pour le séminaire de mathématiques Caisse hypothécaire fr. 6,996.— (1er versement 1934)	6,996		-			
78 — 78 — 88 50	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	46. Fonds pour l'Institut chimique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 5,213.10 (1er versement 1936)	5 ,213	10	_			
375 08	- Allocations - Total des diminutions - Augmentation nette	47. Fonds pour l'Institut zoologique de l'Université Caisse hypothécaire fr. 11,916. — (1er versement 1936)	11,916		_			
	Allocations Frais Total des diminutions Augmentation nette	48. Fonds Joséphine Clark de l'Université Caisse hypothécaire fr. 160,544.05 (1er versement 1937)	160,544	05	_			
250 — 250 — 1,040 10	- Allocations pour disserta- tions - Total des diminutions - Augmentation nette	49. Fonds de la faculté philosophique I de l'Université Caisse hypothécaire fr. 9,968.80 (1er versement 1937)	9,968	80	_			
	7	A reporter	2,096,237					

			Comptes d	le la fortune du d	roit privé
Situat	ion de l	a fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif	Passif		Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct.
2,805,661 58			Report		134,483 51
7,406 80			50. Fonds du jubilé de l'association des anciens élèves de la Rütti Caisse hypothécaire fr. 7,406.80	Versement	240 60 240 60
32,142 20	_		51. Fonds Albert Joerg Caisse hypothécaire (1er versement 1938) fr. 32,142.20	Versement	1,044 60 1,044
11,476 50	_		52. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 11,476.50	Versement	372 90 372 90
10,554 20	_		53. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,554.20	Versement	343 — 343 —
5,000 —			54. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 5,000.—	Versement	162 50 162 50
315,937 30	_		55. Fonds d'endiguement de l'ancien chemin de fer Spiez-Frutigen Caisse d'épargne Aeschi fr. 315,937.30	Intérêts	3,543 20 1,172 10 4,715 30
123,791 10		_	56. Fonds d'entretien du château du Schlossberg, Neuveville Caisse hypothécaire fr. 123,791.10	Intérêts	3,540 20 3,540 20 21,459 80
3,311,969 68		-	A reporter		144,902 61

de la f	fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948							
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passi	íſ			
Fr. Ct.	*		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			
843,907 77		Report	2,096,237	32	_				
	Secours Total des diminutions Augmentation nette	50. Fonds du jubilé de l'association des anciens élèves de la Rütti Caisse hypothécaire fr. 7,647.40	7,647	40	_				
1,044 60	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	51. Fonds Albert Joerg Caisse hypothécaire fr. 33,186.80 (1 ^{er} versement 1938)	33,186	80					
372 90	Allocations Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 11,849.40	11,849	40					
343 — 343 —	Allocations Total des diminutions	53. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,554.20	10 , 554	20					
	Allocations Total des diminutions	54. Fonds Martha Stettler de la Maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 5,000.—	5,000		_				
	Allocations aux endiguements Total des diminutions	55. Fonds d'endiguement de l'ancien chemin de fer Spiez-Frutigen Caisse d'épargne Aeschi fr. 317,694.65	317,694	65					
	Augmentation nette Allocations Total des diminutions	56. Fonds d'entretien du château du Schlossberg, Neuveville Caisse hypothécaire fr. 102,331.30	102,331	30	_				
872,371 22		A reporter	2,584,501	07					

Compt	es de	la	fortune	du	droit	privé
-011150			101 talle		WI OIL	7111

		TOLL	une au 31 décembre 1947	Modifications			
Actif	Passif		Fonds du droit privé		Recettes		
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr.		
3,311,969 68			Report		144,902		
1,317 50			57. Fonds d'entretien du chemin vers le monument du conseiller fédéral Scheurer Caisse hypothécaire fr. 1,317.50		42 42		
37,255		:	58. Fonds de prix pour travaux concernant le diagnostie ou la thérapeutique Caisse hypothécaire fr. 37,255.— (1er versement 1940)		1,210 1,210		
140,957 90		_	59. Fonds de chasse Caisse hypothécaire fr. 140,957.90	Versement de l'Etat Versements des chasseurs . Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	10,000 23,980 4,596 38,576 6,151		
105,619 70		(60. Fonds pour l'Institut de recherches touristiques Caisse hypothécaire fr. 105,619.70	Intérêts	12,900 3,365 16,265 384		
3,649 30	_	(61. Fonds Alfred Münger de l'Université Caisse hypothécaire fr. 3,649.30		118 {		
26,346 30	_	_ 6	62. Fonds Lehmann-Seiler de l'Ecole thé- rapeutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 26,346.30	Versement du leg Lehmann- Seiler	856 <u>8</u>		
10,170 95		6	63. Fonds Sophie Louise Isenmann de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,170.95	Versement	330 g		
3,637,286 33		-	A reporter		202,303		

d	u	canton	de	Berne	pour	1948
---	---	--------	----	-------	------	------

		Situation de la fortune au		11		
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif	Passi		
Fr. Ct	1		Fr. Ct.	Fr.	C	
872,371 2	2	Report	2,584,501 07	_	-	
	- Allocations	57. Fonds d'entretien du chemin vers le monument du conseiller fédéral	1,360 20	_	-	
42 70	Total des diminutions Augmentation nette	Scheurer Caisse hypothécaire fr. 1,360.20				
	- Prix	58. Fonds de prix pour travaux con- cernant le diagnostic ou la théra- peutique	38,465 70	_		
1,210 70	- Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 38,465.70 (1er versement 1940)				
36,528 8,199	5 Frais de garde 2 Frais	59. Fonds de chasse Caisse hypothécaire fr. 134,806.68	134,806 68			
44,727	7 Total des diminutions					
16,650 —	- Allocations - Total des diminutions	60. Fonds pour l'Institut de recherches touristiques Caisse hypothécaire fr. 105,235.45	105,235 45			
	- Allocations - Total des diminutions	61. Fonds Alfred Münger de l'Université Caisse hypothécaire fr. 3,767.80	3,767 80			
	Augmentation nette Allocations	62. Fonds Lehmann-Seiler de l'Ecole thé- rapeutique vocale de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 27,202.50	27,202 50			
856	Total des diminutions Augmentation nette	in ar, and in				
) Allocations	63. Fonds Sophie Louise Isenmann de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 10,170.95	10,170 95	_		
330 5	Total des diminutions	Gaisse Hypothecane 11, 10,170.50				
934,079		A reporter	2,905,510 35			

Comptes de la fortune du droit privé

Situation de la fortune au 31 décembre 1947		Modifi	cations 	š 			
Actif		Passif		Fonds du droit privé		Recettes	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	Ct
3, 63 7, 286	33		_	Report		202,303	2
1,3 49,590	50	-	_	64a. Fonds Friedrich-Emil Welti Caisse hypothécaire fr. 1,004,430.50 Valeurs » 345,160.—	Report de la masse indivisée Intérêts et bénéfices de cours	70,000 45,678	
				fr. 1,349,590.50	Total des augmentations .	115,678	5
20,232	95	_		64 b. Fonds Friedrich-Emil Welti Fonds spécial séminaire histor. Caisse hypothécaire fr. 20,232.95	Intérêts	550 10,666 11,216	_
29,914	37	-		64c. Fonds Friedrich-Emil Welti Fonds spécial séminaire jurid. Caisse hypothécaire fr. 29,914.37	Intérêts	894 10,666 11,560	_
38,156	90	_		64d. Fonds Friedrich-Emil Welti Fonds spécial pour la publication de documents juridiques Caisse hypothécaire fr. 38,156.90	Report du fonds principal . Intérêts	10,403 1,240 11,643	-
1,378,641		_		65. Fonds Hélène Welti Caisse hypothécaire fr. 699,802.90 Valeurs » 345,160.— Clinique manufacture à Leysin, prêt » 213,678.10 Sanatorium bernois Montana, prêt » 120,000.—	Report de la masse indivisée Intérêts	70,000 39,439 2,843 112,283	3
2,280	90	_		fr. 1,378,641.— 66. Fonds Johann-Alfred Münger du Musée des arts et métiers Caisse hypothécaire fr. 2,280.90	Legs	 74 74	-
11,795	50			67. Technieum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 11,795.50	Versement	— 383 383	-
1,087	70	_		68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,087.70	Versement	35 35	-
6,468,986	15		_	A reporter		465,178	-

Dispenses		de la	a f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948						
12,000	1	Dépenses			Fonds du droit privé	Aetif	Passif				
12,000		Fr.	Ct.			Fr. Ct	. Fr.	Ct.			
31,735 80 Reports au fonds spécial Pertes au change Pertes au change 1,198 40 Friedrich-Emil Welti Fonds spécial séminatire listor. Caisse hypothécaire fr. 1,308,804,70 1,308,804,70 1,308,804,70		934,079	<u>19</u>		Report	2,905,510 35	5 -	-			
Fonds spécial séminaire histor. Caisse hypothécaire fr. 22,268.12		31,735 39,430 1,198 84,364	85 45 30	Reports au fonds spécial Pertes au change Frais d'administration Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 1,075,174.70 Valeurs 305,730.—	1,380,904 70					
2,033 7 Augmentation nette				_	Fonds spécial séminaire histor.	22,268 12	_	_			
Total des diminutions					Caisse hypothecaire fr. 22,268.12						
1,139 03 Augmentation nette		7,421	40	Achat d'œuvres juridiques	Fonds spécial séminaire jurid.	34,053 40	_	_			
Total des diminutions Augmentation nette Fonds spécial pour la publication de documents juridiques Caisse hypothécaire fr. 49,800.75	-				Caisse hypothécaire fr. 34,053.40						
11,643 85 Augmentation nette 44,170 58 39,430 — Pertes au change Total des diminutions 28,682 50 Augmentation nette — Allocations Total des diminutions Augmentation nette 20 — Allocations Total des diminutions 363 90 Augmentation nette — Allocations Total des diminutions Augmentation nette 67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 49,800.75 1,407,323 50 — — — — — — — — — — — — — — — — — —			_	Acquisitions	Fonds spécial pour la publication	49,800 75					
33,430 — Pertes au change 83,600 58 28,682 50 Total des diminutions Augmentation nette Total des diminutions Allocations — Allocations Total des diminutions Augmentation nette 20 — Allocations Total des diminutions Augmentation nette 20 — Allocations Total des diminutions Augmentation nette 4	-	11,643									
Total des diminutions 28,682 50 Augmentation nette a Leysin, prêt 226,678.10 Sanatorium bernois a Montana, prêt 120,000.— fr. 1,407,323.50 - Allocations 66. Fonds Johann-Alfred Münger du Musée des arts et métiers Caisse hypothécaire fr. 2,355.— 20 — Allocations 67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 12,159.40 - Allocations 68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,123.— Total des diminutions Augmentation nette					Caisse hypothécaire fr. 754,915.40	1,407,323 50					
Total des diminutions Augmentation nette 20 — Allocations 20 — Total des diminutions 363 90 Augmentation nette 67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 12,159 40 — Secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 12,159.40 68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,123.— Total des diminutions Augmentation nette		83,600 28,682	58 50	Total des diminutions Augmentation nette	à Leysin, prêt » 226,678.10 Sanatorium bernois à Montana, prêt » 120,000.—						
Total des diminutions Augmentation nette 20 — Allocations Total des diminutions 363 90 Augmentation nette 67. Technicum de Berthoud, fonds de secours Kindlimann Caisse hypothécaire fr. 12,159.40 Allocations Augmentation nette 68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,123.— Total des diminutions Augmentation nette				Allocations	Musée des arts et métiers	2,355 —	_ -	-			
Total des diminutions Augmentation nette	-	74			Gaisse hypothecane II. 2,355.—						
Total des diminutions Allocations - Allocations Total des diminutions Augmentation nette 68. Technicum de Berthoud, fonds des lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,123.— Caisse hypothécaire fr. 1,123.—		20		Allocations	secours Kindlimann	12,159 40	_	-			
Total des diminutions Augmentation nette lampes Philips Caisse hypothécaire fr. 1,123.—	-				Gaisse hypothecane II. 12,139.40						
Total des diminutions 35 30 Augmentation nette				Allocations	lampes Philips	1,123 —	_	-			
1,118,666 85 A reporter 5,815,498 22 — —	-	35			daisse hypothecane II. 1,123.—						
		1,118,666	85		A reporter	5,815,498 22	-				

Comptes de la fortune du droit privé

		fo	rtune au 31 décembre 1947 Modif	Modifications			
Actif		Passif		Fords du droit privé	Recettes		
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		Fr.	Ct.	
6,468,986	15	_	-	Report	465,178	92	
1,958	20	_	_	69. Technicum de Berthoud, fonds Hasler Caisse hypothécaire fr. 1,958.20 Total des augmentations	63 63		
5,517	30	_		70. Fonds Anna Nüesch de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 5,517.30 Total des augmentations Diminution nette	179 179 310	20	
56				71. Fonds Marie Saunier Caisse hypothécaire fr. 56.— Total des augmentations	1	80	
3,498	40	_		72. Fonds Asher pour l'Institut physiologique de l'Université de Berne Caisse hypothécaire fr. 3,498.40 Total des augmentations	113 113		
16,481	65			73. Fonds pour le perfectionnement des personnes qui ont la vue faible ou aveugles Caisse hypothécaire fr. 16,481.65			
1,083				74. Ecole d'économie alpestre de Brienz, legs L. Hodel Caisse hypothécaire fr. 1,083.— Total des augmentations		10	
2,023	95			75. Technicum de Berthoud, fonds Gfeller Caisse hypothécaire fr. 2,023.95 Total des augmentations		-	
6,499,604	65		-	- A reporter	466,256	77	

de la f	ortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948						
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passi	1		
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.		
1,118,666 85		Report	5,815,498	22	_	-		
	Allocations	69. Technicum de Berthoud, fonds Hasler Caisse hypothécaire fr. 2,021.80	2,021	80	_			
63 60	Total des diminutions Augmentation nette							
489 60	Subsides	70. Fonds Anna Nüesch de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 5,206.90	5 ,2 06	90				
489 60	Total des diminutions							
	Allocations	71. Fonds Marie Saunier Caisse hypothécaire fr. 57.80	57	80	_			
1	Total des diminutions Augmentation nette							
_	Allocations	72. Fonds Asher pour l'Institut physiolo- gique de l'Université de Berne	3,612		_			
113 60	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 3,612.—						
400 —	Allocations	73. Fonds pour le perfectionnement des personnes qui ont la vue faible ou	16,611	05	_	-		
400 — 129 40	Total des diminutions Augmentation nette	aveugles Caisse hypothécaire fr. 16,611.05						
_	Allocations	74. Ecole d'économie alpestre de Brienz, legs L. Hodel	1	10	-	_		
35 10	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 1,118.10						
	- Allocations	75. Technicum de Berthoud, fonds Gfeller Caisse hypothécaire fr. 2,179.10		10		-		
155	Total des diminutions Augmentation nette							
1,119,556 45		A reporter	5,846,304	97				

			Comptes d	le la fortune du d	roit prive
Situat	ion de la	fo	rtune au 31 décembre 1947	Modifi	cations
Actif	Passif		Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Fr.	Ct.			Fr. Ct
6,499,604 65		-	Report		466,256
10,410 60	_		76. Séminaire d'art historique, legs Scheidegger Caisse hypothécaire fr. 10,410.60	Versement	338 30
12,350 10	_		77. Fonds du séminaire d'art historique Caisse hypothécaire fr. 12,350.10		392 20 392 20 157 80
15,680 10	_		78. Fonds cantonal bernois pour défense aérienne Caisse hypothécaire fr. 15,680.10	Intérêts	509 60 509 60
8,776 20	_		79. Ecole thérapeutique vocale de Münchenbuchsee, fonds Ficker Caisse hypothécaire fr. 8,776.20	Intérêts	282 10 282 10 2,362 70
9,607 30			80. Fonds de dons du foyer d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 9,607.30	Intérêts	312 20 312 20
2,025 60			81. Legs Marie Hirter de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 2,025.60	Intérêts	65 80 80
45,516 80			82. Fonds de liquidation du syndicat de ehimie pour pharmacie et chimie Caisse hypothécaise fr. 45,516.80	Versement	1,479 20 1,479 20 10,598 70
6,603,971 35		_	A reporter		469,636 17

	fortune	Situation de la fortune au	31 décemb	re 19	148					
Dépenses		Fonds du droit privé	Actif		Passi	if				
Fr. Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	1				
45,119,556		Report	5,846,304	97						
_	Allocations	76. Séminaire d'art historique, legs Scheidegger	10,748	90						
338 30	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 10,748.90								
550 —	Allocations	77. Fonds du séminaire d'art historique Caisse hypothécaire fr. 12,192.30	12,192	30	_					
550 —	Total des diminutions									
_	Allocations	78. Fonds cantonal bernois pour défense aérienne	16,189	70	_					
509 60	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 16,189.70								
2,644 80	Allocations	79. Ecole thérapeutique vocale de Münchenbuchsee, Fonds Ficker	6,413	50	_					
2,644 80	Total des diminutions	Caisse hypothécaire fr. 6,413.50								
	- Allocations	80. Fonds de dons du foyer d'éducation d'Aarwangen	9,919	50						
312 20	Total des diminutions Augmentation nette	Caisse hypothécaire fr. 9,919.50								
	Allocations	81. Legs Marie Hirter de la Maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 2,091.40	2,091	40						
65 80	Total des diminutions Augmentation nette	Gaisse hypothecane 11. 2,031.40								
12,077 90	Allocations	82. Fonds de liquidation du syndicat de chimie pour pharmacie et chimie Caisse hypothécaire fr. 34,918.10	34,918	10						
12,077 90	Total des diminutions	Caisse hypothecane 11. 54,316.10								
1,134,829 15	5	A reporter	5,938,778	37		_				

Comptes	de	la	fortune	du	droit	privé

		ortune au 31 décembre 1947		ations
Actif	Passif	Fonds du droit privé		Recettes
Fr. Ct.	Ct		Ì	Fr.
6,603,971 35		Report		469,636
_	_ -	- 83. Caisse de prêts et de bourses de l'Université de Berne	Subside de l'Etat Versement des Fonds Mues-	30,000
			hafen et Schulseckel Subsides	11,500 22,046 216
			Total des augmentations	63,763
_ _		– 84. Fonds de bourses du Technicum de Bienne	Versement	1,606 14 1,620
		– 85. Fonds de construction pour l'institut Theodore Kocher	Report du fonds Theodor Kocher	706,339 1,804 708,144
		– 86. Fonds de prix Theodor Kocher	Report du fonds Theodor Kocher	40,000 162 40,162
_ -		- 87. Fonds Dr. Kurt Siegfried pour l'institut pharmaceut. de l'Université de Berne	Versement	10,000 - 23 - 10,023 -
6,603,971 35	6,603,971 33	Somme totale de l'actif et du passif	Somme totale des augmentations	1,293,349

\mathbf{d}	u	cant	ton	de	Berne	pour	1948
--------------	---	------	-----	----	-------	------	------

de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1948						
Dépenses	Fonds du droit privé	Aetif	Passif				
Fr. Ct.		Fr. Ct.	Fr. Ct.				
1,134,829 15	Report	5,938,778 37					
8,000 — Allocations	83. Caisse de prêts et de bourses de l'Université de Berne Caisse hypothécaire Fr. 55,763.—	55,763 —					
8,000 — Total des diminutions 55,763 — Augmentation nette							
— — Allocations — — Total des diminutions Augmentation nette	84. Fonds de bourses du Technieum de Bienne Caisse hypothécaire Fr. 1,620.30	1,620 30					
5,633 10 Allocations 112 50 Emoluments de dépôt 5,745 60 Total des diminutions 702,398 50 Augmentation nette	85. Fonds de construction pour l'institut Theodor Kocher Caisse hypothécaire Valeurs Fr. 443,398.50 , 259,000.— Fr. 702,398.50	702,398 50					
AllocationsTotal des diminutionsA0,162 40 Augmentation nette	86. Fonds de prix Theodor Koeher Caisse hypothécaire Fr. 40,162.50	40,162 50					
Allocations Total des diminutions Augmentation nette	86. Fonds Dr. Kurt Siegfried pour l'institut pharmaceut. de l'Université de Berne Caisse hypothécaire Fr. 10,023.40	10,023 40					
1,148,574 75 Somme totale des diminutions Augmentation nette	Somme totale de l'actif et du passif Actif net	6,748,746 07	6,748,746				



Compte spécial de la Caisse bernoise de crédit.

I. Compte de profits et pertes au 31 décembre 1948.

Recettes.

Receites.	
Intérêts actifs:	
Prêts: Intérêts encaissés	
•	
fr. 62,647.95	
A déduire: intérêts prorataires de l'exercice précédent	
Total des intérêts actifs	fr. 56,558.40
Dépenses.	
Intérêts passifs	fr. 50,532.35
Indemnités de la Direction	
Indemnités à la Banque cantonale pour sa gestion	
Frais de bureau, ports	
Frais divers, moins les ports encaissés	
Indemnité à la Direction des affaires communales	
Total des frais d'administration	» 2,607.35
Excédent de roulement de 1948, report à la réserve légale	» 3,418.70
Executent de l'odicinent de 1940, l'époit à la leselve logale	
	fr. 56,558.40
II. Bilan au 31 décembre 1948.	
Actif:	
Prêts communaux à 2 %	
» » 2½ %	
» » 3½ %	
» » 3½ %	fr. 1,389,932.05
» » 3 ½ %	
» » 3½ %	» 2,472.35
""">""">""">""">""">""">""">""">""">"	
"" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	» 2,472.35 fr. 1,392,404.40
"" " 3 ½ % " " " 500,054.05 "" " 721,665.40 Intérêts arriérés et prorataires	2,472.35fr. 1,392,404.40fr. 109,605.05
"" " 3 ½ % " " " 500,054.05 "" " 721,665.40 Intérêts arriérés et prorataires	 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 n,095,000.—
"" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 n,095,000.— 6,456.90
"" " 3 ½ %" " 500,054.05 "" " 3 ½ %" " 721,665.40 Intérêts arriérés et prorataires Passif: Banque cantonale de Berne Bons de caisse 3 ½ % Autres postes passifs Intérêts prorataires sur bons de caisse	 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 n,095,000.—
"" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	» 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 » 1,095,000.— » 6,456.90
"" " 3 ½ % " " 500,054.05 "" " 3 ¾ % " " 721,665.40 Intérêts arriérés et prorataires Passif: Banque cantonale de Berne Bons de caisse 3½ % Autres postes passifs Intérêts prorataires sur bons de caisse Réserve légale: Etat au 31 décembre 1947 fr. 165,255.20	 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 1,095,000.— 6,456.90 12,668.55
"" " " " " " " " " " " " " " " " " " "	» 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 » 1,095,000.— » 6,456.90
"" " 3 ½ % " " 500,054.05 "" " 3 ¾ % " " 721,665.40 Intérêts arriérés et prorataires Passif: Banque cantonale de Berne Bons de caisse 3½ % Autres postes passifs Intérêts prorataires sur bons de caisse Réserve légale: Etat au 31 décembre 1947 fr. 165,255.20	 2,472.35 fr. 1,392,404.40 fr. 109,605.05 1,095,000.— 6,456.90 12,668.55

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1948 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 10 mai 1949.

Le contrôleur des finances, V. Michel.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

PENDANT L'EXERCICE 1948.

Monsieur le Directeur des finances,

Le Contrôle cantonal des finances vous soumet par les présentes, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, le compte de l'administration des finances de l'Etat de Berne pour l'année 1948. Il contient:

I. Compte ordinaire.

- A. Compte d'exploitation.
- B. Rectifications.
- C. Compte de profits et pertes.
- D. Bilan (éléments de la fortune).

II. Compte des crédits spéciaux.

Compte de profits et pertes et bilan des crédits spéciaux inclus depuis 1946 dans le compte de l'administration des finances de l'Etat:

- a) Aménagement des routes de tourisme, arrêté populaire du 8 mai 1938;
- b) Création de possibilités de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie de logements, répartis dans les comptes spéciaux I et II, arrêté populaire du 13 février 1944.

Selon le compte qui vous est soumis, la fortune nette de l'Etat présente une augmentation de fr. 6,665,096.81 résultant d'une fortune nette de fr. 33,069,952.09 au commencement et de fr. 39,735,048.90 à la fin de l'exercice.

Cette dernière somme provient	;																		
d'un actif de																	,	,	
The second secon				ě	. ,										-),735		 -

Comparativement à l'exercice précédent, l'actif a diminué de fr. 32,837,554.38 et le passif de fr. 39,502,651.19. Cette diminution provient principalement de la perception avancée des impôts et, dès lors de la rentrée à temps des impôts directs, ainsi que du remboursement, en 1948, de la part non convertie de l'emprunt de conversion du mois d'octobre 1947.

Le résultat du compte d'exploitation, qui accuse un léger excédent, n'a permis d'effectuer aucune réserve, aucune mises en réserves, ni aucune élimination. Seules les rectifications ont permis de transférer les arrondissements d'emprunt, soit un montant de fr. 5,168,500.—, au fonds d'amortissement des chemins de fer, conformément à l'arrêté du Grand Conseil du 4 septembre 1945. En ce qui concerne le «Compte pour dépenses spéciales», c'est la première fois que les recettes provenant de la quote-part du produit des impôts et de l'amortissement au moyen de la taxe des automobiles des frais de la construction de routes de tourisme dépassent le total des dépenses, qui proviennent principalement des améliorations foncières et de la construction de logements.

I. Compte ordinaire.

A. Compte d'exploitation.

Pages 13-79.

Les résultats sont les suivants:	
Recettes brutes	fr. 267,691,674.49 » 267,614,875.67
Excédent des recettes	fr. 76,798.82
ou si l'on ne considère que les chiffres nets des différents services de l'administration:	
Recettes nettes	fr. 132,544,924.43 » 132,468,125.61
Excédent des recei	
Excedent des recet	168 11. 10,196.62
Le compte accuse comparativement au budget:	
Recettes en plus	fr. 17,202,231.43
Dépenses en plus	» 5,217,223.61
ce qui donne un résultat plus favorable que les prévisions de	fr. 11,985,007.82
équivalent à l'excédent du compte de fr. 76,798.82 et au déficit budgétaire de fr. 11,908,209.—.	
Pour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget	cont les suiventes
Tour les différents services de l'administration, les divergences entre le compte et le budget	som les survances.
Recettes en plus:	
XXXII. Impôts directs	fr. 6,668,758.50
XXXIII. Parts aux redevances fédérales	» 4,896,322.48
XXV. Emoluments	» 1,811,256.75
XXIX. Part au monopole de l'alcool	» 1,275,077.60
XXIV. Timbre	» 843,328.19
XV. Forêts domaniales	» 670,083.99 » 398,254.60
XXXI. Taxe militaire	» 398,254.60 » 291,474.56
XX. Caisse de l'Etat	» 192,902.90
XXVIII. Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse	» 66,360.40
XVI. Domaines de l'Etat	» 57,523.91
XXII. Régales de la chasse et de la pêche. Mines	» 35,291.40
XXVII. Redevances pour forces hydrauliques	» 20,691.90
XXVI. Taxe des successions et donations	» 8,852.05
XVIII. Caisse hypothécaire	» 281.90 » —.80
Total des recettes en plus	fr. 17,236,461.93
Recettes en moins:	
XXIII. Régie des sels	fr. 34,230.50
Dépenses en plus:	
XXXIV. Imprévu	fr. 1,942,857.56
XI. Emprunts	» 1,749,525.26
VI. Instruction publique	» 1,179,501.93
Xa. Travaux publics	» 821,816.55
IIIb. Police	» 616,585.92 » 294.276.04
IXb. Service sanitaire	294,276.04203,285.58
I. Administration générale	» 172,857.81
V. Cultes	» 96,160.24
XIV. Economie forestière et mines	» 72,743.62
XVII. Caisse des domaines	» 10,804.70
Total des dépenses en plus	fr. 7,160,415.21

Dépenses en moins:

	Dépenses en moins:		
IXa.	Economie publique	fr.	1,046,820.78
XII.	Finances	*	597,669.69
VIII.	Œuvres sociales	*	101,620.84
IIIa.	Justice	*	95,966.77
IV.	Affaires militaires	*	51,255.55
	Agriculture	*	32,924 . 98
Xb.	Chemins de fer, navigation et aviation	*	16,054.79
VII.	Affaires communales	*	878.2 0
	Total des dépenses en moins	fr.	1,943,191.60
	Total aco acpetices in mona		1,010,101100
Recettes	en plus		
	en moins	fr.	17,202,231.43
	en plus		
	en moins	»	5,217,223.61
•			
Résultat _I	plus favorable que les prévisions	fr.	11,985,007.82
	·		
Com	aparativement au compte de l'année précédente, il y a lieu de relever les divergences su	ivant	es:
	Recettes en plus:		
******	·	0	1 000 000 51
	Impôts directs	fr.	1,829,289.71
	Emoluments	*	992,651.59
	Taxe des successions et donations	*	267,088.65
	Amendes et confiscations	*	151,033.78
	Régie des sels	*	148,554.96
	Timbre	*	134,082.62
XXXI.	Taxe militaire	*	45,365.54
XXVII.	Redevances pour forces hydrauliques	*	689.40
	Total des recettes en plus	fr.	3,568,756.25
	Total the receive on plan		
	Recettes en moins:		
vvvIII		fr.	1,044,574.46
	. Parts aux redevances fédérales		390,508.03
	Caisse de l'Etat	*	
	Part au monopole de l'alcool	**	
			259,940.50
	Forêts domaniales	*	222,189.64
XXII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» »	222,189.64 9,675.32
XXII. XXVIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	*	222,189.64 9,675.32 9,182.—
XXII. XXVIII. XVI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47
XXII. XXVIII. XVI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» »	222,189.64 9,675.32 9,182.—
XXII. XXVIII. XVI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78
XXII. XXVIII. XVI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47
XXII. XXVIII. XVI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78
XXII. XXVIII. XVI. XVIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78
XXII. XXVIII. XVI. XVIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08
XXII. XVIII. XVII. XVIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XI.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » fr. fr. »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60
XXII. XVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	» » » fr. fr. »	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34
XXII. XXVIII. XVI. XVIII. VII. Xa. XII. VIII. IXb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	*	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43
XXII. XXVIII. XVI. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. II.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	*	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	* * * * fr. * * * * * * * * * * * * *	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	* * * * fr. * * * * * * * * * * * * *	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	** ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	** ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VII. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XIII. XIII. XIII. XIII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	** ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XI. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XII. XIV. Xb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	** ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XI. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XII. XIV. Xb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Geuvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales	##	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XI. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XII. XIV. Xb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	** ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XI. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XII. XIV. Xb.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Œuvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Total des dépenses en plus	##	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XII. VIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XIII. XIV. Xb. VII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Guvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus	fr. fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. V. XIII. XIV. Xb. VII. XXVIV.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Guvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. V. XIII. XIV. Xb. VII. XXVIV.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Guvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus	fr. fr. ** ** ** ** ** ** ** ** **	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. V. XII. XIV. Xb. VII. XXVIV. XVII.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Guvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus Total des dépenses en plus	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27
XXII. XXVIII. XVII. XVIII. VI. Xa. XII. VIIII. IXb. III. IIIb. XIII. XIV. XVII. XIV. XVII. XVII. XXXIV. XVIII. IXa.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27 65,543.55
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. III. IIIb. XIII. V. XIII. XIV. XVII. XIV. XVII. IXa. IIIa.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Euvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Dépenses en moins: Imprévu Caisse des domaines Economie publique Caisse des domaines Economie publique	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. XIV. XVII. XIV. XVII. XIV. XVII. IXa. IIIa. IV.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Geuvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cuttes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Dépenses en moins: Imprévu Caisse des domaines Economie publique Justice Justice	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27 65,543.55
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. XIV. XVII. XIV. XVII. XIV. XVII. IXa. IIIa. IV.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Geuvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Dépenses en moins: Imprévu Caisse des domaines Economie publique Justice Administration générale	##	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27 65,543.55 6,928.62 5,867.73
XXII. XXVIII. XVII. XVII. VI. Xa. XI. VIII. IXb. II. IIIb. XIII. XIV. XVII. XIV. XVII. XIV. XVII. IXa. IIIa. IV.	Régales de la chasse et de la pêche; protection de la nature Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse Domaines de l'Etat Caisse hypothécaire Total des recettes en moins Dépenses en plus: Instruction publique Travaux publics Emprunts Ceuvres sociales Service sanitaire Administration judiciaire Police Agriculture Cultes Finances Economie forestière et des mines Chemins de fer, navigation et aviation Affaires communales Dépenses en moins: Imprévu Caisse des domaines Economie publique Justice Lustice Affaires militaires	fr. fr.	222,189.64 9,675.32 9,182.— 3,118.47 1,428.78 1,940,617.20 2,157,061.08 1,626,762.33 1,459,812.60 899,716.34 798,251.43 357,761.35 323,418.21 225,257.95 170,793.21 163,873.64 75,563.56 4,035.53 2,279.90 8,264,587.19 5,714,137.95 185,369.85 121,669.27 65,543.55 6,928.62

Recettes en plus fr. 3,568,756.25 Recettes en moins 1,940,617.20	fr.	1,628,139.05
Dépenses en plus	fr.	2,165,070.22
Résultat moins favorable comparativement au compte de l'année précédente	fr.	536,931.17
Voici maintenant les plus importantes divergences au regard du budget:		

Voici maintenant les plus importantes divergences au regard du budget:

I. Administration générale.

I. Administration générale.		
Les dépenses totales dépassent les prévisions budgétaires de fr. 172,857.81, mais par contre d férieures à celles de l'exercice précédent. Présentent des dépassements de crédit:	e fr.	5867.73 in-
Grand Conseil. Augmentation du nombre des séances et indemnités journalières plus élevées Crédit du Conseil-exécutif; Frais du Conseil-exécutif et gratifications pour années de service. Surplus de	fr.	2,527.15
dépenses pour gratifications d'anciennetés et subsides à des manifestations	*	28,187.26
Crédit du Conseil-exécutif; Archives et bibliothèque. Classement et inventaire des archives des districts	*	4,281.67
Commissaires. Frais de la consultation au sujet de la question jurassienne	*	24,111.30
rapport relatif au Jura	*	1,282.96
frais d'impression du rapport sur la question jurassienne	*	82,496.39
Bulletin des séances du Grand Conseil; Frais de rédaction. Nombre plus élevé de rapports et projets . Bulletin des séances du Grand Conseil; Frais d'impression. Frais plus élevés pour l'impression et la	*	769.80
reliure	*	15,977.30
Préfets; Traitements. Frais de remplacement à Porrentruy, création de nouvelles places d'employés à Berne, Laupen et Oberhasli et engagement de personnel auxiliaire à Aarberg, Berne, Ober-		40.404.50
hasli et Trachselwald ensuite d'accroissement du travail	»	19,494.50
préfet d'Oberhasli	*	3,067.55
Préfet; Frais de bureau. Coût plus élevé du combustible et indemnités aux concierges	*	7,748.19
Bureau du registre foncier. Frais de bureau. Coût plus élevé du combustible	*	5,842.85
II. Administration judiciaire.		
Le total des frais est supérieur aux prévisions budgétaires de fr. 294,276.04 et dépasse les frais de	l'exe	rcice précé-
dent de fr. 357,761.75. Accusent des dépassements de crédit:		
Cour suprême; Traitements. Engagement de personnel auxiliaire par suite de maladie, de service mili-		
taire et de surcroît de travail	fr.	14,557.60
lières des membres de la Chambre exerçant une activité indépendante	*	129.85
jetons de présence	»	20,864.35
à Berne et Bienne et déplacement du tribunal III à Berne, ainsi qu'acquisition et répartition		45 000 40
de bibliographie spécialisée aux tribunaux	»	17,388.16
Tribunaux de district; Loyers. Transfert du tribunal III de Berne au 31 de la rue Monbijou Tribunaux de district. Of/iciers de justice extraordinaires. Nomination de juges d'instruction extra-	»	1,666.80
ordinaires pour des affaires pénales volumineuses	«	4,875.20
auxiliaire par suite de surcroît de travail, de maladie, de service militaire et de vacances Greffes des tribunaux de district; Frais de bureau. Augmentation des frais de chauffage par suite de la	»	53,701.15
suppression du rationnement du combustible, indemnités plus élevées aux concierges et plus forts achats de matériel de bureau	*	14,610.28
nomination de procureurs extraordinaires	»	3,271.30
ment en 1948. En outre, frais plus élevés qu'il n'était prévu	»	2,685.44
Ministère public; Frais de bureau des procureurs d'arrondissement. Le déplacement du bureau du pro-		5 04.00
cureur II à Berne n'était pas prévu au budget	»	794.02
nombre des affaires ainsi qu'augmentation des indemnités journalières des jurés Cours d'assises; Indemnités des suppléants, des interprêtes et des huissiers. Plus forte mise à contribution	»	3,753.50
des suppléants ensuite de l'augmentation du nombre des affaires	»	648.55
et de vacances	*	31,399.90

Offices des poursuites et des faillites; Traitements des agents de poursuites. Emoluments de notification plus élevés ensuite du nouveau tarif des émoluments (par contre recettes en plus à la rubrique XXV. A. 5)	fr.	87,349.05
Offices des poursuites et des faillites; Frais de bureau. Installation pour les archives à Bienne, frais plus		
élevé pour le matériel de bureau et augmentation des indemnités aux concierges Offices des poursuites et des faillites. Registres et formules. Plus forte utilisation de matériel	» »	21,540.82 6,041.86
Conseils de prud'hommes; Frais, part de l'Etat. Augmentation des frais dans les villes de Berne et Bienne	»	444.95
Tribunal administratif; Traitements. Frais de remplacement ensuite de maladie	»	414.65
Tribunal de commerce; Indemnités des membres. Nombreux déplacements et indemnités plus élevées Administration de la justice; Ameublement. Frais d'ameublement des bureaux de l'administration des	*	5,790.—
districts à Berne, Bienne et Fraubrunnen, ainsi que remplacement de machines à écrire.	»	36,790.07
IIIa. Justice.		
Le total des frais est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 95,966.77 et de fr. 65,543.55 au résuprécédent. Accusent des dépassements de crédit:	ıltat	de l'exercice
Frais en affaires pénales. Fort accroissement des affaires pénales. (En regard du surplus de frais il y a des recettes en plus à la rubrique IIIa. B. 2.)	fr.	152,848.93
Frais de justice en affaires civiles. Augmentation des honoraires d'avocat dans les affaires civiles admises		
au droit des pauvres et plus grand nombre de cas de frais de débiteurs insolvables	»	10,826.—
Frais de police des préfets. Augmentation des indemnités journalières et des tarifs ferroviaires Office cantonal des mineurs; Traitements. Frais de remplacement ensuite de maladie	» »	5,313.34 $3,279.95$
Office cantonal des mineurs; Frais de bureau et de déplacement. Augmentation des indemnités journalières	"	0,210.00
et des tarifs ferroviaires	*	1,441.25
IIIb. Police.		
Les dépenses dépassent de fr. 616,585.92 les prévisions budgétaires et de fr. 323,418.27 celles de dent. Présentent des dépassements de crédit:	l'exe	ercice précé-
Frais d'administration de la Direction; Traitements. Avancements et engagement définitif de personnel Frais d'administration de la Direction; Frais de bureau. Réimpression et reliure de 500 contrôles d'hôtel,	fr.	21,096.60
augmentation du prix du papier	*	4,340.70
de passeports, attestations, traitements et indemnités pour heures supplémentaires, ainsi qu'acquisition de mobilier	*	65,069.85
Police des étrangers et recherches; Frais de recherches et de conduites. Réduction des bonifications de la		
Confédération, ainsi que nouvelle installation des locaux de la police cantonale à Porrentruy Corps de police; Solde des sous-officiers et gendarmes. Attribution d'allocations supplémentaires pour	»	18,950.81
années de service à des sous-officiers et à des appointés	»	33,461.—
matériel de bureau	*	1,880.92
vellement de la literie de la caserne	*	9,082.03
la formation des recrues de police, service de sûreté à l'occasion de visites officielles, ainsi que		1 500 10
frais lors de l'incendie de Thorberg	» »	1,582.19 29,013.15
Prisons; Nourriture des prisonniers et frais divers des prisons des districts. Augmentation du nombre		
des prisonniers, achat de literie et de couvertures, ainsi que travaux de remise en état Etablissements pénitentiaires: Thorberg	» »	45,581.21 216,366.01
Saint-Jean-Anet	»	85,291.35
Montagne de Diesse	»	131,816.21
Hindelbank	*	26,463.91
Augmentation des traitements ensuite d'avancements, indemnités en espèces au personnel pour		
prestations en nature non touchées, engagement d'aides, dépenses plus élevées pour denrées alimentaires destinées à compléter les réserves, achat de véhicules à moteur, de machines de		
bureau et d'ustensiles de ménage, surplus de frais pour l'entretien des bâtiments, des machines		
et des emplacements, ainsi que diminution sur le produit des pensions à Thorberg ensuite de		
l'incendie de l'ancienne maison de correction. Frais de police. Surplus de dépenses pour installations et déplacements d'appareils téléphoniques		
pour le corps de police, conversation téléphoniques et téléscriptions plus nombreuses	*	18,129.65
Frais de police; Frais d'exécution des peines. Frais d'impression de brochures et cartes pour le registre		1 070 40
des peines	*	1,876.40 56
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1949.		อง

Frais de police; Amélioration du régime pénitentiaire. Versement plus élevé au Fonds pour l'amélioration du régime pénitentiaire correspondant au surplus de recettes intervenu par suite de la		
revision des prix de pension	fr.	2,197.50
de la population de 1941	*	2,878.90
Etat civil; Frais d'inspections et acquisitions. Dépenses plus élevées pour des acquisitions ensuite du transfert de la division de l'état civil à la Kramgasse 8, ainsi que surplus de frais pour le chauf-		
fage	*	2,062.—
stagiaires et indemnités pour travail supplémentaire	»	2,739.90
Office du patronage; Frais de bureau et de déplacement. Accroissement du nombre des cas d'assistance, jetons de présence plus élevés, ainsi que surplus de taxes téléphoniques et d'indemnités de		
déplacement	*	1,618.10
IV. Affaires militaires.		
Les dépenses totales sont inférieures de fr. 51.255,55 aux prévisions budgétaires et de fr. 6928.62 cice précédent. Accusent des dépassements de crédit:	à celle	es de l'exer-
Frais d'administration de la Direction; Frais de bureau et d'impression. Acquisition d'armoires pour cartothèques, ainsi que frais plus élevés pour le chauffage et le matériel de bureau	£	0.000.00
Commissariat des guerres; Assurance contre les accidents. Primes d'assurance plus élevées correspon-	fr.	2,060.80
dant à l'augmentation des traitements du personnel de l'administration	» »	145.45 137.35
Administration des arrondissements; Frais de bureau. Achat de diverses armoires pour cartothèques,	,	
d'un coffre-fort et d'une machine à écrire	*	8,075.36
dants d'arrondissement de Bienne et Berne	*	558.35
Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes. En 1948, la Confédération n'a donné aucune commande au canton pour la confection de l'équipement des recrues, c'est pourquoi		
le personnel des ateliers des tailleurs et des selliers a dû être occupé ailleurs	*	50,391.80
Entretien de l'habillement et de l'équipement; Habillement, armement, personnel et équipement. Surplus de dépenses pour le combustible	»	1,351.31
Dépenses militaires diverses; Instruction préparatoire, frais d'exploitation. Travaux de remise en état		
au château de Villars-les-Moines	*	2,240.64
V. Cultes.		
Les dépenses dépassent les prévisions budgétaires de fr. 96,160.24 et le compte de l'exercice pré 170,793.21. Présentent des dépassements de crédit:	seaent	de francs
Frais d'administration de la Direction; Frais de bureau. Les frais des vitraux pour les nouvelles églises n'étaient pas prévus au budget	fr.	1,733.24
Culte protestant; Traitement du clergé. Création de nouvelles places de pasteurs et de vicaires	*	7,091.25
Culte protestant; Indemnités de logement. Adaptation aux frais actuels d'entretien	»	36,939.45
Culle protestant; Indemnités de chauffage. Les places de pasteur créées en 1946 et en 1947 et non occupées au cours de l'été 1947 n'étaient pas prévues au budget	*	2,372.—
Culle protestant; Subventions à des ecclésiastiques externes, plus comparativement au chiffre prévu au budget	»	119.80
Culte protestant; Commission des examens de théologie. Frais plus élevés ensuite d'une séance extra-		
ordinaire, ainsi qu'augmentation de l'indemnité aux membres de la commission		1,537.20
Culte catholique romain; Traitements du clergé. Les vacances et le paiement à forfait pour les paroisses	*	
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget	» »	51,917.60
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget		1,212.50
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget Culte catholique romain; Indemnités de logement. Surplus de dépenses comparativement au chiffre du budget	»	
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget	» »	1,212.50
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget Culte catholique romain; Indemnités de logement. Surplus de dépenses comparativement au chiffre du budget	» »	1,212.50 136.80
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget Culte catholique romain; Indemnités de logement. Surplus de dépenses comparativement au chiffre du budget	» »	1,212.50 136.80 550.—
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget	» » »	1,212.50 136.80 550.— écédent de
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget	» »	1,212.50 136.80 550.—
catholiques romaines de l'ancienne partie du canton n'étaient pas prévus au budget	» » »	1,212.50 136.80 550.— écédent de

Frais d'administration de la Direction; Indemnités des commissions d'examens et des experts, frais de déplacement. Augmentation des jetons de présence des membres des commissions et des experts, frais de la commission spéciale pour les écoles complémentaires rurales, subside plus élevé à la Conférence des Directeurs cantonaux de l'instruction publique, ainsi que frais de diverses consultations	fr.	10,653.79
Université.		
Traitements des assistants. Transformation de places de médecins-assistants volontaires en sept places de médecins-assistants, création d'une nouvelle place d'assistant à chacun des instituts de radiographie à la clinique dermathologique et de l'institut de pharmacologie, ainsi qu'une nouvelle place d'assistant auxiliaire à l'institut d'anatomie-vétérinaire, changement d'une demi-place d'assistant à l'institut géographique en une place d'assistant occupé en plein	»	49,732.45
création d'une place de laborantine et d'aide à la clinique vétérinaire-chirurgicale, remplacements et aides	» »	23,332.20 80,000.—
physiologique	» »	4,195.67 1,765.66
(nouvelle construction) de la Policlinique médicale	*	97,371.91 242,000.—
du diana donsen du 11 mai 1940	•	242,000.
Ecoles moyennes.		
Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires. Augmentation des traitements conformément au décret du 17 novembre 1947	*	38,987.80
comme bureau	*	474.05
Remplacement de maîtres malades. Remplacements plus nombreux et en partie de plus longue durée qu'on ne pouvait le prévoir	» »	16,600.45 5,104.70 29,363.—
Ecoles primaires. Subventions de l'Etat. Augmentation des traitements conformément au décret du 17 novembre 1947 Contribution aux traitements des maîtres. Incorporation de la deuxième moitié de l'augmentation de traitements, prévue par la loi sur les traitements du corps enseignant du 22 septembre 1946,	»	14,983.25
dans l'assurance conformément au décret du 17 novembre 1947	»	464,120.13
suisse	*	69,831.30
1947	*	85,864.50
travaux manuels; introduction de l'enseignement des travaux manuels dans diverses communes Subventions pour fournitures scolaires. Le crédit s'est révélé insuffisant	» "	11,597.48 204.85
Ecoles complémentaires. Dépenses plus élevées ensuite de la réduction des subventions fédérales.	» »	5,176.80
Remplacement d'instituteurs malades. Remplacements plus nombreux et en partie de plus longue durée qu'on ne pouvait le prévoir	»	28,881.80
Subventions aux établissements et classes spéciaux pour enfants anormaux. Augmentation de la subvention de l'Etat aux traitements conformément au décret du 17 novembre 1947	»	2,741.65
Enseignement de l'économie domestique; Ecoles et cours complémentaires privés. Subvention extraordinaire	ia:	7 110
au déficit du compte de l'exercice 1947 de l'école normale ménagère du Fischerweg à Berne . Enseignement de l'économie domestique; Bourses. Passé inaperçu au budget	» »	7,119.— 3,000.—
Remplacement de maîtres astreints au service militaire. Remplacements plus nombreux et en partie de		
plus longue durée qu'on ne pouvait le prévoir	» »	7,592.40 531.10
Subventions de l'Etat aux écoles enfantines. Ouverture de nouvelles écoles enfantines, frais de remplacement, ainsi que cours de perfectionnement pour maîtresses d'écoles enfantines non diplômées	»	27,091.85

Ecoles normales.

Ecole normale de Berne-Hofwil. Création de nouvelles places de maîtres auxiliaires, bourses à des élèves externes par suite de manque de place, engagement d'une nouvelle domestique, ainsi qu'achat de literie et de mobilier	fr. »	28,482.95 14,008.59 6,954.44
nombreuses bourses et achat de mobilier scolaire pour deux classes	» »	30,826.55 3,421.45
Institutions de sourds-muets.		
Ecole de thérapeutique vocale de Münchenbuchsee. Surplus de dépenses pour la nourriture, les vêtements, le linge, le chauffage, ainsi que pour les métiers, remplacements par suite de service militaire et de maladie, frais extraordinaires de médecin ensuite d'une épidémie de scarlatine, ainsi que subsides plus élevés à la caisse d'assurance	fr.	26,893.55
Encouragements aux beaux-arts et aux sciences.		
Musée des beaux-arts de Berne. Subvention extraordinaire aux frais de l'apposition d'une nouvelle toile à la paroi dans la grande salle et de l'installation d'une paroi vitrée près du vestibule. Conservatoire; Subvention. Subvention aux frais de remplacement	fr. »	4,400.— 1,000.— 1,550.—
VII. Affaires communales.		
Le total des dépenses est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 878.20, par contre, il dépasse de fr. 2279.90 celui de l'exercice précédent. Présentent des dépassements de crédit: Frais d'administration de la Direction; Traitements. Frais de remplacement par suite de maladie et de service militaire	fr.	1,967.30 2,187.—
VIII. Oeuvres sociales.		
Le total des dépenses est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 101,620.84, par contre, il c 899,716.34 celui de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration de la Direction; Traitements. Surplus de dépenses ensuite de transfert de deux	lépass	se de francs
employés du service de l'aide à la vieillesse et survivants	fr.	4,491.10
à calculer, ainsi que quote-part des frais de la conférence des directeurs cantonaux de l'assistance Commission et inspectorat; Commission cantonale de l'assistance publique. Versement des jetons de pré-	*	10,646.89
sence prévus par la loi et indemnités de déplacement aux membres de la commission Commission et inspectorat; Frais de bureau et de déplacement. Plus nombreux déplacements et frais plus	*	964.95
élevés pour matériel de bureau	*	1,955.05
aux communes, adaptation des pensions et des secours au renchérissement de la vie	*	117,897.25
d'assistance	*	116,586.40
d'éducation et les homes d'enfants	*	143,284.42
sourds-muets d'Uetendorf	»	4,000.—
tant total des salaires payé pour 1948 comme allocation supplémentaire de renchérissement Foyer cantonal d'éducation de Landorf. Acquisition d'un tracteur, achat d'huile pour le chauffage et	*	25,740.20
installation d'un logement de fortune dans la maison d'école	»	14,832.21

Foyer cantonal d'éducation d'Aarwangen. Augmentation des salaires et rendement en moins de l'exploitation agricole	fr.	2,512.36
linge, achat de machines, d'ustensiles de ménage et de mobilier, complètement des réserves d'étoffes et de laine, ainsi que frais plus élevés pour l'entretien des bâtiments et des places. Foyer cantonal d'éducation de Bretièges. Diminution de rendement de l'exploitation agricole, ainsi que	*	50,024.25
surplus de frais pour l'entretien des bâtiments et l'achat d'ustensiles de ménage	*	1,903.85
Foyer cantonal d'éducation de Loveresse. Acquisition d'une machine à laver	»	4,019.20
Foyer cantonal d'éducation d'Oberbipp. Achat d'un tracteur, d'une herse à moteur à grande capacité et d'une machine à coudre et à repriser les bas, de produits fourragers ainsi que création d'une		2,020.20
3e place de maître pour le 1er novembre 1948	*	40,088.71
Office cantonal pour l'aide aux vieillards, veuves et orphelins; Loyer. Le loyer pour les mois de novembre et décembre 1947 des bureaux de la Kesslergasse, occupés entérieurement, a été mandaté en 1948		000
et occasionna le dépassement de crédit	*	333.—
Office de conseil en matière d'éducation à Berne; Subside. Poste non prévu au budget	» »	4,322.30 4,253.10
area rangementation at ravance provident at an armo de rancour () () () () ()	,	1,200.10
IXa. Economie publique.		
Le total des dépenses est inférieur de fr. 1,046,820.70 aux prévisions budgétaires et de fr. 121,6 du compte de l'exercice précédent:	69.27	
Frais d'administration de la Direction; Traitements. Augmentation de traitement à trois employées Chambre du commerce et de l'industrie; Traitements. Promotion d'un employé à Bienne	fr. »	$2,889.75 \\ 602.65$
Chambre du commerce et de l'industrie; Office central pour l'introduction de nouvelles industries. Plus nombreux déplacements	»	529.76
Office de la formation professionnelle; Traitements. Promotion d'un employé, ainsi que paiement du traitement à deux employés pensionnés, poste qui n'était pas prévu au budget	»	1,476.90
Office de la formation professionnelle; Subsides pour frais des examens d'apprentis. Surplus de dépenses		
correspondant aux recettes plus élevées provenant des émoluments	*	2,917.34
Office de la formation professionnelle; Apprentissages et examens d'apprentis. Nombre plus élevé des		
apprentis et augmentation correspondante des frais de matériel et de subsistance, augmentation du taux du renchérissement des indemnités aux experts et aux membres des commissions d'ap-		
prentissage	»	67,783.89
Office de la formation professionnelle: Ecoles professionnelles. Nombre plus élevé de chasses et augmen-		
tation des heures d'enseignement ensuite de l'accroissement du nombre des élèves, relèvement		102.050
des allocations de renchérissement sur les traitements, ainsi que plus grand besoin de matériel Police des denrées alimentaire; Inspections; Frais de déplacement. Augmentation du taux des allocations	*	183,950.—
de renchérissement sur les indemnités journalières et augmentation des tarifs ferroviaires.	»	707.20
Poids et mesures; Frais d'inspection des étalonneurs. Augmentation du taux des allocations de ren-		
chérissement sur les indemnités journalières	*	3,865.90
IXb. Service sanitaire.		
Le total des dépenses dépasse de fr. 203,285.58 les prévisions budgétaires et de fr. 798,251.43 le	comp	te de l'exer-
cice précédent. Accusent des dépassements de crédit:	ооттр	
Frais d'administration de la Direction; Collège de santé, examens et inspections. Achat d'une armoire verticale et plus grand besoin de matériel de bureau ensuite de modification de l'inspectorat		
des narcotiques, plus nombreux déplacements ensuite de l'augmentation du nombre des plaintes	£.,	1 167 40
concernant des logements et des inspections dans les pharmacies	fr.	1,167.40
plus élevés pour le service de concierge	*	1,378.25
Frais d'administration de la Direction; Frais de bureau. Achat de mobilier de bureau et d'une machine		
à écrire, surplus de dépenses pour le chauffage et l'éclairage, ainsi qu'augmentation des taxes		F 050 FG
téléphoniques	*	5,850.76
ment de la paralysie infantile, suppléments thérapeutiques pour cures aux bains de Schinznach,		
versement au «Fonds des bourses pour la formation de personnel garde-malades», subventions		
à l'hôpital Jenner à Berne, aux hôpitaux de district de Bienne et de Thoune, ainsi qu'à la Fon-		00 === 0=
dation pour gardes malades de l'Eglise nationale bernoise	*	38,755.95
Service sanitaire en général; Subventions aux hôpitaux de district. Les mesures d'économies prises par la Confédération, qui conduisirent à une réduction de la subvention, exigèrent une augmentation		
des subsides de l'Etat en vue de réduire les frais des soins aux malades et de l'aide aux accouchées		
dans les contrées montagneuses	*	14,973.—
Service sanitaire en général; Mesures propres à prévenir et à combattre la tuberculose. La subvention de		
l'Etat au Fonds de la tuberculose exigea, selon les calcules du Bureau de statistique, davantage	»	29,871.—
qu'il n'était prévu	4	20,011.

Maternité. Achats d'appareils médicaux et d'installations, mobilier pour la policlinique gynécologique, ainsi que surplus de dépenses pour denrées alimentaires ensuite de la suppression du rationne-	fr	134,455.95
ment	11.	101,400.70
des places	»	135,130.99
Xa. Travaux publies.		
Le total des dépenses dépasse de fr. 821,816.55 les prévisions budgétaires et de fr. 1,626,762.33 le	comp	te de l'exer-
cice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration; Administration centrale; Traitements. Le traitement du chef du service technique		
du travail n'était pas prévu au budget, ainsi que l'indemnité à des aides de bureau, et traitement	C	10.000.05
plus élevé aux femmes chargées des nettoyages	fr.	10,903.35
ment à un fonctionnaire et indemnité pour le train à une employée	» »	3,349.90 67,341.43
Constructions nouvelles de bâtiments. Plus nombreuses constructions de bâtiments pour les propres	"	
buts de l'Etat	»	66,074.85
maladie, d'accidents, de service militaire et de vacances	*	31,218.—
Entretien des ponts et chaussées; Entretien des routes. Surplus de frais de la route d'accès au domaine de l'établissement à Münsingen	*	5,327.13
Entretien des ponts et chaussées. Travaux de réfection et digues. Réparation des dégâts extraordinaires aux routes cantonales, causés par les éléments au cours de l'été 1948	»	364,313.45
Travaux hydrauliques. Subventions supplémentaires pour des travaux d'endiguement de rivières et		
de ruisseaux	*	315,000.—
vertical à l'Office des concessions hydrauliques	»	3,056.50
causés par les éléments. Versement plus élevé, correspondant au surplus d'émoluments	»	1,857.60
Service topographique et cadastral; Traitements. Nomination définitive d'un technicien géomètre Service topographique et cadastral; Frais de bureau et de déplacement. Surplus de frais par suite du trans-	»	5,901.30
fert des bureaux du Service topographique et cadastral du Kollerweg à la rue de la Nydeck	*	1,874.34
Xb. Chemins de fer, navigation et aviation.		
Le total des frais est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 16,054.79, par contre, il dépasse de fr. 4035.53 celui de l'exercice précédent:		
Traitements. Promotion d'une employée	fr.	456.20
XI. Emprunts.		
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con	npte	de l'exercice
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: . Remboursements. L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti préma-		
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: .	npte fr.	de l'exercice 605,000.—
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: . *Remboursements.* L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr.	605,000. — 820,000.75
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: *Remboursements. L'amortissement de l'emprunt à 3½%, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr.	605,000.— 820,000.75 42,879.26
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: . *Remboursements.* L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr.	605,000. — 820,000.75
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: *Remboursements. L'amortissement de l'emprunt à 3½%, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr. » »	605,000.— 820,000.75 42,879.26
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: . *Remboursements.* L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr.	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: *Remboursements*. L'amortissement de l'emprunt à 3½%, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr. » » » épass	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45 se de francs
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: **Remboursements**. L'amortissement de l'emprunt à 3 ½ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr.	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: **Remboursements**. L'amortissement de l'emprunt à 3 ½ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr. » » » épass	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45 se de francs
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: **Remboursements**. L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget **L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget **L'amortissement de la conversion prématurée des emprunts à 3½ %, de 1933, de fr. 14,000,000.—, à 3 %, de 1938, de fr. 19,000,000.— et de 3¾ %, de 1941, de fr. 16,000,000.— **Frais des emprunts; Provisions, frais de transport **Frais des emprunts.** Frais plus élevés par suite de conversion et de remboursement prématuré des emprunts indiqués ci-devant. **XII. Finances.** **XII. Finances.** **XII. Finances.** **Le total des dépenses est inférieur de fr. 597,669.69 aux prévisions budgétaires, par contre, il de 163,873.64 celui de l'exercice précédent. Présentent des dépassements de crédit: **Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines; Traitements. Allocation de famille et de résidence à un fonctionnaire ensuite de mariage **Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines; Frais de bureau et de déplacement. Frais de la commission du personnel, frais plus élevés de déplacement et indemnités pour travaux spéciaux	fr. * * * * * * * * * * * * * * * * * *	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45 se de francs 251.30 5,549.21
Les dépenses dépassent de fr. 1,749,525.26 les prévisions budgétaires et de fr. 1,459,812.60 le con précédent. Accusent des dépassements de crédit: **Remboursements**. L'amortissement de l'emprunt à 3 ¼ %, de 1947, de fr. 30,000,000.—, converti prématurément, n'était pas prévu au budget	fr. » » épass fr.	605,000.— 820,000.75 42,879.26 288,361.45 se de francs 251.30

2,536.55

Inspectorat des finances; Traitements. Allocation de famille et de résidence à un employé ensuite de mariage, ainsi que promotion d'un employé	fr.	615.65
Recettes de district. Traitements. Engagement de personnel auxiliaire à Berne, Bienne, Interlaken, Konolfingen et Seftigen, promotions à Bienne et Thoune et indemnité pour travail supplémen-		
taire	*	36,328.25
de mobilier de bureau et de machines	*	45,781.69
supplémentaire	*	1,345.80
pensation ont nécessité davantage qu'il n'était prévu	*	37,000.—
XIII. Agriculture.		
Le total des dépenses est inférieur de fr. 32,924.98 aux prévisions budgétaires, par contre, il dépasse	de fr	. 225,257.95
celui de l'exercice précédent. Accusent des dépassements de crédit: Frais d'administration de la Direction; Traitements. Frais de remplacements ensuite de maladie et		
octroi d'allocations extraordinaires pour années de service	fr.	1,760.—
au personnel des alpages (suppléments de gain)	»	21,499.35
que frais plus élevés pour les concours	»	3,679.30
Ecole de la la Rütti-Zollikofen. Frais de remplacement ensuite de maladie, renouvellement du		00 000 00
frigidaire, ainsi que frais de la transformation des porcheries	» »	22,209.86 $1,343.08$
Ecole d'économie alpestre de Brienz. Dépenses plus élevées pour la nourriture, rendement en moins du	"	1,010.00
jardin de l'école, ainsi que réduction de la subvention de la Confédération	*	4,466.35
Ecole ménagère de Courtemelon. Frais d'administration plus élevés et transfert d'une partie de traitement qui grevait jusqu'ici l'école d'agriculture (transfert interne)	*	2,895.57
XIV. Economie forestière et des mines.		
Les dépenses totales dépassent de fr. 72,743.62 les prévisions budgétaires et de fr. 75,563.56 le con	npte o	de l'exercice
précédent. Accusent des dépassements de crédit: Police forestière; Traitements des conservateurs des forêts	fr.	2,129.65
Police forestière; Traitements des inspecteurs forestiers. Les subventions fédérales accordées pour ces traitements n'atteignirent pas les chiffres portés au budget	*	14,824.20
Police forestière; Inspecteurs forestiers. Frais de bureau. Plus grand besoin de matériel de bureau et de mobilier	*	1,395.75
Police forestière; Inspecteurs forestiers. Frais de déplacement. Augmentation des indemnités journalières		1 667 55
et des tarifs ferroviaires	*	4,667.55
ques inspecteurs forestiers	*	175. 50
personnel	»	5,224.49
Encouragements à l'économie forestière; Subsides du canton aux chemins forestiers. Aménagement de plus nombreux de chemins forestiers dans les forêts communales ensuite de plus forte exploi-		
tation	*	63,697.70
XV. Forêts domaniales.		
En dérogation au budget, le produit dépasse de fr. 670,083.99 les prévisions budgétaires, mais, p de fr. 222,189.64 inférieur au compte de l'exercice précédent. Parmi les dépenses, il y a lieu de signaler l		
de crédit suivants: Frais d'exploitation; Frais de garde (salaire des gardes-forestiers). Réduction de la subvention fédérale		
aux traitements des gardes-forestiers	fr.	4,428.80
Frais d'exploitation; Frais de façonnage. Frais de façonnage plus élevés correspondants aux plus fortes		
exploitations	» »	247,877.33 15,902.06
Frais d'administration; Quote-part de l'administration des forêts aux dépenses des inspecteurs forestiers.	"	10,004.00
Les dépenses se déterminent d'après les besoins des rubriques XIV. B. 2a-d	»	7,041.20
Frais d'administration; Assurance contre les accidents. Primes d'assurance plus élevées correspondant		00 616 00
à la plus forte somme des salaires	» »	28,616.20 117,187.95
	630	,
XVI. Domaines de l'Etat.		

Le produit total dépasse de fr. 57,523.91 les prévisions budgétaires, mais, par contre, il est de fr. 3,118.47 inférieur

au compte de l'exercice précédent. Les dépenses présentent les dépassements de crédit suivants:

Frais d'exploitation; Frais de ventes et amodiations. Frais d'actes plus élevés pour l'achat de domaines fr.

XVII. Caisse des domaines.

Les dépenses totales ont fait fr. 10,804.70 de plus que les prévisions, mais, par contre, fr. 185,369.85 de moins que l'année précédente. Le dépassement de crédit de fr. 10,996.75 provient de l'augmentation des dettes ensuite d'achats d'immeubles.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Après déduction de fr. 226,500. — pour mise en réserve en faveur du Fonds de construction, ainsi que versement de fr. 400,000. — au Fonds de réserve, il reste un bénéfice net de fr. 1,350,281.90 qui dépasse les prévisions budgétaires de fr. 281.90, mais qui, par contre, est de fr. 1,428,78 inférieur au compte de l'exercice précédent.

XIX. Banque cantonale.

Le résultat du compte permit le versement de fr. 200,000. — au fonds de réserve ordinaire et de fr. 1,770,814.58 à la réserve générale pour risques, ainsi que de fr. 1,600,000. — pour l'intérêt du capital de dotation = 4 %.

XX. Caisse de l'Etat.

Le rendement total dépasse les prévisions budgétaires de fr. 192,902.90, mais, par contre, il est	de fr.	390,508.03
inférieur au compte de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus comparativement au b	udget	:
Intérêts des administrations spéciales. Les intérêts pour les comptes courants auprès de la Caisse hypo-		
thécaire et de la Banque cantonale nécessitaient plus qu'il n'était prévu	fr.	30,185.43
Intérêts des consignations judiciaires. Des dépôts extraordinairement élevés ont occasionné le surplus		
de frais	*	2,261.60
Escomptes pour paiements au comptant. Dépense plus forte par suite de l'importante augmentation		
des ventes de bois	*	2,319.73

XXI. Amendes et confiscations.

Le rendement dépasse de fr. 291,474.56 les prévisions budgétaires et de fr. 151,033.78 le compte de l'année précédente.

XXII. Régales de la chasse et de la pêche, protection de la nature.

Le rendement a augmenté de fr. 35,291.40 au regard du budget mais, par contre, il est de fr. 9,	,675.32	inférieur
à celui de l'année précédente. Aux dépenses, il y a lieu de mentionner les dépassements de crédit sui	vants:	
Chasse; Frais d'administration; Frais de bureau et de déplacement. Frais plus élevés pour l'achat de mar-		
ques pour le gibier	fr.	4,290.63
Chasse; Parts des communes. Surplus de dépenses correspondant à l'augmentation des recettes d'après		
la loi	*	4,017.50

XXIII. Régie des sels.

Le rendement a diminué de fr. 34,230.50 au regard du budget mais, cependant, il est de fr. 148,554.96 supérieur au compte de l'année précédente. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget: Frais d'exploitation; Frais de transport. Surplus de dépenses par suite d'augmentation des tarifs de 19,677.57 702.57322.74Frais d'administration; Traitements des fonctionnaires. Indemnité pour remplacement par suite de

XXIV. Timbre et taxes des billets.

275. --

Le produit total dépasse de fr. 843,328.19 les prévisions budgétaires et de fr. 134,082.62 le compte de l'année précédente. Participant principalement et cette amélioration: le produit des droits de timbre cantonaux par fr. 239,742.55.

procedence: I articipant principalement of cotte amenoration: le produit des droits de timbre cantonaux p	ai ii.	200,142.00,
les parts au produit de timbres fédéraux par fr. 495,221.20 et la taxe des billets par fr. 124,883.44. Accu	sent d	les dépasse-
ments de crédit:		
Droits de timbre; Matière et entretien des appareils. Frais d'achat plus élevés ensuite de plus forte vente	fr.	12,035.90
Droits de timbre; Commissions des débitants. En rapport avec l'accroissement de la vente	»	5,230.02
Taxe des billets; Allocations d'encouragement aux beaux-arts et aux sciences. Allocations extraordinaires		
au Musée des beaux-arts de Berne, ainsi qu'à l'Association cantonale de musique et à la Fédé-		
ration jurassienne de musique		5,996.10
•		

XXV. Emoluments.

Le résultat total accuse une amélioration de fr. 1,811,256,75 au regard du budget et de fr. 992,651,59 au regard du compte de l'année précédente. Présentent principalement des recettes en plus comparativement au budget: les émoluments proportionnels des bureaux du registre foncier (droits de mutation et pour constitution de gages) fr. 285,489.88, les émoluments fixes des bureaux du registre foncier fr. 77,375. —, les émoluments des préfectures fr. 85,720.20, les émoluments des greffes des tribunaux fr. 102,458.80, les émoluments des offices des poursuites et faillites fr. 443,407.15, les émoluments de la Chancellerie d'Etat, fr. 64,945.65, les émoluments de la Direction de la police fr. 410,388. — et les patentes de commis-voyageurs fr. 88,266.40,

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement net est de fr. 8,852.05 supérieur aux prévisions budgétaires et de fr. 267,088.65 au compte de l'année précédente.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le résultat total dépasse le chiffre du budget de fr. 20,691.90 et le chiffre du compte de l'exercice précédent de	
fr. 689.40. Accuse des frais plus élevés au regard du budget:	

XXVIII. Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse.

Le rendement total excède de fr. 66,360.40 le chiffre du budget mais, par contre, il est inférieur de fr. 9,182.— au chiffre du compte de l'année précédente. Présentent des dépenses en plus au regard du budget:

fr. 2,081.65

12,801.50

XXIX. Part au monopole de l'alcool.

Le produit net dépasse de fr. 1,275,077.60 les prévisions budgetaires mais, par contre, il est de fr. 259,940.50 inférieur au compte de l'exercice précédent. L'amélioration au regard du budget provient du fait que la part des cantons a été fixée sur la base de fr. 3.60 par tête de population domiciliée au lieu de fr. 1.50 prévu au budget. Exigèrent des dépenses en plus:

fr. 4,253.10

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

La part aux cantons fixée à fr. —. 80 par tête de population domiciliée est restée la même que l'année passée.

XXXI. Taxe militaire.

Le produit total excède de fr. 398,254.60 le chiffre du budget et de fr. 45,365.54 celui de l'exercice précédent. Accusent des dépenses en plus comparativement au budget:

Taxe militaire; Part de la Confédération, 50 %. Dépenses plus élevées correspondant aux recettes en plus fr. 372,270.30 Frais de taxation et de perception; Frais de perception, d'impression et de poursuites. Provisions de per-

ception plus élevées correspondant à l'encaissement accrû de la taxe » 16,870.35

XXXII. Impôts directs.

Au regard du budget, le produit total des impôts directs présente une plus-value de fr. 6,668,758.50 et de francs 1,829,289.71 comparativement au compte de l'année 1947. Participent à l'accroissement de recettes comparativement au budget par une augmentation de rendement:

Présentent des dépassements de crédit comparativement au budget: Frais d'administration; Frais d'impression. La nouvelle impression des feuilles de déclaration d'impôt pour 1949/50 et les annexes occasionna le surplus de dépenses	fr. 37,080.81 34,994.84 34,282.40 200,000.— 961,700.—
XXXIII. Parts au redevances fédérales.	
Le produit net dépasse de fr. 4,896,322.48 les prévisions budgétaires, mais, par contre, il est d inférieur au compte de l'exercice précédent. Participent à cette plus-value au regard du budget: Par des recettes en plus:	e fr. 1,044,574.46
Impôt fédéral de défense nationale, IVº période	fr. 4,500,000. — » 599,206.52 » 200,000. —
Par contre, par des dépenses en plus:	fr. 5,299,206.52
Frais d'administration et recettes en moins fr. 102,884.04 Impôt fédéral de défense nationale, supplément	fr. 402,884.04
Plus-values nettes comme ci-dessus	fr. 4,896,322.48
Les frais d'administration accusent les dépassements de crédit suivants: Frais d'impression. Nouvelle impression des feuilles de déclaration d'impôt 1949/50 et des annexes Subsides aux communes. Indemnité aux communes pour l'exécution de l'impôt de défense nationale	fr. 33,646.60 » 82,521.—
XXXIV. Divers.	
Les dépenses totales excèdent de fr. 1,942,857.56 les prévisions budgétaires mais, par contre, ell 5,714,137.95 inférieures au compte de l'exercice précédent. Accusent des moins-values comparativem	
par des dépenses en plus: Allocations de renchérissement au personnel de l'Etat	fr. 2,185,102.35 » 290,639.25 » 219,353.25 » 414,251.80
du 13 septembre 1948, n'était pas prévu au budget. Foyer des mères et nourrissons de l'Elfenau à Berne, subside aux frais d'agrandissement Aide financière à l'agriculture, versement au Fonds pour l'octroi d'aides aux ouvriers agricoles et aux paysans de montagne	300,000.—310,737.70
Foyer jurassien pour enfants arriérés à Delémont, subside de construction	» 100,000.—
Par des recettes en plus:	fr. 3,820,084.35
Succession en déshérence	fr. 16,896.95 * 1,479,305.— fr. 1,496,201.95
Par des dépenses en moins: Frais de la visite médicale du personnel de l'Etat par le procédé de la radioscopie	fr. 3,205.—
Divers	» 377,819.84
Total des plus-values	fr. 1,877,226.79
Moins-values nettes comme ci-dessus Les recettes et dépenses comptabilisées sous «Divers» sont les suivantes: Recettes:	fr. 1,942,857.56
Solde du crédit non utilisé du château de Villars-les-Moines	, fr. 2,219.80 » 8,830.15 » 12,966.—
Indemnité des Forces motrices bernoises S.A. pour les dégâts causés à Mitholz par suite du glissement de terrain	» 335,000.—
A reporter	359,015.95

Report	_	359,015.95
Remboursement du fonds central de compensation suivant bouclement de compte pour l'année 1947	fr.	4,370.55
Subvention fédérale à l'assurance maladie des enfants de diverses communes	»	752.—
Dommages causés par le gel et les éléments dans le IVe arrondissement pour 1947 fr. 569.60		
Maternité de Berne, policlinique		
Préfecture de Courtelary, logement du gendarme		
Route de Kreuzweg-Heimenschwand-Jassbach, correction	»	925.09
Remboursement d'une prime d'assurance non professionnelle	*	28.80
Total des recettes	fr.	365,092.39
Dépenses:		
Bonification des frais d'hôpital et de médecin pour un accident à l'administration de l'impôt	fr.	1,029.35
Conférence des directeurs des finances, quote-part des frais	*	2,847.40
Frais du service d'ordre à l'occasion des fêtes de la Constitution	*	1,703.30
Amélioration de l'acoustique à la halle des fêtes et des expositions à Berne, quote-part des frais.	*	18,999.75
Allgemeine Treuhand A.G. pour l'examen de l'administration des finances	»	10,385.—
Part de l'Etat à l'assainissement des communes jurassiennes	»	1,210.65
Subventions fédérales et cantonales à l'assurance-maladie des enfants de diverses communes	*	1,128.—
Frais de l'Institut psychotechnique pour sa participation lors de la préparation du système pour établir le classement pour le personnel de l'Etat		1,000.—
Surplus de frais pour les travaux de remise en état par suite du glissement de terrain à Mitholz.	» »	7,285.05
Traitement d'aides de l'Office du personnel	<i>"</i>	684.05
Mise à disposition pour l'achat de deux machines comptables «National» pour la comptabilité de	"	001.00
l'Etat	»	41,000.—
Total des dépenses	fr.	87,272.55
Excédent des recettes	fr.	277,819.84
Au budget, il était prévu un excédent de dépenses de	*	100,000. —
Amélioration comparativement au budget comme ci-dessus	fr.	377,819.84

Compte ordinaire.

D. Bilan.

Compte des éléments de la fortune.

Pages 8 et 9 et pages 81 à 141.

rages o et 9 et pages of a 141.	
La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1948, de fr. 48,606,887.70 ainsi qu'il a été indiqué pose comme suit:	olus haut, se décom-
Actif:	
Forêts	fr. 26,509,514.—
Domaines	» 89,764,531.—
Caisse des domaines	» 21,934.45
Bien privés provenant de la souveraineté de l'Etat	» —.—
Caisse hygothécaire	» 30,000,000.—
Banque cantonale	» 40,000,000.—
Capitaux de chemins de fer:	
a. Titres	» 69,667,997.85
b. Avances	»
Participations et papiers-valeurs	» 62,041,501.25
Caisses	» 1,357,652.16
Reliquats actifs	» 36,969,198.60
Créances en compte courant	» 49,242,526.82
Inventaire du mobilier	» 15,590,328.56
Fortune à affectation déterminée	» 55,427,156.09
Total de l'actif	fr. 476,592,340.78
·	11. 470,002,040.70
Passif:	
Caisse des domaines	fr. 4,528,180.44
Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 16,461,085.30
Reliquats passifs	» 5,700,262.29
Dettes en compte courant	» 138,955,425.05
Emprunts	» 262,340,500.—
Appels de fonds temporaires	» —.—
Total du passif	fr. 427,985,453.08
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 48,606,887.70
Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:	
•	fr. 1,394,257,075.73
Avoir: Augmentations du passif et diminutions de l'actif	» 1,387,831,248.17
Augmentation nette (pour les détails, voir pages 4 et 5)	
La majeure partie de ce mouvement concerne le Fonds d'administration.	11. 0,425,021.50
A. Fortune active.	
I. Fonds capital.	
Ce fonds accuse les changements ci-après:	

de londs decade les changements et après.		
Augmentations		1,424,432.30
Diminutions	*	6,363,985.75
Diminution nette		4,939,553.45
Fortune nette au 1er janvier	*	301,955,766.26
Fortune nette au 31 décembre	fr.	297,016,212.81
La diminution nette résulte de:		
Augmentations:		
Plus-values de forêts vendues		63,340.—
Frais en moins d'acquisitions de forêts	*	2,020.—
A reporter	fr.	65,360.—

		Report	fr.	$65,\!360.$ —
Cessions de droits			*	550.—
Relèvements d'estimation de forêts			*	7,900.—
Plus-values de domaines vendus			»	41,917.90
Frais en moins d'acquisitions de domaines			*	258,060.—
Cessions de droits			*	737.50
Relèvements d'estimation de domaines			*	263,200.—
Acompte sur Caisse des domaines			*	
Capitaux de chemins de fer:				
a. Titres, augmentation et bénéfices de cours			»	213,800.—
b. Avances, nouveaux prêts			»	Anthorna and an annual
c. Fonds d'amortissement, prélèvement			»	-
Participations et papiers-valeurs; augmentation et bénéfices de cour-			*	97,345.30
	Total	des augmentations	fr.	948,870.70
Diminutions:				
			e	000
Moins-values de forêts vendues			fr.	980.—
Excédents de prix d'achat de forêts			*	2,200.—
Réduction d'estimation de forêts			*	
Moins-values de domaines vendus			»	54,440.—
Excédents de prix d'achat de domaines			»	57,505.85
Réductions d'estimations de domaines			*	48,540.—
Capitaux de chemins de fer:				
a. Titres, remboursement et radiations			*	21,598.30
b. Avances, remboursement et radiations			*	
c. Fonds d'amortissement, versements			*	5,168,500.—
Participations et papiers-valeurs, remboursements			»	534,660.—
	Tota	al des diminutions	fr.	5,888,424.15
Dimin	ution nett	e, comme ci-haut	fr.	4,939,553,45

A. Forêts domaniales.

La valeur des forêts domaniales a augmenté du montant de l'estimation cadastrale des objets achetés et de celui des relèvements d'estimation d'au total fr. 9,920.—, tandis que la taxation foncière des forêts vendues et les réductions d'estimation font fr. 10,700.—. Il y a donc une diminution nette de fr. 780.—. A la fin de l'exercice, l'estimation des forêts domaniales ascende à fr. 26,509,514.—.

B. Domaines.

Les changements sont ici les	suivants	:
------------------------------	----------	---

Augmentations:

Augmentations:			
Estimation cadastrale des domaines acquis	fr. »	301,670. — 263,200. —	
Total des augmentations	fr.	564,870.—	
Diminutions:			
Estimation cadastrale des domaines vendus	fr. »	72,745. — 48,540. —	
Total des diminutions	fr.	121,285.—	
Augmentation nette	fr.	443,585.— 89,320,946.—	
Etat au 31 décembre	fr.	89,764,531.—	
C. Caisse de domaines. La dette nette de cette caisse a diminué de fr. 31,254.55, savoir:			
La dette nette de cette caisse a diminué de fr. 31,254.55, savoir:			
	fr. * fr.	73,610.— 60,960.40 134,570.40	
La dette nette de cette caisse a diminué de fr. 31,254.55, savoir: Recettes: Ventes de forêts	fr.	60,960.40 134,570.40 103,315.85	
La dette nette de cette caisse a diminué de fr. 31,254.55, savoir: Recettes: Ventes de forêts	fr.	60,960.40 134,570.40	

D. Biens privés provenant de la souveraineté de l'Etat.

Aucun mouvement en 1948.

E. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont *augmenté* chacun de fr. 17,898,371.97 et le mouvement des capitaux a été de fr. 407,034,003.71 au doit et à l'avoir.

F. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. L'actif et le passif ont augmenté chacun de fr. 10,967,294.27. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 12,930,546,503.30 au doit et à l'avoir.

G. Capitaux de chemins de fer.

a. Titres.

Le portefeuille des papiers-valeurs de chemins de fer a augmenté de fr. 192,201.70 au cours de l'exercice. Il se présente comme suit:

Augmentations.

Chemins de fer de l'Oberland bernois, reprise d'action de priorité	fr.	213,800.—
Diminutions.		
Chemin de fer du Simmental, remboursement		21,598.30
Chemin de fer du Gürbetal-Berne-Schwarzenbourg, remboursement	*	,
Chemin de fer Berne-Neuchâtel	*	
Total des diminutions	fr.	21,598.30
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	192,201.70
Valeur du portefeuille au commencement de l'année	*	69,475,796.15
Valeur à la fin de l'année	fr.	69,667,997.85

b. Avances.

Aucun mouvement en 1948. Valeur comptable radiée.

c. Fonds d'amortissement des chemins de fer.

Par suite d'un versement de fr. 5,168.50 dans ce fonds, la fortune de celui-ci a passé de fr. 11,292,585.30 au commencement de l'exercice à fr. 16,461,085.30 à la fin de l'exercice.

H. Participations et papiers-valeurs.

Ensuite de remboursement et de radiations, le portefeuille a diminué de	fr.	534,660. —
Bénéfices de cours sur obligations remboursées fr. 89,185.30		
Participation à la «Rimag» S. A	»	97,345.30
Diminution nette		437,314.70
Valeur au commencement de l'année	*	62,478,815.95
Valeur à la fin de l'année	fr.	62,041,501.25

II. Fonds d'administration.

Les changements sont ici les suivants:	
Augmentations	fr. 1,361,492,131.21
Diminutions	» 1,358,806,907.74
Augmentation nette	
Valeur au commencement de l'année, excédent passif	» 44,181,204.67
Valeur à la fin de l'année, excédent passif	fr. 41,495,981.20
L'augmentation nette résulte de:	
Augmentations.	
Caisses, recettes	fr. 187,759,875.15

Caisses, recettes	
Restes actifs, nouveaux mandats de perception	173,314,154.11
Restes passifs, règlements	187,929,971.81
Comptes courants, nouvelles créances et remboursements de dettes»	812,061,492.94
Inventaire du mobilier, acquisitions	426.637.20

Total des augmentations fr. 1,361,492,131.21

Diminutions.

Caisses, dépenses	fr.	187,929,971.81
Restes actifs, rentrées	*	187,759,875.15
Restes passifs, nouveaux mandats de paiement		
Comptes courant, nouvelles dettes et règlements de créances	>>	811,784,783.99
Inventaire du mobilier, éliminations et amortissements	*	254,198.30
Total des diminutions	fr.	1,358,806,907.74
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	2,685,223.47

Au regard de cette augmentation, soit de la diminution de l'excédent passif, il y a par ailleurs une réduction des engagements de fr. 5,168,500.—, effectuée au moyen du Fonds d'administration.

J. Caisses.

Les recettes de district ont encaissé fr. 187,759,875.15 et payé fr. 187,929,971.81. Les recettes et dépenses sans mouvements de fonds, se compensant par écritures réciproques, se sont élevées à fr. 951,036,590.67.

K. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant	l'anné	e par	les ac	dminist	rations	se d	écomposent	comme suit:
A. Forêts								fr. 76,790.—
B. Domaines								» 221,446.25
C. Caisse des domaines								» 340,991.20
G. Capitaux de chemins de fer:								" 010,001.20
a. Titres			120 (00) 120					» 21,598.30
b. Avances								» —.—
c. Fonds d'amortissement								» 5,168,500.—
H. Participation et papiers-valeurs								» 534,660.—
M. Comptes courants								» 811,784,783.99
N. Inventaire du mobilier								» 254,198.30
O. Fortune de l'Etat à destination déterminée								» 3,660,354.68
P. Emprunts								» 19,000,000.—
Q. Appels de fonds temporaires								» —.—
R. Profits et pertes								» 283,287,422.06
1								
							Ensemble	fr. 1,124,350,744.78
La liquidation se présente comme suit:								
Restes avtifs (mandats perception non encaissés) au 16	^{er} jan	vier .					fr. 51,414,919.64
Nouveaux mandats de perception en 1948								» 1,124,350,744.78
							Ensemble	fr. 1,175,765,664.42
Recettes et compensation en 1948								fr. 1,138,796,465.82
Restes actifs au 31 décembre 1948								» 36,969,198.60
restes actins au 51 décembre 1346								30,303,130.00
				Ense	mble, co	omm	e ci-dessus	fr. 1,175,765,664.42
	I. R	petec I	ngceife		mble, co	omm	e ci-dessus	fr. 1,175,765,664.42
A Forêts		_	passifs.	•				
A. Forêts								fr. 76,010.—
B. Domaines								fr. 76,010.— » 665,031.25
B. Domaines								fr. 76,010.— » 665,031.25
B. Domaines						: :		fr. 76,010.— * 665,031.25 * 372,245.75
B. Domaines								fr. 76,010.— » 665,031.25
B. Domaines								fr. 76,010.— 9 665,031.25 9 372,245.75 213,800.—
B. Domaines								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants								fr. 76,010.— » 665,031.25 » 372,245.75 » 213,800.— » —.— » —.— » 97,345.30
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires R. Profits et pertes								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires R. Profits et pertes La liquidation se présente ici comme suit:								fr. 76,010.—
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires R. Profits et pertes La liquidation se présente ici comme suit: Restes passifs (mandats de paiement non exécut		1er j						fr. 76,010.— 3 665,031.25 372,245.75 213,800.— 3 —— 3 97,345.30 3 812,061,492.94 426,637.20 7,172,012.22 24,168,500.— 276,861,594.50 fr. 1,122,114,669.16 fr. 22,552,155.61
B. Domaines C. Caisse des domaines C. Capitaux de chemins de fer: a. Titres b. Avances c. Fonds d'amortissement H. Participations et papiers-valeurs M. Comptes courants N. Inventaire du mobilier O. Fortune de l'Etat à destination déterminée P. Emprunts Q. Appels de fonds temporaires R. Profits et pertes La liquidation se présente ici comme suit:		1er j						fr. 76,010.—

Dépenses et compensations en	1948 .													fr. 1	,138,966,562.48
Restes passifs au 31 décembre															

Ensemble, comme ci-dessus fr. 1,144,666,824.77

M. Comptes courants.

Les débiteurs et avances ont diminué de fr. 22,144,355.27 et les créditeurs et dépôts de fr. 22,421,064.22.

Débiteurs et avances. Participent essentiellement à cette diminution: Le compte-courant avec la Banque cantonale par fr. 28,000,000.— et le recul des arriérés d'impôts dans la commune de Berne, par suite de la perception avancée des impôts de l'Etat pour 1948 fr. 2,000,000.—. Il y a par contre les augmentations suivantes: Avance au Sanatorium bernois de Montana fr. 2,500,000.—, les contributions des communes à l'A.V.S. par fr. 3,000,000.— et diverses avances à la Direction des travaux publics et à l'Office cantonal du travail par fr. 2,500,000.—.

Créditeurs et dépôts. Amortissement d'emprunt par suite de remboursement de la part non convertie en 1947 de l'emprunt $3\frac{1}{2}$ % de 1933 et de l'emprunt $3\frac{3}{4}$ % de 1941 par fr. 13,000,000.—, de la cédule auprès de la Banque cantonale par fr. 2,000,000.—, de l'avoir sur les impôts fédéraux dont la taxation a eu lieu, soit fr. 2,500,000.—, des fonds mis à disposition de l'agriculture pour les dommages résultant de la sécheresse et pour améliorations foncières, soit francs 3,000,000.—, le compte-courant avec l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière, soit fr. 2,000,000.—.

Le passif des comptes-courants contient les mises en réserve suivantes:

I. Réserves.		
A. Réserves libres:		
Bénéfice de la dévaluation I	fr.	141,774.50
Bénéfice de la dévaluation II	*	361,412.45
Compte pour affectations particulières	*	4,837,000.—
Ensemble	fr.	5,340,186.95
B. Réserves des Directions:		
I. Administration générale.		
Part au Sport-Toto	fr.	33,362.40
IIIa. Justice.		
Part à la «Seva»	fr.	7,594.15
IV. Affaires militaires.		
	fr.	233,601.97
Protection aérienne civile	»	341,195.90
Part au Sport-Toto	»	100,799.25
Xb. Chemins de fer.		
Fonds I. Améliorations techniques	fr.	107,071.60
Fonds II. Améliorations techniques	» »	78,634.55 241,788.60
		211,100.00
XII. Finances.	C	00.000.00
Diverses mises en réserve	1г.	92,377.93
VII. Affaires communales.		
«Seva»-réserve	fr.	3,800.45
Ensemble	fr.	1,240,226.80
II. Mises en réserve avec affectations déterminées.		
IIIa. Justice.		
Part à la «Seva»	fr.	7,594.15
Commission d'experts pour la réforme judiciaire	. »	2,836.50
IIIb. Police.		
Pénitenciers	fr.	1,099,141.61
Emoluments de patentes	. »	359.30
A reporter	r fr.	1,109,931.56

VI. Instruction publique.	Report	fr.	1,109,931.56
Bibliothèque Weese		fr.	2,449.50
Subvention fédérale pour travaux de l'Institut physiologique		*	3,025.97
Alimentation et habillement d'écoliers		*	107,745.75
Compte de consignation pour mises à la retraite anticipées		*	121,657. —
Fonds de recherches, prof. Steck		»	226.95
Laboratoire inorganique, fonds D^r Wander		*	2,241.—
Décoration artistique de l'Université		*	3,778.25
Subvention fédérale pour l'école primaire		»	120,944.60
Secours au personnel		»	2,003.55 1,075.85
Legs Dr Nüesch (Institut de chimie)		» »	6,238.65
Université, travaux de rénovation		<i>"</i>	5,235.60
Achat d'œuvres d'art		»	26,280.56
Ecoles moyennes, dépôts pour déductions de traitements, service actif		»	9,587.—
Prélèvement sur la dîme de l'alcool		*	55,613.95
Instituts universitaires, aménagement		*	43,330.86
Ecole de thérapeutique vocale de Münchenbuchsee, legs Lehmann		*	3,049.75
Vitraux armoriés de la Cathédrale, restauration		*	6,000.—
Pestalozzi, fête commémorative 1946		*	4,052.40
Conservation de monuments historiques		*	14,400.—
VIII. Assistance publique.			
Subvention fédérale, mise en réserve		fr.	290,738.86
Assistance des Suisses à l'étranger		»	4,772.43
Camp de travail à Anet		»	17,281.80
«Seva», subvention pour allocations à des établissements		»	63,509.90
«Seva», lutte antialcoolique		»	129,785.49
«Seva», fonds spécial de secours extraordinaires		*	30,591.75
Malades étrangers au canton		»	4,351.51
Exposition nationale, Zurich		*	1,413.20
Aide sociale de guerre, réserve de $6\frac{1}{3}\%$		*	710,856.09
Fonds pour recherches des causes d'indigence		*	18,038.95
Subvention fédérale pour vieillards, veuves et orphelins		*	250,025.85
Mise en réserve pour les maisons d'éducation de l'Etat et privées		*	553,039.70
Mise en réserve pour les établissements de Sonvilier et de Landorf		*	500,000.—
IXa. Economie publique.			2.400
Exposition industrielle de Berthoud		fr.	
Musée des arts et métiers, collections technologiques		»	649.30
Dépôt pour la Chambre du commerce		»	1,296.40 749.06
Dons de métaux, Berne		» »	23,802.58
Encouragement de la sculpture sur bois		<i>"</i>	120,000.
Actions d'aide professionnelle et cours de perfectionnement		»	45,014.03
Instruction professionnelle		»	61,725.05
Fonds pour l'encouragement d'associations économiques		»	8,500.—
			ŕ
IXb. Service sanitaire.			
Extension du service des aliénés		fr.	4,867.94
Xa. Travaux publies.			00.000
Plans cadastraux, assurance contre l'incendie		fr.	30,000.—
Berne, Institut de botanique, nouvelle construction et rénovation		»	643,223.90
Berne, Hôtel de Diessbach, réfection		» "	70,000. — 4,830. —
Berne, Hôtel du Gouvernement, transformation		» »	10,000.—
Plan d'aménagement de l'Aar		» »	629,359.10
Delémont, Ecole de sculpture sur bois, construction nouvelle		<i>"</i>	16,877.—
Berne, façade du Stift, réfections		»	159,500.—
Berne, Ecole d'application, entretien		»	25,661.10
Berne, mise en réserve pour constructions urgentes de l'Etat		»	1,884,000.—
Sonvilier, asile, alimentation en eau		*	2,782.85
	. reporter	fr.	7,972,212.59

	Report	fr.	7,972,212.59
Route Aarwangen-Niederbipp, aménagement		*	50,000.—
Sarine, digues de hautes eaux, rive droite		*	28,872.95
Villars-les-Moines, château, transformation		*	12,031.30
Thoune, école normale, agrandissement		*	$612,\!088.45$
Projets de travaux		*	99,566.95
Recherche de nappes d'eaux souterraines		*	12,352.15
Berne, nouvelle caserne d'officiers		*	51,787.50
Bâtiments de l'Etat, divers objets		*	18,470.47
Thorberg, reconstruction de l'annexe		»	17,282.15
Zollbrück, nouveau pont sur l'Emme		»	9,352.60 $36,770.70$
Bâtiments de l'Etat, report de crédit		» »	18,720.80
Thorberg, reconstruction du bâtiment principal		<i>"</i>	299,810.95
Worben, établissement, aménagement d'un trottoir		»	21,000.
Saint-Jean, reconstruction du bâtiment nº 23		»	42,476.10
Berthoud, château, local pour cycles		*	6,000.—
Oberbipp, foyer d'éducation, salle de bain		*	8,600.—
Berne, viaduc de la Lorraine, murs de soutènement		*	114,000.—
Route Frutigen-Kandersteg, travaux de déblaiement à Stegenbach		*	6,131.50
Routes cantonales dans le 1er arrondissement		*	60,223.—
Routes cantonales dans le Ve arrondissement		*	75,651.70
Berne, caserne, rénovation		*	17,000.—
IXa. Office cantonal du travail.			
Ecole de sculpture sur bois de Brienz		fr.	130,000.—
Création de possibilités de travail pour peintres et sculpteurs		»	9,431.10
Mesures contre le chômage, bénéfice de dévaluation I		<i>"</i>	532,984.65
Mesures contre le chômage, bénéfice de dévaluation II		»	174,945.68
Mesures contre la pénurie de logements		»	93,412.47
Subventions pour la construction de logements		»	3,961,181.79
			,
XII. Finances.			
Personnel de l'Etat, perfectionnement		fr.	4,560.90
Réserve pour buts spéciaux		*	113,400. —
Bureau de statistique		*	20,000.—
Taxe des automobiles		*	5,407,643.58
Fonds pour l'entretien du château de Villars-les-Moines		*	49,699.—
Caisse d'aide aux agriculteurs pour secours		*	274,499.— 50,881.—
Contribution cantonale de crise, lutte contre le chômage		*	50,881.—
XIII. Agriculture.			
Restitutions de primes		fr.	13,216.70
Immeubles ruraux, transactions		*	18,494.55
Améliorations foncières comme travaux de chômage		*	232,746.70
Aide aux viticulteurs victimes du gel		*	396.—
Ecole de maréchalerie		*	18,855.23
Aide aux paysans des régions montagneuses		*	1,266.75
Ecole d'économie alpestre de Zweisimmen, intérêts du fonds de bâtisse		»	43,146.20
Mesures pour le développement de la culture des champs		» "	92,923.44 $6,185.50$
Nettoyages d'alpages et améliorations foncières		» »	8,569.65
Aide aux régions éprouvées par la sécheresse		»	352,216.15
Améliorations extraordinaires			1,351,495.16
Améliorations foncières dans les régions montagneuses		»	7,000.—
Améliorations foncières au moyen du bénéfice de dévaluation I		»	65,252.15
Culture des champs en montagne		»	33,520.60
Améliorations foncières, restitutions		*	1,835.65
XIV et XV. Forêts et forêts domaniales.			
Forêts domaniales		fr.	77,788.66
Nouveau compte d'exploitation))	126,910.72
Emoluments pour le courtage de bois		»	179,364.15
Subvention pour bois provenant de forêts éloignées		»	24,542.—
«Seva», encouragement de l'économie forestière		»	5,000.—
			23,073,766.99

250,477.—

228,840.01

	Report	fr. 23,073,766.99
XXXII. Intendance de l'Impôt.		
Impôt fédéral de défense nationale, IIIe période		fr. 469,565.45
Sacrifice de défense nationale, II ^e période		» 64,971.60
Impôt fédéral de défense nationale, IVe période		» 2,176,088.50
		0.000.15
Sacrifice de défense nationale, I ^{re} période		
Réserve pour éliminations d'impôts		» 3,194,018.56
Contribution cantonale de crise, IVe période		» 23,480.70
Impôt fédéral de défense nationale, I ^{re} et II ^e périodes		» 49,507.05
Impôt cantonal de défense nationale, I ^{er} et II ^e périodes		» 272,804.22
Impôt forfaitaire de défense nationale		» 18,239.80
Achat de machines, réserve		» 15,000.—
V. Cultes.		
		fn 10.199
Vitraux de nouvelles églises		fr. 10,182
		fr. 29,370,907.32
		Name and Address of the Owner o
Récapitulation.		
-		f.
Réserves libres		
Réserves des Directions		» 1,240,226,80
Mises en réserve avec affectation déterminée		» 29,370,907.32
	Total	fr. 35,951,321.07
	1 otat	11. 00,001,021101
N. M. 199		
N. Mobilier.		
La valeur estimative a augmenté, net, de fr. 172,438.90 et concerne l'inventaire de	établis	sements de l'Etat.
III. Biens de l'Etat à affectation déterminée.		
mi zione de l'ziae a ancolation determines.		
O. Fonds n ^{os} 1—69 (art. 2 de loi sur les finances du 3 juillet 1938)		
Les recettes sont de		fr. 7,172,012.22
Les dépenses de		» 3,660,354.68
Recettes en plus = Augmentation nette de fortune		fr. 3,511,657.54
Avoir net au 1 ^{er} janvier		» 51,915,498.55
Avoir net au 31 dé	cembbre	fr 55 427 156 09
About the da of de	Cemoure	11. 00,427,100.00
Participent essentiellement à cette augmentation:		
Nº 27. Fonds de secours pour les hospices et établissements de charité		fr. 257,320.30
No 30. Caisse hypothécaire, Fonds de réserve		» 400,000.—
Nº 41. Fonds de réserve de l'administration forestière		» 258,351.15
Nº 58. Fonds d'amélioration du régime pénitentiaire		» 134,130.98
Nº 68. Banque cantonale, Fonds de réserve		» 200,000.—
No 70. Fonds de compensation fiscale.		1.50
		» 1 344 639 50
No 71 Fonds spécial pour compensation fiscale		» 1,344,639.50 » 274.023.60
Nº 71. Fonds spécial pour compensation fiscale		» 1,344,639.50 » 274,023.60 » 250,477.—

B. Engagements.

 N^{o} 72. Fonds pour subsides de construction aux hôpitaux de communes et de district »

Nº 73a. Fonds du Sport-Toto en faveur d'associations de gymnastique et de sport »

P. Emprunts.

La dette-emprunts a diminué de fr. 5,168,500. — ensuite de remboursements et s'élevait à fin 1948 à fr. 262,340,500.—.

Q. Appels de fonds temporaires.

Plus aucun engagement.

Fonds spéciaux.

A. Fortune de fondations.

Pages 147 à 171.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 3 juillet 1938, la fortune des fondations concerne l'avoir de fondations et d'établissements, possédant la personnalité juridique, qui est administré par l'Etat, sans égard au fait de savoir et ces deniers sont affectés directement ou indirectement à des fins publiques.

Recettes en 1948	fr. 22,884,291.52 » 11,845,940.95
Recettes en plus = augmentation nette de fortune	fr. 11,038,350.57 » 138,885,220.50
Fortune nette au 31 décembre	fr. 149,923,571.07
Participent principalement à l'augmentation de l'avoir:	
Hôpital de l'Île	fr. 156,694.25
Caisse d'assurance du corps enseignant primaire	» 2,743,749.60
Caisse d'assurance des maîtres aux écoles moyennes	4 000 0 0
cause a assurance des matries dux ecores moyennes	» 1,632,070.—
Fonds C. L. Lory	» 1,632,070.— » 142,043,50
	, ,
Fonds C. L. Lory	, ,
Fonds C. L. Lory	» 142,043,50

B. Fortune de droit privé.

Pages 173 à 201.

Cette récapitulation de la fortune de droit privé de l'Etat, selon l'article 1^{er} de la loi du 3 juillet 1938, concerne des fonds qui, appartenant au canton, sont toutefois constitués et alimentés entièrement ou partiellement par les libéralités de particuliers et qui ont une affectation déterminée.

Recettes en 1948		
Dépenses	»	1,148,574.75
Recettes en plus = augmentation nette de fortune	fr.	144,774.72
Fortune nette au 1er janvier	»	6,603,971.35
Fortune nette au 31 décembre	fr.	6,748,746.07
Fonds accusant une augmentation notable:		
Fonds cantonal des vignes	fr.	17,153.36
Fonds Frédéric-Emile Welti	*	31,314.20
Fonds Hélène Welti		28,682.50
Fonds de prêts et de bourses à l'Université de Berne	»	55,763.—

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1948.

Berne, le 10 mai 1949.

Le contrôleur cantonal des finances, V. Michel.

Index proportionnels

Annexe.

A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900-1948.

Recettes brutes Dépenses brutes

		Recettes	s prutes	vepens	es prutes	3		Index	(proport	ionnels			
		tota	les	to	tales		1900 =	= 100		1913 =	= 100		
		Fr	٠.	F	r.	Re	ecettes	Dépens	es Re	cettes	Dépens	es	
1900		24,27	0,396	24.2	45,055		100	100		60	60		
1910		34,79			97,350		143	145		85	87		
1913		40,58	•		64,712		167	168	1	.00	100		
1920		93,90			34,505		387	401		231	239		
1926		98,45			68,089		406	412		242	246		
1928		103,68	15		83,392		427,2	428		255,4	255,	9	
1930		108,32	165 0 00000	1000 00 00 00	71,731		446	445		266,8	266	_	
1932		115,17			01,804		475	500		284	298		
1934		112,57			56,380		466	501		278	298		
1936		115,36		120000000000000000000000000000000000000	63,690		475	521		284	310		
1939		120,59		-	16,324		497	529		.04 !97	315		
1940		132,90		100 00 000	15,409		547	564		327	335		
1942		158,16	100		63,825		652	649		390	387		
1943		163,44			48,422		679	670		02	400		
1944		171,21					705	704					
1945		177,22			75,301 79,853		737	735		22 38	$\begin{array}{c} 420 \\ 440 \end{array}$		
1946		184,51			00,168		760	760		54	453		
1947		204,61			05,053		843	841		504	502		
1948		222,67			00,448		917	919		548	547		
1310		222,01	.,2	222,0	00,110		711	717		710	341		
I. Produit de la fortune de	I	Recet	tes n	ettes.	. en	milli	ers o	de fr	ancs.				
l'Etat													10.10
	1900	1910	1913	1920	1928	1934	1938	1942	1944	1945	1946	1947	1948
a. Forêts	539	647	701	1,007	1,040	540	543	2,089	1,879	1,977	2,762	1,931	1,709
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	2,331	2,484	2,586	2,642	2,645	2,782	2,837	2,852	2,848
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,716	1,870	1,501	1,350	1,351	1,350	1,351	1,350	1,352	1,350
d. Banque cantonalee. Caisse de l'Etat	$710 \\ 643$	1,100	1,300	1,950	2,400	2,000	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600
			872	1,266	3,415	2,015	1,825	2,937	2,138	1,378	2,161	3,433	3,043
Total	4.055	4,928	5,869	7,368	11,056	8,540	7,904	10,619	9,612	9,088	10,710	11,168	10,550
II. Emoluments (sans les			200 200 200 20										100 100 0000
droits de mutation) .	659	913	1,154	1,493	3,258	3,476	3,757	2,872	2,822	2,193	3,911	4,282	5,249
III. Monopoles et régales													
a. Chasse, pêche, mines	49		61	98	113	73	46	92	91	150	134	112	102
b. Régie des sels	876	899	918	374	1,108	1,012	1,222	968	1,033	889	886	835	984
c. Part au produit du mo-													
nopole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	1,000	-	207	596	828	1,344	1,317	2,399	2139
d. Part au produit de la													
Banque nationale		272	316	832	731	551	551	583	583	583	583	583	583
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	2,952	1,636	2,026	2,239	2,535	2,966	2,920	3,929	3,808
IV. Impôts													
1. Impôts directs													
a. Impôt du revenu, de la													
fortune et du capital	6,221	9,447	10,740	34,290	35,482	37,517	38,058	40,776*	54,510	61,589	67,010	79,887	81,717
b. Parts aux contributions									Total Control of the				
fédérales	_				-	-	_	2 0 0 0		14,891	10,199	15,062	14,017
c. Taxe militaire	240	364	442	937	970	776	682	1,591	1,138	1,722	1,335	1,097	1,143
			1 / 12 12/	201201				1.010.00		core consta			040

 $9,811 \quad 11,182 \quad 35,227 \quad 36,452 \quad 38,293 \quad 38,740 \quad 42,367 \quad 55,648 \quad 78,202 \quad 78,544 \quad 96,046 \quad 96,877 \quad 78,789 \quad 78,799 \quad 78$

Total 6,461

^{*)} Prélèvement pour amortissement fr. 6,964,627.07.

2. Autres impôts													
a. Taxe des successions et	1900	1910	1913	1920	1928	1934	1937	1942	1944	1945	1946	1947	1948
donations	504	577	630	1,800	2,276	2,678	2,423	3,874	3,392	3,198	3,333	4,455	4,722
b. Timbre	585	723	910	1,532	3,712	2,490	3,675	3,670	3,683	4,154	4,503	5,124	5,258
c. Droits de mutation	637	1,452	1,090	2,019	1,917	1,632	2,266	2,792	2,533	3,074	3,970	3,759	3,785
d. Redevances pour forces hydrauliques	-	85	103	129	184	281	301	296	460	460	462	470	471
e. Emolument de patentes		03	103	129	104	201	301	290	400	400	402	410	711
d'auberges	940	1,053	1,076	947	1,092	1,122	1,141	1,136	1,152	1,153	1,149	1,194	1,184
	2,666	3,890	3,809	6,427	9,181	8,203	9,809	11,768	11,220	12,039	13,417	15,002	15,420
1000			0,007	·, · · ·			7,007	11,100		2-,007	10,11	20,000	
V. Divers													
Amendes et confiscations .	5	4	13	9	11	1,492*	4,255*	°) 3,924*) 338	306	386	490	641
Total général	15,839	21,788	24,388	52,993	62,910	61,640	66,488	73,789	82,175	105,794	109,888	130,917	132,545
		_		0.1									
T. D. 1.6.1.1. ()		Pa	arts en	% a	ux rec	ettes r	1ettes	totale	S.				
I. Produit de la fortune de l'Etat	1900	1910	1913	1920	1928	1934	1938	1942	1944	1945	1946	1947	1948
a. Forêts	3.40	% 2,97	% 2,87	% 1,9	% 1,67	% 0,88	0.82	% 2,83	2,28	% 1.97	2,51	$^{\%}$ 1,48	$^{\%}$ 1,29
b. Domaines	5,40 $5,18$	5,66	5,05	2,69	3,70	4,03	3,99	3,58	3,22	$\frac{1,87}{2,63}$	$\frac{2,51}{2,58}$	2,18	2,15
c. Caisse hypothécaire	8,47	6,91	7,23	3,23	2,99	2,44	2,03	1,83	1,64	1,28	1,23	1,03	1,02
d. Banque cantonale	4,48	5,05	5,33	3,67	3,81	3,24	2,40	2,17	1,95	1,50	1,45	1,22	1,21
e. Caisse de l'Etat	4,05	2,06	3,57	2,38	5,43	3,27	2,75	3,98	2,60	1,30	1,96	2,62	2,30
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,60	13,86	11,89	14,39	11,69	8,58	9,73	8,53	7,97
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	4,17	4,19	4,73	2,81	5,17	5,64	5,65	3,89	3,43	3,02	3,56	3,27	3,96
III. Mononolog et végales													
III. Monopoles et régales a. Chasse, pêche, mines	0,30	0,27	0,25	0,18	0,18	0,12	0,07	0,12	0,11	0,14	0,12	0,09	0,08
b. Régie des sels	5,52	4,13	3,76	0,7	1,76	1,64	1,84	1,31	1,26	0,84	0,81	0,64	0,74
c. Part au produit du mo-	•	*******	100 * 41 450	,	55 J	,	,					*********	
nopole de l'alcool	6,75	4,65	4,37	2,19	1,59		0,31	0,81	1,01	1,27	1,20	1,83	1,61
d. Part au produit de la													
Banque nationale		1,25	1,29	1,57	1,16	0,89	0,83	0,79	0,71	0,55	0,53	0,45	0,44
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	4,69	2,65	3,05	3,03	3,09	2,80	2,66	3,01	2,87
IV. Impôts													
1. Impôts directs													
a. Impôt du revenu, de la													
fortune et du capital	39,32	43,45	44,03	64,7	56,40	60,86	57,24	55,26	66,34	58,22	60,98	61,02	61,65
b. Parts au contributions												100 100 100 10	200 12 200 12
fédérales	1.51	1,67	1,81	1 76	1,54	1,26	1 02	2,16	1 20	14,08	9,28	11,50	10,58
				1,76			1,03	-	1,39	1,63	1,22	0,84	0,86
Total	40,83	45,12	45,84	66,46	57,94	62,12	58,27	57,42	64,97	67,73	73,93	71,48	73,09
2. Autres impôts													
a. Taxe des successions et													
donations	3,18	2,60	2,59	3,39	3,61	4,34	3,64	5,25	4,13	3,02	3,04	3,40	3,56
b. Timbre	3,69	3,33	3,73	2,89	5,90	4,04	5,53	4,98	4,48	3,93	4,10	3,92	3,97
c. Droits de mutation	4,02	6,60	4,48	3,81	3,05	2,65	3,41	3,78	3,08	2,91	3,61	2,87	2,86
d. Redevances pour forces hydrauliques		0,40	0,43	0,24	0,30	0,46	0,45	0,40	0,56	0,43	0,42	0,36	0,36
e. Emolument de patentes		J, TU	V, TU	C,47	0,00	0,40	0,40	0,40	0,00	0,40	0,44	0,00	0,00
d'auberges	5,94	4,80	4,43	1,78	1,73	1,82	1,72	1,54	1,40	1,09	1,05	0,91	0,89
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	14,59	13,31	14,75	15,95	13,65	11,38	12,22	11,46	11,64

V. Divers	0.00	0.07	0.05		0.07	0.45**		# nc	0.1-			c ==	
Amendes et confiscations .	0,02	0,01	0,05	(,01	0,01	2,42*)	6,39	5,32	0,41	0,29	0,35	0,37	0,48
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

^{*)} Divers compris.

Re	ecette	es ne	ettes.	Ind	ex p	ropo	rtion	nels,	1913	3 == 1	00.		
I. Produit de la fortune de					•	•		,					
l'Etat	1900	191	0 1913	1920	1928	193	1938	3 1942	1944	1945	1946	1947	1948
a. Forêts	. 76	92	100	144	148	77	77	298	268	282	394	275	244
b. Domaines	. 66	99	100	116	181	202	210	214	215	226	230	231	231
c. Caisse hypothécaire	. 76	85	100	97	106	85	76	77	77	77	77	77	77
d. Banque cantonale		85	100	150	184	154	123	123	123	123	123	123	123
e. Caisse de l'Etat	. 73	51	100	145	391	231	209	337	245	158	248	394	349
Tota	1 69	83	100	125	188	145	134	181	164	155	182	2 190	180
II. Emoluments (sans les	3				A STATE OF THE PARTY OF			***************************************					
droits de mutation) .		79	100	129	282	300	326	249	245	277	339	371	455
III. Monopoles et régales		-									***************************************		
a. Chasse, pêche, mines	80	98	100	161	185	120	75	151	149	246	220	184	167
b. Régie des sels		98	100	41	120	110			113	97			
c. Part au produit du mo-													
nopole de l'alcool		95	100	109	94		. 19	56	78	126	124	225	201
d. Part au produit de la													
Banque nationale		86	100	263	231	174	174	184	184	184	184	184	184
Total	84	95	100	104	125	70	86	95	107	126	124	166	161
IV. Impôts													
1. Impôts directs													
a. Impôt du revenu, de la													
fortune et du capital		87	100	320	330	349	354	380	508	573	624	744	761
b. Parts au contributions													
fédérales		-								14,891	10,199	15,062	14,017
c. Taxe militaire		82	100	212	221	176	154	360	257	390	302	,	259
Total		88	100	315	315	342	346	379	498	699	702	859	866
2. Autres impôts			100	010	010	012	010	017	170	0,,	102	007	
a. Taxe de successions et													
donations		91	100	286	361	425	385	615	538	508	529	707	750
b. Timbre		79		168	408	273		403	405	456			578
c. Droits de mutation	58	133		185	178	150		256	232	282	364		347
d. Redevances pour forces	00	100	100	100	110	100		200	202	202	001	010	011
hydrauliques		83	100	125	178	273	292	287	447	447	448	456	457
e. Emolument de patentes													
d'auberges	87	98	100	88	101	104	106	105	107	107	107	111	110
		100	100	160	0.41	015	057	200	905	216	250		
Total	69	102	100	168	241	215	257	309	295	316	352	386	405
V. Divers	0.0	0.1	100		0.5	11.455	k) 00 5014	k) 00 105#	0.600	0.054	0.060	9.760	4.001
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	85		·	*) 30,185*		2,354	2,968		4,931
Total général	64	89	100	217	250	253	273	302	337	434	451	537	543
	D	ánan	606	notto	s 011	mil	liers	de fi	rono	6			
		épen			s, en						1046	1047	1040
Administration of faul	1900 654	1910 892	1913	1920	1928	1934	1938 1 705	1942 1 950	1944 2 049	1945 9 115	1946 9 979	1947 2.702	1948 2 726
Administration générale . Administration judiciaire .	654 971	1,293	$901 \\ 1,422$	1,786 $2,224$	1,859 $2,736$	1,811 2,995	1,785 $2,857$	1,859 $2,914$	2,048 $3,018$	2,115	2,278 3,307	2,792 $3,932$	2,78 6
_	19	33	37	80	124	229	191	232	136	3,271 153	191	282	$4,290 \\ 217$
Justice	998	33 1,454	1,445	2,443	2,618	3,020	3,202	2,625	3,393	3,765	4,141	5,148	5,472
Militaire	271	320	266	474	636	583	658	1,275	1,610	1,166	1,026	1,131	1,124
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,545	2,597	2,626	2,798	2,863	3,093	3,143	3,778	3,948
Instruction publique	3,529	5,287	6,227	15,291	16,713	16,849	16,468	17,626	18,071	18,339	19,141	23,668	25,825
Affaires communales	9	11	15	30	40	46	52	55	67	76	91	126	128
Assistance publique	1,873	2,782	2,929	5,128	7,666	10,150	11,642	11,238	12,304	13,005	13,022	13,407	14,306
Economie publique	378	661	707	1,065	1,685	3,272	4,424	2,835	3,494	3,713	3,624	3,666	3,545
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	1,960	2,432	2,589	3,034	3,244	3,690	4,612	6,049	6,847
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	6,387	5,885	5,626	7,388	6,987	7,793	8,297	8,735	10,366
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	12,712	12,488	13,211	13,162	14,373	14,671	14,554	14,116	15,575
Finances	122	156	153	690	2,408	1,674	2,744	3,277	4,849	4,900	5,368	12,373	12,537
Agriculture	499	590	818	1,685	2,017	2,202	2,061	2,076	2,209	2,389	2,548	2,708	2,933
Economie forestière	103	151	169	280	313	386	352	339	393	458	424	592	668
Caisse des domaines	29		27	190	212	299	302	260	315	320	370	389	204
Divers	147	149	113	6,855	374	-	-	_	2,466	22,430	23,641	27,411	21,697
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	63,005	66,918	70,790	72,993	81,840	105,347	109,778	130,303	132,468
		,		,	, - • •			,	-,	-,	,,,,	-,	-,

^{*)} Divers compris.

Parts en ⁰ / ₀ aux dépenses r	nettes	totales.
---	--------	----------

190	0 1910	1913	1920	1928	1934	1938	1942	1944	1945	1946	1947	1948
%	%	0/	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale . 4,1	3 4,00	3,68	3,17	2,95	2,71	2,52	2,55	2,50	2,01	2,08	2,14	2,10
Administration judiciaire. 6,1	4 5,80	5,81	3,94	4,34	4,48	4,04	3,99	3,69	3,10	3,01	3,02	3,24
Justice 0,1	2 0,14	0,15	0,17	0,19	0,34	0,27	0,32	0,17	0,15	0,17	0,22	0,16
Police 6,3	1 6,52	5,90	4,33	4,16	4,51	4,52	3,60	4,15	3,57	3,77	3,95	4,13
Militaire 1,7	1 1,43	1,08	0,84	1,01	0,87	0,93	1,75	1,97	1,11	0,94	0,87	0,85
Cultes 6,2	6 5,63	5,31	3,62	4,04	3,88	3,71	3,83	3,50	2,94	2,86	2,90	2,98
Instruction publique 22,3	23,71	25,45	27,14	26,53	25,18	23,26	$24,\!15$	22,08	17,41	17,44	18,16	19,50
Affaires communales 0,0	5 0,04	0,06	0,05	0,06	0,07	0,07	0,07	0,08	0,07	0,08	0,10	0,10
Assistance publique 11,8	4 12,48	11,97	9,10	12,17	15,17	16,44	15,40	15,03	12,35	11,86	10,29	10,80
Economie publique 2,3	9 2,96	2,89	1,89	2,66	4,89	6,25	3,88	4,27	3,52	3,30	2,81	2,68
Service sanitaire 6,1	4 5,41	5,51	4,68	3,11	3,63	3,66	4,16	3,96	3,50	4,20	4,64	5,17
Travaux publics 14,9	8 10,98	10,71	9,04	10,14	8,79	7,95	10,12	8,54	7,40	7,56	6,70	7,83
Emprunts 11,8	6 16,16	16,21	4,77	20,19	18,66	18,66	18,03	17,56	13,93	13,26	10,83	11,76
Finances 0,7		0,62	1,22	3,82	2,50	3,88	4,49	5,93	4,65	4,89	9,50	9,46
Agriculture 3,1	5 2,64	3,34	2,99	3,20	3,29	2,91	2,84	2,70	2,27	2,32	2,08	2,21
Economie forestière 0,6	5 0,67	0,69	0,49	0,50	0,58	0,50	0,46	0,48	0,43	0,39	0,45	0,50
Caisse des domaines 0,1	8 —	0,11	0,33	0,34	0,45	0,43	0,36	0,38	0,30	0,34	0,30	0,15
Divers 0,9	2 0,66	0,46	12,17	0,59			_	3,01	21,29	21,53	21,04	16,38
Total 10	0 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1928	1934	1938	1942	1944	1945	1946	1947	1948
Administration générale .	72	99	100	198	206	201	198	206	227	235	253	310	309
Administration judiciaire.	68	91	100	156	193	210	201	205	212	230	233	277	302
Justice	51	90	100	216	335	619	516	627	367	414	516	762	586
Police	69	101	100	169	181	209	222	182	235	261	287	356	379
Militaire	102	120	100	178	239	219	247	479	605	438	386	425	423
Cultes	76	96	100	157	196	199	202	215	220	238	242	291	304
Instruction publique	57	85	100	245	268	271	264	283	290	295	307	380	415
Affaires communales	60	73	100	200	266	306	347	367	447	507	606	840	853
Assistance publique	64	95	100	175	262	346	397	384	420	444	445	458	488
Economie publique	53	93	100	151	238	463	626	401	494	525	513	519	501
Service sanitaire	72	90	100	196	145	180	192	225	241	274	342	449	508
Travaux publics	90	93	100	193	244	225	215	282	267	297	317	333	396
Emprunts	47	91	100	210	320	315	333	332	362	370	367	356	393
Finances	79	102	100	451	1,573	1,094	1,793	2,142	3,169	3,203	3,509	8,087	8,194
Agriculture	61	72	100	206	246	269	252	254	270	292	311	331	359
Economie forestière	61	89	100	166	185	228	208	200	233	271	251	350	395
Caisse des domaines	107		100	704	785	1,108	1,119	963	1,167	1,185	1,370	1,441	756
Divers	130	131	100	6,066	331				2,182	19,850	20,921	24,258	19,201
Total	65	91	100	230	258	273	289	298	335	431	449	533	542

B. Fortune de l'Etat durant la même période.

A. Fortune active.

I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

Actif	1900	1910	1913	1924	1934	1942	1944	1945	1946	1947	1948
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	26,156	26,513	26,565	26,543	26,516	26,510	26,510
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	81,237	86,058	88,428	89,052	89,033	89,321	89,764
3. Caisse des domaines	2,987	1,995	1,400	178	1,060	36	51	28	18	20	22
4. Caisse hypothécaire	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer:											
a. Titres		26,044	28,420	96,922	101,386	75,505	72,761	69,384	69,511	69,476	69,668
b. Avances	11,177	16,333	17,519	9,877	22,758	391	350	_			
7. Participations et papiers-valeurs	9,008	6,339	6,787	44,266	57,753	64,044	63,399	63,103	62,820	62,479	62,041
Total	94,258	138,329	143,846	300,869	360,350	322,547	321.554	318,110	317,898	317,806	318,005

Passif	1900	1910	1913	1924	1934	1942	1944	1945	1946	1947	1948
1. Caisse des domaines	2,255	2,246	2,246	5,428	6,672	6,959	7,243	8,458	8,484	4,558	4,528
2. Banque cantonale, titres de chemins											
de fer				36,318	36,288			_			-
3. Fonds d'amortissement des chemins											
de fer	_	316	2,584	14,500	21,966	_	-	527	3,875	11,292	16,461
Total	2,255	2,562	4,830	56,246	64,926	6,959	7,243	8,985	12,359	15,850	20,989

II. Fonds d'administration.

(En milliers de francs.)

Actif	1900	1910	1913	1924	1934	1942	1944	1945	1946	1947	1948
1. Caisses	705	589	853	1,411	628	2,011	598	886	1,789	1,528	1,358
2. Reliquats actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	13,453	23,580	28,239	106,970	55,049	51,415	36,969
3. Reliquats passifs		1	1	239	338		_				
4. Comptes courants	32,943	13,099	13,211	40,637	58,310	68,194	34,277	62,848	49,477	71,387	49,243
5. Inventaire du mobilier	4,677	5,907	5,582	8,319	9,480	13,009	14,580	14,991	15,178	15,418	15,590
Ensemble	40,367	23,129	25,070	82,148	82,209	107,064	77,694	185,695	121,493	139,748	103,160
Passif											
1. Caisses	145	246	176	277	519				_		
2. Reliquats actifs	1	_	6	268	230				_		
3. Reliquats passifs	816	561	702	515	846	2,821	2,715	16,517	10,712	22,552	5,700
4. Comptes courants	5,605	11,342	7,959	42,437	60,594	111,838	115,349	21,522	157,933	161,377	138,956
Ensemble	6,567	12,149	8,843	43,497	62,189	114,659	118,064	231,738	168,645	183,929	144,656

III. Biens de l'Etat à destination déterminée.

B. Engagements.

1. Emprunts	68,697	83,748	91,479	214,049	265,169	288,725	280,342	276,202	271,927	267,509	262,340
2. Appels de fonds temporaires		_	_	15,019		28,000	5,000	_			
Ensemble	68,697	83,748	91,479	229,068	265,169	316,725	285,342	276,202	271,927	267,509	262,340

Récapitulation.

(En milliers de francs.)

		`			,						
Actif	1900	1910	1913	1924	1934	1942	1944	1945	1946	1947	1948
1. Capital	94,258	138,329	143,846	300,869	360,350	322,547	321,554	318,110	317,898	317,806	318,005
2. Administration	40,367	23,129	25,070	82,148	82,209	107,064	77,694	185,695	121,493	139,748	103,160
3. Biens de l'Etat à destination déter-											
minée	_	_			_	31,793	35,697	37,863	50,557	51,915	55,427
_	134,625	161,458	168,916	383,017	442,559	461,404	434,945	541,668	489,948	509,469	476,592
Passif											
1. Capital	2,255	2,562	4,830	56,246	64,926	6,959	7,243	8,985	12,359	15,850	20,989
2. Administration	6,567	12,149	8,843	43,497	62,189	114,659	118,064	231,738	168,645	183,929	144,656
3. Biens de l'Etat à destination déter-											
minée	_	_		_		_	_				-
4. Engagements	68,697	83,748	91,479	229,068	265,169	316,725	285,342	276,202	271,927	267,509	262.340
<u>-</u>	77,519	98,459	105,152	328,811	392,284	438,343	410,649	516,925	452,931	467,288	427,985
Fortune nette	57,106	62,999	63,764	54,206	50,275	23,061	24,296	24,743	37,017	42,181	48,607

Proportion de la fortun en % de l'actif to					P			fortune i ssif total			
1900	42,4%					1900		73,	6%		
	39,0%					1910		64	%		
	37,7%					1913		60,	6%		
	14,2%					1924		16,	5%		
	11,4%					1934			8%		
1942	5,0%					1942			3%		
1944	5,6%					1944			%		
1945	4,6%					1945			8%		
1946	7,6%					1946			2%		
1947	8,2%					1947			0%		
	10,2%					1948			3%		
	1900	1910	1913	1924	1934	1942	1944	1945	1946	1947	1948
Fortune brute (en milliers de francs)	134,625	161,458	168,916	883,017	442,559	461,404	434,945	541,668	489,948	509,469	476,592
Produit de la fortune:											
a. Forêts	539	647	701	1,134	540	2,089	1,879	1,977	2,762	1,931	1,709
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,484	2,642	2,645	2,782	2,837	2,852	2,848
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,888	1,501	1,351	1,350	1,351	1,350	1,352	1,350
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,000	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600	1,600
e. Caisse de l'Etat, intérêts actifs	722	750	1,118	4,862	5,695	8,154	5,344	5,002	5,354	5,249	5,336
Total		5,218	6,115	12,376	12,220	15,836	12,818	12,712	13,903	12,984	12,843
1000		0,210				10,000		12,112	10,500	14,701	12,010
Produit en pour-cents de la fortune brute	3,07%	3,23 %	3,62 %	3,23 %	2,76%	3,43%	2,95 %	2,35%	2,84%	2,55%	2,69%
Detter houses	77.510	00 450			000 004		430 (40				107.007
Dettes brutes	77,519	98,459	105,152	328,811	392,284	438,343	410,649	516,925	452,931	467,288	427,985
Service des dettes (sans les amortissements):	77,519	98,459	105,152	328,811	392,284	438,343	410,649	516,925	452,931	467,288	427,985
Service des dettes (sans les amortisse-	1,461	2,729	3,066	10,093	10,217	10,657	10,145	10,532	10,278	9,698	9,823
Service des dettes (sans les amortissements):			,								
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,217 3,681	10,657	10,145 3,208	10,532	10,278	9,698	9,823
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total	1,461 79	2,729 302	3,066 246	10,093 2,597	10,217 3,681	10,657 5,217	10,145 3,208	10,532 3,625	10,278 3,193	9,698 1,815	9,823 2,293
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des	1,461 79 1,540	2,729 302 3,031	3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total	1,461 79 1,540	2,729 302 3,031	3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353	10,532 3,625	10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des	1,461 79 1,540	2,729 302 3,031	3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes	1,461 79 1,540	2,729 302 3,031	3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire	1,461 79 1,540	2,729 302 3,031 3,08%	3,066 246 3,312 3,15%	10,093 2,597 12,690 3,86%	10,217 3,681 13,898 3,54%	10,657 5,217 15,874 3,62%	10,145 3,208 13,353 3,25%	10,532 3,625 14,157 2,74%	10,278 3,193 13,471 2,97%	9,698 1,815 11,513 2,47%	9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes	1,461 79 1,540 1,98%	2,729 302 3,031 3,08%	3,066 246 3,312 3,15%	10,093 2,597 12,690 3,86%	10,217 3,681 13,898 3,54%	10,657 5,217 15,874 3,62%	10,145 3,208 13,353 3,25%	10,532 3,625 14,157 2,74%	10,278 3,193 13,471 2,97%	9,698 1,815 11,513 2,47%	9,823 2,293 12,116 3,83 %
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire	1,461 79 1,540 1,98%	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600	9,823 2,293 12,116 3,83% 1,350 1,600
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118 4,182	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201	9,823 2,293 12,116 3,83% 1,350 1,600 5,336 8,286
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118 4,182	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118 4,182	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201	9,823 2,293 12,116 3,83% 1,350 1,600 5,336 8,286
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118 4,182 3,066 246	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150 10,093 2,597	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353 2,729 302	3,066 246 3,312 3,15% 1,764 1,300 1,118 4,182	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294 10,145 3,208	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201 9,698 1,815	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774 1,461 79 1,540	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353 2,729 302 3,031	3,066 246 3,312 3,15 % 1,764 1,300 1,118 4,182 3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150 10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196 10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105 10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294 10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953 10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304 10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201 9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286 9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774 1,461 79 1,540 2,774	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353 2,729 302 3,031 3,353	3,066 246 3,312 3,15 % 1,764 1,300 1,118 4,182 3,066 246 3,312 4,182	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150 10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196 10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105 10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294 10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953 10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304 10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201 9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286 9,823 2,293 12,116
Service des dettes (sans les amortissements): a. Emprunts et bons de caisse b. Caisse de l'Etat, intérêts passifs Total Intérêts de dettes en pour-cents des dettes brutes Produit de la fortune (en milliers de fr.): Caisse hypothécaire Banque cantonale Caisse de l'Etat, intérêts actifs Total Service de la dette publique: Emprunts, intérêts	1,461 79 1,540 1,98% 1,342 710 722 2,774 1,461 79 1,540	2,729 302 3,031 3,08% 1,503 1,100 750 3,353 2,729 302 3,031	3,066 246 3,312 3,15 % 1,764 1,300 1,118 4,182 3,066 246 3,312	10,093 2,597 12,690 3,86% 1,888 2,400 4,862 9,150 10,093 2,597 12,690	10,217 3,681 13,898 3,54% 1,501 2,000 5,695 9,196 10,217 3,681 13,898	10,657 5,217 15,874 3,62% 1,351 1,600 8,154 11,105 10,657 5,217 15,874	10,145 3,208 13,353 3,25% 1,350 1,600 5,344 8,294 10,145 3,208 13,353	10,532 3,625 14,157 2,74% 1,351 1,600 5,002 7,953 10,532 3,625 14,157	10,278 3,193 13,471 2,97% 1,350 1,600 5,354 8,304 10,278 3,193 13,471	9,698 1,815 11,513 2,47% 1,352 1,600 5,249 8,201 9,698 1,815 11,513	9,823 2,293 12,116 3,83 % 1,350 1,600 5,336 8,286 9,823 2,293 12,116

19494.50

du 16 août 1949

fr. Report 77 137.44

Arrêté du Conseil-exécutif nº 1370 du 10 mars 1949:

H. 1. Préfectures; traitements . . . Postes nouvellement créés à Berne, Laupen, Oberhasli; personnel supplémentaire, remplacements.

H. 2. Préfectures; indemnités des vice-préfets 3067.55Oberhasli: Frais de remplacement

H. 3. Préfectures; frais de bureau . 7748.19 Chauffage; nouvelles indemnités

aux concierges à Berne et Schwarzenbourg; augmentation de l'allocation de cherté aux concierges des autres districts.

pour cause de maladie.

J. 3. Bureaux du registre foncier; frais de bureau 5842.85

Frais de chauffage; renchérissement et surcroît de travail.

II. Administration judiciaire.

Arrêté du Conseil-exécutif nº 1370 du 10 mars 1949:

B. 1. Greffe de la Cour suprême; 14 557.60 traitements

Personnel auxiliaire; remplacements pour cause de maladie et service militaire.

B. 6. Greffe de la Cour suprême; Chambres des avocats, indemnités des membres et frais de bureau .

Augmentation des jetons de présence des membres de profession indépendante.

C. 3. Tribunaux de district; indemnités des juges et des juges-suppléants

Augmentation du nombre des séances des tribunaux, des jetons de présence; allocations de cherté.

C. 4. Tribunaux de district; frais de 17 388. 16

Matériel de bureau; transfert du tribunal III de Berne à la Monbijoustrasse; ouvrages de droit aux tribu-

1666.80 C. 5. Tribunaux de district; loyers. Loyer du Tribunal III de Berne.

A reporter

Crédits supplémentaires pour l'année 1948

Le Grand Conseil du canton de Berne, Sur la proposition du Conseil-exécutif, arrête:

T.

Le Grand Conseil prend acte de ce qu'en vertu de l'art. 29, paragr. 1, de la loi du 3 juillet 1938 sur l'administration des finances de l'Etat, le Conseilexécutif a, jusqu'au 15 juin 1949, accordé les crédits supplémentaires suivants:

I. Administration générale.

Arrêté du Conseil-exécutif nº 2509 du 3 mai 1949:

fr. 2527.15A. 1. Grand ConseilAugmentation des jetons de présence et du nombre des séances. C. 1. Crédit du Conseil-exécutif . . 28187.26

Cadeaux d'ancienneté et subventions à manifestations.

> Arrêté du Conseil-exécutif nº 2698 du 13 mai 1947:

C. 3. Archives et bibliothèque . . . 4281.67Archives de district: classement extraordinaire et inventaire.

> Arrêté du Conseil-exécutif nº 2509 du 3 mai 1949:

D. 2. Commissaires24 111, 30 Rapports des experts dans l'affaire jurassienne.

E. 2. Chancellerie d'Etat; frais de 1282.96 bureau

Augmentation du nombre des votations et des traductions; rapport sur les affaires jurassiennes.

G. 1. a. Bulletin des séances du Grand Conseil, frais de rédaction . . .

Augmentation du nombre des projets.

G. 2. a. Bulletin des séances du Grand 15 977, 30 Conseil, frais d'impression . . . Frais supplémentaires de papier et d'impression.

> 77 137.44 A reporter

769,80

167 887. 29

129.85

20854.35

Report	fr. 167 887. 29	\mathbf{Report}	fr. 231 957. 86
C. 6. Tribunaux de district; fonction- naires de justice extraordinaires .	4875.20	III a. Justice.	
Juges d'instruction extraordinaires à Bernë et Oberhasli.		Arrêté du Conseil-exécutif n° du 10 mars 1949:	1370
D. 3. Greffes des tribunaux de district; frais de bureau		 B. 4. Frais de justice et affaires civiles Augmentation des honoraires d'avocats en affaires civiles d'assistance judiciaire; débiteurs insolvables. B. 6. Frais de police des préfets 	10 826. — 5 313. 34
E. 1. Ministère public; traitements . Augmentation du nombre des	2 471. 30	Augmentation des jetons de présence et des tarifs de transport.	0010.01
séances des Chambres pénales, désignation de procureurs extraordinaires.		D. 1. Office cantonal des mineurs et Avocats des mineurs; traitements .	3 279. 95
E.2. Ministère public; frais de bureau du procureur général	2 685. 44	Frais de remplacement pour cause de maladie. D. 2. Office cantonal des mineurs et	
 1947; crédit calculé trop bas. E. 3. Ministère public; frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant Transfert non prévu du bureau du procureur II de Berne. 	794. 02	Avocats des mineurs; frais de bureau et de déplacement	1 441. 25
F. 1. Cours d'assises; indemnités des		III b. Police.	
jurés	3 753. 50	Arrêté du Conseil-exécutif n° du 1°r avril 1949:	1903
F. 3. Cours d'assises; indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	648. 55	A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	21 096. 60
G. 5. Offices des poursuites et fail- lites; frais de bureau	21 540. 82	A. 2. Frais d'administration de la Direction; frais de bureau Frais d'impression de 500 contrôles d'hôtel; élévation des prix du papier.	4 340. 70
G. 6. Offices des poursuites et fail- lites; registres et formules Augmentation des frais de matériel.	6 041.86	B. 2. Passeports, arrestations et conduites; frais d'arrestations Diminution des bonifications de la Confédération; aménagement des lo-	18 950. 81
H. 1. Conseils de prud'hommes; frais, part de l'Etat	444. 95	caux de la police à Porrentruy. Arrêté du Conseil-exécutif n° 1 du 4 mars 1949:	291
J. 1. Tribunal administratif; traitements	414.65	C. 6. Corps de police; frais de bureau Machine à faire les adresses; maté- riel de bureau.	1 880. 92
K. 2. Tribunal de commerce; indem- nités des membres	5 790. —	C. 10. Corps de police; frais divers d'administration	3 082. 03
jetons de présence. à reporter	231 957. 86	de caserne.	202 100 40
a reporter	401 JUL. 00	à reporter	302169.46

	fr.	\$ 1.5 miles	fr.
Report	302 169. 46	Report	429 892. 37
C. 11. Corps de police; indemnités de déplacement et cours d'instruction	1 582. 19	H. 3. Offices d'état civil; frais d'inspection et achats	2 062. —
Dépenses supplémentaires pour la formation des recrues; service de sûreté lors de réceptions; frais lors de l'incendie de Thorberg.		Frais d'acquisition lors du transfert de l'Office à la Kramgasse 8; chauffage.	
do l'incendie de l'horberg.		M. 1. Office de patronage; traitements	2739.90
Arrêté du Conseil-exécutif nº 1 du 1ºr avril 1949:	.903	Remplacement de l'assistante sociale, engagement de personnel, heures supplémentaires.	
D. 1. Prisons de la ville de Berne		M.O. Office de naturana se fusio de	
a) Nourriture des détenus	10027.99	M. 2. Office de patronage; frais de bureau et déplacement	1618.10
b) Frais divers	18 985. 16	Augmentation des cas d'assistance, des jetons de présence et des frais.	
D. 2. Prisons des districts		IV. Affaires militaires.	
a) Nourriture des détenus b) Frais divers	29259.37 16321.84	Arrêté du Conseil-exécutif nº 1 du 8 mars 1949:	341
Augmentation du nombre des dé- tentions, literie, couverture, remise en état.		A. 2. Frais d'administration de la Direction; frais de bureau et d'impression	2 060. 80
Arrêté du Conseil-exècutif nº 2 du 19 mai 1949:	2849	Achat de cartothèques; frais supplémentaires de bureau et de chauffage.	
E. 5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank	26 463. 91	B. 7. Commissariat des guerres; assurance contre les accidents	145.45
Mise en compte d'années de service et d'indemnités pour prestations en nature non touchées; frais de nourri- ture; provisions; ustensiles; entretien		Elévation des primes d'assurance en rapport avec l'augmentation des salaires.	* 1
des bâtiments et machines.		D. 3. Administration des casernes;	137.35
Arrêté du Conseil-exécutif nº 1 du 1ºr avril 1949:	903	achats	101,00
G. 2. Frais de police	18 129. 65	E. 4. Administration des arrondissements; frais de bureau	8 075. 36
conversations et de télégrammes.		d'une machine a écrire.	7
G. 5. Frais de police; frais d'exécution des peines	1 876. 40	E. 5. Administration des arrondissements; loyers	558.35
Impression de brochures; frais d'impression pour le casier judiciaire.		Augmentation des loyers à Bienne et Berne.	
G. 6. Frais de police; amélioration du régime pénitentiaire	2 197. 50	G. 1. Habillement, armement personnel et équipement	1 351. 31
Versements supplémentaires au fonds d'amélioration, en rapport avec recettes supplémentaires.		Dépenses supplémentaires de chauffage.	
H. 2. Offices d'état civil; traitements des officiers d'état civil	2 878. 90	J. 4. c. Dépenses militaires diverses; instruction préparatoire; frais d'ex- ploitation	2 240. 64
Indemnités calculées d'après le recensement de 1941.		Remise en état du Château de Villars-les-Moines.	
A reporter	429 892. 37	A reporter	450 881. 63

Report	fr. 450 881. 63	Report	fr. 476 019. 75
V. Cultes.	200002.00	A. 4. Frais d'administration de la	210 020110
Arrêté du Conseil-exécutif n° 2 du 17 mai 1949:	2804	Direction; indemnités des commis- sions d'examen et des experts, frais de déplacement	10 653. 79
A. 1. Frais d'administration de la Direction; frais de bureau Frais non prévus pour vitraux d'église.	1 733. 24	Augmentation des jetons de présence (commission, experts); commission pour l'enseignement complémentaire agricole; conférence des directeurs, diverses expertises.	
B. 1. Culte protestant; traitements des pasteurs	7 091. 25	B. 4. Université; traitements du personnel technique auxiliaire	23 332. 20
B. 4. Culte protestant; indemnité de chauffage	2 372. —	Promotions, mise en compte d'années de service; création d'un poste de secrétaire de clinique; transformation d'un poste partiel en poste plein à l'institut vétérinaire et bactériologique; postes de laborantine et d'aide de clinique; remplacements; personnel	
B. 5. Culte protestant; subventions à des ecclésiastiques externes Frais supérieurs aux prévisions budgétaires.	119.80	 auxiliaire. B. 8. Université; Instituts et cliniques Mobilier pour l'Institut de physiologie. 	1 695. 67
B. 8. Culte protestant; commission des examens de théologie Frais d'une séance extraordinaire; augmentation des jetons de présence.	1 537. 20	B. 10. Université; Hôpital vétérinaire Frais supérieurs aux prévisions budgétaires.	1 765. 66
C.3. Culte catholique romain; indem- nités de logement	1 212. 50	C. 4. b. Ecoles moyennes; inspecteurs des écoles secondaires, frais de bureau	474. 05
budgétaires. C. 6. Culte catholique romain; part aux frais diocésains	135. 80	Indemnité pour un local de bureau de l'inspectorat I.	
Calcul corrigé de la subvention.	150.00	C.7. Ecoles moyennes; remplacement de maîtres malades	16600.45
D. 5. Culte catholique chrétien; traite- tement de l'Evêque	550. —	Nombreux remplacements, en partie durables, impossibles à prévoir.	
Augmentation de la subvention selon décision du Grand Conseil du 15 septembre 1948.		C.8. Ecoles moyennes; remplacement de maîtres astreints au service militaire	5 104. 70
VI. Instruction publique.		Nombreux remplacements, en partie durables, impossibles à prévoir.	
Arrêté du Conseil-exécutif n° 3 du 14 juin 1949:	3282	C. 9. Ecoles moyennes; caisse d'assurance; subside	29 363. —
A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	6 658. 40	Portée en compte de l'assurance de la 2 ^{me} moitié de l'augmentation de traitement selon loi du 22 septembre	
Promotions, mise en compte d'années de service; personnel auxiliaire, heures supplémentaires.		1946.	
A. 2. Frais d'administration de la Direction; frais de bureau	3 727. 93	D. 11. Ecoles primaires; enseignement des travaux manuels pour garçons	11 597. 48
Acquisition de mobilier de bureau, de machines; frais supplémentaires pour imprimés et matériel.		Augmentation des indemnités aux maîtres; introduction de cet enseignement dans diverses communes.	,
A reporter	476 019. 75	Report	576 606. 75

Report	fr. 576 606. 75	Report	fr. 685 473. 18
D. 12. Ecoles primaires; subventions pour fournitures scolaires Crédit calculé trop bas.	204. 85	E. 3. Ecole normale de Thoune Deux nouveaux postes de maître, un pour maîtresse d'étude, remplacements pour maladie et service mili-	13 476. 55
D. 13. Ecoles primaires; écoles complémentaires pour jeunes gens	5 176. 80	taire; augmentation dans les indem- nités.	
Réduction des subventions fédérales.		E. 4. Ecole normale de Delémont	3421.45
D. 14. Ecoles primaires; remplacement d'instituteurs malades	28 881.80	Frais supplémentaires de chauffage et d'acquisition de mobilier.	
Remplacements plus nombreux et plus longs que prévus.		F. 1. Ecole thérapeutique vocale de Münchenbuchsee	26 593. 55
D. 16. Ecoles primaires; subventions aux établissements et classes spéciales pour enfants anormaux Augmentation de la subvention selon décret du 17 novembre 1947.	2 741. 65	Dépenses supplémentaires de nour- riture, habillement, linge, chauffage; remplacements, maladies épidémiques; contributions supplémentaires à la caisse d'assurance des instituteurs.	
D 10 a Feeles mingines angigns		G. 5. Conservatoire, Berne	1 000. —
D. 17. c. Ecoles primaires; enseignement de l'économie domestique; bourses	3 000. —	Contribution à frais de remplacement,	. 4 × 4
Poste omis dans le budget.		VII. Affaires communales	
D. 19. Ecoles primaires; remplace- ment de maîtres astreints au service militaire	7 592. 40	Arrêté du Conseil-exécutif n° 1 du 5 avril 1949:	
Remplacements plus nombreux et plus longs que prévus.		A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	1 967. 30
D. 20. Ecoles primaires; Commission pour les prestations en nature .	531. 10	Frais de remplacement pour ma- ladie et service militaire.	
Diverses indemnités pour 1947 ne furent être versées qu'en 1948.		A. 2. Direction; frais de bureau et de déplacement	2 187. —
D. 21. Ecoles primaires; subventions de l'Etat aux écoles enfantines .	27 091.85	Frais supplémentaires en raison de l'élévation des tarifs; augmentation des prix de papier.	
Nouvelles écoles enfantines; frais de remplacement; cours de perfectionnement.		VIII. Direction des	
E. 1. a. Ecole normale; Section infé-		œuvres sociales.	
rieure à Hofwil	13 982. 95	Arrêté du Conseil-exécutif n° 2 du 24 mai 1949:	2939
liaires; indemnités à élèves externes flaute de place; engagement de per-		A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	4 491. 10
sonnel de maison. E. 1. B. Ecole normale; Section supé-	40.500.50	Reprise de deux employés de l'Aide à la veillesse.	
rieure à Berne	12708.59	A. 2. Direction; frais de bureau	10646.89
Création de nouveaux postes auxiliaires, frais de lumière et de chauffage; augmentation de l'indemnité au maître d'étude.		Cinq machines à écrire, une machine à calculer; frais supplémentaires pour la conférence des directeurs.	
E. 2. Ecole normale de Porrentruy .	6954.44	B. 1. Commission et inspectorat; Com-	
Dépenses supplémentaires de nourri-		mission cantonale de l'assistance publique	964.95
ture, entretien du bâtiment, chauffage, indemnités à externes, effets de lingerie et literie.		Jetons de présence et indemnités aux membres de commission.	
A reporter	685 473. 18	A reporter	750221.97

Report	fr. 750 221, 97	Report	fr. 816 982, 99
B. 2. b. Inspectorat cantonal de l'assistance publique; frais de bureau et de déplacement	1 955. 05	C. 1. Chambre du commerces et de l'industrie; traitements	602.65
Frais de voyage supplémentaires; matériel de bureau.		Promotion d'un employé à Bienne. C. 7. Chambre du commerces et de	
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides; subventions	4 000. —	l'industrie; Office central pour le maintien d'industries existantes et l'introduction de nouvelles industries	529.76
Subvention extraordinaire à l'Asile d'Uetendorf.		Frais de voyage supplémentaires.	
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions	25 740. 20	D. 1.a. Office de la formation pro- fessionnelle; traitements	1 476. 90
Allocation supplémentaire de 4 % aux traitements versés en 1948.		non prévu au budget du traitement à 2 employés rétraités.	£
F. 1. Foyer d'éducation Landorf Acquisition d'un tracteur, d'huile; logement de fortune dans la maison d'école.	14 832. 21	D. 1. d. 3. Office de la formation pro- fessionnelle; subside pour frais des examens d'apprentis	2917.34
F. 2. Foyer d'éducation Aarwangen .	2512.36	Dépenses plus élevées, correspondant à des recettes plus élevées.	
Traitements plus élevés; rendement inférieur de l'exploitation.		J. 2. a. Police de denrées alimentaires, inspections; indemnités de déplace-	
F. 5. Foyer d'éducation Bretièges . Rendement inférieur de l'exploitation, frais d'entretien, mobilier.	1 903. 85	ment aux inspecteurs	707. 20
F.6. Foyer d'éducation Loveresse . Acquisition d'une essoreuse.	4 019. 20	K. 3. Poids et mesures; frais de dé- placement des vérificateurs des poids et mesures	3 865. 90
G.b.3. Office cantonal pour l'aide aux vieillards, veuves et orphelins	333. —	Augmentation des jetons de présence.	
Le loyer de novembre et décembre 1947 des anciens bureaux de la Kess- lergasse a été versé en 1948.		IX b. Service sanitaire.	
H. 4. Subventions diverses; Office de		Arrêté du Conseil-exécutif nº 3 du 14 juin 1949:	295
conseils en matière d'éducation à Berne, subside	4 322. 30	F. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	1 378. 25
Subvention non prévues au budget. J. 2. Mesures propres à combattre		Attribution d'un nouvel employé; frais supplémentaires de concierge.	
l'alcoolisme, inclus secours en na- ture	4 253. 10	A. 2. Direction; frais de bureau Matériel de bureau, une machine à	5 850. 76
Augmentation de subventions en rapport avec l'augmentation de la dîme de l'alcool.		écrire, augmentation des frais de chauffage, lumière et téléphone.	
IV a Feanamia publique		A. 4. Collège de santé, examens et inspections	1 167. 40
IX a. Economie publique. Arrêté du Conseil-exécutif nº 1 du 5 avril 1949:	946	Achats d'une armoire, matériel de bureau ensuite de transformation de l'inspectorat des stupéfiants; frais supplémentaires de déplacement en-	
A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	2889.75	suite de l'augmentation des plaintes visant des logements et de l'activité de l'inspectorat des pharmacies et	
employées.	016 000 00	drogueries.	005 150 15
A reporter	816 982. 99	A reporter	835 479. 15

a	fr.		fr.
Report	835479.15	Report	928345.93
B. 1. Service sanitaire en général; frais généraux	148. 45	J.2. Service topographique et cada- stral; frais de bureau et de déplace- ment	1874.34
B. 3. Service sanitaire en général; frais généraux; subventions aux hôpitaux de district	14 973. —	X b. Chemins de fer, navigation et Arrêté du Conseil-exécutif n° 2 du 11 mai 1949: 1. Traitements	
B. 7. Service sanitaire en général; mesures propres à prévenir et com- battre la tuberculose Contribution à la lutte contre la	29 781. —	XII. Finances. Arrêté du Conseil-exécutif nº 2 du 12 mai 1949:	711
tuberculose, plus élevée qu'il n'était prévu. C. Maternité cantonale Dépenses supérieures en ravitaillement en raison de la suppression du rationnement; achats de linge.	17 568. 55	 A. 1. Direction des finances et des domaines; traitements Allocations de famille et de résidence à un fonctionnaire ensuite de mariage. A. 2. Direction des finances et des 	251.30
X a. Travaux publics.	0070	domaines; frais de bureau et de déplacement	5 549. 21
Arrêté du Conseil-exécutif nº 2 du 11 mai 1949:	2670	à la Commission du personnel.	
A. 1.a. Frais d'administration, administration centrale; traitements. Traitement non budgeté du chef du	10 903. 35	A. 5. a. Service du bâtiment n° 12, Place de la Cathédrale Frais supplémentaires d'éclairage et de nettoyage.	1 593. 77
service technique de travail; personnel auxiliaire; travaux de nettoyage. B. 1. Service des arrondissements; traitements	3 349. 90	A. 5. b. Taxes de téléphone de l'administration centrale	3 529. 15
Salaire d'un technicien; allocation à un fonctionnaire; indemnité de dé- placement à un secrétaire.		C. 1. Inspectorat des finances; traitements	615.65
E. 2. Entretien des routes Frais supplémentaires dans la correction de la voie d'accès à Münsingen.	5 327. 13	mariage; promotion d'un employé. G. 1. Office du personnel; traitements Promotion d'un employé; heures supplémentaires.	1 345. 80
H. 2. Concessions hydrauliques; frais de bureau et de déplacement	3056.50		
Frais d'un nouveau répertoire à l'Office des eaux.		XIII. Agriculture. Arrêté du Conseil-exécutif nº 2	084
H. 5. Versement au Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Versement plus élevé, en rapport avec recettes plus élevées.	1 857. 60	du 12 avril 1949: A. 1. Frais d'administration de la Direction; traitements	1 760. —
J. 1. Service topographique et cada- stral; traitements	5 901. 30	B. 1. a. Encouragement à l'agricul- ture en général	21 499. 35
A reporter	928 345. 93	A reporter	966 820. 70

	fr.	1 2 2 2 3 4 4
Report	966 820. 70	fr. Report 1029832.—
B. 5. Encouragement de l'élève du petit bétail	3 679. 30	XV. Forêts domaniales.
Plus nombreuses primes pour porcs et brebis; frais d'inspection.	0010.00	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2682 du 11 mai 1949:
D. Ecole de laiterie de la Rütti Frais de remplacement pour maladie; installation frigorifique; rénovation des étables à porcs.	22 209. 86	C. 3. Frais d'exploitation; frais de garde (salaires des gardes-forestiers
E. 3. Ecole agricole d'hiver de Langen- thal	1 343. 08	D. 1. Impôts de commune
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz	4 466. 35	E. 1. Frais d'administration; quote- part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses des in- specteurs ferestiers
H. 4. Ecole ménagère de Courtemelon Frais d'administration plus élevés; mise en compte d'une part de traite- ment jusqu'à ce jour à la charge de l'école.	2 895, 57	E. 2. Frais d'administration; assurance contre les accidents
XIV. Economie forestière et n	aines.	XVI. Domaines de l'Etat.
Arrêté du Conseil-exécutif nº 2 du 11 mai 1949:	2682	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
du 11 mai 1949:		B. 4. Frais de ventes et amodiations 2 536. 55
B. 1. a. Police forestière; traitements des conservateurs des forêts	2129.65	Frais supplémentaires d'actes, de mutation pour achats de domaines.
B. 2. a. Police forestière; traitements des inspecteurs forestiers	14 824. 20	
Les subventions fédérales n'ont pas		XVII. Caisse des domaines.
atteint les montants prévus.		Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
B. 2. b. Police forestière; inspecteurs forestiers; frais de bureau Matériel de bureau et mobilier.	1 395, 75	B. Intérêts des dettes d'acquisitions . 10 996.75 Augmentation de dettes ensuite d'achats d'immeubles.
B. 2. c. Police forestière; inspecteurs forestiers; frais de déplacement .	4 667. 55	WW. G. too In 1994-4
Jetons de présence et tarifs de trans- port plus élevés.		XX. Caisse de l'Etat.
B. 2. d. Police forestière; inspecteurs		Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
Nouvelles conditions de loyer de certains offices forestiers.	175. 50	B. 1. b. Intérêts de dépôts; consignations judiciaires
B. 3. Police forestière; gardes-fores- tiers et surveillants forestiers Réduction de la subvention fédé- rale y relative.	5 224. 49	B. 2. Escomptes pour paiements au comptant
A reporter	1 029 832. —	A reporter 1 103 934. 89

fr.

· ·	fr.	fr.
Report	1 103 934. 89	Report 1 156 482. 92
XXII. Régales de la chas et de la pêche; protection de la nature		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.
Arrêté du Conseil-exécutif nº du 10 mai 1949	2616	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
A.5.b. Chasse, frais d'administration; frais de bureau et de déplacement Frais supplémentaires pour achat de marques à cibier	4 290. 63	A. 2. Produit; part du Fonds de se- cours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments; 10 %
de marques à gibier.		Versement supérieur au fonds, en rapport avec recettes plus fortes.
A. 8. Chasse; parts des communes.	$4\ 017.\ 50$	rapport avec recettes plus fortes.
Dépenses supplémentaires, en rapport avec des recettes plus élevées.		XXVIII. Auberges, commerce au détail et en mi-gros et établissements de danse.
XXIII. Régie des sels.		Arrêté du Conseil-exécutif nº 1946
Arrêté du Conseil exécutif nº du 12 mai 1949:	2711	du 5 avril 1949:
B. 2. Frais d'exploitation; frais de transport	19 677, 57	A. 2. Auberges et établissements ana- logues; fonds spécial, 5 %
Augmentation des tarifs de transport.		rapport avec recettes plus fortes en taxes.
B. 4. Frais d'exploitation; frais de magasinage	702.57	B. 3. Commerce au détail et en mi- gros; parts des communes, 50 % . 12 801. 50
Augmentation due aux plus grandes réserves de sel.		Augmentation en rapport avec les recettes plus fortes en taxes.
B. 6. Frais d'exploitation divers Augmentation des frais de transport.	322.74	XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.
C. 1. Frais d'administration; traitements des fonctionnaires	275. —	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
Remplacement pour service militaire.		2. c. Lutte contre l'alcoolisme; Direction des œuvres sociales 4 253. 10
XXIV. Droits de timbre et t des billets.	taxe	Subvention supérieure en rapport avec une recette plus forte.
Arrêté du Conseil-exécutif nº du 12 mai 1949:	2711	XXXI. Taxe militaire.
A. 5. Droits de timbre; matière et entretien des appareils	12 035. 90	Arrêté du Conseil-exécutif nº 1341 du 8 mars 1949:
Acquisitions supplémentaires, en rapport avec des ventes supérieures.		B. 3. Frais de perception, d'impression et de poursuites
A. 6. Droits de timbre; commissions des débitants	5 230. 02	Provision plus forte d'encaissement de la taxe, en rapport avec les ren- trées plus fortes.
Provisions supérieures, en rapport avec un débit plus fort.		XXXII. Impôts directs.
B. 2. Taxe des billets; allocations		Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711
d'encouragement aux beaux-arts et aux sciences	5 996. 10	du 12 mai 1949: F. 1. g. Intendance de l'impôt et taxa-
Subventions extraordinaires au Musée des beaux arts, à l'Association cantonale de musique et à la Fédération		tion; frais d'évaluation officielle . 4 994.84 Les estimations ont été activées plus que prévu.
jurassienne de musique.	1 150 400 00	Total 1 199 783. 46
A reporter	1 156 482. 92	10001 1100 100. 40

fr.

II.	la loi sur	Report	fr. 436 385. 49
En vertu de l'art. 29, paragr 2, de la loi sur l'administration des finances de l'Etat du 3 juillet 1938, le Grand Conseil accorde les crédits supplé-		III b. Police.	
mentaires suivants:	itts suppre-	Arrêté du Conseil-exécutif	
		nº 1291 du 4 mars 1949,	
I. Administration générale.		nº 1903 du 1er avril 1949,	
Arrêté du Conseil-exécutif nº 2	509	et nº 2849 du 19 mai 1949:	
du 3 mai 1949:	fr.	B. 1. Passeports et police des étrangers	65069.85
E. B. Chancellerie d'Etat; frais d'im- pression	74 296. 39	Frais de passeports, permis, salaires, heures supplémentaires, acquisition de mobilier.	
jets et des travaux d'impression, ainsi que du prix du papier.		C. 2. Corps de police; solde des sous- officiers et gendarmes	33 461. —
II. Administration judiciaire		Allocation d'ancienneté à appointés.	
Arrêté du Conseil-exécutif nº 18 du 10 mars 1949:		E. 1. Pénitencier de Thorberg	216 366. 01
D. 1. Greffes des tribunaux de district; traitements	53 701. 15	E. 2. Maison de travail de St-Jean- Anet	48 291, 35
Nouveaux postes de secrétaires et d'employés à Aarwangen, Berne et		E. 4. Maison d'éducation de la Mon- tagne de Diesse	131 816. 21
Moutier; personnel auxiliaire et rem- placements pour cause de maladie et de service.		Promotions, indemnités pour presta- tions en nature non reçues, personnel auxiliaire, frais de nourriture, véhicules à moteur, matériel de bureau et de	
G. 2. Offices des poursuites et fail- lites; traitements	31 399. 90	maison, entretien des bâtiments, machines et installations; perte de pension à Thorberg ensuite de l'incendie de la maison de correction.	
vacances. G. 4. Offices des poursuites et faillites; traitements des agents de		IV. Affaires militaires.	
poursuites	87349.05	Arrêté du Conseil-exécutif nº 1	211
Augmentation des émoluments aux auxiliaires ensuite de la modification des tarifs (recettes supplémentaires à		du 8 mars 1949:	<i>0</i> 1 1
rubrique XXV. A. 5).		F. 1—6. Confection de l'habillement et équipement	50 391, 80
L. 1. Administration de la justice; ameublement	36 790. 07	En 1948, la Confédération n'a pas passé de commandes aux cantons pour l'équipement des recrues, de sorte qu'il a fallu occuper autrement les tailleurs et selliers.	
III a. Justice.		V. Cultes.	
Arrêté du Conseil-exécutif nº 13 du 10 mars 1949:	70	Arrêté du Conseil-exécutif nº 28 du 17 mai 1949:	804
B. 1. Frais de police criminelle	152 848. 93		
Forte augmentation des affaires pénales (recettes supplémentaires à rubrique III a. B. 2).		B. 3. Culte protestant; indemnités de logement	36 939. 45
	136 385, 49	A reporter 1	018 721. 16

fr.

A reporter 2 579 834. 57

	fr.		fr.
Report	1 018 721. 16	Report	1 860 219.65
C. 1. Culte catholique romain; traitement du clergé	51 917. 60	VIII. Direction des œuvres sociales.	
On n'avait pas tenu compte, dans le budget, des vacances et du ver-		Arrêté du Conseil-exécutif nº du 24 mai 1949:	2939
sement global pour les paroisses de l'Ancien canton.		C. 1. a. Assistance des indigents; subventions aux communes pour l'assistance permanente	117 897. 25
VI. Instruction publique		Subventions légales, adaptation des secours aux conditions d'existence.	
Arrêté du Conseil-exécutif n° du 14 juin 1949:	3282	C. 1. b. Assistance des indigents; subventions aux communes pour l'assistance temporaire	116 586. 40
B. 3. Université; traitements des assistants	49 732. 45	Subventions légales, supplément à cause de l'élévation des frais d'assistance.	
Transformation de 7 postes de volon- taires en postes d'assistants; nouveau poste d'assistant aux Instituts de radio- graphie, de pharmacologie et à la cli- nique dermatologique; nouveau poste		C. 2. a. Assistance extérieure; dé- penses selon le Concordat sur l'assistance au lieu du domicile .	143 284, 42
d'assistant auxiliaire à l'Institut vété- rinaire; transformation d'un poste par- tiel en un poste plein d'assistant à l'Institut de géographie.		Augmentation des frais de pension dans les établissements, hôpitaux, maisons d'éducation et hômes.	
		F. 4. Foyer d'éducation, Kehrsatz .	50024.25
B. 11. Université; Policlinique	81 044. 71	Frais supplémentaires de nourriture, d'habits, de linge; achat de machines,	
Amélioration du statut du person- nel; transformation de postes de volon- taires en postes d'assistants; postes		ustensiles, mobilier, provisions, entre- tien des bâtiments et installations.	
nouveaux; indemnités à auxiliaires; remplacements; frais d'exploitation supérieurs ensuite d'agrandissement de la policlinique.		F. 6. Foyer d'éducation, Oberbipp. Achat d'un tracteur, d'une herse à moteur, d'une machine à coudre et à stopper, achats de fourrage, création	40 088. 71
C. 3. Ecoles moyennes; subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires	38 987. 80	d'une 3 ^{me} place de maître pour le 1 ^{er} novembre 1948.	
Augmentation des traitements selon décret du 17 novembre 1947.		IX a. Economie publique.	
D. 1. Ecoles primaires; contributions aux traitements des maîtres	464 120. 13	Arrêté du Conseil-exécutif nº du 5 avril 1949:	
Augmentation des traitements selon décret du 17 novembre 1947.		D. 2. Office de la formation profession- nelle; apprentissages et examens d'apprentis	67 783, 89
D. 4. Ecoles primaines; caisse d'assurance; subside	69 831. 30	Augmentation du nombre des apprentis; frais accrus de matériel et	
Mise en compte de la 2º moitié de l'augmentation de traitement, prévue selon la loi du 22 septembre 1946,		subsistance; augmentation des indem- nités aux experts et membres de la Commission.	
pour l'assurance, en vertu du décret du 17 novembre 1947.		D. 3. a—d. Office de la formation pro- fessionnelle; écoles professionnelles	183 950. —
D. 7. a. Ecoles de couture; traitements	85864.50	Augmentation du nombre des classes et des heures d'enseignement; alloca-	
Augmentation des traitements selon décret du 17 novembre 1947.		tion de renchérissement; besoins sup- plémentaires en matériel.	

A reporter 1 860 219.65

fr.

A reporter 4 505 425.02

fr. Report 2 579 834. 57	fr. Report 4 505 425. 02
IX b. Service sanitaire.	XII. Finances.
Arrêté du Conseil-exécutif nº 3295 du 14 juin 1949:	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
E. Maison de santé de la Waldau 135 130.99	E. 1. Recettes de district; traitements 36 328.25
Dépenses plus élevées pour nourri- ture, habillement, linge, combustible, articles sanitaires; augmentation du nombre du personnel; frais d'entretien	Personnel auxiliaire à Berne, Bienne, Interlaken, Konolfingen, Seftigen; Pro- motions à Berne et Thoune; heures supplémentaires.
du bâtiment.	E. 2. Recettes de district; frais de bureau
37 M	Frais du compte de chèque; maté- riel et mobilier de bureau.
X a. Travaux publics.	K.1. Assurance vieillesse et survi-
Arrêté du Conseil-exécutif nº 2670 du 11 mai 1949:	vants; contributions de l'Etat 37 000. — Contributions plus fortes que prévues
E. 1. Entretien des routes; traitements des cantonniers	au fonds central de compensation.
Frais de remplacement pour cause	XIV. Economie forestière et mines.
de maladies, accidents, service et vacances.	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2682 du 11 mai 1949:
	C. 3. Encouragements à l'économie
XI. Emprunts.	forestière; subsides du canton en faveur de la construction de chemins
Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:	forestiers
A. 1. Remboursement du capital 605 000.—	supplémentaires.
Amortissement non prévu au budget de l'emprunt à $3\frac{1}{4}$ % de 1947 au montant de fr. 30 000 000.—.	XV. Forêts domaniales. Arrêté du Conseil-exécutif nº 2682 du 11 mai 1949:
A. 2. Intérêts 820 000.75	C. 4. Frais d'exploitation; frais de
Charge supplémentaire d'intérêts ensuite de conversion anticipée des	façonnage
emprunts 3 ½ % de 1933 de fr. 14 000 000.—, 3 % de 1938 de fr. 19 000 000.— et 3 ¾ % de 1920 de fr. 16 000 000.—. Il en résulte les économies suivantes:	F. 1. Fonds de réserve; versement . 117 187.95 Versement plus élevé correspondant à un rapport plus élevé des forêts de l'Etat.
Sur compte-courant des	XX. Caisse de l'Etat.
banques ensuite de conversion anticipée 508 791. — Sur 1 coupon de l'em-	Arrêté du Conseil-exécutif nº 2711 du 12 mai 1949:
prunt de conversion 1948 de 30 millions 222 056. —	B. 1. a. Intérêts pour administrations spéciales
Intérêt du nouvel em- prunt 1948 de 19 millions jusqu'à 18 déc. 1948 au lieu de 31 juillet 1948 249 375.—	Le service des intérêts, à la Caisse hypothécaire et à la Banque cantonale, sur comptes-courants a été plus élevé.
Total fr. 780 402.—	XXXI. Taxe militaire.
B. 1. Frais des emprunts; provisions, frais de transport 42 879. 26	Arrêté du Conseil-exécutif nº 1341 du 8 mars 1949:
B. 3. Frais des emprunts 288 361. 45 Frais supplémentaires ensuite de la	A. 5. Taxe militaire; part de la Con- fédération
conversion des emprunts ci-dessus.	dant à des recettes supérieures.

A reporter 5 452 763 67

Report	fr. 5 452 753. 67	fr. Report 9 911 331. 13
XXXII. Impôts directs.		B. 6. Imprévu; Aide financière à
Arrêté du Conseil-exécutif nº du 12 mai 1949:	2711	Contribution non prévue au fonds de secours au personnel dans l'agriculture et aux agriculteurs de montagne.
F. 1 c. Intendance de l'impôt et taxa- tion; frais d'impression Nouvelle impression des déclara-	37 080. 81	total 10 222 068. 83
tions d'impôt pour 1949/1950.		
F. 4. Acquisitions de mobilier	$34\ 282.\ 40$	Récapitulation.
Nouvelles machines de bureau et nouveaux classeurs.		Catégorie I, constat
G. 1. Affectations particulières; versement dans la réserve pour éliminations	200 000. —	total <u>11 421 852. 29</u>
Eliminations plus élevées, correspondant à des estimations plus élevées.		Berne, 1 ^{cr} août 1949.
G. 2. Affectations particulières; affectation suivant arrêté populaire du 13 février 1944	961.700. —	Le directeur des finances, Siegenthaler.
Dépense supplémentaire en rapport avec rendement plus fort.		Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.
XXXIII. Parts au contribut fédérales.	ions	Berne, 16 août 1949.
Arrêté du Conseil-exécutif n° du 12 mai 1949:	2711	Au nom du Conseil-exécutif: Le président, Giovanoli.
B. 3. Frais d'impression	33 646. 60	Le chancelier, Schneider.
B. 4. Contributions aux communes .	82 521. —	
Indemnités aux communes pour l'im- pôt de défense; calcul trop faible du crédit.		
VVVIV Discour		* ;
XXXIV. Divers.	0.	
Arrêté du Conseil-exécutif n° du 12 mai 1949:	2711	
 A. 1. Allocations de renchérissement a) Personnel de l'Etat b) Corps enseignant c) Rentiers, personnel de l'Etat . d) Rentiers, corps enseignant 	2 185 102, 35 290 639, 25 219 353, 25 414 251, 80	
Les allocations de renchérissement de 1948 selon décret du 13 septembre 1948 n'étaient pas prévues au budget.	≈ 6 F	

A reporter 9 911 331, 13

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, au sujet du petit crédit de la Banque cantonale de Berne

(Août 1949)

Ensuite de l'affaire d'escroquerie Kräuchi/ Pruschy, le Grand Conseil, dans sa session de février 1949, a chargé la Commission de surveillance de la Banque cantonale d'examiner cette affaire, ainsi que la question de l'octroi des crédits en général et des petits crédits en particulier, et de fournir des renseignements détaillés en vue de la discussion du rapport sur l'administration de l'Etat et du rapport de la Banque cantonale pour l'année 1948. La Commission de surveillance a exécuté le mandat dont elle avait été chargée et a traité spécialement avec la direction de la Banque cantonale la question du petit crédit. A cet effet, la Banque cantonale avait préparé un rapport écrit que la Commission de surveillance a discuté au cours d'une séance spéciale avec la direction. La commission a approuvé ce rapport et a proposé à la Direction des finances de le soumettre au Grand Conseil dans le cadre des affaires de Directions. La Direction des finances recommande au Grand Conseil d'approuver le rapport de la direction générale de la Banque cantonale, rapport dont nous reproduisons ci-après le texte intégral:

«La Banque cantonale accorde aux demandes de petits crédits le même soin qu'aux autres. L'art. 5, al. 4, de la loi du 5 juillet 1942 dispose d'ailleurs ce qui suit: «On vouera aux petites demandes de crédit la même attention qu'à celles d'importance plus grande.» Ce principe était déjà énoncé dans la loi précédente. A l'origine, ces petits crédits étaient toujours couverts par des garanties personnelles ou réelles, le plus souvent par des papiersvaleurs ou des cautionnements. Il n'était pas rare, et il ne l'est pas non plus aujourd'hui, qu'on octroie des prêts de quelques centaines de francs, surtout sous forme d'effets de change, garantis par une ou plusieurs cautiors. Ces avances, garanties conformément à la pratique bancaire, exigent un travail relativement important et des frais que la Banque assume sans exiger de rémunération. C'est rendre service au client, dans le vrai sens du mot. Lorsque de bonnes garanties réelles sont offertes en couverture du prêt, comme des carnets d'épargne, bons de caisse ou autres valeurs de ce genre, l'affaire peut être exécutée tout de suite. Mais s'il s'agit de cautions, il faut naturellement, lorsqu'on ne les connaît pas, prendre sur elles les renseignements voulus, à moins que la ou les cautions ne déposent en faveur du requérant de bons papiers-valeurs; l'affaire se liquide alors tout de suite, comme lorsque le débiteur fournit lui-même des gages en garantie. Ces petits crédits ne provoquent en général pas de difficultés, mais leur liquidation dure longtemps, surtout lorsque le remboursement se fait par acomptes, comme c'est d'ailleurs, dans bien des cas, prévu lors de l'octroi des fonds. Les pertes qui peuvent résulter de ces petites affaires ne sont - et c'est normal — pas importantes. Par contre ces affaires occasionnent beaucoup de travail et de peines lorsqu'on est obligé d'avertir le débiteur récalcitrant ou de le poursuivre, mais ce sont là des ennuis avec lesquels on est obligé de compter en concluant les affaires.

Avec les années, déjà avant la dernière guerre, mais surtout pendant celle-ci, il est arrivé toujours plus fréquemment que les requérants, vivant dans des conditions modestes, ne soient pas en mesure de fournir les garanties qu'on exige en couverture d'un prêt. Et cependant, il s'agit souvent de personnes honorables qui méritent confiance et qui ont réellement la volonté de rembourser par des amortissements réguliers le prêt sollicité. Afin de pouvoir venir en aide à ces personnes de condition financière modeste et incapables de fournir des garanties personnelles ou réelles, les banques spécialement les banques cantonales, régionales ou locales — en sont arrivées à introduire le système du crédit social ou petit crédit. N'importe quel petit prêt n'est donc pas ce que nous appelons « petit crédit ». Celui-ci est cependant toujours d'importance réduite et ne se pratique qu'à rélativement court terme. Si l'on renonce, en pareille matière, aux garanties d'usage, ce n'est toutefois pas à dire, ainsi que nous allons le voir, qu'on accorde ces petits crédits en blanc.

Notre établissement pratique ces petits crédits bancaires depuis une dizaine d'années. Il les accordait au début à des employés de l'Etat tombés dans la gêne, puis aussi à des personnes à traitement fixe et à des salariés. Par la suite encore, le petit crédit a été étendu aux personnes de condition indépendante. Il est mentionné spécialement dans le Règlement d'organisation et d'administration de la Banque cantonale, qui dispose expressément à son art. 24, chiffre 8, ce qui suit: «En application de l'art. 5, al. 4, de la loi sur la Banque cantonale, les petits crédits doivent être traités dans les limites appropriées, en assumant les risques qui se justifient et aux conditions que dictent l'expérience et la bienveillance. La coopération d'associations de cautionnement et d'associations professionnelles sera, en cette matière, une mesure indiquée. Le Conseil de banque édictera à ce sujet des prescriptions spéciales, sur proposition de la direction générale.»

Sur la base d'expériences faites pendant plusieurs années, le Conseil de banque a édicté le 1er février 1944 un règlement spécial concernant le petit crédit. Ce règlement est toujours en vigueur et il rend de grands services. Il doit permettre à notre établissement d'accorder des prêts à des personnes de condition modeste, incapables de fournir les garanties usuelles en vue de la couverture d'un crédit. Ces prêts peuvent être consentis à certaines conditions à des personnes dignes d'intérêt, tombées dans la gêne sans leur faute, pour éviter qu'elles se jettent dans les bras des usuriers. L'intérêt est compté à des taux normaux et les plus favorables possibles (4 %) en comptant, suivant les cas, une modeste commission de 1/2 %; le règlement dispose que ces affaires doivent être faites «même si la banque n'arrive pas à couvrir ses frais». On vient ainsi en aide à des artisans, à des agriculteurs qui ont besoin d'argent liquide dans un but déterminé, et on permet de s'en tirer à des jeunes gens capables dans leur profession. Il ne faut évidemment pas que l'argent prêté serve à mener un train de vie exagéré ou à faire des dépenses inutiles. On veille à établir un budget prévoyant des amortissements réguliers, et l'utilisation des fonds ne doit pas prêter à équivoque. Il est clair que la personne de l'emprunteur et la confiance qu'il peut inspirer jouent un rôle déterminant dans l'octroi du crédit. Le requérant doit fournir les renseignements voulus sur sa situation, pour que la banque sache si le prêt peut être accordé et si les conditions d'amortissement qui lui sont faites sont supportables. Il est nécessaire, si l'on veut éviter trop de pertes, de prendre des renseignements sur la base des indications données par l'intéressé. Des crédits d'exploitation ne doivent, en règle générale, pas excéder fr. 1000. — et doivent être remboursés en 12 mois. Nous allons exceptionnellement jusqu'à fr. 3000.—, mais alors nous exigeons des garanties (polices d'assurance-vie ou tout au moins en cas de décès). Le remboursement doit se faire en peu d'années. Les employés et ouvriers doivent consentir à des cessions de salaire

ou de traitement jusqu'à remboursement complet. Dans la règle, ces cessions sont notifiées, mais on fait assez souvent des exceptions, lorsque les rapports de confiance le permettent. Afin de liquider rapidement les affaires de ce genre, nous avons des fonctionnaires qui ont la compétence d'accorder des prêts sur la base d'un questionnaire que le requérant doit remplir. Ce système a fait ses preuves.

Les expériences faites jusqu'à ce jour en matière de petit crédit sont dans l'ensemble satisfaisantes. A fin 1948 notre établissement comptait 911 cas de ce genre, répartis sur 14 de nos agences, au montant total de près d'un million de francs Jusqu'à présent les pertes ont été de moins de ½ %, mais les amortissements sont quelquefois lents. Le service des rappels donne bien du travail, car les débiteurs ne sont pas tous ponctuels dans leurs versements. Il faut user de prudence et réserve pour éviter les abus. Lorsqu'un emprunteur doit attendre un peu plus longtemps qu'il ne voudrait, c'est qu'il y avait des raisons. Car nous ne sommes pas un établissement de bienfaisance, ce qui serait contraire au principe du petit crédit. C'est précisement dans les affaires de petit crédit que la décision d'octroi doit dépendre, en l'absence de garanties suffisantes, des renseignements qu'on obtient sur la personne du requérant. En accordant des prêts un peu à la légère, on induirait en tentation les faiseurs de dettes notoires et l'on provoquerait l'endettement de bien des personnes, sans compter tous les ennuis et frais que nous nous imposerions à mauvais escient. Il faut se rendre compte que chaque requérant n'est pas nécessairement digne de crédit, quelles que soient les apparences sous lesquelles nous cherchons à découvrir la réalité. Nous devons nous faire notre opinion sur la base des informations recueillies dans chaque cas et auxquelles nous ne saurions renoncer. Mais le petit crédit a d'heureux effets lorsqu'il est pratiqué à bon escient. C'est là le beau côté de cette institution, qui cause bien des soucis, que nous ne saurions supprimer et à laquelle nous continuerons à vouer tous nos soins. Rappelons enfin, pour être complets, que nous ne nous bornons pas à prendre simplement, en présence d'une demande de crédit, une décision d'octroi ou de refus, mais que nous donnons des conseils en toutes affaires financières. On peut s'attendre à ce que la pratique du petit crédit se développe encore davantage à l'avenir.

Chaque année, notre Conseil de banque reçoit un rapport sur le développement du petit crédit dans toutes nos succursales et sur l'état des engagements qui s'y rapportent. Notre inspectorat veille à ce qu'en cette matière on observe partout une pratique uniforme et réglementaire.»

Berne, 27 août 1949.

Le directeur des finances: Siegenthaler.

Proposition du Conseil-exécutif

du 2 septembre 1949

Projet d'arrêté

Petit crédit de la Banque cantonale

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de la direction générale de la Banque cantonale de Berne du 9 mai 1949 concernant le petit crédit et approuve ce rapport.

Berne, le 2 septembre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil

concernant

- 1. la conversion de l'emprunt à 3½ % de 20 millions de francs de 1900,
- 2. la conversion de l'emprunt à 3½ % de 20 millions de francs de 1906,
- 3. la conversion de l'emprunt à 3½ % de 15 millions de francs de 1941.

(Septembre 1949)

Les emprunts mentionnés ci-dessus seront dénonçables tout prochainement. Il s'agit sous chiffres 1 et 2 d'emprunts d'amortissement, qui sont remboursés jusqu'à concurrence de fr. 18 464 000.—. L'emprunt mentionné sous chiffre 3 a une durée ferme. Il résulte de ces circonstances qu'on se trouve en présence d'une somme de conversion de fr. 34 000 000.— en chiffres ronds.

fr. 34 000 000. — en chiffres ronds.

En présence de l'offre faite par les banques,
la Direction des finances s'est décidée à opérer la conversion de ces emprunts. L'offre des banques comporte un taux d'intérêt de 3 %, un cours d'émission de 101 % et une durée ferme de 25 ans, plus les commissions usuelles et frais d'émission à la charge de l'Etat. Cette offre peut être considérée comme favorable, d'autant plus qu'il intervient encore une réduction de 1½ à 1 % de la commission de prise ferme. L'économie en intérêts représenterait par an un montant de fr. 170 000. —. Les pourparlers continuent en vue de conditions d'intérêts encore plus favorables. Il aurait été possible aussi de contracter au même taux d'intérêt et à des conditions à peu près semblables un emprunt à 30 ans, qui aurait compris 30 annuités invariables comportant intérêts et amortissement. Il en résulterait que cet emprunt serait complètement remboursé au bout de 30 ans. Nous

sommes cependant d'avis qu'il faut plutôt rechercher des emprunts favorables quant à leur taux d'intérêt, mais sans obligation d'amortissement. C'est là une question du service des intérêts qu'il faut trancher dans un sens ou dans l'autre. C'est la raison pour laquelle nous en arrivons à proposer au Grand Conseil la conversion par la conclusion d'un emprunt ferme.

La transformation d'emprunts d'amortissement en emprunts fermes a pour effet que la part annuelle d'amortissement, qui doit figurer au budget conformément à la loi, diminue. C'est ainsi que l'amortissement, qui comportait fr. 5 300 000.— en 1948, se réduira dès 1951 à fr. 2 300 000.— en chiffres ronds. Nous proposons en conséquence, sous chiffre 2 du projet d'arrêté ci-après, une solution qui est conforme à la pratique suivie jusqu'à présent en matière d'extinction des dettes.

Nous recommandons au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté envisagé.

Berne, le 2 septembre 1949.

Le directeur des finances: Siegenthaler.

Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission d'économie publique

des 1er et 2 septembre 1949

Conversion d'emprunts

1º Le Grand Conseil, basé sur l'art. 26, chiffre 11, combiné avec l'art. 6, chiffre 5, de la Constitution cantonale, décide le remboursement de l'emprunt de fr. 20 000 000. — de 1900, de l'emprunt de fr. 20 000 000. — de 1906 et de l'emprunt de fr. 15 000 000. — de 1941, tous à 3½ %, et la conclusion d'un emprunt de conversion pour le montant non encore remboursé de fr. 34 000 000. —, et ce aux conditions suivantes:

Taux d'intérêt: 3 %.

Cours d'émission: 101 % + 0.60 % de timbre fédéral à charge du créancier.

Commission de prise ferme: 1 %.

Timbre fédéral de négociation: 0,3 ‰ à charge des banques.

Frais d'émission et de titre: à charge de l'Etat. Commission d'encaissement: 1/2 % sur les coupons.

Durée: 25 ans ferme avec droit de dénonciation en faveur de l'Etat après 18 ans.

- 2º Attendu que la quote annuelle d'amortissement subira une réduction sensible par la transformation de l'emprunt d'amortissement en emprunt ferme, et que la pratique suivie jusqu'à ce jour en matière d'extinction des dettes doit être poursuivie, il y aura lieu, à l'avenir également, de porter aux budgets d'Etat, au sens de l'art. 15, al. 2, de la loi sur l'administration des finances, des annuités d'au moins 5 millions de francs. Dans la mesure où ces annuités ne devront pas être utilisées pour le service de l'emprunt, elles seront placées en réserve en vue de l'extinction de dettes futures.
- 3° Le Conseil-exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Berne, le 2 septembre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Berne, le 1er septembre 1949.

Au nom de la Commission d'économie publique,

Le président: Dr Luick.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil concernant le siège de l'Ecole normale ménagère de l'Etat

(Juillet 1949)

T.

Le Grand Conseil a décidé le 20 novembre 1947 la création d'un Ecole normale pour la formation de maîtresses ménagères dans la partie allemande du canton. Il a décidé en même temps que, jusqu'à ce que cet établissement puisse être ouvert, l'Etat reprendrait par bail, à titre provisoire, l'exploitation de l'Ecole normale ménagère existant à Berne, Fischerweg 3. Le Conseil-exécutif a été autorisé à passer avec la propriétaire de cet établissement, la Section de Berne de la Société d'utilité publique des femmes suisses, un contrat de prise à bail des locaux et de l'ensemble des installations. La date extrême jusqu'à laquelle l'Etat pouvait disposer des locaux au Fischerweg a été fixée au 1er mai 1950. L'art. 6 de l'arrêté du Grand Conseil du 20 novembre 1947 dispose: «Le siège de l'Ecole normale ménagère à créer sera déterminé par le Grand Conseil».

II.

C'est à bon droit que le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont remis à plus tard la question du siège de l'école, car en voulant traiter cette question tout de suite on aurait rendu impossible la nouvelle organisation de l'exploitation qui devait, elle, être mise au point pour le 1er janvier 1948. Pendant que les instances compétentes vouaient leur attention aux problèmes du but et des méthodes de l'enseignement, la question du siège de la future école éveillait un intérêt souvent passionné dans l'opinion publique. Le débat avait été amorcé par une simple question de M. le député Flühmann de Wilderswil, qui demandait le 1er mars 1945 si l'Ecole normale ménagère ne devrait pas

avoir son siège dans l'Oberland. Et le Conseilexécutif répondait le 22 mai 1945 que plusieurs suggestions avaient été faites à propos du siège de l'école, que toutes seraient examinées objectivement, mais qu'on ne pouvait pas se prononcer définitivement avant que l'affaire soit mûrement étudiée.

Il convient d'indiquer ici quelles suggestions ont été soumises au Conseil-exécutif avant et après le dépôt de la simple question de M. Flühmann.

le dépôt de la simple question de M. Flühmann. Toute une série de communes déclaraient dans leurs adresses au Conseil-exécutif qu'elles étaient prêtes à mettre gratuitement le terrain nécessaire à la disposition de l'Etat et à passer des accords touchant d'autres prestations (frais de construction, électricité, eau etc.). Des offres de ce genre nous parvinrent d'avril à octobre 1945 des communes de Herzogenbuchsee, Wilderswil, Interlaken-Unterseen, Berne, Hindelbank, Zollikofen et Langnau.

A la fin de l'année 1947 la commune d'Oberhofen nous fit aussi des offres et, d'entente avec l'Association pour la protection des rives des lacs de Thoune et Brienz, proposa d'installer l'école normale dans les bâtiments du domaine du «Wichterheer» à Oberhofen, qui était alors à vendre

Pour éviter que ce magnifique domaine subisse des morcellements ou soit l'objet de spéculations, l'Etat s'est décidé à en faire l'acquisition au prix de fr. 550 000.—. Le Conseil-exécutif et la Commission d'économie publique tinrent cependant à déclarer expréssement que cette acquisition était faite sans préjudice de la question du siège de l'Ecole ménagère. Le Grand Conseil a approuvé sans discussion, le 11 mai 1948, le contrat de vente passé le 4 février de la même année.

III.

En été 1945, des délégations du Conseil exécutif ont visité diverses places offertes.

L'opinion publique s'est beaucoup occupée de toute la question. Les organisations suivantes se sont prononcées, dans des adresses au Conseil-exécutif, *contre* le choix du siège de l'école à la campagne:

La Ligue des femmes bernoises

L'Association bernoise des maîtressesménagères

Le Comité de la société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne.

La presse a exprimé les deux opinions, celle préconisant le maintien du siège à Berne faisant

toutefois majorité.

En faveur du siège à Berne, on a, d'une manière générale, fait valoir les arguments suivants: L'Ecole est établie à Berne depuis près de 50 ans. La ville a beaucoup contribué au développement spirituel et matériel de cet établissement (appui financier, mise à disposition de locaux de gymnastique et

d'enseignement, mise à disposition de classes d'application). Ce serait une injustice, dans ces circonstances, d'enlever l'école à la ville.

La formation générale des élèves y est favorisée par la présence de musées, bibliothèques, concerts, théatre, conférences. La formation professionnelle est facilitée par les visites d'exploitations professionnelles et industrielles, de laboratoires de denrées alimentaires. La ville de Berne est seule à pouvoir fournir en nombre suffisant des classes d'application et du personnel auxiliaire d'enseignement. En outre, le 60 % des élèves viennent de la campagne; c'est pour elles un enrichissement, voire une nécessité, d'être en contact avec un centre intellectuel.

On cite les arguments suivants en faveur du siège à la campagne: Il y a à la campagne une forme de culture qui ne le cède en rien à celle de la ville. Les conférences, représentations théâtrales et musicales ne sont pas le monopole de la ville. L'étude à laquelle on se voue dans le silence et la retraite a ses avantages. L'excès des divertissements et distractions de la ville provoque une dispersion des idées. La culture des plantes textiles, le tissage à domicile et autres travaux domestiques sont plus en honneur à la campagne.

IV.

C'est cette discussion, qui a par moments tourné à la polémique, qui a amené le Conseil-exécutif à étatiser l'école tout en laissant ouverte la question de son siège. La nouvelle commission de l'établissement a été chargée d'examiner la question du but de l'enseignement et du programme d'études et de faire rapport au Conseil-exécutif sur la question du siège.

Ce rapport a été fourni et la proposition de la commission unanime est ainsi formulée:

«La question du siège de l'école est, après celle de l'étatisation, une des plus importantes tâches à résoudre. Au fond, on ne comprend pas que tant de communes désirent absolument avoir dans leurs murs notre établissement. Les avantages que pro-

cure sa présence ne sont, ni directement ni indirectement, ce qu'elles croient. Dans l'examen du problème, nous n'avons eu en vue que l'intérêt de l'école et le meilleur développement possible des candidates. Disons tout d'abord qu'établie à Berne, l'école a fait ses preuves et que les maîtressesménagères qui en sont sorties depuis 50 ans ont œuvré utilement dans d'innombrables écoles du canton. On ne voit dès lors pas pourquoi il faudrait déplacer le siège de l'établissement à l'occasion de sa reprise par l'Etat. Nous avons examiné les offres des communes qui désirent abriter l'école à l'avenir. Disons d'emblée que tous les terrains offerts par les communes se prêteraient à l'usage envisagé. Mais plus importante est cette autre question: Où trouvet on les meilleures conditions générales d'un développement satisfaisant de l'établissement? Partout sauf à Berne — on nous dit que la maîtresseménagère ne peut être formée qu'à la campagne en vue d'une préparation en rapport avec les exigences du pays. Mais il faut constater que la plupart des candidates viennent précisement de la campagne, de sorte que la préparation reçue à Berne même leur serait plus profitable. Nous avons visité le domaine de l'ancien château d'Oberhofen. Après examen de la question, nous arrivons à la conclusion que le siège de l'école doit être maintenu à Berne et qu'il faut y mettre à sa disposition la place nécessaire.»

La proposition de maintien à Berne se justifie

comme suit, selon la commission:

«La position à Berne, au centre du canton, est chose importante. Mais il y a, en plus de cela, la question du corps enseignant. A côté d'un petit nombre de personnes à poste plein, il faut, selon le plan d'étude, un grand nombre de postes accessoires qu'on ne peut confier qu'à des personnes très qualifiées et dont les leçons doivent être réparties le mieux possible dans l'horaire. Actuellement, l'établissement occupe, à côté de 7 maîtresses principales, 13 personnes très qualifiées à titre accessoire; on ne les trouverait pas à la campagne, ou seulement à grand-peine. Une école installée à la campagne ne disposerait donc pas d'un corps enseignant de choix. On a déjà dû faire à ce propos des expériences fâcheuses à l'Ecole normale des instutitrices de Thoune. Berne offre les possibilités désirées de développement général. Il y a en outre la question de l'école d'application. Il n'y a que Berne qui puisse mettre à disposition des classes d'application en nombre suffisant, car seules des classes de filles de 8me et 9me années entrent en ligne de compte. Les exercices pratiques doivent pouvoir être surveillés d'une manière continue par les maîtresses de l'école normale, ce qui ne peut se réaliser que si les classes d'application sont établies au même lieu que l'école. La commission a visité la place offerte par la ville de Berne, au Melchenbühlweg, c'est-à-dire à la périphérie de la ville. C'est un lieu idéal, où l'on pourrait construire exactement ce qu'il faut pour une école normale ménagère. La commission a examiné la possibilité d'utiliser, en le transformant, un bâtiment déjà existant. Elle l'a fait en visitant le domaine du château d'Oberhofen et elle est arrivée à la conclusion que des transformations seraient nettement plus coûteuses qu'une construction nouvelle, qui aurait, elle, l'avantage d'être établie en fonction

de son but. C'est pourquoi la commission est d'avis que la solution la meilleure au problème de l'école normale ménagère du canton sera la construction d'un bâtiment nouveau à Berne même.»

 \mathbf{v} .

La commission de l'Ecole normale ménagère ne présente, en faveur du maintien de l'établissement à Berne, pas d'autres arguments que ceux déjà soulevés dans le débat public. C'était à prévoir, attendu que, dans ce débat, on avait fait valoir le pour et le contre de chaque solution.

La proposition de la commission trouve un appui important dans celles du comité de la Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, de la Ligue des femmes bernoises et de l'Association des maîtresses-ménagères du canton. Ces organismes

se prononcent tous pour Berne.

Deux institutions se prononcent pour le siège à la campagne: la Chambre d'économie publique de l'Oberland et la Société d'économie et d'utilité publique de la Haute-Argovie. La première propose le Bödeli, la seconde Herzogenbuchsee. Leurs interventions n'ont cependant pas le même poids que celles d'organismes représentant tout le canton.

* *

Après examen approfondi de tous les projets présentés et visite de différents emplacements par délégation du Conseil-exécutif sur invitation des communes intéressées, le Conseil-exécutif prend position comme suit à propos des offres qui ont été faites:

- a) Des communes du Bödeli, Unterseen seule maintient son offre, Interlaken et Wilderswil ayant renoncé. La commune d'Unterseen peut mettre à disposition des emplacements bien choisis. Mais on se demande si les avantages incontestables du site ne sont pas compromis par la position excentrique de l'endroit. Le déplacement du lieu de domicile à l'école, les visites de musées, d'expositions etc. seraient liés à des frais considérables.
- b) Langnau offre deux emplacements, dont l'un est très favorable. L'école pourrait s'établir à Langnau dans des conditions satisfaisantes.
- c) Herzogenbuchsee est en mesure de fournir un très bel emplacement. La commune est disposée à assumer des charges considérables. Elle peut faire valoir qu'elle a une position toute spéciale en matière d'enseignement ménager. En effet, le «Frauenverein» de Herzogenbuchsee a fait en 1891 l'acquisition de l'Hôtel «zum Kreuz» et l'a affecté à des buts d'utilité publique. L'enseignement ménager a été un des bénéficiaires de cette action. Herzogenbuchsee peut donc faire valoir ici des droits incontestables d'ancienneté.
- d) Zollikofen abrite déjà deux établissements de l'Etat — l'Ecole d'agriculture de la Rüti et l'Ecole de laiterie — de sorte qu'il n'y a pas lieu

de retenir ce nom dans le nombre des compétiteurs. La commune n'offre d'ailleurs pas de prestations spéciales.

e) Hindelbank s'est basée, pour faire acte de candidature, sur une déclaration faite en son temps par M. Lohner, directeur de l'instruction publique. Celui-ci avait dit au Grand Conseil en 1918, lors du transfert de l'Ecole normale des institutrices de Herzogenbuchsee à Thoune: « Nous pouvons déclarer à nouveau et d'une manière très nette qu'il existe à Hindelbank un domaine de l'Etat que nous ne pourrons pas, à la longue, laisser en friche et que nous ne serons pas empruntés lorsqu'il faudra en tirer parti. Il a été question d'une école d'ouvrages et d'une école normale ménagère, deux institutions qui verront sans doute une fois le jour. etc.»

La commune de Hindelbank s'est cependant rendu compte qu'il ne serait pas facile d'installer un établissement de l'Etat dans l'ancien séminaire — une grange du domaine curial avec deux salles d'école — et, en 1945, elle a offert de vendre ce bâtiment à l'Etat. Celui-ci a été d'accord, et aujourd'hui ce lieu sert aux écoles de Hindelbank. Le conseil communal de Hindelbank a déclaré expressément que par cette vente la promesse faite en son temps — si c'en était une — tombait. Hindelbank n'entre donc plus en considération dans la compétition qui nous occupe.

f) Oberhofen n'est pas en état de mettre à disposition un bâtiment ou un terrain à bâtir. Le Wichterheergut, dont on voudrait faire le siège de la future école, appartient à l'Etat qui l'a, ainsi que nous l'avons dit plus haut, acheté en 1948 pour le soustraire au morcellement et à la spéculation. Il serait tentant d'affecter ce magnifique domaine à l'Ecole normale ménagère, mais la commission de l'école, qui a visité ce lieu à la demande de la Direction de l'instruction publique, en est tout de même arrivée à proposer unanimement de maintenir le siège à Berne. Un calcul approximatif des frais, établi par la Direction des travaux publics sur la base du projet de la commission de l'établissement, indique qu'il faudra compter avec les montants suivants:

Pour une nouvelle construction à Berne, y compris dépendance . (sans le terrain, qui est mis à disposition gratuitement par la commune de Berne)

fr. 2480000.—

Pour une nouvelle construction et les transformations à Oberhofen fr. 2547000.—

L'Etat devrait donc dépenser plus à Oberhofen pour y installer l'école qu'à Berne pour créer un établissement neuf.

Le Conseil-exécutif considère que dans toutes les localités indiquées ci-dessus des conditions très favorables s'offrent pour la création et l'exploitation de l'Ecole normale ménagère. Tout en reconnaissant les avantages incontestables qu'offre la grande ville comme centre d'instruction, il n'est pas d'avis que ces avantages sont d'un poids absolu dans le choix du siège. Il ne méconnaît pas les multiples efforts culturels qui s'accomplissent dans les petites localités de la campagne

bernoise et qui donnent au canton de Berne son cachet. Il exprime sa gratitude à toutes les communes qui se sont déclarées prêtes à recevoir l'Ecole ménagère et à consentir à de gros sacrifices pour son installation. Si, après mûr examen, il se rallie à la proposition de désigner Berne comme siège, il le fait avant tout pour deux raisons capitales:

- 1º L'organisation de l'école avec ses classes d'application est nettement plus facile à Berne qu'à la campagne, parce qu'on dispose en ville de nombreuses cuisines scolaires.
- 2º Pendant ses 50 ans d'existence, l'Ecole normale ménagère a rendu de grands services à l'Etat en formant des maîtresses. Elle a toujours bénéficié de l'appui des autorités communales. Un déplacement du siège, contraire au vœu formulé par la ville de Berne, ne se justifierait que s'il était appuyé par des raisons objectives et impérieuses. Tel n'est

cependant pas le cas. Tout en étant d'avis que le choix de Berne n'est pas le seul qu'on puisse faire, on doit reconnaître qu'il représente d'incontestables avantages. Ces avantages sont d'autant plus importants que la ville de Berne met à disposition des terrains très favorables, situés à la périphérie, à Melchenbühl ou Elfenau. Dans ces lieux où il y a peu de constructions on aura la possibilité d'élever des volailles et de faire du jardinage.

Basé sur les considérations ci-dessus, le Conseil-exécutif soumet au Grand Conseil la proposition d'installer l'Ecole normale ménagère à Berne.

Berne, le 11 juillet 1949.

Le directeur de l'instruction publique: Feldmann.

Proposition du Conseil-exécutif

du 2 août 1949

Arrêté du Grand Conseil

concernant le siège de l'Ecole normale ménagère de l'Etat

Le Grand Conseil du canton de Berne

en exécution de l'art. 6 de l'arrêté du Grand Conseil du 20 novembre 1947 concernant la création d'une Ecole normale ménagère de l'Etat,

sur proposition du Conseil-exécutif,

$arr \hat{e}te$:

- 1º La ville de Berne est désignée comme siège de l'Ecole normale ménagère de l'Etat.
- 2º Le Conseil-exécutif est autorisé à passer avec la ville de Berne les conventions nécessaires quant à la place à bâtir, mise gratuitement à disposition par cette dernière, et quant à d'autres prestations.

Berne, le 2 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président:

Giovanoli.

Le vice-chancelier:

H. Hof.

Projet du Conseil-exécutif

du 24 mai 1949

Arrêté du Grand Conseil

concernant la détermination, dans certains cas particuliers, des allocations de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes

- 1º Lorsque les proches d'un membre du corps enseignant décédé ont un droit au traitement en vertu de l'art. 33 de la Loi sur les traitements du corps enseignant du 22 septembre 1946, la rente d'AVS est déduite de l'allocation de renchérissement.
- 2º Les rentiers de la Caisse d'assurance des instituteurs qui n'ont pas droit à une rente de l'AVS reçoivent de l'Etat les allocations de renchérissement prévues pour les retraités. Ces prestations sont réduites ou supprimées lorsqu'au cours de la retraite l'intéressé acquiert un droit à une rente de l'AVS.
- 3º La réglementation qui précède a un caractère provisoire. Elle déploie ses effets pour 5 ans dès le 1^{er} janvier 1949.

Berne, le 24 mai 1949.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Siegenthaler.

Le chancelier,

Schneider.

Rapport du Conseil-exécutif

au Grand Conseil concernant l'allocation d'un crédit budgétaire « d'aménagement des routes principales »

(Août 1949)

Lors de la session de novembre 1947, le Conseilexécutif a soumis au Grand Conseil un programme de remise en état et d'aménagement des routes de l'Etat pour les années 1948—1957 au montant total de fr. 72 000 000. —. Dans ce programme figurait un poste de fr. 18713000. — pour des travaux de correction urgents destinés à assurer la securité du trafic sur les voies principales. Depuis lors est apparue l'urgence d'un aménagement méthodique et accéléré des routes importantes, ceci à cause du trafic en transit et aussi à cause des nécessités du tourisme.

En vue de la réalisation de la première étape de cet aménagement, la Direction des travaux publics soumet un projet pour les années 1950/59 prévoyant une dépense de fr. 52 000 000. — pour les routes suivantes:

1. Berne—Thoune.

Aménagement du tronçon sortie de Muri jusqu'à Thoune

fr. 11 240 000. —

2. Berne-Bienne.

Déplacement du tronçon Studen—Bienne, construction d'un nouveau pont sur l'Aar, aménagement des tronçons Schönbrunnen— Schüpfen et Kosthofen— Suberg—Lyss

fr. 9890000.—

fr. 21 130 000. — A reporter

Report fr. 21 130 000. —

3. Route de Grauholz.

Etablissement d'une nouvelle route avec viaduc au Worbental, 1re tranche de la part du canton . . .

fr. 5 000 000. —

4. Attiswil—Dürrmühle (Route du pied du Jura).

Aménagement du tronçon de la frontière cantonale d'Attiswil jusqu'à la frontière cantonale d'Oensingen

fr. 7390000.—

5. Tavannes—Delémont— Porrentruy—Boncourt.

Aménagement des tronçons Tavannes - Malleray -Gorges de Court et Roches— Delémont—Porrentruy . .

fr. 5880000.—

6. Berne—Gümmenen—Biberen (frontière cantonale).

Correction d'une partie du tronçon Weyermannshaus— Gäbelbach, 1^{re} étape . .

fr. 2810000.—

A reporter

fr. 42 210 000. --

Report fr. 42 210 000. --

7. Thoune-Spiez.

Aménagement du tronçon du passage sous-voie de Thoune jusqu'à la bifurcation de Spiezmoos . . .

fr. 3 360 000. --

8. Delémont—Angenstein (frontière cantonale).

Aménagement des tronçons Delémont—Liesberg et Zwingen-Grellingue . . .

fr. 1 280 000. —

9. $R\acute{e}serve$ (environ 10 %) .

fr. 5 150 000. —

Total

fr. 52 000 000. —

Font règle, pour l'aménagement des routes principales, les dispositions de l'ACF du 3 décembre 1943.

Au point de vue technique sont déclarées obligatoires les règles établies par l'Union suisse des professionnels de la route. Quant à l'ordre dans lequel les travaux seront exécutés, c'est le degré d'urgence qui le dictera.

Indépendamment de l'aménagement des routes principales, on poursuivra celui des voies de jonction dans le cadre du programme des travaux routiers d'octobre 1947, qui prévoit une dépense de fr. 46 000 000. — pour les années 1950/59.

Un plan de financement a été établi par la Direction des travaux publics, d'entente avec la Direction des finances, pour assurer la couverture du crédit total de fr. 98 000 000. — rendu nécessaire par l'aménagement des routes principales et voies de jonction des années 1950/59. Seront mises à contribution les recettes de la taxe des automobiles, la part revenant au canton de Berne des droits de douane sur la benzine, ainsi qu'un crédit « aménagement des routes principales » à faire figurer dans le budget d'Etat.

Plan financier de l'aménagement des routes de l'Etat pour les années 1950/1959 (en milliers de francs)

Coût des travaux				Couverture des frais					
	outes icipales	Voies de jonction	Dépense annuelle	Dépense totale	de la taxe des automobiles	Recettes prov des droits sur la benzine	enant du poste budgétaire «aménagement des routes principales»	Recettes de l'année	Total
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1950 3	3 000	6 000	9 000	9 000	6 000	1 000	2 300	9 300	9 300
	1000	5 000	9 000	18 000	6 000	1 000	2300	9 300	18 600
1952	1000	5 000	$9\ 000$	27 000	6 000	1 000	2 300	9 300	27 900
1953 - 5	6 000	4 500	9500	36 500	6 000	1 000	2 300	9 300	37 200
1954 - 5	000	4500	9500	46 000	6 500	1 100	$2\ 300$	9 900	47 100
1955	000	4000	10 000	56 000	6 500	1 100	2 300	9 900	57 000
1956 - 6	000	4 000	10 000	66 000	6500	1 200	2 300	10 000	67 000
1957 - 6	000	4 500	10 500	76500	6 500	1 200	2 300	10 000	77 000
1958	000	4 500	10 500	87 000	7 000	1 200	$2\ 300$	10 500	87 500
1959	000	4 000	11 000	98 000	7 000	1 200	2 300	10 500	98 000
52	2 000	46 000	98 000		64 000	11 000	23 000	98 000	

Taxe des automobiles: En admettant que le décret du 19 novembre 1947 restera en vigueur pour les années 1950/59 et sur la base des recettes d'impôts sur les automobiles des années 1948/49, on peut compter pour 1950 et les années suivantes sur une part de fr. 6 000 000. — à prélever sur ces recettes et à affecter à l'aménagement des routes. Cette part s'élèvera à fr. 7 000 000. — jusqu'en 1959.

Droits de douane sur la benzine: Sur la part du produit des droits sur la benzine revenant au canton de Berne en vertu de l'art. 3 de l'Arrêté fédéral du 21 septembre 1928, il y a lieu de prélever, pour l'aménagement des routes, un montant de fr. 1000000. — qui sera porté à fr. 1200000. — de 1954 à 1959.

Crédit budgétaire «Aménagement des routes principales»: Les montants provenant de la taxe des automobiles et des droits sur la benzine et affectés à l'aménagement des routes principales et des voies de jonction sont complétés par un crédit de fr. 23 000 000. — porté au budget sous la rubrique «Aménagement des routes principales». Ce crédit sera réparti sur les années 1950—1959 par tranches annuelles de fr. 2 300 000. —. Les crédits budgétaires non utilisés sont à reporter sur le prochain exercice. L'art. 6, chiffre 4, de la Constitution demeure réservé.

Il n'a été possible de porter en compte ni des subventions de la Confédération basées sur les ACF des 29 juillet 1942 et 6 décembre 1943 réglant la création de possibilités de travail pendant la crise consécutive à la guerre, ni des contributions plus fortes provenant des droits de douane sur la benzine et les huiles minérales en vertu de la réforme des finances fédérales. Les conditions actuelles du marché du travail et le fait que la réforme des finances fédérales n'est pas réglée ne l'ont pas permis. Des contributions qui pourront être allouées par la Confédération en vertu de l'ACF du 3 décembre 1943 portant désignation des routes princi-

pales ou provenant des droits de douane sur la benzine seront prises en considération dans un

programme plus vaste.

Le Conseil-exécutif propose d'approuver le programme de la 1^{re} étape de l'aménagement des routes principales pour les années 1950/59 au coût de fr. 52000000.—, ainsi que le plan financier d'amé-

nagement des routes de l'Etat pour les années 1950/59 comportant dépense de fr. $98\,000\,000$. —. Il propose en outre de porter au budget de l'Etat sous la rubrique «Aménagement des routes principales» un crédit de fr. $23\,000\,000$. —, à répartir sur les années 1950/59 par tranches annuelles de fr. $2\,300\,00$. —.

Projet d'arrêté

Programme d'aménagement des routes principales pour les années 1950/1959 et approbation d'un crédit budgétaire «Aménagement des routes principales»

Le Grand Conseil approuve le programme de la 1^{re} étape de l'aménagement des routes principales pour les années 1950/59 au coût de fr. 52 000 000. —, ainsi que le plan financier d'aménagement des routes de l'Etat pour les années 1950/59 comportant une dépense de fr. 98 000 000. —. Il autorise le Conseil-exécutif à porter au budget de l'Etat, en complément des montants provenant de la taxe sur les automobiles et des droits de douane sur la benzine, un crédit de fr. 23 000 000. — à répartir par tranches annuelles de fr. 2 300 000. — sur les années 1950/59. Les crédits budgétaires non utilisés seront reportés sur le prochain exercice. L'art. 6, chiffre 4, de la Constitution cantonale est réservé.

Berne, le 9 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président: Giovanoli.

Le vice-chancelier: H. Hof.

Rapport de la Direction des travaux publics

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, concernant la participation des Forces motrices bernoises S.A., société de participations, à la S.A. des Forces motrices de la Maggia

(Août 1949)

Conformément à l'arrêté du 21 novembre 1928, c'est le Grand Conseil qui fixe les instructions à donner aux représentants de l'Etat dans les assemblées générales des Forces motrices bernoises S. A. touchant les objets en délibération selon l'art. 8, chiffres 5—6, et l'art. 25 des statuts de cette société. Ces instructions se rapportent aux décisions qui peuvent être prises par les Forces motrices S. A. et ses sociétés affiliées concernant les constructions, agrandissements et participations provoquant par cas une dépense de plus de fr. 3 000 000. —.

En exécution de l'arrêté en question, nous vous soumettons le rapport suivant concernant la participation des Forces motrices bernoises à l'Usine électrique de la Maggia.

* *

En 1938, la consommation d'énergie électrique était en Suisse de 3840 millions de kWh. En 1948, elle est montée à 8300 millions de kWh. La production des Forces motrices bernoises a passé de 633 millions de kWh en 1938 à 1283 millions de kWh en 1948. La consommation d'énergie a augmenté ainsi de 100 %, malgré les restrictions ordonnées par les autorités.

Il faut compter pour l'avenir à une nouvelle augmentation des besoins, même si, en raison d'un recul de la conjoncture dans l'industrie, les besoins industriels en énergie devaient subir un recul. C'est avec un besoin de 1506 millions de kWh qu'il faut compter jusqu'en 1956. Il est bon de préciser, sans entrer dans les détails, qu'il s'agit là d'un calcul prudent et qu'il se pourrait bien qu'en réalité les besoins soient encore plus grands.

La couverture de ces besoins s'effectue aujourd'hui par la production des usines des FMB de Kandergrund, Spiez, Mühleberg, Kallnach, Hagneck, Bannwil et Bellefontaine, par celle de l'Oberhasli et par l'énergie provenant d'usines du dehors. Le tableau de cette couverture était en 1948 le suivant:

Il y a donc $^1/_3$ des livraisons en énergie qui a été fourni par d'autres usines que les usines bernoises mentionnées ci-dessus.

La pénurie d'énergie existe non seulement chez les FMB, mais dans toutes les usines de Suisse. C'est la raison pour laquelle les entreprises suisses d'électricité ont fait de gros efforts pour établir en commun des bassins d'accumulation. Il s'agit en première ligne d'assurer par ce moyen la couverture des besoins en énergie d'hiver. Les FMB ont participé dans la mesure du possible aux efforts qui ont été faits dans ce sens, non seulement pour assurer la livraison d'énergie dans leur propre rayon, mais encore pour pouvoir développer la livraison d'énergie dans leur rayon pour le jour où les autres régions de la Suisse seraient mieux servies et auraient en conséquence moins besoin de l'énergie des FMB.

Parmi les usines à créer en commun, celle du Hinterrhein-Splügen n'entre plus en considération ensuite de la décision du Conseil fédéral. Le projet Greina-Blenio ne pourra pas être exécuté dans un avenir prochain ensuite de l'attitude du canton des Grisons. Les projets de Hinterrhein-Valle di Lei et de la Grande Dixence ne sont pas encore au point. Par contre, les usines du Consortium ont obtenu le 11 février 1949 la concession du canton du Tessin pour les Forces motrices de la Maggia. Un projet de construction de première étape de ces forces motrices a été mis au point, de sorte que les travaux de construction pouvent commencer im-

médiatement. Quant à la livraison d'énergie électrique, elle pourra débuter en 1952.

Avant d'entrer dans les détails concernant les usines de la Maggia, il est bon de rappeler les efforts qui ont été accomplis par les FMB pendant la guerre et depuis la guerre pour accroître la production d'énergie.

Pendant la guerre a été réalisée la 2º étape des Forces motrices de l'Oberhasli, c'est-à-dire l'usine électrique d'Innertkirchen. Par cette réalisation, la production en énergie a passé à 760 millions de kWh, dont 440 millions d'énergie d'été et 320 millions d'énergie d'hiver.

L'usine électrique de la Handeck II, qui est en construction, aura une production de 250 millions de kWh, dont 150 millions en été et 100 millions en hiver. La production commencera l'année prochaine et, en 1949 déjà, la centrale d'Innertkirchen recevra un peu plus d'eau.

L'usine électrique d'Oberaar, qui va être construite, assurera plutôt une production d'énergie pour l'hiver. On en retirera 220 millions 'pour l'hiver et 190 millions pour l'été. La construction de cette usine est d'une nécessité absolue en vue de la couverture des besoins d'hiver.

Par ces travaux, la production d'énergie des Forces motrices de l'Oberhasli passera de 760 millions à 1040 millions de kWh (400 en été, 640 en hiver). La moitié de cette production profitera aux FMB, vu leur participation de 50 %.

Pour les prochaines années, les FMB peuvent compter sur les apports suivants provenant de l'Oberhasli:

Part FMB Anée	Eté millions de kWh	Hiver millions de kWh	Total millions de kWh
1949	220	160	380
1950	260	188	448
1951	295	210	505
1952	295	210	505
1953	270	228	498
1954	245	262	507
1955	200	300	500
1956	200	320	520

Dans les sommes indiquées pour la production d'été, il peut y avoir d'assez grandes variations dues aux conditions atmosphériques.

Pour l'agrandissement du bassin d'accumulation du Grimsel, il sera possible d'accroître encore la production d'hiver, et l'énergie d'été pourra être produite par l'utilisation de l'eau du Gadmen et du Gental à Innertkirchen. Les projets se rapportant à ces travaux ne sont pas encore tout à fait au point, mais ils seront achevés jusqu'à l'hiver prochain, de sorte que l'on sera bientôt fixé sur la rentabilité économique des travaux projetés.

A part les travaux supplémentaires dans l'Oberhasli, le canton de Berne offre encore d'autres possibilités d'augmenter la production d'énergie. C'est ainsi que les études faites ont permis d'établir que l'on pourrait recueillir dans la Vallée de la Kander environ 1000 millions de kWh, dans le Simmental environ 200 millions et au Sanetsch 65 millions. Il y a aussi possibilité d'augmenter la production en agrandissant l'usine de Kallnach et en transformant celle de Bannwil. Il est bon

de préciser que la production prévue ne sera pas partout du même ordre. Dans la Vallée de la Kander, on obtiendra de l'énergie pour toute l'année, mais, dans le Simmental, le rapport sera d'environ $^2/_3$ d'énergie d'été et $^1/_3$ d'énergie d'hiver.

Les études préparatoires se rapportant à ces divers projets ne sont pas encore au point, mais les travaux vont être entrepris sans tarder. On peut donc dire que les FMB ont encore, dans le canton de Berne, des belles possibilités de développement.

Les possibilités que nous avons indiquées cidessus doivent être utilisées pour le jour où l'apport d'énergie provenant d'usines du dehors sera plus difficile; en d'autres termes, lorsque la quantité qui nous parvient de 400 millions de kWh subira des réductions ensuite de l'expiration successive des différents contrats passés en son temps. Il faudra cependant conserver cet apport de l'extérieur à un certain niveau pour que l'on puisse passer sans heurt à l'utilisation de l'énergie qui sera produite dans le canton.

Pour le moment, un accroissement de la production d'énergie n'est possible que par les usines de la Maggia, dont nous avons parlé plus haut.

Le projet de l'usine électrique de la Maggia a été établi par les soins de M. le Dr Käch, ingénieur à Berne, qui a étudié minutieusement ses aspects géologique, technique et économique. Les autorités fédérales ont approuvé ce projet.

Il y a plusieurs étapes prévues dans le projet en question. Une première étape comprend les usines de Peccia, Cavergno et Verbano, avec un bassin d'accumulation de 60 millions de m³ sur l'alpe Sambuco, au-dessus de Fusio. La production en énergie comprendra annuellement 794,3 millions de kWh (485,9 en été, 308,4 en hiver). Les conditions favorables de climat permettront d'achever les travaux rapidement, de sorte que l'usine de Verbano pourra être exploitée déjà à la fin de l'année 1952, les autres installations, y compris le bassin de Sambuco, à la fin de 1953.

Les autres étapes prévues comprennent des bassins d'accumulation près de Naret, Cavagnoli, et Crosa, avec usines à Robiei, Zöt, Bavona et Cevio. La production en énergie sera, une fois les travaux complètement achevés, de 620 millions de kWh en hiver et 480 millions en été, soit au total 1100 millions de kWh.

Le coût des constructions de la première étape est devisé à fr. 270 000 000.—, dont fr. 60 000 000.— devront être fournis par des actions et fr. 210 000 000.— par des emprunts et avances.

Les frais annuels de la production d'énergie fr. 17 500 000.— Lavorgo comportent l'usine électrique fr. 16 000 000.—); le prix de revient de l'énergie d'hiver (308,4 millions de kWh) est ainsi de 4,01 cts/kWh, si l'on compte l'énergie d'été pour la part équivalente (308,4 millions) à 1,2 cts/kWh et pour le surplus (177,5 millions) à 0,8 ct./kWh. En établissant le prix de revient, il ne faut pas perdre de vue que l'énergie produite par les forces motrices de la Maggia est de qualité avantageuse; l'énergie d'hiver provient de bassins d'accumulation, alors que l'énergie d'été sera fournie en grande partie au printemps et en automne, à une époque où, au nord des Alpes, les cours d'eau donnent très peu.

Le transport d'énergie vers le nord pourra être assuré par les conduites de l'Atel (Aare-Tessim AG.) par le Gothard et le Lukmanier. L'Atel s'est déclarée disposée à se charger de ce transport à des conditions favorables. Les frais de transport reviendront de Lavorgo jusqu'à la sous-station centrale de Mettlen près de Lucerne à 0,45 ct. par kWh.

La construction et l'exploitation des Forces motrices de la Maggia seront assurées par une entreprise spéciale, qui aura la forme d'une société par actions avec siège à Locarno. Le capital social comportera fr. 60 000 000.—, fournis sous forme de participation par les corporations suivantes: le canton du Tessin 20 %, les Forces motrices du nord-est suisse (NOK) 30 %, Aare-Tessin AG. 12,5 %, la ville de Bâle 12,5 %, la ville de Zurich 10 %, les FMB, société de participations, 10 %, la ville de Berne 5 %.

Comme pour les usines de l'Oberhasli, chaque actionnaire aura droit à une production d'énergie en rapport avec sa participation en actions. En contre-partie, il aura à supporter les frais annuels dans une même proportion. La constitution de l'entreprise sera chose faite au plus tard en

novembre 1949.

Les FMB, plus exactement leur société de participations, ont donc l'intention de s'intéresser à la construction et à l'exploitation des usines de la Maggia, et c'est d'ailleurs une des tâches de cette entreprise de chercher par tous les moyens à produire de l'énergie pour couvrir les besoins actuels et futurs

Financièrement, la participation de 10 % représente fr. 6 000 000. —, mais la part à la production d'énergie pourra être amenée probablement à 12,5 % en vertu d'accords préalables passés avec les autorités tessinoises. Cela représentera 99 millions de kWh par an (en été 61, en hiver 38). Si l'on songe à la part d'énergie obtenue, on doit constater que l'engagement que prendront les FMB est de peu d'importance. Le prix de revient, nous l'avons déjà dit, est conforme à la situation actuelle. Il ne sera pas difficile du tout de trouver les fonds nécessaires pour la prise des actions. Le montant de fr. 6 000 000. — peut être mis à disposition

par les FMB elles-mêmes et par la Société de participations. Le dividende est fixé par contrat et est supérieur de 1 % environ au taux normal d'emprunt. Il ne résultera donc de tout cela aucune charge financière quelconque pour l'Etat de Berne.

Par cette participation au capital-actions, la Société de participations des FMB aura droit à deux représentants au conseil d'administration et à un représentant au conseil de direction. Il importe que soient déléguées des personnes qui sachent défendre activement les intérêts des FMB et de la Société de participations. C'est la raison pour laquelle la délégation devra comprendre un membre du Conseil-exécutif et un membre expert en la matière de la direction de la Société de participations ou des FMB. Il est à prévoir que les autres organismes participants se feront représenter de la même manière. Le canton du Tessin déléguera principalement des membres du Conseil d'Etat, et chaque entreprise participante déléguera un représentant de sa direction.

Au point de vue formel, l'assemblée générale des FMB, conformément à l'art. 8, chiffres 5—6, et à l'art. 25 des statuts, devra donner pouvoir à ses représentants au sein de l'assemblée générale des FMB, Société de participations, d'approuver la participation proposée. La Société de participations est une société affiliée aux FMB, qui y détiennent entièrement le capital-actions.

L'assemblée générale des FMB, Société de participations, pourra alors décider la participation à l'entreprise de la Maggia par fr. 6 000 000. — et donner son adhésion à l'acte de constitution et

aux statuts des FM de la Maggia.

Le Conseil-exécutif a été tenu au courant de cette affaire par ses représentants aux FMB. Il fait siennes les propositions présentées par les organes des FMB et soumet en conséquence au Grand Conseil, sur la base des considérations qui précèdent, le projet d'arrêté ci-après.

Berne, le 25 août 1949.

Le directeur des travaux publics: Brawand.

Proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission d'économie publique

des 30 août et 1er septembre 1949

Projet d'arrêté

Le Grand Conseil approuve la participation des Forces motrices bernoises (FMB), société de participations, aux Forces motrices de la Maggia par un montant de fr. 6 000 000.—.

Il est posé comme condition à cette participation que les autres entreprises participant à la constitution de la S. A. des Forces motrices de la Maggia souscrivent entièrement le capital-actions.

Le Grand Conseil donne pour instructions aux représentants de l'Etat aux FMB d'appuyer, lors de la prochaine assemblée générale de la société, la proposition de donner aux représentants des FMB à l'assemblée générale extraordinaire des FMB, société de participations, le mandat d'approuver la participation envisagée.

Berne, le 30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président:
Dr Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Berne, le 1er septembre 1949.

Au nom de la Commission d'économie publique, Le président: Dr W. Luick.

Rapport de la Direction de la justice

au Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil concernant la revision des art. 2, 17, 29, 33 al. 4, 96 et 102 de la Constitution (relations de l'Etat de Berne avec la partie jurassienne du Canton)

(Mai 1949)

I. Introduction

Depuis l'automne 1947, les rapports de l'Etat de Berne avec la partie jurassienne du Canton occupent les autorités et l'opinion publique. C'est ce qu'on appelle communément la question jurassienne. Les difficultés ont pris naissance lors de l'attribution par le Grand Conseil d'une Direction devenue vacante; il avait été question, lors des débats à ce sujet au Grand Conseil, de la langue des membres du gouvernement entrant en considération pour ce poste. L'incident en lui-même était de peu d'importance. On peut d'ailleurs le considérer comme liquidé. Il est clair cependant que cet incident n'aurait pas agité à ce point les esprits dans le Jura s'il n'existait pas des causes plus profondes de malaise. Un regard attentif vers le passé permettra de les déceler.

Jusqu'en 1792, l'actuel Jura bernois constituait la partie principale de l'Evêché de Bâle, principauté ecclésiastique très ancienne rattachée au Saint Empire romain germanique. L'occupation du pays par les troupes de la France révolutionnaire mit fin à la domination épiscopale. Au printemps 1792 le Jura-nord, constitué pour un temps en un Etat éphémère indépendant sous le nom de République rauracienne, fut incorporé à la France; en 1797, le Jura-sud subit le même sort. Mais à la chute de

Napoléon, la France fut obligée de céder tout le pays. C'est ainsi que par une déclaration des puissances alliées du 20 mars 1815 (Congrès de Vienne), la plus grande partie de l'Evêché de Bâle fut attribuée au canton de Berne, le reste au canton de Bâle. La diète fédérale sanctionna cet accroissement de territoire par l'Acte d'accession du 27 mai 1815. En exécution de la déclaration du Congrès de Vienne, des délégués de l'Ancien canton, du Jura et de la ville de Bienne conclurent l'Acte de réunion du 14 novembre 1815. Cet acte, comme aussi la déclaration constitutionnelle bernoise du 21 septembre 1815, contenait les dispositions fondamentales touchant la réunion des deux territoires.

Quant à la ville de Bienne, qui avait appartenu au point de vue territorial à l'Evêché de Bâle, mais qui était étroitement liée à Berne par une alliance perpétuelle, elle fut attribuée au district de Nidau. En 1832, on l'érigea en district avec les villages environnants. C'est ainsi que le district de Bienne constitua avec ceux d'Aarberg, Büren, Cerlier, Laupen et Nidau la région du Seeland. Bienne peut d'ailleurs être considérée comme faisant partie de l'Ancien canton, auquel l'attachent des liens historiques, géographiques et linguistiques.

Nous renvoyons, au sujet de l'Acte de réunion, au rapport établi à la demande du Conseil-exécutif par M. le juge fédéral Comment, MM. les professeurs Hans Huber et Hans von Greyerz.

De la réunion du Jura à l'Ancien canton jusqu'à la promulgation de la Constitution bernoise de l'année 1831, on ne peut pas prétendre qu'il y ait eu véritablement un malaise jurassien. Il faut dire que sous le régime du patriciat les opinions ne pouvaient s'exprimer librement. Mais le Jura avait été pillé lors de l'occupation par les armées étrangères, et les levées de troupes opérées par Napoléon avaient causé de gros vides dans la population. Celle-ci aspirait avant tout à la paix et voyait dans la réunion à un Etat fort la meilleure garantie de cette paix (Rapport Comment, Huber, von Greyerz, page 34). Le mécontentement était général dans le canton; mais il était dirigé contre le gouvernement réactionnaire de la Restauration. C'est ainsi que la Constitution de 1831 a été acceptée dans le Jura à une majorité imposante (6336 oui, 890 non). On peut déduire de ce vote que les principes généraux de la nouvelle Constitution libérale avaient trouvé l'approbation de la population jurassienne; mais on ne saurait y voir l'expression d'une volonté de ratifier après coup la réunion du Jura au canton de Berne. Dans ses débuts, le mouvement de régénération avait même eu, en Ajoie, un caractère séparatiste.

Les Articles de Baden de 1834 attribuaient aux cantons régénérés (Berne, Lucerne, Soleure, Bâlecampagne, Argovie, Thurgovie, St-Gall) de même qu'à Zurich des droits de contrôle étendus à l'égard de l'Eglise catholique, entre autres la ratification de l'élection des évêques, connue sous le nom de droit de placet. La mise en vigueur des dits articles par le Grand Conseil bernois, le 20 février 1836, amena dans le Jura-nord, de confession catholique, un mouvement d'opposition qui prit, par l'immixtion de la France, un caractère irrédentiste. Lorsque le Grand Conseil décida, le 2 juillet 1836, d'entamer des pourparlers avec le Saint-Siège, l'application des articles de Baden fut abandonnée et les esprits s'apaisèrent.

Mais les rapports s'envenimèrent de nouveau peu après, lorsque le Jura eut vainement demandé le rétablissement du droit civil et criminel français (motion des députés jurassiens du 4 décembre 1838, rejetée le 22 juin 1839). Xavier Stockmar prit la tête d'un mouvement destiné à combattre la germanisation juridique et linguistique du Jura. Lorsque, le 24 juin 1839, il fut — par une procédure irrégulière — exclu du Conseil-exécutif, le Jura connut des jours troublés. Le manifeste de Porrentruy et Glovelier, du 30 octobre 1839, réclamait l'autonomie et menaçait de séparation. Ce mouvement fut étouffé par les mesures de police du gouvernement Neuhaus. On ne donna aucune suite aux propositions présentées par une commission chargée d'examiner les doléances jurassiennes.

La Constitution de 1846 fut, comme la précédente, adoptée dans le Jura avec une majorité imposante (6582 oui, 407 non).

De nouvelles difficultés résultèrent de la perception des impôts fonciers réclamés au Jura depuis 1819 pour une somme de fr. 160 171.—, alors que les dîmes et les rentes foncières subissaient des allégements dans l'Ancien canton. Par décret du 16 février 1846, la somme exigée du Jura fut réduite à fr. 112 019.—. Cette querelle fiscale entre l'Ancien canton et le Jura, apaisée pour un temps en 1853 sous le gouvernement Bloesch, qui avait des sympathies pour le Jura, ne prit fin que par la promulgation de la loi fiscale du 19 décembre 1865.

Le Kulturkampf provoqua une nouvelle tension entre les deux parties du canton. La Constitution cantonale de 1893 fut rejetée dans le Jura par 9984 voix contre 2189. Il faut voir dans ce rejet un effet lointain du Kulturkampf, en même temps qu'une conséquence de difficultés d'ordre financier et dans le domaine de l'assistance. On doit constater cependant que les paroisses jurassiennes supprimées lors du Kulturkampf sont aujourd'hui toutes rétablies. Par le décret du Grand Conseil du 15 février 1921, le canton de Berne a repris sa place à la Conférence diocésaine et renoué ses nelations avec le Diocèse (rapport Comment, Huber et von Greyerz, page 210 ff.).

Un véritable mouvement séparatiste vit le jour dans le Jura pendant la première guerre mondiale. Il en fut même question aux Chambres fédérales, puis l'idée séparatiste, sous le coup des échecs subis, ne fit bientôt plus parler d'elle.

La représentation du canton de Berne au Conseil des Etats a, elle aussi, créé des difficultés, car depuis 1890 les deux conseillers aux Etats appartenaient à l'Ancien canton. Mais, depuis 1919, le Grand Conseil a toujours envoyé un Jurassien siéger aux Etats.

Ce regard sur le passé permet donc de constater qu'il y a eu, dans les rapports entre l'Ancien canton et le Jura, une série de troubles qui ont tous, plus ou moins rapidement et avec des fortunes diverses, fait place à un esprit d'entente cantonale. L'incident de 1947 n'est ainsi que le dernier d'une série d'événements qui ont périodiquement causé dans le Jura le mécontentement et l'agitation des esprits. Les difficultés les plus graves ont été d'ordre religieux et scolaire, ou proviennent de l'unification du droit, de la politique fiscale et du régime de l'assistance; les dernières en date sont du domaine linguistique, où s'affirment des oppositions de culture qu'il est malaisé d'éliminer.

Ces incidents ont incontestablement eu une influence sur les esprits dans le Jura. On ne saurait prétendre cependant qu'ils soient la véritable cause du malaise né en 1947, car ils ont tous trouvé une solution. Si l'on va au fond des choses, on constate qu'ils sont en réalité fonction d'une cause plus générale, et qui apparaît lorsqu'on compare, dans leur évolution, la population du Jura et celle de l'Ancien canton. Les données qui suivent marquent cette évolution:

	1818	1860	1920	1946*
*** ** *** * * * * * * * * * * * * * *	. 77		* * X	
Population du Jura	57 936	87 972	116 692	117 260
Population de l'Ancien canton	275 342	379 170	557 702	644 140
Population totale du canton	333 276	467 141	674 394	761 400

^{*)} Chiffre approximatif

En 1818, la différence était donc de 220 000 âmes et le rapport de 1:5 en faveur de l'Ancien canton. En 1946, cette différence était de 525 000 et le rapport de 1:5,6. Depuis 1920 seulement, l'Ancien canton s'est accru de 85 000 habitants, alors que le Jura est demeuré stationnaire. Placé à l'écart des grands courants économiques, affaibli par les crises horlogères chroniques, le Jura n'a pu que compenser avec peine les pertes subies. Placé, d'autre part, aux confins du pays romand, le Jura doit continuellement défendre sa position de terre latine, marche du nord, à ses frontières sud, sud-est et nord-est.

C'est dans ces circonstances que le Jura de langue française (83 000 habitants en 1941) devient une minorité toujours plus faible en présence d'une majorité toujours plus forte. L'opinion publique jurassienne a conscience de cette évolution en certaines occasions. Ce fut le cas, par exemple, lorsque les districts les plus exposés de La Neuveville, des Franches-Montagnes et de Courtelary ont vu en 1938 leur représentation au Grand Conseil passer respectivement de 2 à 1 députés, de 3 à 2 et de 8 à 6. Cette diminution faisait apparaître nettement le recul du chiffre de la population, au moment où une revision constitutionnelle élevait le quotient électoral. Même constatation lors des dernières élections au Conseil national, où le Jura s'est vu attribuer quatre sièges seulement sur les 33 du canton, et encore grâce à l'appoint des électeurs romands et catholiques de Bienne et de l'Ancien canton.

Il nous paraît que ce sentiment toujours plus net de l'affaiblissement progressif du pays est une des causes profondes du malaise jurassien.

Le Jura doit trouver tout d'abord en lui-même les moyens lui permettant de lutter contre cet affaiblissement. Mais le canton devra, lui aussi, prendre les mesures propres à assurer le maintien et le développement des forces culturelles du Jura, tout comme la Confédération a été appelée à protéger l'italianité du Tessin et des vallées italiennes des Grisons. Ce faisant, le canton respectera une tradition qui lui est propre et s'en trouvera fortifié.

C'est dans cet esprit que nous proposons certaines modifications constitutionnelles destinées à protéger le Jura dans sa vie spirituelle et économique. Ces modifications sont dans l'intérêt général bien compris de l'Etat. Elles tirent leur esprit de cette grande tradition qui a fait de Berne le lien entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Elles marquent le respect des droits des minorités, sans toutefois abandonner les principes de la souveraineté du peuple et de la démocratie tels que les a consacrés l'évolution de nos institutions.

Le contenu des propositions qui vont suivre est, d'une manière générale, conforme aux décisions prises par le Grand Conseil le 10 mars 1949. Il ne s'en écarte que dans quelques cas de détail, où les nécessités de la technique législative nous ont obligés à éviter des confusions et des complications.

Pour le surplus, nous renvoyons au rapport détaillé que le Conseil-exécutif a établi le 20 janvier 1949 sur les relations entre le canton de Berne et sa partie jurassienne. L'aspect politique de toute la question y est traité. Ce rapport a été adressé à toutes les autorités et le public en a œu connaissance.

II. La forme du scrutin

Le Grand Conseil a traité la question jurassienne d'une manière approfondie dans sa session de février 1949. Les débats ont été animés d'un esprit de large compréhension pour la situation particulière d'une minorité qui défend son héritage culturel, et le Grand Conseil a adopté sur toute la ligne, pour ainsi dire unanimement et sans y apporter d'importants changements, les propositions du gouvernement. Nous sommes convaincus que le peuple bernois, conscient de ses responsabilités, acceptera les solutions que nous lui proposons.

En ce qui concerne la votation elle-même, on peut se demander s'il ne conviendrait pas de soumettre au peuple toute la revision constitutionnelle sous forme d'un objet unique. Cette manière de procéder pourrait se justifier, attendu que toutes les modifications constitutionnelles concernent les rapports entre l'Ancien canton et le Jura. C'est ainsi, par exemple, que la Confédération a soumis à la votation populaire les nouveaux articles économiques de la Constitution fédérale sous forme d'une proposition unique. On a procédé de la même manière dans le canton de Berne le 4 décembre 1921, lorsque la simplification de l'administration de district d'une part, l'élévation des compétences financières du Conseil-exécutif et du Grand Conseil d'autre part, ont été soumises au peuple sous forme d'une seule question. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que, dans notre cas, le projet porte sur plusieurs objets matériellement différents, et que chacun d'eux peut être considéré en lui-même.

Nous déposons en conséquence les quatre projets suivants:

1º Reconnaissance de la population jurassienne comme groupe ethnique particulier au sein de la communauté bernoise (art. 2).

- 2º Question des langues (art. 17).
- 3º Représentation du Jura au Conseil-exécutif (art. 33).
- 4º Modification de la procédure législative ordinaire et de la procédure de revision constitutionnelle par l'institution de mesures de protection à l'égard du Jura (art. 29, 96 et 102).

III. Le projet soumis au peuple

1. Reconnaissance de la population jurassienne comme groupe ethnique particulier.

Art. 2. Selon les principes démocratiques, la souveraineté de l'Etat réside dans l'ensemble du peuple. Ce principe est exprimé à l'art. 2 de la Constitution cantonale.

On attache dans le Jura un grand prix à ce que l'existence d'un peuple jurassien soit consacrée d'une manière ou d'une autre dans la constitution. Il faut dire à ce propos que la population du Jura ne constitue pas, en réalité, une entité linguistique ou ethnique. Mais l'histoire a donné à ce pays un caractère particulier qui le distingue de l'Ancien canton par son esprit et sa culture. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Jura a été pendant des siècles la partie principale d'un Etat indépendant, et s'est trouvé réuni à l'ancien Etat de Berne par la déclaration du Congrès de Vienne du 20 mars 1815, et par l'Acte de réunion du 23 novembre 1815.

L'opinion publique a bien conscience des différences qu'il y a entre l'Ancien canton et le Jura; certaines d'entre elles trouvent d'ailleurs leur expression dans la législation. C'est ainsi qu'actuellement encore le système des régimes matrimoniaux accuse certaines différences, puisque l'Ancien canton a appliqué l'ancien droit bernois jusqu'à l'entrée en vigueur du Code civil suisse, alors que dans le Jura le Code civil français faisait règle. La différence de conception du droit apparait d'ailleurs aussi dans les coutumes locales.

Les constitutions cantonales de 1831, 1846 et 1893 ne mentionnent pas l'Acte de réunion. Dans certains milieux jurassiens, sa validité prêtait et prête encore à controverse. Le patriote et homme politique bernois Xavier Stockmar écrivait à ce sujet en 1831 à l'Assemblée constituante: « Nous ne reconnaissons pas l'autorité du pacte de 1815, parce qu'on nous l'avait imposé sans nous consulter; mais aujourd'hui que nous sommes venus librement, élus de la Rauracie, nous réunir aux députés du peuple bernois, le mot de conquête disparait devant celui de constitution; le nouvel acte sera revêtu du vrai sceau de la légitimité, le consentement des parties contractantes, et nous saurons le respecter». Il apparaît ainsi comme un acte de sagesse politique de répondre au vœu de la population jurassienne et de consacrer la reconnaissance de son caractère propre dans la Constitution, qui est la loi fondamentale de l'Etat. Nous proposons en conséquence de reviser l'art. 2 et d'y mentionner que la souvernaineté de l'Etat réside dans l'ensemble du peuple de l'Ancien canton et du Jura. Il y a des cantons dont la constitution mentionne les régions qui les composent ou même les arrondissements administratifs, de sorte que la mention envisagée ne constituera pas une particularité propre à la seule Constitution bernoise.

Cette modification ne pourra d'ailleurs pas avoir d'autres conséquences juridiques. C'est pourquoi il n'est ni nécessaire, ni indiqué de modifier l'art 3, qui règle le droit de suffrage dans les affaires cantonales. Car il n'y aura, après comme avant la revision de l'art. 2, qu'une sorte de citoyens bernois. Nous renoncons donc à la revision de l'art. 3 que le Grand Conseil avait tout d'abord envisagée.

Notre projet donne satisfaction au Jura tout en sauvegardant l'intégrité politique du canton de Berne.

2. La question des langues.

Art. 17. Deux principes sont à la base de la structure linguistique de la Confédération: la liberté de langue, droit individuel, qui permet à chaque citoyen de s'exprimer dans son langage, et la protection de la région linguistique, qui, droit collectif, assure aux différents idiomes de notre pays la protection dont ils ont besoin. Le respect de ces deux principes a valu à la Suisse la paix linguistique; les conflits de langues lui ont été épargnés. La Confédération reconnaît comme langues nationales l'allemand, le français, l'italien et le romanche. L'allemand, le français et l'italien sont langues officielles (art. 116 de la Constitution fédérale). Les langues officielles sont placées, les unes par rapport aux autres, sur une pied d'égalité, de sorte que les lois fédérales sont publiées simultanément en trois langues, chacun des trois textes étant considéré comme texte original. Ce principe est appliqué dans la constitution du canton du Valais, qui prévoit à son art. 12 que le français et l'allemand sont langues nationales, et que l'égalité de droit leur est assurée dans la législation et l'administration.

L'art. 17 de la Constitution bernoise, qui règle la question des langues, a repris essentiellement les dispositions correspondantes des constitutions de 1831 et de 1846. Il consacre l'allemand comme langue originale. La langue de la minorité française est donc mise en état d'infériorité, ce qui ne correspond pas à l'esprit de la Constitution fédérale. Nous saisissons l'occasion qui se présente pour modifier cet état de choses, afin d'instaurer, par l'égalité des droits, la paix dans ce domaine. Nous posons en conséquence le principe que l'allemand et le français sont les langues nationales reconnues (al. 1).

L'al. 2 consacre le principe territorial pour les régions à langue unique des deux parties du canton. Quant aux régions bilingues — il s'agit surtout de Bienne — il faut les doter d'un statut plus souple et plus élastique, et il appartiendra au Grand Conseil de décréter, à leur intention, des dispositions spéciales. La chose est prévue à l'al. 5, donc à la fin de l'article, afin qu'on voie bien qu'il s'agit de décisions des autorités supérieures. Ces dernières devront ainsi promulguer leurs arrêts et ordonnances dans la langue des personnes physiques ou juridiques auxquelles ils seront destinés.

L'al. 3, qui met en pratique la reconnaissance des deux langues comme langues nationales; dispose que les actes législatifs doivent être promulgués en allemand dans les régions de langue allemande, et en français dans les régions de langue française.

L'al. 4 est conforme à la réglementation actuelle.

Il faut ajouter, pour être complet, que, devant les autorités judiciaires inférieures, les débats se déroulent en allemand dans les districts de langue allemande et en français dans les districts de langue française. Les contestations dont connaît la Cour d'appel comme juridiction de première instance se débattent en la langue employée dans le district compétent à raison du lieu (art. 121 du Code de procédure civile, art. 59 du Code de procédure pénale).

Par le décret du 19 février 1947 concernant l'organisation judiciaire du district de Bienne, le Grand Conseil a voulu donner satisfaction à l'importante minorité de langue française de ce district. Il est bien entendu, d'autre part, que l'administration centrale du canton accepte des correspondances dans les deux langues nationales, d'où qu'elles viennent.

3. La représentation du Jura au Conseil-exécutif.

Art. 33, al. 4. Le gouvernement cantonal est un Conseil-exécutif de neuf membres. L'art. 33, al. 4, dispose que la minorité a droit à une représentation équitable au sein de cette autorité. Les débats de 1893 au Grand Conseil ne disent pas exactement ce qu'on entendait par minorité. Il ne s'agissait en tout cas pas d'un droit de représentation proportionnelle à assurer aux partis politiques; on appliquait, au contraire, le système majoritaire à l'élection du Conseil-exécutif. Ce principe est encore toujours en vigueur et on ne songe pas à le modifier. Cette disposition était destinée à assurer à la minorité linguistique sa représentation au sein de l'autorité exécutive comme elle l'a au Grand Conseil, et à lui garantir ainsi la possibilité de faire entendre sa voix dans cet organisme très important de l'Etat. D'ailleurs, depuis l'institution d'un Conseil-exécutif de neuf membres, en 1846, le Jura a eu presque constamment deux représentants au gouvernement. Il nous parait indiqué de consacrer cet usage désormais centenaire par une disposition constitutionnelle qui en garantisse l'observation pour l'avenir. Il ne s'agit donc pas d'une innovation. D'autre part, nous avons tenu à éviter l'emploi du terme de « représentants » car les membres du Conseil-exécutif représentent tout le peuple et non un groupement politique déterminé ou une minorité linguistique. Nous avons préféré l'expression neutre de «sièges».

4. Modification de la procédure législative ordinaire et de la procédure de revision constitutionnelle.

a) Procédure législative. Art. 29. Le Jura élit actuellement 30 députés au Grand Conseil, alors que l'Ancien canton, y compris Bienne, en a 164. Il est donc en présence d'une forte majorité, et il ne peut faire aboutir les propositions qui le concer-

nent qu'avec l'accord des députés de l'Ancien canton. Ce rapport des forces numériques n'a fait que s'accentuer avec le temps. En 1860, il y avait au Grand Conseil 182 députés de l'Ancien canton et 43 du Jura. En 1900, le rapport était de 172:40, er. 1920 de 177:39, en 1940 de 153:31. Il est aujourd'hui de 164:30. Il y a là certainement une des causes profondes du malaise jurassien, la députation jurassienne devant à chaque renouvellement du Grand Conseil constater qu'elle s'amenuise.

Il est clair que c'est à la majorité que se promulguent les lois, et ce principe démocratique doit rester intangible. Par contre il est indiqué d'accroître l'influence des représentants de la minorité jurassienne dans la procédure législative, pour qu'ils ne puissent avoir le sentiment qu'on fait violence à la minorité qu'ils représentent.

Nous proposons à cet effet, conformément à la décision du Grand Conseil du 10 mars 1949, d'accorder aux représentants du Jura, dans la procédure législative, le droit de faire opposition à un projet de loi et de demander une troisième délibération. Mais pour que les députés jurassiens puissent user de ce droit, il faut qu'il s'agisse d'une affaire touchant aux intérêts généraux du Jura. C'est pour cette raison que nous prévoyons que les deux tiers au moins de la députation jurassienne, dans laquelle sont compris les députés biennois de langue française, peuvent s'opposer à un projet de loi et demander une troisième délibération. Le résultat de la deuxième délibération, comme celui de la première, doit être publié au préalable. Dans l'intervalle, la commission pour les affaires jurassiennes, dont la constitution est prévue, s'occupera du cas et aplanira les difficultés, si faire se peut. Il est entendu qu'en troisième lecture c'est tout de même la majorité du Grand Conseil qui décide (art. 29). La garantie que nous prévoyons ainsi ne peut pas être comparée à un droit de veto. Elle n'affecte en rien le principe majoritaire. Ce droit d'opposition, qui exige l'assentiment des deux tiers de tous les deputés du Jura, y compris les députés romands de Bienne, ne sera exercé que lors de débats sur des questions intéressant le Jura entier. La modification de procédure législative envisagée ne restreint nullement les droits populaires. Le droit d'initiative reste garanti.

b) Procédure de revision constitutionnelle. Art. 96. Une autre garantie nous paraît encore indiquée. Une constitution est le fondement juridique de l'Etat et elle repose sur la volonté du peuple entier. C'est pourquoi la procédure de promulgation de la constitution est généralement moins simple que celle de la promulgation des lois. C'est ainsi que l'art. 96 prévoit que la deuxième délibération ne peut avoir lieu que trois mois au moins après la clôture de la première. Alors que 12 000 signatures suffisent pour une initiative légistative, il en faut 15 000 pour une initiative constitutionnelle; les projets de revision constitutionnelle émanant du Grand Conseil doivent réunir la majorité des deux tiers des votants (art. 9 et 102). Lors de revisions constitutionnelles, il faut veiller soigneusement à ce que la minorité n'ait pas le sentiment d'avoir été l'objet d'un coup de force. Actuellement déjà, un projet de revision constitutionnelle doit réunir une majorité des deux tiers des membres votants du Grand Conseil (art. 102, al. 2). Nous considérons toutefois cette garantie comme insuffisante, compte tenu de la grosse inégalité du rapport des forces de l'Ancien canton et du Jura, dans les affaires où sont en jeu les intérêts généraux de la minorité linguistique.

C'est pour cette raison que nous ajoutons à cette garantie une clause disant qu'en cas d'opposition des députés jurassiens, un projet doit réunir la majorité des deux tiers de tous les membres du Grand Conseil. L'opposition, réglementée d'ailleurs comme dans la procédure législative, n'a pas, ici non plus, le caractère d'un veto, mais a pour effet de provoquer une troisième délibération à l'issue de laquelle il faut alors une majorité des deux tiers de tous les députés, alors qu'en première et deuxième délibération cette majorité doit être des deux tiers des *votants*. Il est entendu que le mode de procéder n'est applicable qu'aux projets constitutionnels émanant du Grand Conseil. Le droit d'initiative populaire, prévu à l'art. 9 de la Constitution, ne subit par là aucune restriction. L'exercice des droits politiques selon les principes démocratiques énoncés à l'art. 6 de la Constitution fédérale ne saurait subir d'atteinte et n'en subit pas.

c) Modifications rédactionnelles. Art. 102. La modification de l'art. 102 est d'ordre rédactionnel; elle est fonction des modifications proposées dans la procédure législative et constitutionnelle. Quant à l'art. 28 de la Constitution, dont le Grand Conseil avait aussi envisagé la modification, il n'a besoin d'être ni amendé ni complété. Il dispose que, pour la validité des délibérations et décisions du Grand Conseil, la présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Cette disposition constitutionnelle trouve à plus forte raison son application dans les cas où une majorité qualifiée est exigée pour l'adoption d'un projet.

Berne, le 5 mai 1949.

Le Directeur de la justice: Dr. V. Moine

des 1er juillet/30 août et 25 août 1949

1. Projet d'arrêté

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

L'art. 2 de la Constitution cantonale est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

Art. 2. La souveraineté de l'Etat réside dans l'ensemble du peuple de l'Ancien canton et de celui du Jura. Elle est exercée directement par les électeurs et indirectement par les autorités.

Berne, le 1er juillet/30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Berne, le 25 août 1949.

des 1er juillet/30 août et 25 août 1949

2. Projet d'arrêté

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

L'art. 17 de la Constitution cantonale est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

Art. 17. La langue allemande et la langue française sont les langues nationales.

L'allemand est la langue officielle dans l'Ancien canton et dans le district de Laufon; le français est la langue officielle dans les autres districts du Jura.

Les lois, les décrets, les ordonnances, ainsi que les arrêtés de portée générale, seront publiés en allemand dans la partie allemande du canton, en français dans la partie française.

Les décisions, arrêts et jugements d'autorités supérieures seront rendus dans la langue employée dans le district compétent à raison du lieu.

Le Grand Conseil peut édicter des dispositions particulières pour les districts bilingues.

Berne, le 1er juillet/30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président:

Giovanoli.

Le chancelier: Schneider.

Berne, le 25 août 1949.

des 1er juillet/30 août et 25 août 1949

3. Projet d'arrêté

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

L'art. 33, al. 4, de la Constitution cantonale est abrogé et remplacé par la disposition suivante:

Art. 33, al. 4: Le Jura a droit à deux sièges au Conseil-exécutif.

Berne, le 1er juillet/30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président: Giovanoli.

Le chancelier: Schneider.

Berne, le 25 août 1949.

des 1er juillet/30 août et 25 août 1949

4. Projet d'arrêté

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Les art. 29, 96 et 102 de la Constitution cantonale sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

Art. 29. Tout projet de loi est soumis à deux délibérations du Grand Conseil. Il sera, avant la deuxième, cas échéant avant la troisième délibération, porté à la connaissance des électeurs de la manière que décidera le Grand Conseil.

Les députés du Jura et ceux de langue française du district de Bienne ont la faculté, s'ils le décident à la majorité des deux tiers de l'ensemble de leurs voix, de demander, par une déclaration commune expresse avant la votation faisant suite à la deuxième délibération, que le projet soit soumis à une troisième délibération.

L'art. 9 demeure réservé.

Art. 96. Pour délibérer sur un projet de Constitution, le Grand Conseil procède de la même manière que pour la discussion d'une loi. Toutefois la deuxième, et cas échéant la troisième délibération, ne peuvent avoir lieu que trois mois au moins après la clôture de la délibération précédente. Le projet de Constitution doit être porté à la connaissance du peuple après chaque délibération.

Si, à une majorité des deux tiers de l'ensemble de leurs voix et par une déclaration, commune expresse, les députés du Jura et ceux de langue française du district de Bienne repoussent un projet relatif à la Constitution et émanant du Grand Conseil, ce projet doit être soumis à une troisième délibération. Il ne peut être finalement adopté qu'à la majorité des deux tiers des membres du Grand Conseil.

Art. 102. La revision partielle s'opère par voie législative (art. 9, 29 et 96).

Si le projet émane du Grand Conseil, il n'est adopté en votation finale, en première comme en seconde délibération, que s'il réunit la majorité des deux tiers des votants. L'art. 96, al. 2, est applicable.

La demande d'initiative constitutionnelle selon l'art. 9 doit être appuyée par 15 000 signatures.

Berne, le 1er juillet/30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président: Giovanoli.

Le chancelier: Schneider.

Berne, le 25 août 1949.

des 30 avril et 15 juillet 1949

LOI

sur l'utilisation des eaux

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu l'évolution qui s'est produite dans l'utilisation des eaux pour la production d'énergie électrique, ainsi que pour l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et les ménages;

Afin d'adapter la législation cantonale sur les concessions hydrauliques à la loi fédérale du 22 décembre 1916 sur l'utilisation des forces hydrauliques;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Chapitre premier.

Dispositions générales.

Article premier. L'utilisation des eaux publiques est un droit régalien de l'Etat.

Droit de disposer.

L'utilisation des eaux privées et celle des eaux publiques en vertu de droits privés appartiennent aux ayants-droit dans les limites de l'ordre légal. Elles sont soumises au contrôle de l'Etat.

La haute surveillance de la Confédération demeure réservée.

Art. 2. Sont eaux publiques, au sens de la présente loi, toutes eaux superficielles et souterraines publiques et sur lesquelles aucune propriété privée n'est établie. Font exception les sources captées et non captées. Les eaux d'essurgence (sources de thalweg) sont considérées comme des sources en ce qui concerne la quantité d'eau qui sourd naturellement.

Eaux privées.

Les conditions juridiques des eaux privées sont réglées, sous réserve des dispositions de la présente loi, par la législation civile (art. 704 Ccs).

Art. 3. L'utilisation des eaux publiques est Conditions de subordonnée à une concession de l'Etat. Celle-ci l'utilisation peut être accordée à une personne physique ou morale ou à une communauté de personnes.

L'utilisation des eaux privées et celle des eaux publiques en vertu de droits privés est

subordonnée à une autorisation de l'Etat. Les exceptions énoncées dans la présente loi demeurent réservées.

Utilisation par l'Etat.

Art. 4. L'Etat peut pourvoir lui-même à l'utilisation d'eaux publiques, en cas d'intérêt public.

C'est le Grand Conseil qui statue à ce sujet. Les dispositions de la présente loi relatives à l'établissement des projets, à la procédure de dépôt public et d'opposition, à l'exécution des travaux, à la protection des sites, à la pêche, à la navigation, au flottage, à l'hydrométrie, de même qu'aux rapports juridiques et aux litiges avec des

tiers, sont applicables par analogie.

Chapitre II.

L'utilisation des eaux comme force motrice.

A. Octroi de concessions hydrauliques.

1. L'établissement du projet.

Demande.

Art. 5. Quiconque veut obtenir une concession de force hydraulique sur une eau publique, doit auparavant demander à la Direction des travaux publics l'autorisation d'établir le projet des installations prévues.

Aucune demande d'autorisation n'est requise pour les usines d'une puissance inférieure à 20 chevaux.

La demande indiquera:

- a) le nom, le lieu de domicile et le domicile juridique du requérant;
- b) la section de cours d'eau à utiliser:
- c) le genre d'usine et son mode d'exploitation (usine fluviale ou usine à accumulation);
- d) la disposition générale des installations, pour autant que la chose soit possible sans travaux préparatoires sur les lieux;
- e) l'emploi prévu pour la force motrice à produire

Autorisation d'établir le projet. Art. 6. La Direction des travaux publics délivre l'autorisation d'établir le projet, à moins que des raisons d'intérêt public ne s'y opposent.

Le requérant doit fournir les garanties nécessaires pour que les travaux que comporte le projet soient effectués rationnellement.

Si, pour la même section de cours d'eau, plusieurs demandes d'établir un projet sont présentées, soit simultanément, soit successivement, la Direction des travaux publics décide s'il sera accordé une ou plusieurs autorisations.

Les autorisations sont incessibles. Elles sont limitées à une durée de 2 à 5 ans, selon l'impor-

tance du projet.

Sur demande motivée, la Direction des travaux publics peut proroger la durée d'une autorisation. Le requérant justifiera des travaux effectués et de leur résultat. Le requérant peut se pourvoir devant le Conseilexécutif, dans les 30 jours suivant la communication de la décision, contre un refus d'autorisation ou de prorogation.

Art. 7. L'autorisation d'établir le projet donne au Effets de bénéficiaire le droit de procéder aux mesurages, l'autorisation. piquetages et autres recherches nécessaires aussi bien dans le lit et sur les bords de la section de cours d'eau que sur les biens-fonds touchés par le projet.

Les propriétaires fonciers et autres détenteurs du droit de disposer sont tenus de tolérer ces recherches et de laisser en état les piquetages et autres travaux.

Le titulaire de l'autorisation est tenu d'aviser le propriétaire foncier 8 jours avant de pénétrer sur son fonds et il doit pleine réparation pour tous les dommages et dérangements causés. La Direction des travaux publics peut, sur requête des ayantsdroit ou d'office, l'astreindre à fournir des sûretés. A cet égard fait règle l'art. 70 alinéas 3 et 4, de la présente loi. Si les parties ne peuvent s'entendre au sujet de l'indemnité, le titulaire de l'autorisation est tenu d'intenter action devant le président du tribunal. La procédure, de même que l'appel, est régie par les dispositions du Code de procédure civil du 7 juillet 1918.

2. Conditions et octroi de la concession.

Art. 8. Les concessions sont octroyées par le Conseil-exécutif.

Autorité concédante

Si la section de cours d'eau à aménager dépasse la frontière cantonale ou si plusieurs sections de cours d'eau sis dans divers cantons doivent être exploitées par la même usine, la concession sera accordée de concert avec les cantons intéressés. A défaut d'entente, le Conseil fédéral statue.

Les prescriptions de la Confédération demeurent réservées relativement aux tronçons de cours d'eau qui touchent à la frontière suisse, de même qu'à la dérivation d'eau à l'étranger.

Art. 9. Les personnes physiques et les membres de communautés de personnes qui demandent une concession hydraulique doivent être citoyens suisses. Ils doivent, pendant toute la durée de la concession, avoir leur domicile en Suisse.

Les personnes morales doivent avoir leur siège en Suisse pendant toute la durée de la concession. Au moins les deux tiers des membres de l'administration doivent être de nationalité suisse et conserver leur domicile en Suisse à titre permanent.

Il peut être fait abstraction de ces exigences si les forces hydrauliques à concéder au requérant ou qui lui ont déjà été concédées en Suisse ne dépassent pas au total 100 chevaux.

Les conventions relatives aux cours d'eau touchant à la frontière suisse demeurent réservées.

Art. 10. Telle qu'elle est prévue, l'utilisation de b) objectives. la section de cours d'eau ne doit pas être contraire à l'intérêt public.

L'utilisation rationnelle des autres sections ne doit pas être entravée.

Conditions
d'octroi
de la concession hydraulique:

a) personnelles.

Les ouvrages prévus doivent être conçus d'une manière appropriée et techniquement irréprochable. Ils doivent offrir la sécurité nécessaire, répondre aux prescriptions fédérales et cantonales, en particulier celles concernant l'utilisation appropriée des forces hydrauliques et les constructions hydrauliques, la pêche et la navigation et avoir égard aux légitimes intérêts de la protection de la nature et des sites.

Le requérant doit offrir les garanties nécessaires pour une construction et une exploitation rationnelles de l'usine. Il lui faut présenter une justification financière suffisante.

Demande de concession.

Art. 11. Le requérant doit présenter une demande à la Direction des travaux publics. Cette demande contiendra:

- a) le nom et le domicile du requérant et du propriétaire de la future usine;
- b) la désignation de la section de cours d'eau à exploiter, avec indication de la chute, du volume d'eau, de la force à produire, du mode d'exploitation et de l'usage de l'énergie;
- c) la description, les plans se rapportant à la concession, les calculs et justificatifs des installations, constructions et aménagements nécessaires à la production et à l'exploitation de la force hydraulique;
- d) la justification financière de l'entreprise.

Dépôt public et procédure d'opposition. Art. 12. La demande est déposée publiquement. Elle est publiée dans la Feuille officielle cantonale et dans les feuilles d'avis de la région intéressée, ou, à défaut de pareilles feuilles, suivant l'usage local. Opposition peut être formée, dans un délai de 30 jours, pour atteinte à des intérêts publics ou privés.

La procédure de dépôt et d'opposition est réglée par décret du Grand Conseil.

Examen de la demande.

Art. 13. La Direction des travaux publics examine la demande de concession, de même que les oppositions dont elle a fait l'objet. Elle peut désigner des experts et prendre toutes mesures qu'elle juge utiles.

Le requérant fournira toutes les justifications et indications exigées par la Direction des travaux publics.

Celle-ci formule ses propositions et soumet au Conseil-exécutif, pour décision, la demande de concession et les oppositions de droit public.

Décision sur la demande. Art. 14. Le Conseil-exécutif statue sur l'octroi ou le refus de la concession, ainsi que sur les oppositions, en tant qu'elles ne doivent pas être vidées par les tribunaux civils.

Il tient compte, dans sa décision, à la fois de l'intérêt public, de l'utilisation économique des eaux et de l'intérêt qu'elles présentent.

Il peut ordonner un examen complémentaire. Une concession peut être octroyée même avant que les tribunaux ordinaires aient prononcé sur les oppositions dont la connaissance leur appartient. Les droits litigieux demeurent alors réservés.

Art. 15. Si une concession hydraulique est de- Compétition. mandée par plusieurs requérants, la préférence sera donnée à l'entreprise qui sert le plus l'in-térêt public et, s'il y a égalité, à celle qui réalise le mieux l'utilisation économique du cours d'eau. En cas de concurrence entre les particuliers et une commune, la préférence doit être accordée à cette dernière.

Art. 16. L'octroi de la concession sera refusé ou différé pour un temps indéterminé s'il est probable ajournement que la force hydraulique dont le requérent se propose de tirer parti ne tardera pas à être utilisée dans l'intérêt public par des communes ou l'Etat.

de la concession.

La concession n'est pas accordée:

- a) s'il n'y a pas eu d'autorisation d'établir le projet telle que l'exige l'art. 5;
- b) si le mode d'aménagement prévu nuit à l'utilisation générale du cours d'eau;
- c) si le requérant ne sollicite pas la concession de la force hydraulique pour lui-même ou pour une société de production et d'exploitation à fonder.

Art. 17. La concession accordée, il sera délivré au requérant un acte contenant en particulier:

- a) le nom et le domicile du concessionnaire;
- b) l'étendue du droit concédé, le tronçon de cours d'eau à aménager, la chute brute en mètres, la quantité d'eau en m³-seconde, la puissance en chevaux, le mode d'utilisation et l'usage de l'énergie;
- c) une description des ouvrages et installations;
- d) des prescriptions obligatoires à titre général, telles que touchant la responsabilité et le domicile juridique;
- e) des prescriptions sur la durée, le transfert, le renouvellement, le retour à l'Etat, la déchéance et le rachat de la concession;
- f) des dispositions sur l'exploitation et l'entretien de l'usine et du cours d'eau;
- g) des dispositions touchant la pêche;
- h) des dispositions sur la navigation et le flottage;
- i) le nombre de chevaux de force motrice soumis à redevance, les émoluments et la taxe d'eau;
- k) la réserve des droits de tiers.

Le Conseil-exécutif fixe le délai à observer pour commencer les travaux et pour terminer l'usine. Lors de l'octroi de la concession, il peut stipuler des droits connexes aux affaires du concessionnaire, tels que rachat, participation au bénéfice, réduc-tion du prix de l'énergie selon le bénéfice net. Ces droits seront spécifiés dans l'acte de concession.

Les clauses de la concession auront égard à

l'intérêt public.

La concession sera publiée dans la Feuille officielle cantonale et dans les feuilles d'avis de la région intéressée, ou, à défaut de pareilles feuilles, suivant l'usage local.

3. Conditions juridiques de la concession.

Art. 18. La concession confère au concession- Droits du connaire, aux conditions fixées dans l'acte, le droit cessionnaire. d'utiliser l'eau et d'employer l'énergie produite. Tous droits légitimes préexistants demeurent réservés. Cas échéant, ils donneront lieu à indemnité.

Acte de concession.

Empêchements à l'exercice du droit.

Art. 19. Les concessionnaires ne peuvent élever aucune prétention à indemnité envers l'Etat:

- a) si, ensuite de circonstances extérieures ou par la faute de tiers, ils sont lésés ou empêchés d'exercer leurs droits;
- b) si la construction ou l'exploitation de l'usine est entravée ou interrompue temporairement par une correction du cours d'eau ou par d'autres interventions de la police des travaux hydrauliques, à moins que la durée de ces travaux ne soit inutilement prolongée.

Les concessionnaires ont droit à une indemnité lorsque l'utilisation de la force hydraulique est entravée durablement par des travaux publics modifiant de manière défavorable le cours d'eau ou son débit, et que le dommage ne peut pas du tout être réparé en adaptant l'usine aux nouvelles conditions ou qu'il ne peut l'être qu'avec des frais excessifs.

L'indemnité doit être payée par l'auteur des travaux modifiant le cours d'eau.

Responsa-

Art. 20. Les concessionnaires répondent, conforbilité des con-mément à la législation civile, de tous les domcessionnaires mages imputables à la construction et à l'exploitation de l'usine. L'Etat ne peut être actionné de ce chef d'aucun côté.

Obligation

Art. 21. Lorsque des travaux de protection, de de contribuer. correction et d'entretien sont exécutés sur les sections de cours d'eau utilisées, et que ces travaux sont utiles ou épargnent des dommages aux concessionnaires, ces derniers peuvent être astreints à contribuer à la dépense.

La contribution est fixée par la Direction des travaux publics, qui entend les concessionnaires. Ceux-ci peuvent se pourvoir contre sa décision, dans un délai de 30 jours, devant le Tribunal administratif.

Obligation de

Art. 22. Les concessionnaires sont tenus de mainbon entretien. tenir en bon état d'exploitation l'usine et ses installations.

Durée de la concession.

Art. 23. La concession est accordée pour 80 ans au plus, à compter du jour de la mise en service de l'usine.

Si plusieurs concessions formant un ensemble du point de vue de l'économie hydraulique sont octroyées à une personne ou à une communauté de personnes, le Conseil-exécutif peut, sur la demande des concessionnaires, fixer une durée de concession uniforme.

Immatriculation au

Art. 24. Les droits d'eau concédés pour 30 ans au moins peuvent être immatriculés au registre registre fon- foncier à titre de droits distincts et permanents.

Renouvellement de la concession.

- Art. 25. Le Conseil-exécutif peut renouveler la concession:
- a) à une communauté selon l'art. 58 de la loi fédérale du 22 décembre 1916 sur l'utilisation des forces hydrauliques. Les communes ou associations de communes ont droit au renouvellement, à l'expiration de la durée de concession, à moins que des raisons d'intérêt public ne s'y opposent. Une concession ainsi renouvelée ne peut pas étre transférée à des particuliers;

b) à une société coopérative ou une société anonyme, dont les parts sociales ou actions sont au moins pour les quatre cinquièmes en possession de l'Etat et de communes bernoises ou des deux ensemble.

La Direction des travaux publics peut renouveler la concession à des personnes physiques, communautés de personnes ou personnes morales qui emploient l'énergie produite essentiellement pour les besoins de leur exploitation industrielle ou artisanale.

Dans ces deux derniers cas, le concessionnaire paiera à l'Etat, outre la taxe d'eau, une indemnité équitable pour sa renonciation au droit de retour.

Art. 26. Le Conseil-exécutif peut poser de nou-Conditions et velles conditions lors du renouvellement d'une con-refus du re-

La demande de renouvellement sera présentée à cette autorité au moins trois ans avant l'expiration de la concession.

La Direction des travaux publics doit rendre les titulaires de concessions attentifs à temps à l'expiration de ces dernières.

Le renouvellement sera refusé lorsque des raisons d'intérêt public s'y opposent.

Art. 27. A l'expiration de la durée de la con-Extinction de cession, le droit d'eau revient à l'Etat. L'art. 25 de la concession. la présente loi demeure réservé.

Deviennent gratuitement la propriété de l'Etat, de retour à la communauté.

lors du retour à la collectivité:

a) les installations de retenue ou de captage, d'amenée ou de dérivation de l'eau, établies

- sur le domaine public ou privé; b) les moteurs hydrauliques, avec les bâtiments dans lesquels ils se trouvent;
- c) les biens-fonds servant à l'exploitation de l'usine.

Il est loisible à l'Etat, moyennant une équitable indemnité, de reprendre les installations servant à la production et au transport de l'énergie électrique.

Les concessionnaires peuvent exiger de l'Etat qu'il reprenne ces installations, si elles peuvent être employées avantageusement pour continuer d'utiliser l'eau. Si l'Etat renonce aux droits que lui confère le retour de la concession à la collectivité, sans qu'il y ait renouvellement de la concession, l'art. 30, alinéa 1, de la présente loi est applicable.

Art. 28. La concession s'éteint avant son expiration par renonciation expresse du concession-

b) par suite de renonciation.

- Art. 29. Le Conseil-exécutif, après avoir entendu les intéressés, peut déclarer caduque la concession:
 - a) lorsque les délais fixés pour la construction et l'achèvement de l'usine, ou prolongés après coup par le Conseil-exécutif, n'ont pas été observés;

b) lorsque d'autres délais fixés lors de l'octroi de la concession n'ont pas été respectés;

c) lorsque la section de cours d'eau concédée n'a pas été utilisée cinq années consécutivement après l'achèvement de l'ouvrage et que l'usine

c) par suite de déchéance.

- n'est pas mise en service, malgré avertissement, dans le délai imparti;
- d) lorsque sur des points essentiels, et malgré avertissement, les prescriptions contenues dans l'acte de concession, la loi, des décrets, ordonnances ou instructions, sont gravement transgressées.

Ouand aucune faute n'est imputable au concessionnaire, le Conseil-exécutif s'abstient de prononcer la déchéance.

Conséquences juridiques.

Art. 30. Si la concession s'éteint par expiration, renonciation ou déchéance, les concessionnaires ou leurs ayants-cause sont tenus d'éxécuter les travaux rendus nécessaires par la cessation de l'exploitation. Le Conseil-exécutif peut fixer une indemnité de rachat en faveur des propriétaires fonciers astreints à l'entretien des digues. L'Etat n'est pas tenu à indemnité.

Les concessionnaires ou leurs ayants-cause n'ont pas droit au remboursement des contributions qu'ils ont versées pour les ouvrages de protection, travaux de correction et d'entretien exécutés dans la section de cours d'eau utilisée. Les endiguements établis pour la protection contre les crues doivent être maintenus. Leur entretien ultérieur incombe aux assujettis aux obligations diguières, quand l'usine ne devient pas propriété de l'Etat.

Si l'usine hydraulique est reprise par l'Etat, ce sont les dispositions de l'art. 27 de la présente loi qui sont applicables.

d) par suite de rachat.

Art. 31. L'acte de concession peut réserver le rachat, movennant indemnité, des installations hydrauliques et électriques d'une usine avant l'expiration de la durée de concession.

Le terme de cette reprise ne peut cependant pas être fixé avant expiration d'un tiers de la dite durée, compté dès le jour d'octroi de la concession; le rachat sera signifié au moins trois ans d'avance.

Les modalités d'une reprise doivent être fixées en principe déjà dans l'acte de concession.

e) par suite de retrait.

Art. 32. Pour les raisons d'intérêt public, le Conseil-exécutif peut en tout temps retirer ou restreindre la concession, moyennant pleine indemnité. Le retrait sera signifié au concessionnaire au moins trois ans d'avance.

En cas de litige, le Conseil fédéral statue sur la légitimité du retrait, et le Tribunal fédéral sur le montant de l'indemnité.

Récupération des droits

Art. 33. Si l'usine hydraulique est employée ou vendue pour des fins autres que celles qui avaient d'eau retirés. été spécifiées lors de l'avis de retrait, les anciens concessionnaires peuvent exiger le rétablissement de la concession pour le restant de sa durée, à compter dès le jour du retrait. Ils rembourseront alors l'indemnité reçue.

Transfert de

Art. 34. Tout transfert de la concession est la concession soumis à l'approbation du Conseil-exécutif; si la force est inférieure à 20 chevaux, c'est la Direction des travaux publics qui est compétente, sous réserve de recours au Conseil-exécutif.

L'approbation est accordée lorsque le nouveau concessionnaire satisfait à toutes les exigences de la loi et de l'acte de concession, et qu'aucun motif de bien public ne s'oppose au transfert.

L'approbation peut être subordonnée à de nouvelles conditions de concession.

Le refus du transfert par le Conseil-exécutif peut faire l'objet d'un pourvoi au Conseil fédéral.

Art. 35. En règle générale, la concession pour Cas spéciaux. une usine qui n'est pas encore en construction ne peut être transférée.

Si le concessionnaire meurt, ses héritiers peuvent demander au Conseil-exécutif que la concession soit transférée à leur nom. La demande est admise si les conditions légales et celles figurant dans la concession sont remplies.

Si les travaux de construction sont entrepris ou si l'usine est en service, la concession est reportée, en cas de décès du concessionnaire, sur les héritiers, qui doivent informer le Conseil-exécutif.

Quand la concession est demandée pour une société à fonder, le requérant fournira au Conseilexécutif tous renseignements requis. Dans ce cas, la concession est accordée dès que la nouvelle société est fondée.

B. Utilisation des droits de force hydraulique.

- 1. Exécution des travaux et surveillance.
- Art. 36. Tous les ouvrages et constructions Exécution seront exécutés selon les plans approuvés par le des travaux. Conseil-exécutif, leur description et les prescriptions de la concession ou de l'autorisation.
- Art. 37. Les projets des modifications et complé- Modification ments à apporter ultérieurement aux installations des ouvrages. et ouvrages seront soumis à l'approbation de la Direction des travaux publics. Le Conseil-exécutif statue sur les modifications

de la concession.

Art. 38. Une fois les installations achevées, on remettra à la Direction des travaux publics, en 3 exemplaires, les plans d'exécution définitivement mis au point.

Plans définitifs.

Art. 39. Tous les ouvrages et installations seront Surveillance exécutés sous la surveillance de la Direction des des travaux. travaux publics.

Art. 40. L'usine ne peut être mise en service avant que l'exécution des travaux ait été approuvée des travaux. par la Direction des travaux publics et que celle-ci ait reconnu l'ouvrage.

Réception

Une utilisation partielle, avant que toute l'usine soit terminée, exige l'approbation préalable de la Direction des travaux publics.

Celle-ci peut, dans des cas particuliers, autoriser avant reconnaissance l'exploitation provisoire d'une usine achevée.

Art. 41. La Direction des travaux publics veille Surveillance à ce que les constructions et installations demeurent de l'usine. en l'état prévu dans la concession.

Pour le contrôle de parties déterminées de l'usine, la Direction des travaux publics peut exiger l'aménagement de dispositifs spéciaux. Les concessionnaires sont tenus de lui communiquer le résultat de leurs propres vérifications.

Frais d'établissement. Relevés.

Art. 42. Le Conseil-exécutif est autorisé à prendre connaissance de la gestion des concession-

Dans l'année qui suit la réception de l'ouvrage, les concessionnaires soumettront au Conseil-exécutif un relevé des dépenses pour le projet, l'acquisition du terrain, les bâtiments et ouvrages ainsi que les installations mécaniques.

L'autorité concédante a le droit de prendre connaissance de la gestion aussi en ce qui concerne des tiers, s'il y a lieu d'admettre qu'avec leur aide on cherche à éluder les conditions de la concession.

Surveillance de l'exploitation.

Art. 43. La Direction des travaux publics est autorisée à contrôler en tout temps si, dans l'utilisation de la force hydraulique, les prescriptions de la loi et de la concession sont observées.

Entretien des ouvrages; compétences de la Direction des travaux publics.

Art. 44. Si des dangers ou des désavantages pour la communauté ou pour les usagers ou riverains de la section de cours d'eau résultent d'un entretien insuffisant, la Direction des travaux publics peut, après avertissement demeuré sans effet, ordonner les travaux nécessaires ou l'enlèvement des ouvrages défectueux, aux frais des concessionnaires.

La mesure ordonnée peut être attaquée par pourvoi devant le Tribunal administratif dans les 30 jours de sa notification. S'il y a péril en la demeure, le président du Tribunal administratif rend une ordonnance provisoire selon l'art. 38 de la loi du 31 octobre 1909 sur la justice administrative.

Comptabilité.

Art. 45. Des prescriptions sur la comptabilité des entreprises électriques peuvent être édictées par ordonnance du Conseil-exécutif (art. 150).

2. Protection des sites, pêche, navigation et flottage, hydrométrie.

Sauvegarde des beautés naturelles.

Art. 46. Les beautés naturelles seront ménagées. Elles doivent être conservées intactes si un intérêt public majeur l'exige.

Lors de l'établissement d'usines hydrauliques et de conduites d'énergie électrique, on veillera autant que possible à ce qu'elles ne déparent pas le pay-

Protection

Art. 47. Les concessionnaires sont tenus d'établir de la pêche, les installations nécessaires pour la protection de la a) principe. pêche et, au besoin, de les améliorer, ainsi que de prendre en général toutes mesures appropriées. Les dispositions fédérales et cantonales sur la pêche demeurent réservées.

b) maintien Art. 48. Dans la mesure où la conservation d'une certaine des plantes et de la faune l'exige, une quantité quantité d'eau dans la le lit de rivière ou de ruisseau abandonné. Elle est fixée par le Conseil-exécutif, qui entendra les Directions de travaux publics et des forêts.

Art. 49. Dans le service des digues et écluses, c) fluctuations on évitera autant que possible de brusques flucdu niveau de l'eau. tuations du niveau de l'eau.

On aura équitablement égard aux intérêts particuliers de la pêche en temps de frai et de migration des poissons.

Art. 50. Les propriétaires d'usines hydrauliques d) échelles à sont tenus d'aménager des échelles à poissons dans les cas où des barrages, digues et écluses empêchent ou rendent notablement plus malaisé le passage des poissons.

poissons et indemnité.

Les échelles à poissons sont établies sous la surveillance de la Direction des travaux publics, d'entente avec la Direction des forêts.

Si elles ne sont pas conçues de façon appropriée, le Conseil-exécutif fixe une indemnité annuelle à payer par le propriétaire de l'usine à la Direction des forêts pour la mise à l'eau d'alevins.

Art. 51. Le droit de pêche dans les canaux d'usine nouvellement aménagés et dans les nouveaux lits de rivière d'eaux publiques appartient à l'Etat, sans égard aux conditions de propriété des installations.

e) canaux d'usine.

Art. 52. Les usines hydrauliques doivent être Protection de établies de manière à ne pas nuire à la navigabilité la navigation. existante. On aura aussi égard à un futur développement de la navigation.

Les installations nécessaires à la navigation pour les pontonniers et les sociétés nautiques seront établies, entretenues et desservies par les concessionnaires, à leurs frais, selon les instructions de la Direction des travaux publics.

Demeurent au surplus réservées, les dispositions fédérales sur la sauvegarde de la navigation.

Art. 53. Les concessionnaires qui construisent de nouvelles usines hydrauliques, sont tenus d'établir les installations de flottage nécessaires et de les desservir. Les frais en résultant doivent être convenablement proportionnés à l'importance du flottage.

Flottage.

Les propriétaires d'usines existantes ne peuvent être astreints à établir de nouvelles installations servant au flottage et à les desservir que moyennant une indemnité équitable. En cas de litige, le Tribunal fédéral statue.

Art. 54. Les concessionnaires d'usines peuvent Hydrométrie être astreints à établir et à desservir toutes les installations servant à mesurer le niveau et le droit d'accès. débit de l'eau dans le tronçon de cours d'eau aménagé.

Les usiniers et les riverains sont tenus de permettre l'accès des installations aux fonctionnaires fédéraux et cantonaux commis à la surveillance des travaux hydrauliques, de la pêche, de la navigation ainsi qu'aux relevés hydrométriques, de même que de tolérer l'établissement et le service d'appareils d'hydrométrie.

3. Rapports avec les tiers.

Expropriation.

Art. 55. S'il existe des motifs d'intérêt public, le Conseil-exécutif doit accorder aux concessionnaires le droit d'exproprier. Celui-ci comprend l'acquisition des biens-fonds et droits réels nécessaires à la construction, à la transformation ou à l'agrandissement de l'usine, ainsi que des droits d'usage, publics ou privés, qui s'y opposeraient.

Fourniture d'eau aux communes.

Art. 56. Les concessionnaires sont tenus d'autoriser les communes sur le territoire desquelles se trouvent les ouvrages concessionnés à prélever l'eau nécessaire aux services publics. Ce prélèvement ne peut avoir lieu que si les communes ne peuvent se procurer de l'eau ailleurs qu'à des frais excessifs. Il doit se limiter aux besoins indispensables et ne pas entraver sérieusement l'utilisation du cours d'eau.

Les communes ont le droit de relier leurs installations de défense contre le feu aux usines hydrauliques et d'y prendre gratuitement de l'eau en cas d'incendie et pour les exercices de sapeurspompiers.

En cas de litige, le Conseil-exécutif statue.

Utilisation de l'eau.

Art. 57. Les usines hydrauliques sont exploitées conformément aux clauses de l'acte de concession. L'exploitation d'autres installations sises sur le même cours d'eau ne doit pas être entravée sérieu-

Les concessionnaires s'entendront, au sujet de l'utilisation de l'eau, avec les tiers qui ont des droits sur le même cours d'eau.

Règlement

Art. 58. A défaut d'entente entre les intéressés, d'utilisation. le Conseil-exécutif peut fixer dans un règlement les conditions d'utilisation de l'eau.

> Si des droits existants empêchent une péréquation appropriée entre les intéressés, le Conseilexécutif peut restreindre pour certains d'entre eux l'exercice de leurs droits. Il rend au besoin les arrêtés nécessaires.

> Ceux dont les droits ont été restreints seront équitablement indemnisés par les bénéficiaires.

Obligation tions de tiers.

Art. 59. Si un concessionnaire retire un avantage de contribuer notable et durable d'installations construites antéaux construc-tions de tiers rieurement, à leurs frais, par des tiers, le Conseilexécutif peut l'astreindre à fournir une contribution unique ou périodique aux frais de l'installation ou de son entretien. La contribution doit être équitablement proportionnée à l'avantage réel.

Sociétés coopératives d'usagers: a) fondées librement.

Art. 60. Les usagers d'un cours d'eau ou d'une section de cours d'eau peuvent former une société coopérative, au sens de l'art. 20 de la loi introductive du Code civil suisse, pour l'établissement d'installations servant à la production, à l'amélioration et à l'accroissement de la force hydraulique.

Droit d'adhérer.

Art. 61. Tout usager qui peut prouver son intérêt en l'affaire a le droit d'être admis dans la société coopérative.

Si les parties ne peuvent s'entendre, le Conseilexécutif statue sur l'admission et sur la participation de l'adhérent aux charges et avantages. Il ordonne au besoin la modification des statuts. Quand les ouvrages sont situés dans plusieurs cantons, la décision est de la compétence du Conseil fédéral.

Les autres litiges entre associés seront vidés par les tribunaux civils.

Art. 62. Si la formation d'une société coopérative b) fondées présente un avantage notable pour la majeure par-officiellement. tie des usagers d'un cours d'eau ou d'une section de cours d'eau, le Conseil-exécutif peut ordonner qu'elle soit fondée.

Si les droits d'utilisation concernent plusieurs cantons, la décision du Conseil fédéral demeure réservée.

La formation d'une société coopérative est ordonnée lorsque la majorité des intéressés, possédant la plus grande partie des forces hydrauliques, le demandent et que le coût des aménagements de la société coopérative ne dépasse pas les possibilités financières de chaque associé.

Si un droit d'eau est constitué après la fondation de la société coopérative, le nouvel usager peut être astreint par le Conseil-exécutif à adhérer à la société et à payer une finance d'admission équitable.

Art. 63. Les statuts des sociétés coopératives d'usagers sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif.

En cas de litige, ils sont établis par cette autorité.

Les statuts contiendront des dispositions relatives à la qualité d'associé, à l'organisation de la société coopérative, à la participation aux avantages et aux charges des installations communes, à la modification des statuts et à la dissolution de la société.

Toute modification doit être soumise à l'approbation du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif peut modifier ultérieurement les statuts pour les adapter à des conditions nouvelles, ou pour des raisons d'équité. La société coopérative sera entendue.

Art. 64. Les litiges sur l'obligation d'adhérer, sur la participation des associés aux avantages et aux charges, sur la modification des statuts ou sur la dissolution de la société coopérative sont de la compétence du Conseil-exécutif.

Tous autres litiges seront tranchés par les tribunaux civils.

4. Dérivation d'eau ou d'énergie électrique hors des limites de souveraineté.

Art. 65. L'eau pour la génération de force hydraulique et l'énergie électrique produite ne peuvent être dérivées ou exportées à l'étranger sans l'autorisation du Conseil fédéral.

Statuts.

Litiges.

Fourniture l'étranger.

Dérivation hors du canton. Art. 66. La dérivation d'eau destinée à la génération de force hydraulique hors du canton doit faire l'objet d'une concession ou autorisation du Conseil-exécutif.

L'octroi peut en être subordonné aux conditions qui s'imposent dans l'intérêt de l'Etat.

La concession ou l'autorisation peut en tout temps être retirée, s'il existe des raisons importantes.

En cas de litige, le Conseil fédéral statue.

C. Utilisation, comme force hydraulique, de l'eau des cours d'eau privés.

Principe.

Art. 67. L'utilisation, comme force hydraulique, de l'eau des cours d'eau privés, ou des cours d'eau publics en vertu de droits privés, est soumise à la surveillance de l'Etat.

Toute usine hydraulique, sur ces cours d'eau, doit être autorisée par le Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif veille à ce que les prescriptions légales soient observées et à ce que les droits d'utilisation soient exercés conformément à l'autorisation délivrée. Il fixe dans celle-ci les conditions qu'exige le bien public.

Les demandes d'autorisation seront publiées.

Les autorisations ne peuvent être refusées que pour des raisons de bien public. Elles sont d'ailleurs octroyées sous réserve des droits privés qui s'y opposeraient.

Expropriation.

Art. 68. Les forces hydrauliques de cours d'eau privés nécessaires pour des buts publics peuvent être expropriées. L'expropriation, compétant au Grand Conseil, peut porter sur les constructions, ouvrages et installations qui servent à l'utilisation de la force hydraulique, ainsi que sur les biensfonds et les droits qui s'y rattachent.

D. Frais, sûretés, émoluments et redevances pour les droits de force hydraulique.

1. Frais et sûretés.

Frais.

Art. 69. Le requérant ou concessionnaire remboursera à l'Etat les frais d'examen et de liquidation de la demande, ainsi que les frais de surveillance des installations hydrauliques.

Pour garantir le paiement de ces frais la Direction des travaux publics peut exiger un dépôt convenable, dont elle fixe le montant.

Si le dépôt requis n'est pas fourni, la Direction des travaux publics est dispensée d'examiner la demande.

Sûretés.

Art. 70. D'office ou à la requête d'intéressés, la Direction des travaux publics peut exiger une garantie des requérants avant que l'autorisation d'établir le projet soit donnée. La garantie répond de tous dommages causés à l'Etat, aux propriétaires

fonciers, à leurs fermiers et aux usufruitiers par les travaux effectués pour l'établissement du projet.

Le montant de la garantie est fixé par la Direction des travaux publics. Sa décision peut faire l'objet d'un recours au Conseil-exécutif dans les 30 jours.

Le Conseil-exécutif peut, avant l'octroi de la concession ou dans l'acte de concession même, astreindre le requérant ou concessionnaire à fournir des sûretés pour les dommages qui pourraient résulter de la construction ou de l'exploitation de l'usine, comme aussi pour l'accomplissement d'autres charges imposées au concessionnaire.

Les sûretés fournies peuvent être revendiquées par quiconque est lésé par l'exercice des droits concédés. Les tribunaux ordinaires statuent sur leur affectation.

2. Emoluments.

Art. 71. Les décisions prises par l'autorité com-Généralités. pétente sont soumises à émolument, en particulier celles concernant:

- a) l'octroi d'autorisations d'établir les projets;
- b) l'octroi de concessions hydrauliques;
- c) le renouvellement et le transfert de telles concessions;
- d) l'octroi d'autorisations d'utiliser des eaux privées;
- e) l'autorisation de dériver de l'eau hors du canton:
- f) l'approbation des statuts de sociétés coopératives de concessionnaires.
- Art. 72. L'émolument pour l'autorisation d'éta- Emoluments blir un projet est de fr. 20. — à 100. —, selon pour les autol'importance de l'ouvrage en cause.

risations d'établir un projet.

Art. 73. L'émolument pour l'octroi de la con- Emoluments cession initiale est, par cheval de force brut:

pour les concessions hy-

- a) de fr. 3. pour les usines de 1 à 100 chevaux; drauliques.
- b) de fr. 5. pour les usines de 101 à 500 che- a) Concession initiale.
- c) de fr. 8. pour les usines de plus de 500 chevaux.
- Art. 74. Le tarif de l'art. 73 s'applique pour b) Extension. la force supplémentaire obtenu par l'extension de la concession.

L'émolument se calcul d'après la force totale obtenue.

- Art. 75. L'émolument pour le renouvellement c) Renouvellement. d'une concession, compte tenu de la durée de celleci, est d'au maximum 1/4 de l'émolument primitif, mais d'au moins fr. 20. —.
- Art. 76. Les émoluments pour l'approbation du d) Transfert. transfert d'une usine exploitée peuvent être réduits jusqu'au quart des montants indiqués sous art. 73.
- Art. 77. Si le débit d'eau est irrégulier, si un e) Réduction. bassin d'accumulation a été créé à grands frais et

si l'usine est située dans une région écartée, le Conseil-exécutif peut réduire l'émolument de concession.

Eaux privées.

Art. 78. Pour l'autorisation d'établir une usine sur une eau privée (art. 67 de la présente loi), l'émolument est de fr. 20. — à 50. —.

Terme de paiement.

Art. 79. L'émolument doit être payé au plus tard au moment de la délivrance de l'acte de concession ou de l'autorisation.

Des facilités de paiement peuvent être accordées pour les émoluments dépassant fr. 1000.—. Les émoluments seront toutefois entièrement versés avant la mise en service de l'usine ou la reprise de la concession par un nouveau concessionnaire.

Conséquences du non paiement.

Art. 80. Si les émoluments fixés ne sont pas payés en dépit d'une sommation, l'autorisation ou la concession accordée peut être déclarée caduque (art. 29, lettre d).

3. Redevances.

Principe.

Art. 81. Pour l'usage de la force hydraulique, les concessionnaires paient à l'Etat une taxe d'eau annuelle.

Fixation de la taxe.

Art. 82. Cette taxe est fixée par le Conseilexécutif dans l'acte de concession.

Elle peut l'être à nouveau si les circonstances viennent à changer.

Montant la taxe.

Art. 83. La taxe annuelle est de fr. 4. — à et calcul de fr. 6. — par cheval de force brut.

Les titulaires de concessions comportant une force utilisable brute qui ne dépasse pas 10 chevaux, sont affranchis de cette redevance.

La force soumise à la taxe se calcule conformément aux dispositions fédérales.

Réduction: rable.

Art. 84. Le nombre des chevaux bruts comptant a) à titre du-pour la taxe sera réduit équitablement en cas de déchet grave et répété de production de l'usine, résultant des hautes ou basses eaux.

b) à titre temporaire.

Art. 85. Pendant les six premières années d'exploitation, le nombre des chevaux de force bruts soumis à taxe est abaissé, sur demande du concessionnaire, en proportion de la force effectivement utilisée par rapport à la force concédée.

Pareille réduction peut avoir lieu aussi lorsque le concessionnaire n'est pas à même, sans faute de sa part, d'utiliser la force hydraulique.

La réduction est au maximum de la moitié de la force brute soumise à taxe d'après l'acte de concession.

Commencesujettisse-

Art. 86. La taxe d'eau fixée dans l'acte de ment de l'as-concession est perçue dès la réception de l'usine.

Art. 87. Aucune taxe n'est due tant que l'usine Taxe pendant la durée des n'est pas en exploitation. travaux.

En cas de mise en service partielle de l'usine avant son achèvement, la taxe est perçue proportionnellement à l'utilisation effective de la force.

Art. 88. La taxe est payable pendant le premier trimestre de l'année civile.

Terme de paiement.

En cas de retard il est dû un intérêt moratoire Conséquences de 5 %.

Si la taxe n'est pas acquittée, en dépit d'une sommation, la concession peut être déclarée caduque (art. 29, lettre d).

Art. 89. Pour les taxes qui lui sont dues quant Hypothèque à l'année courante et aux deux dernières années précédentes, l'Etat possède sur l'usine et les constructions s'y rattachant une hypothèque légale selon l'art. 109, nº 4, de la loi introductive du Code civil suisse du 28 mai 1911.

Chapitre III.

Pompes hydrothermiques

Art. 90. L'enlèvement de chaleur d'eaux publiques quelconques au moyen d'installations de pompes hydrothermiques, etc., constitue un droit de souveraineté de l'Etat et nécessité une concession délivrée par le Conseil-exécutif.

Les conditions, la procédure, ainsi que les prestations financières auquelles est subordonné l'octroi d'une telle concession sont fixées par décret du Grand Conseil.

Chapitre IV.

L'utilisation des eaux pour la consommation et l'usage (eau d'usage).

A. Concession et octroi de droits d'eau d'usage.

1. Principe.

Art. 91. L'utilisation de l'eau à des fins autres que la production de force hydraulique est subordonnée à l'octroi, par le Conseil-exécutif, d'une concession dans le cas d'un cours d'eau public, et d'une autorisation dans le cas d'un cours d'eau

Il peut s'agir de l'utilisation de l'eau pour des usages industriels, artisanaux, agricoles ou domestiques.

L'autorisation ne peut être refusée que pour des raisons d'intérêt public. Elle est octroyée sous réserve expresse des droits privés qui s'y opposeraient.

L'utilisation, à des fins de cultures, des eaux publiques mentionnées à l'art. 2 n'exige qu'une autorisation du Conseil-exécutif.

Principe

Principe.

Prélèvement d'eau pour menus besoins,

Art. 92. Le prélèvement d'eau opéré sur un cours d'eau public ou privé pour les propres besoins de l'intéressé n'est pas subordonné à l'octroi d'une concession ou autorisation. Les prescriptions de police des constructions hydrauliques demeurent réservées. Toutefois, en vue de la protection des intérêts publics et privés, on observera la procédure de l'art. 12.

Est réputé menus besoins, un prélèvement temporaire ou permanent d'au maximum 100 litres à la minute pour les usages mentionnés sous art. 91.

2. Conditions et octroi de la concession ou de l'autorisation.

Demande.

Art. 93. Pour la concession ou l'autorisation au sens de l'art. 91 de la présente loi, une demande doit être présentée à la Direction des travaux publics.

Autorisation d'établir le projet.

Art. 94. Si le requérant et les propriétaires fonciers intéressés ou d'autres usagers ne peuvent s'entendre sur les travaux à exécuter pour le projet, le requérant peut demander à la Direction des travaux publics l'autorisation d'établir un projet.

Les art. 5, 6 et 7 de la présente loi sont applicables par analogie.

Si la demande a trait à l'utilisation d'une eau souterraine, la Direction des travaux publics peut accorder au requérant le droit d'exécuter des travaux de sondage sur les biens-fonds entrant en considération.

Procédure ultérieure.

Art. 95. Les art. 12, 13, 14 et 17 de la présente loi, qui règlent le dépôt public, la procédure en opposition, l'examen de la demande, la décision, l'acte de concession et l'arrêté d'autorisation, sont applicables par analogie.

Compétition.

Art. 96. Quand il y a plusieurs requérants, aura la préférence celui dont l'entreprise sert le plus le bien public.

Si, pour l'utilisation de la même eau, des demandes sont présentées simultanément en vue de divers usages, la préférence sera donnée en règle générale à l'usage domestique.

Les communes ont la priorité sur les particuliers.

Garanties.

Art. 97. En cas de besoins, le Conseil-exécutif, insère dans l'acte de concession ou d'autorisation des clauses de garantie, portant en particulier sur un emploi économique, les modifications du niveau de l'eau souterraine, la qualité de l'eau et les conditions pour la dérivation et le déversement dans un autre cours d'eau.

Les droits privés de tiers seront réservés.

Refus. Art. 98. Une concession ou autorisation peut être refusée:

a) si le prélèvement d'eau projeté enlève à une vallée ou à une région, sans qu'on puisse la remplacer à moins de frais excessifs, l'eau dont elle avait besoin jusqu'alors pour des usages industriels, artisanaux, agricoles ou domestiques;

- b) si le prélèvement est de nature à compromettre la fertilité du sol dans une grande périphérie ou s'il peut en résulter des dommages pour des biens-fonds et des bâtiments.
 - 3. Conditions juridiques de la concession ou autorisation.

Art. 99. Les art. 18 à 22 de la présente loi Généralités. sont applicables par analogie aux droits et aux devoirs des concessionnaires ou des titulaires d'une autorisation.

Les art. 691 et 704 à 712 du Code civil suisse, relatifs aux sources et fontaines, demeurent réservés.

Art. 100. Le Conseil-exécutif fixe la durée de Durée de la la concession ou autorisation, en tenant compte de concession ou l'importance et de l'ampleur de l'ouvrage ainsi que autorisation. de l'intérêt public. Cette durée est de 80 ans au maximum.

Les dispositions des art. 23 et 24 de la présente loi sont applicables par analogie.

Art. 101. A son expiration, la concession ou Renouvelleautorisation sera renouvelée en règle générale.

De nouvelles circonstances de fait peuvent entraîner l'insertion de nouvelles clauses de sûreté lors du renouvellement.

Le renouvellement peut être refusé pour des raisons notables d'intérêt public ou si d'importants intérêts de tiers sont lésés d'une manière inadmissible. Dans ce cas, il peut être exigé du concessionnaire ou du bénéficiaire de l'autorisation qu'il remette les lieux en l'état antérieur ou prenne des mesures de sécurité.

Art. 102. Les dispositions concernant la caducité d'une concession ou autorisation (art. 28, 29 et 30) sont applicables par analogie.

Caducité.

Art. 103. En cas de décès, la concession ou autorisation est reportée sur les héritiers du concessionnaire ou bénéficiaire, qui doivent annoncer le transfert à la Direction des travaux publics.

Une concession ou autorisation ne peut être transférée qu'avec l'agrément de la Direction des travaux publics, dont la décision peut être atta-quée devant le Conseil-exécutif dans les 30 jours.

Transfert.

B. Frais, sûretés à fournir et émoluments pour les droits d'eau d'usage.

Art. 104. Les art. 69 et 70 de la présente loi sont applicables par analogie quant aux frais et à la fourniture d'une garantie en cas d'octroi de droits d'eau d'usage.

Frais et sûretés.

Art. 105. Un émolument unique de fr. 1. — par Emoluments. litre-minute d'eau obtenue est perçu lors de l'octroi a) Principe. d'une concession pour utiliser une eau publique dans le sens du présent chapitre.

Pour l'autorisation d'utiliser une eau privée, l'émolument est de fr. 10. — à fr. 25. —.

Art. 106. L'émolument de concession peut être b) Exceptions. réduit jusqu'au quart si l'eau est prélevée pour des usages publics ou d'intérêt général.

> Les émoluments de concession et d'autorisation ne sont pas perçus pour les installations qui existaient avant l'entrée en vigueur de la présente loi. En revanche, le Conseil-exécutif peut en fixer lors d'importants agrandissements ultérieurs.

Taxe d'eau

Art. 107. Il est dû une taxe annuelle pour a) Principe. l'usage soumis à concession d'eau provenant d'un cours d'eau public.

b) Montant.

Art. 108. Le montant en est fixé par le Conseilexécutif dans l'acte de concession. La taxe peut faire l'objet d'une nouvelle fixation au cas où les circonstances viennent à changer.

La taxe est en règle générale de 50 ct. par litre-minute et se calcule sur la quantité d'eau concédée.

Il est loisible au Conseil-exécutif de la réduire jusqu'à la moitié dans des cas particuliers.

Affectation de la taxe d'eau et les émoluments.

Art. 109. Le produit des émoluments et de la taxe d'eau (art. 105 et 107) sera affecté exclusivement à l'allocation de subsides de l'Etat pour l'établissement de réseaux d'eau d'alimentation et d'installations d'épuration d'eaux résiduaires (art. 111 et suivants).

Chapitre V.

Alimentation en eau, canalisation et épuration des eaux.

A. Autorisation et exécution.

Aménagement des

Art. 110. L'aménagement des réseaux de distribution d'eau et installations d'épuration est du installations, ressort de la commune ou de ses sections, s'il s'agit d'agglomérations ou zones d'habitations d'une certaine étendue.

> La haute surveillance de l'Etat selon art. 56 et 60 de la loi du 9 décembre 1917 concernant l'organisation communale, demeure réservée.

> Les installations établies par des sociétés coopératives ou d'autres organisations privées, sont soumises aux mêmes dispositions que celles des communes.

> Le Conseil-exécutif édicte des prescriptions sur l'aménagement de réseaux de distribution d'eau et d'installations d'épuration.

Principe. Appui de l'Etat en fades eaux. étendue.

Art. 111. L'Etat encourage l'alimentation de la population en eau potable dans des conditions difficiles et, d'une manière générale, le maintien de veur de l'alimentation en la propreté des eaux par la voie d'une épuration eau potable et appropriée et de l'évacuation des eaux usées prode l'épuration venant d'agglomérations d'habitations d'une certaine

Les producteurs d'eaux résiduaires industrielles et artisanales sont tenus de les épurer avant leur dérivation dans une eau, conformément aux prescriptions édictées par la Direction des travaux publics. L'Etat ne peut prêter son aide pour l'aménagement des installations nécessaires que s'il s'agit d'une entreprise d'intérêt général et si l'auteur du souillement n'est pas à même de prendre à lui seul des mesures requises.

Art. 112. Les installations d'épuration des eaux Autorisation. ou de dérivation d'eaux résiduaires dans une eau, exigent dans tous les cas une autorisation de la Direction des travaux publics.

Le requérant peut attaquer devant le Conseilexécutif, dans les 30 jours dès sa notification, une

décision refusant l'autorisation.

La procédure de dépôt et d'autorisation a lieu, par analogie, conformément aux art. 12, 13, 14

et 17 de la présente loi.

Les installations existantes pour la dérivation d'eaux résiduaires seront adaptées aux dispositions de la présente loi.

Art. 113. La Direction des travaux publics peut établir des règles obligatoires en général relativement à l'aménagement et au service d'installations d'alimentation en eau, de canalisation et d'épuration.

Règles.

Art. 114. Une eau irréprochable au point de vue hygiénique peut seule être employée comme eau potable.

Qualité de l'eau.

Propreté

des eaux.

En cas de contestation, la Direction des travaux publics tranche, d'entente avec les Directions de l'économie publique et des affaires sanitaires.

Art. 115. Il est interdit de souiller les eaux,

tant superficielles que sousterraines.

Dans les installations d'eau potable, le prise d'eau, la chambre de captage et les conduites doivent aménagées et entretenues de telle sorte que l'eau fournie ne puisse être souillée.

Les eaux résiduaires ne peuvent être évacuées dans un cours d'eau qu'après épuration et sur autorisation de la Direction des travaux publics.

Il est interdit de déposer des déchets dans des cours d'eau ou à proximité immédiate.

Art. 116. Pour prévenir le souillement d'eaux, il peut être établi des zones de protection. Le Grand Conseil aura la faculté de conférer au requérant le et aqueducs. droit d'expropriation en vue de l'acquisition du terrain nécessaire ou de la constitution d'un droit de saurce sur fonds d'autrui selon l'art. 780 du Code civil suisse.

Zones de protection

B. Service des installations.

Art. 117. Les propriétaires d'une installation Fournitures publique d'alimentation en eau ont l'obligation de fournir de l'eau à des tiers, suivant la quantité disponible.

Il est loisible aux communes de restreindre la consommation de l'eau dans certaines limites.

En cas de litige, le Tribunal administratif prononce.

Prise.

Art. 118. Lorsqu'il existe une installation publique d'alimentation en eau, les habitants de la région qu'elle dessert ont l'obligation d'y prendre l'eau dont ils ont besoin.

Ils sont cependant affranchis de cette obligation lorsqu'ils disposent déjà d'installations leur fournissant à suffisance une eau potable appropriée, ou que pareille eau est à leur disposition dans le voisinage immédiat.

En cas de litige, le Tribunal administratif statue.

Raccordecanalisations.

Art. 119. Les producteurs d'eaux résiduaires ment obliga- sont tenus, pour les évacuer, de se faire raccorder à des installations existantes.

> Cette obligation n'existe pas lorsque les eaux usées servent à la fumure et qu'il n'y a pas risque de pollution d'eaux (art. 115).

Art. 120. Les communes ou associations de Etablissement et sanction de communes édicteront des règlements sur lorganirèglements sation et le service de toutes les installations d'alimentation en eau et d'épuration d'eaux résiduaires de leur territoire, et les soumettront à la sanction du Conseil-exécutif.

> Les statuts des sociétés coopératives d'alimentation en eau et d'épuration d'eaux résiduaires sont soumis à la sanction du Conseil-exécutif.

C. Financement des installations.

Principe.

Art. 121. C'est en règle générale la commune qui pourvoit au financement des installations d'alimentation en eau et d'épuration des eaux résiduaires.

Ce financement peut aussi être assumé par des organisations privées. Lorsqu'il s'agit de maisons ou groupes de maisons isolés, les propriétaires pourvoient eux-mêmes aux installations nécessaires.

Les propriétaires d'établissements industriels dont les besoins sont grands se procurent euxmêmes l'eau d'usage nécessaire. Lorsqu'il s'agit de grands producteurs d'eaux résiduaires, l'épuration de celles-ci est à leur charge.

Prestations de l'Etat.

Art. 122. Les prestations de l'Etat à des communes, et dans des cas particuliers à des organisations privées, en faveur d'installations au sens des art. 111 et 112 peuvent consister

- a) en conseils et examens de projets;
- b) en subsides pour frais d'établissement d'installations d'eau potable, en cas de conditions particulièrement difficiles;
- c) en contributions aux frais d'établissement d'installations pour épuration d'eaux résiduaires.

Les prestations spécifiées sous b) et c) sont subordonnées à une contribution équitable de la commune, quand celle-ci n'exécute pas elle-même les travaux.

Art. 123. Le subside ordinaire de l'Etat est d'au maximum 30 % des frais d'établissement pour les réseaux de distribution d'eau et d'au maximum 40 % pour les installations d'épuration. Il se calcule en ayant égard à la capacité contributive, à la quotité totale de l'impôt et aux frais d'aménagement, par habitant, des communes entrant en considération pour la distribution d'eau potable ou l'installation d'épuration.

Dans des cas extraordinaires, le subside peut être élevé à raison d'au maximum le 20 % du

montant des frais.

Une ordonnance du Conseil-exécutif fixe les conditions et les principes d'un calcul uniforme des prestations de l'Etat.

Art. 124. Les subsides pour frais d'installations Ouvrages subsont accordés quant aux ouvrages suivants:

S'il s'agit d'alimentation en eau potable:

- a) captage de l'eau,
- b) amenée au réservoir,
- c) réservoir,
- d) conduites maîtresses du réservoir au secteur de distribution.

S'il s'agit d'installations d'eaux résiduaires:

- a) conduites des zones collectrices à l'installation d'épuration,
- b) installation d'épuration,
- c) conduites de l'installation d'épuration au canal de dérivation.

Art. 125. L'autorité qui accorde les subventions Conditions. peut les subordonner à des conditions d'intérêt public.

Art. 126. Le propriétaire d'une installation publique d'alimentation en eau ou d'épuration d'eaux résiduaires peut exiger des usagers des contributions équitables.

Contributions

Chapitre VI.

Registre des eaux et plan d'aménagement hydraulique.

Art. 127. Les conditions juridiques, techniques et économiques des eaux seront consignées dans un Registre cantonal des eaux.

Les titulaires de concessions ou d'autorisations sont tenus de remettre les plans de leurs installation à la Direction cantonale des travaux publics, s'ils ne les ont pas déjà fournis comme plans d'exécution.

Le Conseil-exécutif édictera par voie d'ordonnance les prescriptions relatives à l'établissement et à la tenue du Registre cantonal des eaux.

Art. 128. La Direction des travaux publics Plan d'améétablira pour le territoire cantonal un plan général nagement d'aménagement hydraulique, pour servir de directive de direc d'aménagement hydraulique, pour servir de directives relativement à toutes les mesures en matière

Le Conseil-exécutif édictera par la voie d'une ordonnance les prescriptions nécessaires.

Registre des eaux.

Litiges et dispositions pénales.

Litiges.

Art. 129. Les litiges entre concessionnaires et autres usagers touchant l'étendue de leur droit d'utiliser l'eau sont tranchés par les tribunaux civils.

Ceux entre l'Etat et un concessionnaire, ou entre plusieurs concessionnaires, touchant les droits et obligations résultant de la concession, ressortissent au Tribunal administratif.

Dispositions pénales.

Art. 130. Est puni d'amende quiconque

- a) établit un projet sur le terrain sans l'autorisation requise par la présente loi;
- b) entreprend la construction d'une installation pour utiliser l'eau sans être en possession d'une concession ou autorisation;
- c) met en service une installation sans être en possession d'une concession ou autorisation, ou avant la réception officielle;
- d) enfreint gravement les clauses de la concession ou de l'autorisation, ou ne se conforme pas aux instructions de l'autorité compétente;
- e) souille gravement une eau superficielle ou souterraine.

Dans les cas très graves, ainsi qu'en cas de récidive, une peine d'arrêts ou d'amende jusqu'à fr. 10000. — peut être prononcée. Il y a récidive lorsque celui qui a été condamné en application de la présente loi se rend coupable d'une nouvelle infraction dans un délai de 3 ans à partir du jour où le jugement a acquis force exécutoire.

Lorsque la contravention implique la soustraction d'émoluments ou de la taxe d'eau, l'intéressé sera en outre condamné à payer ces redevances. Il peut de même être astreint à rétablir un état de choses conforme à la loi ou à la concession, soit à l'autorisation. Le juge requerra d'abord un rapport de la Direction des travaux publics concernant le montant de la redevance soustraite et le rétablissement de l'ordre régulier.

Quand la contravention est commise dans l'activité d'une personne morale ou d'une société en nom collectif ou en commandite, les pénalités s'appliquent aux personnes qui ont agi ou auraient dû agir pour l'intéressée. La personne morale la société en nom collectif ou en commandite sont solidairement co-responsables quant aux amendes, émoluments, prestations et frais; elles exercent dans la procédure pénale les droits d'une partie.

Compétences du Conseilexécutif. Art. 131. Demeure réservée la compétence du Conseil-exécutif:

- a) de prononcer la déchéance de la concession ou de l'autorisation;
- b) indépendamment de la poursuite pénale, d'ordonner le rétablissement de l'ordre répondant à la loi, soit à la concession ou à l'autorisation.

Dispositions finales et transitoires.

Art. 132. Dès l'entrée en vigueur de la présente Actes législaloi, seront abrogés tous actes législatifs contrai- tifs abrogés. res, en particulier:

- a) la loi du 26 mai 1907 concernant l'utilisation des forces hydrauliques;
- b) l'ordonnance du 26 juin 1907 portant exécution de cette loi;
- c) le décret du 21 septembre 1908 concernant l'octroi des concessions hydrauliques;
- d) l'ordonnance du 3 octobre 1908 concernant la perception d'émoluments pour concessions hydrauliques et le décret du 20 mars 1919 sur l'imposition des forces hydrauliques.

L'art. 11, chiffre 2, de la loi du 31 octobre 1909 sur la justice administrative est remplacé par la disposition suivante:

- «2. Les litiges dont le Tribunal administratif connaît à teneur de la loi sur l'utilisation des eaux et en particulier des art. 21, 44, 117, 118 et 129 al. 2».
- Art. 133. Pour les nouvelles usines hydrau-Fixation de la liques établies après l'entrée en vigueur de la prétaxe d'eau. sente loi et les usines dont la concession n'est pas encore mise au point, la taxe d'eau sera fixée lors du concessionnement.

Quant aux usines existantes d'une force de plus de 500 chevaux bruts, la dite taxe sera arrêtée dans les 5 ans qui suivront l'entrée en vigueur de la présente loi. Elle sera fixée provisoirement jusqu'à ce que la force hydraulique ait été mesurée d'une manière certaine.

Pour les usines existantes de moins de 500 chevaux bruts, la taxe sera fixée à nouveau lors de l'établissement du Registre des eaux ou d'un transfert ou renouvellement de la concession.

Art. 134. Dans le cas où la taxe d'eau fixée pour des usines existantes selon les nouvelles dispositions (art. 83) dépasse considérablement celle qui était due jusqu'ici, le Conseil-exécutif peut, pour les 5 années civiles qui suivront l'entrée en vigueur de la présente loi, accorder une réduction équitable, en tant que l'ancienne force autorisée concorde avec l'utilisation effective.

Réduction de la taxe.

Art 135. Les recettes prévues dans la présente Utilisation des loi sont en principe destinées à l'exécution des émoluments tâches de l'économmie hydraulique (construction, et taxes d'eau. maintien de la propreté, installations d'eau d'usage, plan d'aménagement hydraulique).

Leur affectation sera la suivante:

1º Le 10 % du produit annuel des émoluments (art. 71) et des taxes d'eau (art. 81), servira à alimenter le fonds des dommages à la nature. L'alimentation et l'utilisation de ce fonds sont réglées par le décret du Grand Conseil.

2º Le 25 % des recettes prévues aux art. 71, 81, 105 et 107, mais fr. 500 000. — au maximum, servira à fournir les moyens annuels nécessaire en vue des subventions de l'Etat en faveur d'installation, d'alimentation en eau potable et d'épuration d'eaux résiduaires.

Au cas où les subventions prévues devraient être supérieures aux moyens indiqués ci-dessus, le Grand Conseil à la faculté de décider une augmentation par la voie budgétaire.

3º Une subvention prélevée sur les recettes des taxes d'eau (art. 81) ira aux communes à forte quotité d'impôt qui subissent une moinsvalue sur de la taxe immobilière des forces hydrauliques en raison des dispositions fédérales concernant le maximum des redevances publiques pouvant être exigées des usines hydrauliques.

Le Conseil-exécutif fixera chaque année le montant de cette subvention en tenant équitablement compte des circonstances.

4º Si les émoluments et taxes ne sont pas utilisés entièrement, ils seront affectés à un fonds de réserve de la fortune de l'Etat, destiné au financement d'installations d'alimentation en eau potable et d'épuration d'eaux résiduaires.

Art. 136. Les concessions et autorisations actu-Concessions et autorisations elles ne sont touchées par la présente loi ni quant existantes. à leur existence et étendue, ni relativement à leur

> Elles seront pour le surplus mises en harmonie avec la présente loi dans la mesure où l'intérêt public l'exige.

Déclaration

Art. 137. Les utilisations d'eau d'usage exide droits aux stantes, comportant une quantité d'eau utilisable eaux d'usage. supérieure à 100 litres-minute et soumises à teneur de la présente loi à concession ou autorisation, doivent être annoncées au Conseil-exécutif.

Ce dernier fera publier un avis à cet effet.

Le défaut d'annoncer à temps les utilisations d'eau est réputé renonciation au droit d'usage. S'il s'agit d'eaux publiques, l'Etat peut disposer de l'eau en cause.

Entrée

Art. 138. Le Conseil-exécutif fixera la date de l'entrée en vigueur de la présente loi après son adoption par le peuple. Il pourvoira à son application.

Dispositions

Art. 139. Le Grand Conseil édictera par décret d'exécution les dispositions d'exécution nécessaires concernant la procédure de dépôt public et d'opposition en matière de concession de force hydraulique et de droit d'eaux d'usage, de même que concernant les conditions, la procédure et les prestations exigées pour octroi de concessions de pompes hydrothermiques (art. 12, 90 et 95).

> Le Conseil-exécutif réglera par voie d'ordonnances:

- 1º La comptabilité des entreprises d'électricité (art. 45);
- 2º l'aménagement de distributions d'eau potable et d'installations d'épuration (art. 110);

- 3º la fixation des prestations de l'Etat pour installations d'alimentation en eau et d'épuration d'eaux résiduaires (art. 122);
- 4º l'établissement et la tenu du registre des eaux (art. 127);
- 5° l'établissement et la tenu du plan général d'aménagement hydraulique (art. 128).

Berne, le 15 juillet 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le vice-président:

S. Brawand

Le chancelier:

Schneider

Berne, le 30 avril 1949.

Au nom de la Commission,

Le président:

Fr. Eggli

Complément

L'art. 92 a la teneur suivante:

Prélèvement les propres besoins de l'intéressé.

Prélèvement Art. 92. Le prélèvement d'eau jusqu'à 300 l d'eau pour à la minute, opéré sur un cours d'eau public ou les propres privé pour les propres besoins de l'intéressé, n'est pas subordonné à l'octroi d'une concession ou autorisation. Les prescriptions de police des constructions hydrauliques demeurent réservées.

Toutefois, en vue de la protection des intérêts publics et privés, on observera la procédure de l'art. 12.

La Chancellerie d'Etat.

Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, concernant le budget de 1950

(Octobre 1949)

I.

Le budget que nous vous soumettons pour l'année 1950 se présente sous une forme toute nouvelle. La question de la réforme du budget et du Compte général de l'Etat avait déjà été soulevée à plusieurs reprises dans les délibérations du Grand Conseil. Le Conseil-exécutif, se basant sur un rapport de l'expert actuellement occupé à la revision de l'administration de l'Etat, a décidé de réorganiser le système de comptabilité de l'Etat et de moderniser à la fois le budget et le Compte général en dressant un plan des comptes et en adoptant le système de la classification décimale. L'Etat de Berne n'innove pas en introduisant ces réformes. Depuis une dizaine d'années, la Confédération a fait de même, ainsi que les cantons des Grisons, Zurich, Lucerne, Vaud et Argovie. Dans ces Etats, on a introduit le plan des comptes pour la présentation de la situation financière de l'Etat. Ce nouveau système répond aux exigences les plus récentes de la doctrine comptable en matière d'administrations publiques. La méthode nouvelle, qui est empruntée à l'économie privée, est basée sur le triple principe de l'universalité, des chiffres bruts et du détail.

II.

En vertu du principe de l'universalité, le budget contiendra dorénavant toutes les recettes et toutes les dépenses de l'année comptable. Cela signifie qu'on y fera figurer aussi les dépenses faites à charge de fonds d'Etat (fortune à destination déterminée) et à charge des réserves; on y fera figurer de même les recettes allant à ces fonds et ces réserves. Le budget contiendra en outre les dépenses dites extraordinaires. Nous citons comme exemple les comptes spéciaux I et II pour création d'occasions de travail, améliorations foncières et atténuation de la pénurie des logements. Ces dépenses ne figuraient jusqu'à présent pas au budget, et elles étaient présentées dans le compte d'Etat d'une manière indépendante du compte d'ex-

ploitation. L'application du principe de l'universalité conférera au Grand Conseil un droit de contrôle intégral sur le budget; en d'autres termes, le Grand Conseil pourra prendre position, lors de la discussion du budget ou de crédits supplémentaires, sur tous les crédits, qu'ils soient à couvrir par les recettes courantes ou par les fonds d'Etat ou les réserves.

Le compte de fortune des fondations et des fonds qui leur sont assimilés (fortune de droit privé) sera présenté comme par le passé en même temps que le compte d'Etat.

En vertu du principe des chiffres bruts, il ne devra plus y avoir compensation réciproque entre les recettes et les dépenses. Recettes et dépenses doivent dorénavant être portées au budget dans leur entité, et non pas figurer comme soldes résultant d'une opération de compensation. D'autre part, on ne fera plus figurer au budget que les recettes et les dépenses réelles de l'Etat. Jusqu'à présent, le budget comprenait fréquemment des postes représentant des décomptes internes entre les Directions et les sections. Ce mode de faire doit être évité à l'avenir, de sorte qu'on n'aura plus, dans le budget, un gonflement artificiel des recettes et des dépenses. Le budget constituera ainsi une image plus exacte de la réalité. Pour arriver à ce but, il faudra que chaque section fasse figurer uniquement ses recettes et ses dépenses réelles. C'est ainsi, par exemple, qu'on ne comptera plus à la charge des sections des frais de loyers en faveur de l'Etat. On ne conservera des postes de recettes et de dépenses de sections à l'égard d'autres sections que dans les cas où il faudra représenter exactement la vie économique d'une entreprise de l'Etat (établissements de l'État, artisanat, agriculture).

En vertu du principe de détail, les opérations sont présentées au budget selon l'origine de la recette ou le but de la dépense. Ceci nous a amenés à diviser des matières qui se trouvaient groupées dans l'ancien système et, inversément, à grouper des matières qui étaient inutilement

divisées. Ce que nous avons voulu, c'est une présentation systématique du budget et une délimitation uniforme du contenu des divers comptes du budget. La spécification a été faite conformément à un plan des comptes, élaboré par la Direction des finances, plan dans lequel les recettes et les dépenses sont groupées selon les matières qu'elles concernent, et énumérées en détail comme parties de ces divers groupes (voir annexe).

III.

Le budget a d'autre part été complété. On a ajouté au budget des dépenses et des recettes, c'est-à-dire au budget financier, le budget des variations de la fortune. Jusqu'à présent, les modifications de l'état de fortune étaient présentées comme «rectifications», et seulement à l'occasion de la présentation du compte d'Etat. Le budget financier, qui comporte toutes les dépenses, toutes les recettes ordinaires et extraordinaires, de même que les dépenses d'investissements, fournit comme résultat un excédent des dépenses ou un excédent des recettes. Les postes conformes aux comptes sont par contre présentés comme charges ou comme revenus dans un tableau justificatif des variations probables de la fortune. Les dépenses figurant au budget pour amortissement de dettes et investissements (constructions, mobilier, provisions, etc.) amènent une augmentation de la fortune. L'augmentation qui en résulte doit figurer dans les revenus au budget des variations de la fortune. De cette manière, les dépenses de ce genre ne grèvent plus l'ensemble du compte de l'année où on les à faites. D'autre part, les placements que fait l'Etat dans la fortune d'Etat à destination déterminée et dans les réserves, de même que les retraits qu'il opère à ce sujet, de même aussi toutes les autres augmentations ou diminutions de fortune et les amortissements, doivent figurer dans les variations de la fortune. Il ne s'agit en effet pas de prestations en argent de tiers ou à des tiers, donc pas, à proprement parler, de recettes et de dépenses. La subvention de l'Etat au Fonds de la tuberculose, par exemple, ne figurera à l'avenir plus au budget comme dépense de la Direction des affaires sanitaires, mais comme charge au budget des variations de la fortune. Par contre, la contribution des communes à la lutte contre la tuberculose, contribution qui est bonifiée à ce fonds, devra figurer comme prestation de tierces personnes parmi les recettes du budget (voir le compte 444 du secrétariat de la Direction des affaires sanitaires et les remarques faites à ce propos à la page 31).

Les dépenses proprement dites à charge du Fonds d'Etat et des réserves doivent figurer au budget financier. Par contre, la couverture de ces dépenses figurera au budget des variations de la fortune comme revenu à charge de ces fonds et réserves.

Le Grand Conseil doit, dans le cadre de son examen du budget, se prononcer non seulement sur les recettes et les dépenses, mais aussi sur le point de savoir dans quelle mesure le compte d'Etat doit être mis à contribution ou déchargé lors de la Constitution ou de la dissolution du fonds d'Etat ou de réserves. Il doit se prononcer aussi sur les modifications de la fortune provenant d'augmentations, de pertes ou d'éliminations. Sans un tableau indiquant les variations probables de la fortune, un budget est incomplet. C'est pour cette raison que, dorénavant, on soumettra aussi au Grand Conseil un budget relatif à ces matières. De cette façon, le Grand Conseil aura en mains un budget complet, qui lui permettra de prendre position sur toutes les parties de la vie financière de l'Etat.

IV.

Le nouveau budget comprend tout d'abord le budget financier, comportant les recettes et les dépenses. Ce budget financier est, au point de vue formel, identique avec les précédents budgets du compte d'exploitation. Il fournit comme résultat un excédent de recettes ou de dépenses. Le nouveau budget comprend en outre le budget des variations de la fortune, dont le résultat fournit un excédent des charges ou des revenus. En faisant l'addition de l'excédent des recettes ou des dépenses du budget financier et de l'excédent des charges ou des revenus des variations de la fortune, on obtient le déficit de l'exercice ou le boni de l'exercice, en d'autres termes, l'indication que la fortune de l'Etat se trouve diminuée ou s'est accrue (voir la récapitulation à page 4).

Au point de vue formel, la nouvelle présentation du budget comporte l'introduction d'un plan des comptes et une classification décimale. Ce sont les caractères propres du nouveau budget.

Au tableau des sections, on a adapté les rubriques à l'organisation administrative telle qu'elle existe actuellement. La division des matières du budget est faite conformément au décret concernant les Directions du Conseil-exécutif du 30 août 1898:

10 Administration générale

11 Section présidentielle

12 Administration judiciaire

13 Direction de l'économie publique etc.

Les services subordonnés à chacun de ces groupes principaux (10—27) sont désignés par les numéros suivants, par exemple

19 Direction des finances

1900 Secrétariat

1905 Contrôle cantonal des finances

1910 Inspectorat des finances

Le plan des groupes, établi par matières, contient les groupes de dépenses et de recettes qui, eux-mêmes, portent des numéros déterminés. Les divers comptes présentant une analogie de matières sont divisés en groupes principaux et en sousgroupes. (Nous renvoyons à ce propos au plan des groupes établi par matières, qui est joint au présent rapport).

La classification décimale permet de répartir systématiquement les comptes du plan; la rubrique qu'on y ajoute en constitue le complément. Les numéros indiqués dans le plan des comptes sous recettes et dépenses désignent les groupes de matières, par exemple «Emoluments et autres redevances». Chaque recette et chaque dépense du budget doit figurer dorénavant dans un de ces groupes, et l'on complète par les chiffres de 0—9 les divers comptes. Chaque compte porte ainsi un numéro formé de 3 parties; de cette manière, le compte de recettes des paientes du groupe «25, Emoluments et autres redevances» porte le n° 251. Les recettes sont classées dans les n°s de 100—499 et les dépenses dans les n°s de 500—999.

Le numéro du compte d'une dépense ou d'une recette comporte ainsi 7 chiffres, dont les 2 premiers indiquent la Direction, les 2 suivants la section, les 2 suivants le groupe de matières, et le dernier le compte lui-même, par exemple:

19 Direction des finances
Contrôle cantonal des finances
Intérêts des dettes flottantes
Dettes en compte-courant

La constitution par groupes de matières du budget et du compte ainsi que l'utilisation des systèmes de chiffres pour la désignation des postes n'ont pas été introduites seulement en vue d'établir un ordre bien clair du tableau. Cette innovation rend également possible une statistique financière claire; cette statistique peut alors être à disposition en même temps qu'on présente le compte annuel. Mais nous attendons aussi de ce nouveau système un autre avantage, c'est un contrôle financier plus serré de notre administration. C'est là une première manière de déterminer les possibilités d'économies et de les réaliser. La réorganisation de la comptabilité de l'Etat sera entreprise immédiatement après les travaux du budget. La nouvelle methode rendra en outre de grands services à la Direction des finances pour préparer au point de vue matériel les budgets des prochaines années. Alors que jusqu'à présent les Directions étaient obligées d'aller jusque dans le détail lors des demandes de crédit, on pourra à l'avenir se faire beaucoup plus facilement et beaucoup plus simplement une opinion objective en présence des propositions présentées. Là aussi, nous voyons pour l'avenir une possibilité d'économies. Il y a d'autre part encore un avantage qui a son prix, c'est que le budget est présenté en allemand et en français dans la même édition.

Nous nous proposons d'apporter au compte de l'année 1950 déja les modifications mentionnées ci-dessus, de sorte que la réorganisation sera complète.

V.

Depuis de longues années, les livres de la comptabilité de l'Etat ne comportaient que des inscriptions faites à la main. Par décision du 21 février 1949, le Grand Conseil a voté un crédit pour l'acquisition de 2 machines comptables, de sorte que pour le 1^{cr} janvier 1950 on pourra introduire la machine. Nous attendons de cette mesure une amélioration de la technique comptable, une

plus grande sécurité dans le travail et une importante augmentation de la capacité de travail dans ce domaine de l'administration, dont l'importance et la difficulté s'accroissent sans cesse.

Les innovations projetées comportent ainsi une présentation uniforme du budget et du compte, l'introduction du plan des comptes, l'application d'un système de comptabilité unifiée, l'exécution à la machine des travaux de comptabilité et une certaine centralisation du service des paiements. Nous espérons avoir simplifié d'une manière essentielle et rendu notablement plus faciles les travaux d'administration et des autorités.

VI.

L'introduction d'un nouveau système de comptabilité provoque, c'est naturel, quelques difficultés passagères. Le lecteur d'un compte est un peu gêné dans la comparaison qu'il veut faire avec les comptes et les budgets précédents. Nous avons cependant voulu procurer une possibilité de comparaison avec le compte de l'année 1948 en réorganisant selon la méthode nouvelle ce compte établi d'après le système précédent. Mais nous avons eu très peu de temps pour refondre ce compte de l'année 1948, et il ne nous a pas été facile de grouper selon le système nouveau les postes du compte en question. C'est la raison pour laquelle le compte revisé de l'année 1948 ne présentera peut-être à tous les points de vue les précisions désirables. Nous pouvons cependant donner l'assurance que ce travail de refonte a été accompli d'une manière sérieuse et qu'il a pleinement atteint son but, qui était de créer une base de comparaison du compte de 1948 avec le budget de 1950.

Dans l'intérêt de la statistique, nous refondrons d'anciens comptes d'Etat selon la méthode nouvelle.

Vous trouverez à page 4, sous «Récapitulation», le résultat du compte de 1948 et du budget de 1950. Le tableau est le suivant:

Compte	financier resp. Budget	financier
- ,	1948	1950
Dépenses .	. Fr. 208 287 178	Fr. 222 304 326
Recettes	. Fr. 205 249 547	Fr. 208 316 012
Excédent de		
dépenses .	. Fr. 3 037 631	Fr. 13 988 314
	Budget des variations 1948 . Fr. 11 283 128 . Fr. 20 985 855	de la fortune 1950 Fr. 6 738 816 Fr. 20 782 868
revenus .	. Fr. 9 702 727	Fr. 14 044 052
Résultat du con	npte général, resp. du 1948	budget général 1950

La prise en considération des variations de la fortune (jusqu'ici rectifications du compte de la fortune) dans le budget donne, relativement au résultat final de celui-ci et comparativement au système adopté jusqu'ici, une tout autre image quant aux chiffres. Au lieu de présenter comme

l'exercice . . Fr.

6665096

 \mathbf{Fr} .

55738

ces dernières années un excédent de dépenses de quelques millions, le budget de 1950 présente un modeste excédent de recettes. Il ne s'agit toutefois que d'une amélioration fictive, qui découle uniquement de l'introduction du nouveau système de comptabilité. Nous renvoyons sous ce rapport à ce qui a été exposé au chapitre III ci-dessus. Ce serait tirer des conclusions erronées que d'admettre une amélioration de la situation budgétaire en se bornant à une comparaison des chiffres des précédents budgets, portant des déficits de plusieurs millions, avec ceux du budget de 1950 présentant un solde actif. Il est en effet évident que le déficit du budget de 1948 de fr. 11900000. — se serait trouvé réduit d'à peu près ce montant, si à cette époque le budget des recettes et des dépenses avait été complété par un budget des variations de la fortune selon le nouveau système. Si, au contraire, le budget de 1950 était présenté selon l'ancien mode de faire — ne portant donc que les recettes et dépenses du compte d'exploitation — son déficit correspondrait à peu près au déficit actuel du budget financier.

La différence qui existe entre l'excédent de recettes de fr. 76 000. — présenté par l'anciem compte de 1948 et le déficit du budget financier du même compte déterminé selon le nouveau système et atteignant un montant de fr. 3 037 631.—, provient du fait qu'on a compris dans ce dernier les comptes spéciaux pour la création de possibilités de travail, pour améliorations foncières, pour l'atténuation de la pénurie de logements, ainsi que les recettes et dépenses des fonds de l'Etat et que l'on a pris en considération, par ailleurs, dans le budget des variations de la fortune, les versements de l'Etat dans des rubriques de la fortune de l'Etat à destination déterminée.

Le Compte d'Etat de l'exercice 1950 devra présenter un rendement net de fr. 6 270 000. — au moins, si la dette de l'Etat doit diminuer du montant de la quote de remboursement inscrite au budget (même montant qu'indiqué ci-dessus). Un compte qui ne serait qu'équilibré, c'est-à-dire qui répondrait au budget présentant un rendement net de fr. 55 738.—, n'apporterait pas une réduction effective des dettes puisque l'amortissement des emprunts et de la cédule (Banque cantonale) serait compensé par une augmentation de la dette de l'Etat en compte-courant, compte sur lequel est imputé le montant de l'amortissement. Le compte de 1950 n'apportera donc un amortissement effectif de la dette de l'Etat que si les necettes sont plus élevées que les montants supputés. Nous entendons dire par là que l'emplâtre que nous appliquons sur la plaie constituée par les 14 millions de déficit du budget financier en ayant recours à l'excédent de rendement des variations de la fortune, pourra bien guérir cette plaie, si l'on se borne à ne considérer que les chiffres, mais un amortissement effectif de la dette de l'Etat ne sera pas atteint pour autant par le résultat supputé.

Il convient de signaler ici un autre point encore: L'excédent de rendement du budget des variations de la fortune est en majeure partie le résultat de simples rectifications de valeur. Le budget financier porte par contre des recettes et des dépenses effectives et en 1950 les recettes seront de 14 millions de francs inférieures aux dépenses. Si le compte financier n'apporte pas une augmentation des recettes, il y aura donc une augmentation de l'endettement de l'Etat sur son compte-courant à la Banque cantonale.

possibilités de réaliser d'importantes augmentations de recettes comparativement aux montants portés au budget ne sont pas bien grandes. Nous avons en effet épuisé encore plus que jusqu'ici toutes les sources de recettes, grandes et petites. Nous n'avons arrêté nos chiffres, dans chaque cas, que quand nous eûmes des doutes sur la possibilité d'atteindre le montant supputé. Le rendement des impôts directs, qui figure à la page 86 du budget pour un montant total de fr. 105 448 000. —, est de fr. 8 225 083. — plus élevé que le montant inscrit au compte de 1948 et de fr. 2530000. plus élevé que celui inscrit au budget de 1949. Le rendement des impôts des exercices 1949 et 1950 se fonde sur la même période de taxation (1947/48). Nous avons fait déterminer, sur la base des taxations intervenues jusque vers la fin du mois de septembre, soit donc sur la base d'un résultat partiel de la taxation en cours, le montant approximatif du rendement des impôts pour l'année 1949. L'enquête intervenue a démontré que l'on peut prendre la responsabilité d'inscrire au budget de 1950 un rendement fiscal en plus de fr. 2500000. —, mais qu'on ne pourra plus parler alors d'une réserve fiscale proprement dite.

La part provenant de l'impôt fédéral de défense nationale est prévue au budget de 1950 par fr. 13500000. — comme dans le budget de 1949. Nous avons conservé ce poste, bien que la disposition légale sur laquelle il est basé doive cesser de déployer ses effets à la fin de cette année. Nous avons considéré toutefois devoir agir ainsi parce que le Parlement fédéral acceptera le régime transitoire déjà adopté par le Conseil des Etats et la commission du Conseil national, et que ce régime, qui maintient l'impôt de défense nationale, est prévu pour une durée de 2 ans. Même si le peuple, faisant usage du droit prévu au nouvel art. 89 bis de la Constitution fédérale, devait refuser son approbation à l'Arrêté fédéral, ce dernier resterait en vigueur pour l'année 1950. Nous pouvons donc compter pour notre budget de 1950 sur une nouvelle part de cet impôt. Si ce n'était pas le cas, il faudrait que le Grand Canseil élève la quotité de l'impôt de 0,3, attendu que notre situation budgétaire ne pourrait pas supporter une perte sur recettes de 13,5 millions. Nous nous réservons en conséquence de proposer après coup une mesure de ce genre au Grand Conseil si, contre toute attente, l'impôt de défense nationale ne devait plus être prélevé en 1950.

Lors de la mise au point du bilan de l'année 1942, on a éliminé de la fortune de l'Etat des titres de chemins de fer d'un montant total de 60 millions en chiffres ronds. Cette mesure a été rendue possible par l'utilisation du fonds d'amortissement des chemins de fer, dans lequel on a fait entrer les augmentations de fortune résultant du remboursement d'obligations. Au printemps 1945, le Grand Conseil a décidé de créer pour les années 1945 à 1949 un nouveau fonds d'amortissement des chemins de fer dans des normes semblables, afin de pouvoir, par la suite, faire

face à l'élimination de valeurs représentant fr. 21880360. — lors du bouclement du compte de 1949. Les moyens financiers qu'exige cette élimination seront à disposition. Le Grand Conseil aura à se prononcer à ce sujet sur la base d'un projet spécial. A la fin de cette année, le but recherché par l'utilisation des obligations remboursées sera atteint, de sorte que les augmentations de fortune qui en résulteront ne seront plus à placer en réserve, mais pourront de nouveau être utilisées dans l'amélioration du bilan de fortune.

Dans le compte des variations de la fortune de l'année 1948 (voir page 182) cette mise en réserve figure au compte 071 comme placement en réserve. Si l'on continuait de cette manière-là, nous aurions au budget de l'année 1950 au même compte une charge en plus de fr. 4 457 500.— et le boni de l'exercice du budget général de fr. 55 738.— se transformerait en un déficit de l'exercice de fr. 4 401 762.—. Par rapport au compte de 1948, la situation empirerait et passerait d'un déficit de fr. 6 609 358.— à fr. 11 066 858.— en réalité.

Lors de l'établissement du message en vue de la votation populaire du 19 décembre 1948, les fractions du Grand Conseil, tenant compte des répercussions de la dernière revision de la loi d'impôt sur l'état des finances, notamment des communes à faible capacité financière, en-

suite de l'élévation des déductions sociales, avaient déclaré vouloir collaborer à l'établissement d'une péréquation financière équitable dans le sens du postulat Buri. C'est dans l'esprit de cette déclaration que le budget de l'année 1949 comportait un versement de l'Etat de 1,2 millions au Fonds de compensation fiscale; la Direction des finances s'occupe actuellement d'établir un rapport sur la péréquation financière de l'Etat de Berne. Dans la mesure où nous pouvons, déjà aujourd'hui, nous faire une idée du problème, nous pouvons dire que le résultat de l'examen entrepris fait apparaître la nécessité de la revision du décret sur le Fonds de compensation fiscale. Mais nous ne sommes pas encore en mesure de soumettre déjà maintenant des propositions précises au Grand Conseil. Nous désirons en effet voir par expérience quelle aura été pour les communes la conséquence pratique des déductions sociales pour l'année 1949. Nous comptons pouvoir faire rapport à ce sujet et présenter un projet au Grand Conseil pour la session de février. Pour l'année 1950, nous avons prévu au budget des variations de la fortune un nouveau placement de l'Etat de fr. 500 000. — au Fonds de compensation fiscale.

Le tableau qui suit présente une image de ce que sont les dépenses en plus et en moins comme les recettes en plus et en moins du budget financier de 1950 par rapport au compte de 1948.

	Dépenses en plus fr.	Dépenses en moins fr.	Recettes en plus fr.	Recettes en moins fr.
		1	***	
10 Administration générale	7 322 18 188 430 278 3 390 915 1 284 801 321 269 181 040 1 471 904 43 397 — 2 678 206 4 077 579 117 039 — 388 978 1 730 961 3 222	1 993 225 — — ———————————————————————————————	422 456 	88 24 784 26 361 963 033 — 309 487 — — — — — — 203 471 3 767 1 032 538 20 464 665 628 2 349
26 Direction des affaires communales	$\begin{array}{c} 3222 \\ 132285 \end{array}$	_	-	1 137
Dépenses en plus Recettes en plus Supplément de dépenses net	16 277 384 14 017 148 3 066 465 10 950 683	2 260 236	6 319 572 3 066 465	3 253 107

Les dépenses nettes en plus, représentant pour 1950 un montant de fr. 10 950. 683.— comparativement à 1948, trouvent leur justification dans les motifs suivants:

Pour toutes les Directions, les dépenses pour le personnel présentent une augmentation. Il en est de même en ce qui concerne les prestations pour le corps enseignant (Direction de l'instruction publique). Les dépenses en plus pour les traitements, les allocations de renchérissement (y compris les bénéficiaires de rentes), contributions à la Caisse de prévoyance du personnel, à la Caisse d'assurance des instituteurs et à la Caisse de compensation ascendent, pour le personnel de l'Etat à	Améliorations fr.	Aggravations fr. 4 330 000 1 650 000
Pour l'administration de la Section présidentielle et pour l'administration judiciaire, les dépenses en plus proviennent surtout de l'augmentation des traitements.		
Direction de l'économie publique:		
Office de la formation professionnelle: Dépenses en plus pour les examens d'apprentis, les écoles professionnelles et les bourses		200 000
Office du travail: Plus nombreux versements de subventions pour la construction de maisons d'habitation, imputés sur des crédits accordés ou sur de nouveaux crédits		2 134 000
Recettes en moins par suite de la diminution des remboursements provenant du Fonds central de compensation		1 165 000
Office des assurances: La dépense découlant de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie est supputée à		550 000
Direction des affaires sanitaires: Dépenses en plus pour la lutte contre la tuber- culose et en application de la nouvelle loi sur les hôpitaux		872 000
Recettes en plus provenant de l'augmentation des prestations des communes en faveur des Fonds de la tuberculose et de l'augmentation des prix de pension dans les maisons de santé	600 000	
Direction de la justice:		
La majeure partie des dépenses en plus concernent les traitements. Recettes en moins sur les droits de mutation, sur les émoluments des préfectures etc	50 000	360 000
Direction de la police : Recettes en plus sur les taxes des automobiles et sur les émoluments Recul du rendement des émoluments de la police des étrangers	917 000	130 000
Directions des affaires militaires:		
Dépenses en plus pour la confection et l'entretien des effets d'habillement et		
d'équipement		1 305 000
Recettes en plus pour les mêmes motifs	1 188 000	
Direction des finances:		
Recettes en moins:		
Intérêts actifs		400 000
Impôts sur les bénéfices de guerre		$900\ 000$ $245\ 000$
Part au monopole de l'alcool		890 000
Amendes fédérales		36 000
Amendes cantonales		20 000
Dépenses en moins:	910.000	
Intérêts passifs	810 000 1 09 3 000	
Frais d'emprunts et commissions	463 000	
à reporter	5 121 000	15 187 000

A	méliorations fr.	Aggravations fr.
Report		15 187 000
Office du personnel: Nouveau crédit pour l'assurance-maladie du personnel de l'Etat		100 000
Caisse de prévoyance: Recettes en moins sur les prestations de la Confédération et des communes et cotisation à la Caisse cantonale de compensation		251 000
Administration du timbre: Recul du rendement des droits de timbre		200 000
Intendance de l'impôt :		
Dépenses en plus par suite de l'augmentation des prestations imputées sur le Fonds de compensation fiscale		950 000
Recettes en moins sur le rendement de la taxe des successions et donations		775 000
Recettes en plus:		
Impôts directs	8 200 000	
Impôts directs	$\frac{15000}{70000}$	
Fonds de compensation fiscale	141 000	
Dépenses en moins:		
*	410 000	
Elimination sur impôts directs	94 000	
Frais de l'estimation officielle	1 150 000	
Direction de l'instruction publique:		
Dépenses en plus pour subventions en faveur de la construction de maisons d'école Augmentation des subventions pour les beaux-arts et les sciences		$274\ 000 \\ 65\ 000$
Augmentation de la subvention à l'Ecole cantonale de Porrentruy		30 000
Dépenses en plus pour des hourses		66 000
Dépenses en plus à l'Université pour mobilier, engins, médicaments, etc	50 000	132 000
Recettes en plus sur les finances de cours	77 000	
Direction des travaux publics:		
Augmentation du crédit pour construction de bâtiments		$2\ 690\ 000$
Dépenses en plus pour la construction de routes		$\frac{658000}{100000}$
Direction des chemins de fer:		
Augmentation des subventions en faveur du tourisme		115000
Direction des forêts:		
Diminution du rendement des forêts domaniales		7 50 000
Direction de l'agriculture:		
Augmentation des dépenses de la Caisse des épizooties		335 000
Directions des œuvres sociales:		
Dépenses en plus pour des cas relevant du concordat		927 000
Augmentation de la subvention aux communes		$630\ 000$
Augmentation du crédit pour une aide supplémentaire aux vieillards, veuves		191 000
et orphelins		121 000
dans le besoin		117 000
Diminution du montant des recettes provenant du concordat		$586\ 000$
Augmentation de la dîme de l'alcool	46 000	
Dépenses en moins pour des cas relevant du concordat	119 000	
Pour la Direction des affaires communales et la Direction des cultes, les dépenses en plus proviennent de l'augmentation des traitements.		
on plan providence do rangimonanton dos traitornents.	14 493 000	
		15 493 000
Il résulte donc de ce qui précède une recette en moins	s nette de	9 566 000

Quant aux autres dépenses nettes en plus de fr. 1226 483. — qui n'ont pas été prises en considération dans l'état ci-dessus, elles concernent une série de nombreux petits postes. Pour le surplus nous renvoyons au tableau qui figure à la fin de notre exposé et qui récapitule, par groupes de

matières, les recettes et les dépenses relatives au compte de 1948 et au budget de 1950.

Les observations suivantes sont destinées à compléter les indications du budget des variations de la fortune figurant à la page 182.

11001	expose of qui recupitate, par groupes de	
Char	rge:	
050	Diminution de fortune ensuite de diminution des débiteurs	$450\ 000$
	Ce poste comprend les quotes d'amortissement dus à l'Etat pour le Sanatorium de Montana par fr. 430 000 et pour l'établissement de pisciculture d'Eichholz par fr. 20 000. Le compte de 1948 contient les mêmes postes.	
061	Amortissements sur mobilier et engins	200 000
	Les inscriptions indiquent la perte de valeur du mobilier à acquérir et de l'inventaire existant des établissements. L'amortissement pour 1948 est un peu plus élevé.	
070	Placements dans la fortune de l'Etat à destination déterminée	5535716
	Ici sont compris tous les placements dans les fonds, de même que les recettes du budget financier pour le compte de ces fonds, par exemple:	
	Placements: Subvention de l'Etat au Fonds de la tuberculose 1 029 680 Subvention de l'Etat au Fonds de compensation fiscale 500 000	
	Recettes: Contributions des communes au Fonds de la tuberculose . 772 260 Alimentation du Fonds de compensation fiscale par les impôts communaux	
	Le compte de 1948 contient, pour ce compte, des postes semblables.	
071	Réserves	553 100
	Ici sont comprises les réserves pour amortissement de dettes de fr. 542 500 (AGC du 6 septembre 1949) et pour la Librairie de l'Etat de fr. 10 600. Pour 1948 est porté également sur le compte le placement dans le Fonds d'amortissement des chemins de fer par fr. 5 168 500.	
Reve	nu:	
010	Augmentation de fortune par suite d'augmentation des débitenrs	$6\ 650\ 000$
	Le compte comprend la mise à l'actif des subventions de constructions en faveur de la construction de logements non couvertes par l'impôt supplémentaire = fr. 5 150 000 et des améliorations foncières = fr. 1 200 000, de même que les intérêts passifs afférant aux comptes spéciaux I et II par fr. 240 000. En outre, on a porté au passif par fr. 60 000 la dépense pour la lutte contre la tuberculose des bovidés. Le Compte pour 1948 contient essentiellement les mêmes éléments.	
011	Augmentation de fortune du mobilier et engins	400 000
	Ce montant représente la valeur inscrite à l'actif des acquisitions faites par les établissements (les modifications d'inventaire de l'administration centrale ne se font que tous les 5 ans). Pour 1948, le montant était un peu plus haut.	
013	Augmentation de fortune des domaines	2 300 000
	On a compris sous ce poste l'augmentation de valeur résultant des dépenses budgétaires du Service des bâtiments. Le montant de 1948 est plus faible, car il correspond à une activité plus faible de cette année-là en matière de constructions.	
020	Prélèvements sur la fortune d'Etat à destination déterminée	$5\ 140\ 529$
	Ce compte comprend tous les prélèvements qui sont faits sur les fonds, de même que les dépenses prévues au budget financier et à leur charge. Subventions de l'Etat pour la lutte contre la tuberculose 1 900 000 Subventions aux communes provenant du Fonds de compensation fiscale 1 500 000 Subventions de construction et d'installation pour asiles	

021	Prélèvements sur les réserves	27 000
	Il s'agit de prélèvements sur les réserves pour des mesures en vue d'atténuer le chômage (15 000) et pour un concours de plans de l'établissement de Witzwil (12 000). Les comptes de 1948 ne comportaient pas d'opérations de ce genre.	
031	Diminution de la dette de l'Etat (emprunts)	4 457 500
032	et de la cédule de la Banque cantonale	1 807 839
	Il s'agit là des montants d'amortissement indiqués au budget financier. La quote d'amortissement sur emprunts est plus faible qu'en 1948.	

*

Comme les budgets des années précédentes, celui de 1950 se présente sous le signe de l'augmentation des dépenses. La Direction des finances a examiné d'une manière approfondie les propositions budgétaires des diverses Directions et a opéré des réductions sur de nombreux postes. Mais il faut constater que la grosse majorité des postes budgetés, et surtout les grosses sommes, sont basées sur des dispositions légales anciennes ou récentes, ou répondent à des nécessités, de sorte que si l'on réduit les montants dans le budget, on en arrivera nécessairement à des dépassements de crédit par la suite. Nous nous bornons à rappeler les dépenses supplémentaires pour le personnel de l'Etat et le corps enseignant par fr. 6000000. —, pour nouvelles constructions et transformations par 2,7 millions de francs, pour contribution aux hôpitaux de district par 0,87 millions de francs, pour l'assurance-maladie par 0,55 millions de francs.

D'autre part, il est bien certain que le rendement des impôts directs atteindra son point culminant aux années 1949 et 1950 et que pour la période de 1951/52 ce rendement marquera la baisse que l'on constate déjà dans l'activité économique. Il est regrettable qu'en présence de cette situation budgétaire un abaissement de la quotité d'impôt ne puisse être recommandé.

Sur la base de l'exposé qui précède, nous proposons au Grand Conseil d'approuver le budget pour 1950 et de fixer la quotité d'impôt à 2,1.

Berne, 24 octobre 1949.

Le Directeur des finances: Siegenthaler.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, 28 octobre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Gliederung der Ausgaben und	Einnahmen	nach Sachgr	uppen	
	Rechnung - Compte	Voranschlag - Budget	Minderausgaben	Mehransgaben
Ausgaben:	1948	1950	Dépenses en moins	Dépenses en plu
0 Staatsanleihen und übrige feste Schulden	9 822 874	9 157 978	664 896	
1 Schwebende Schulden	3 534 903	3 394 000	140 903	
B Tilgungen	7 508 423	6 415 339	1 093 084	
4 Uebrige Finanzausgaben	633 338	170 000	463 338	
6 Einlagen in das Stiftungsvermögen und das privatrechtliche	055 550	1.0000	100 000	
Vermögen	69 900	50 000	19 900	
O Taggelder und Entschädigungen an Behörden und Kommissionen	552 390	585 716		$33\ 326$
1 Besoldungen der Behörden und des Staatspersonals	50 117 333	54 169 056		4 051 723
2 Besoldungs- und Teuerungszulagenanteile an die Lehrerschaft .	20 638 410	21 822 000		1 183 590
B Leistungen an Rentner, Staatspersonal und Lehrerschaft	3 123 479	3 074 325	$49\ 154$	
4 Versicherungsbeiträge	9 664 691	11 159 818		1495127
5 Uebrige Personalausgaben	987 057	1 038 535		51 478
0 Hochbauten	4 081 189	6 491 150		2 409 961
1 Strassen	11 897 127	12 555 220		658 093
2 Wasserbau und Wasserrecht	231 124	282 000		50 876
3 Vermessungswesen	92 100	102 000	100.074	9 900
Domänen und Forsten	1 873 994	1 750 320	$123\ 674$	007.704
5 Fürsorgeausgaben	10 542 121 6 113 981	$\begin{array}{c c} 11\ 469\ 915 \\ 6\ 213\ 282 \end{array}$		927 794 99 301
7 Mobilien	2 261 702	2 048 550	213 152	39 301
B Uebrige Sachausgaben	2 482 381	2 531 670	210 102	49 289
Bürobedarf, Druckkosten, PTT-Gebühren	2 755 961	2 796 862		40 901
Ersatz von Auslagen des Personals	932 770	971 658		38 888
Mict- und Pachtzinse, Reinigung, Heizung, Elektrizität, Gas	202110	0.1.000		30 000
und Wasser	3 749 256	3 865 523		116 267
und Wasser				
Rechtskosten	684 925	936 679		251754
4 Ertragsausfall auf staatlichen Einkünften	7 984 327	7 364 610	619717	
Kosten in Justizsachen	611 100	667 500		56 400
3 Ausgaben für Produktion	6 846 423	7 496 994		650 571
Uebrige Verwaltungskosten	983 838	1 051 541		67 703
2 Staatsbeiträge an den Bund	6 209 052	6 247 334		38 282
Staatsbeiträge an Gemeinden	11 288 014	12 753 890		1 465 876
Andere Staatsbeiträge	20 012 995	23 670 861		3 657 866
7 1 . 17 1050	208 287 178	222 304 326	3 387 818	17 404 966
ehrausgaben des Voranschlages 1950 gegenüber der Rechnung 1948	14 017 148		14 017 148	
		1		
	Rechnung -Compte	Voranschlag - Budget	Mehreinnahmen	Mindereinnahmer
innahmen:	1948	1950	Recettes en plus	Recettes en moin
manmen.		i i		
Wertschriften und Beteiligungen	4 252 686	4 094 090		158 596
Kantonale Unternehmungen und Darlehen	2843429	2 835 000		8 429
Vorschüsse, Konto-Korrente, Depots, usw	$1\ 437\ 964$	1 186 000		251964
Ertrag der Liegenschaften	$1\ 622\ 041$	1 662 087	40 046	
Entnahmen aus dem Stiftungsvermögen und dem privatrechtlichen				
Vermögen	58 240	63 790	5 550	
steuern	79 973 117	89 518 000	9 544 883	
Vermögen- und Kapitalsteuern	16 395 523	15 150 000	1 000	1 245 523
2 Nach- und Strafsteuern, sowie Eingeng abgeschriebener Steuern	854 277	780 000		74 277
B Uebrige Steuern (Erbschafts- und Schenkungssteuer, Stempel-				
und Billetsteuer, Handänderungs- und Pfandrechtsabgaben,	property to your Market			
Automobilsteuer)	17 791 293	17 350 000		441 293
Anteil an eidg. Steuern und Abgaben	23 882 493	21 755 723		2 126 770
5 Gebühren und andere Abgaben	8 960 099	8 901 430		58 669

Eunnanmen.				
10 Wertschriften und Beteiligungen 11 Kantonale Unternehmungen und Darlehen 12 Vorschüsse, Konto-Korrente, Depots, usw. 13 Ertrag der Liegenschaften 16 Entnahmen aus dem Stiftungsvermögen und dem privatrechtlichen Vermögen 20 Einkommen-, Gewinn-, Ertrag-, Vermögensgewinn- und Holdingsteuern 21 Vermögen- und Kapitalsteuern 22 Nach- und Strafsteuern, sowie Eingang abgeschriebener Steuern 23 Uebrige Steuern (Erbschafts- und Schenkungssteuer, Stempel-	4 252 686 2 843 429 1 437 964 1 622 041 58 240 79 973 117 16 395 523 854 277	4 094 090 2 835 000 1 186 000 1 662 087 63 790 89 518 000 15 150 000 780 000	40 046 5 550 9 544 883	158 596 8 429 251 964 1 245 523 74 277
und Billetsteuer, Handänderungs- und Pfandrechtsabgaben, Automobilsteuer) 24 Anteil an eidg. Steuern und Abgaben 25 Gebühren und andere Abgaben 26 Regalien 27 Bussen und Konfiskationen 30 Anteile am Ertrag von Unternehmnngen 31 Erlös aus Verkäufen 32 Einnahmen im Fürsorgewesen 35 Uebrige Einnahmen 40 Beiträge des Bundes 44 Beiträge der Gemeinden 46 Andere Beiträge	17 791 293 23 882 493 8 960 099 3 872 375 694 291 733 414 14 426 643 2 864 904 13 670 751 5 551 783 2 610 413 2 753 811	17 350 000 21 755 723 8 901 430 3 739 659 661 600 733 132 13 956 252 2 298 500 13 500 352 4 467 646 2 925 061 2 737 690	314 648 9 905 127	441 293 2 126 770 58 669 132 716 32 691 282 470 391 566 404 170 399 1 084 137 16 121
Mehreinnahmen des Voranschlages 1950 gegenüber der Rechnung 1948	3 066 465	208 916 012	9 900 127	3 066 465
Mehrausgaben	14 017 148 3 066 465 10 950 683			

Spécification des dépenses et des recettes par groupes de matières

Dépenses:

- 50 Emprunts de l'Etat et autres dettes consolidées
- 51 Dette flottante
- 53 Amortissement financier
- 54 Autres dépenses d'ordre financier
- 56 Versements au profit de la fortune de fondations et de la fortune de droit privé
- 60 Jetons de présence et indemnités aux autorités et aux commissions
- 61 Traitements des autorités et du personnel de l'Etat 62 Parts aux traitements et aux allocatoins de renchérissement du corps enseignant
- 63 Prestations aux retraités de l'Etat et du corps enseignant
- 64 Subsides aux institutions d'assurance
- 65 Autres frais pour le personnel
- 70 Bâtiments
- 71 Ponts et chaussées
- Travaux hydrauliques et concessions hydrauliques
- 73 Topographie et cadastre
- 74 Domaines et forêts
- 75 Assistance
- 76 Nourriture et habillement
- 77 Mobilier
- 78 Autres dépenses pour le matériel 80 Matériel de bureau, frais d'impression, Taxes des PTT 81 Remboursement de frais au personnel
- 82 Loyers et fermages, nettoyage, chauffage, électricité, gaz et eau
- 83 Indemnités à des tiers pour expertises, études et frais judiciaires
- 84 Réduction des revenus de l'Etat par suite d'éliminations, de remboursements, de frais de taxation et de perception
- 85 Frais en affaires judiciaires
- 86 Dépenses en vue de la production 89 Autres frais d'administration
- 92 Subventions de l'Etat payées à la Confédération
- 93 Subventions de l'Etat payées aux communes 94 Autres subventions de l'État

Dépenses en plus du budget 1950 par rapport au compte 1948

Recettes:

- 10 Rendement des papiers-valeurs et des participations 11 Institutions cantonales et prêts
- 12 Avances, comptes-courants, dépôts
- 13 Rendement des immeubles
- 16 Prélèvements sur la fortune de fondations et la fortune de droit privé
- 20 Impôts sur le revenu, le bénéfice, le rendement, les gains de fortune et des sociétés Holding
- 21 Impôts sur la fortune et le capital
- 22 Impôts répressifs et supplémentaires, rentrée d'impôts éliminés
- 23 Autres impôts
- 24 Part aux impôts fédéraux et aux contributions fédérales
- 25 Emoluments et autres contributions
- 26 Régales
- 27 Amendes et confiscations
- 30 Parts au rendement d'institutions 31 Recettes provenant de ventes
- 32 Recettes dans le domaine de l'assistance
- 35 Autres recettes
- 40 Subventions reçues de la Confédération
- 44 Subventions reçues de communes
- 46 Autres subventions

Recettes en plus du budget 1950 par rapport au compte 1948

Récapitulation

Dépenses en plus Recettes en plus

Dépenses nettes en plus

du 14 octobre 1949

Crédits supplémentaires pour l'année 1949

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Le Grand Conseil prend acte de ce qu'en vertu de l'art. 29, paragr. 1, de la loi du 3 juillet 1938 sur l'administration des finances de l'Etat, le Conseilexécutif a, jusqu'au 10 octobre 1949, accordé les crédits supplémentaires suivants:

II. Administration judiciaire.

L. 1. Frais d'ameublement.

1º Achats supplémentaires et mo- difications dans l'ameublement pour le registre foncier et l'office forestier	
de Berthoud (ACE nº 2227 du 20 avril 1949)	10 000. —
2º Acquisition de mobilier pour le registre foncier de Wimmis (ACE 3001 du 31 mai 1949)	2 480. 65
3º Acquisitions de mobilier et de matériel pour le greffe de Moutier (ACE 3446 du 21 juin 1949)	2 800. —
4° Achat de mobilier et d'œuvres juridiques pour le président du tri- bunal et préfet de Laufon (ACE 4148 du 26 juillet 1949)	1 518. —
5° Frais de mobilier et d'instal- lation pour la préfecture de Signau, à Langnau (ACE 4289 du 2 août 1949)	5 200. —
6° Nouveau mobilier et réorganisation du bureau du registre du commerce à Berne (ACE 4511 du 12 août 1949)	2850. —
A reporter	24 848.65

III b. Police.

Acquisition d'un nouvel appareil à photocopier «Alos Super Repro» (ACE 5106 du 14 septembre 1949).

E. 2. Maison de travail de St-Jean . 3289.60

Achat d'une pompe centrifuge à basse pression «Marlow» type 38—20 M. (ACE 4074 du 22 juillet 1949).

Acquisition d'une station de pompage roulante, à 3 pistons (ACE 4854 du 2 septembre 1949).

Installation de la 1^{re} étape Oberland—Mittelland d'une station radiotélégraphique de police (ACE 3587 du 29 juillet 1949).

H. 3. Offices de l'état civil 3000.—

Subside cantonal pour le traitement d'une employée de l'Office de l'état civil de Thoune (ACE 2941 du 24 mai 1949).

J. 2. Office de la circulation routière;frais de bureau et d'impression . 17750. —

Acquisition d'une seconde machine de comptabilité Mercedes-Addelektra et revision de l'ancienne (ACE 3090 du 3 juin 1949).

IV. Affaires militaires.

E. 4. Administration des arrondissements, frais de bureau

23 400. —

Frais de déménagement et d'installation du commandement d'arrondissement de Bienne (ACE 6456 du 19 novembre 1948).

VI. Direction de l'instruction publique.

Allocation d'un crédit supplémentaire pour l'hôpital «Jenner» destiné à la création d'une nouvelle place d'assistant ordinaire (ACE 1281 du 4 mars 1949).

A reporter 126 260.55

Report	$126\ 260.\ 55$
C. 6. Ecoles moyennes, bourses Bourse d'échange destinée à un étudiant français pour l'année d'études 1949/50 (ACE 5438 du 30 septembre 1949).	2 000. —
E.1.a. Ecole normale, section inférieure à Hofwil	5 200. —
E. 1. B. Ecole normale, section supérieure à Berne	4 600. —
E. 2. Ecole normale de Porrentruy . Aménagement du bureau du directeur (ACE 1743 du 29 mars 1949).	1 423. —
E. 3. Ecole normale de Thoune Crédit supplémentaire pour bourses ensuite de l'augmentation du nombre des élèves (ACE 3359 du 17 juin 1949).	4 400. —
E. 4. Ecole normale de Delémont Acquisition de lits, d'armoires et d'une machine à laver (ACE 4577 du 16 août 1949).	3 142. 65
G. 12. Beaux-arts et sciences, subsides Subsides pour les frais d'organi- sation de cours de directeurs en hiver 1949/50 pour la Fédération cantonale bernoise de musique et la Fédération jurassienne de musique (ACE 5180 du 20 septembre 1949).	1 950. —
G. 14. Beaux-arts et sciences, subsides Augmentation du subside pour la station de recherches du Jungfraujoch (ACE 752 du 8 février 1949).	5 000. —
VIII. Oeuvres sociales.	
F. 6. Foyer d'éducation de Loveresse	8 444. 80
Acquisition de vingt nouveaux lits (ACE 4157 du 26 juillet 1949).	
IX a. Economie publique.	
B. 1. Encouragement au commerce et à l'industrie en général	7 500. —
Organisation du cours cantonal bernois de 1949 pour guides (ACE 534 du 28 janvier 1949).	
A reporter	$\overline{169921.}$ —

Report	169 921. —
C. 5. Chambre du commerce et de l'industrie; contrôle des prix	3810. —
Installation des bureaux du secrétariat de la Chambre du commerce et de l'industrie (ACE 1062 du 22 février 1949).	
D. 3. Office de la formation professionnelle; écoles professionnelles .	4 000. —
Subside supplémentaire aux écoles professionnelles (ACE 916 du 15 février 1949).	
E. a. 3. Office pour le développement de l'artisanat	3 500. —
Agrandissement du local des livres de la bibliothèque (ACE 533 du 28 jan- vier 1949).	
K. 4. Poids et mesures	8 500. —
Transfert et nouvelle installation de la station d'étalonnage des récipients en verre (ACE 536 du 28 janvier 1949).	
V - Marrows as killer	
X a. Travaux publics.	
C. 1. Entretien des bâtiments de l'administration	5 500. —
Aménagement d'un nouveau four pour l'incinération de cadavres à l'Institut pathologique (ACE 5182 du 20 septembre 1949).	
C. 1. Entretien des bâtiments de l'ad- ministration	6 700. —
Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le Service des passeports et les transformations et rénovations en découlant (ACE 5158 du 15 septembre 1949).	i
XIII. Agriculture.	
A. 2. Frais de bureau de l'administra- tion	2652.—
Acquisition d'une machine à calculer « Facit », modèle VEA (ACE 1416 du 15 mars 1949).	
B. 1. a. Encouragement à l'agriculture en général	25 000. —
Versement d'indemnités de déplacement au personnel d'alpages (ACE 2951 du 27 mai 1949).	
A reporter	229583. —

 $229\,583.$ — Report D. Ecole de laiterie de la Rütti . . $22\,500.$ — Acquisition d'une station de pasteurisation y compris les travaux de maçonnerie et d'installation (ACE 5389 du 27 septembre 1949). E. 2. Ecole d'agriculture Schwand- $9\,000.$ — $M\ddot{u}nsingen$ Frais pour travaux de sondage en vue du réaménagement de l'alimentation en eau (ACE 2806 du 17 mai Total $261\,083.$ -

Berne, 11 octobre 1949.

Le directeur des finances, Siegenthaler.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 14 octobre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président: Giovanoli.

Le chancelier:

Schneider.

Proposition du Conseil-exécutif

du 25 octobre 1949.

Conversion d'emprunts

Le chiffre 1 de l'arrêté du Grand Conseil du 6 septembre 1949 est abrogé et modifié par la disposition suivante:

1º Le Grand Conseil, basé sur l'art. 26, ch. 11, combiné avec l'art. 6, ch. 5, de la Constitution cantonale, décide le remboursement de l'emprunt de fr. 20 000 000. — de 1900, de l'emprunt de fr. 20 000 000. — de 1906 et de l'emprunt de fr. 15 000 000. — de 1941, tous à $3\frac{1}{2}$ %, et la conclusion d'un emprunt de conversion pour le montant non encore remboursé de fr. 34 000 000. —, et ce aux conditions suivantes:

Taux d'intérêt: 3 %.

Cours d'émission: 100,25 % + 0,60 % de timbre fédéral à charge du créancier.

Commission de prise ferme: 1%.

Timbre fédéral de négociation: 0,3% à charge des banques.

Frais d'émission et de titre: à charge de l'Etat.

Commission d'encaissement: 1/2 % sur les coupons et 1/4 % sur les obligations remboursables.

Durée: 25 ans ferme, avec droit de dénonciation en faveur de l'Etat après 18 ans.

Berne, le 25 octobre 1949.

Le directeur des finances: Siegenthaler.

Approuvé par le Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil.

Berne, le 25 octobre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président: Giovanoli. Le chancelier:

Schneider.

Projet du Conseil-exécutif

du 15 juillet 1949

Décret

concernant l'instruction professionnelle des maîtres secondaires du 1^{er} décembre 1887

(Modification.)

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Art. premier. Art. 5 du décret du 1er décembre 1887 concernant l'instruction professionnelle des maîtres secondaires reçoit la nouvelle teneur suivante:

«La direction de l'établissement et la préparation de ses affaires sont confiées à une commission de trois membres, que nomme le Conseil-exécutif; les deux facultés de philosophie y sont représentées par un membre chacune. Le président de la commission est designé par la Direction de l'instruction publique et fonctionne comme directeur de l'école.

Les détails seront fixés dans un règlement qu'établira le Conseil-exécutif.»

Art. 2. La présente modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 1949. Elle est à insérer au Bulletin des lois.

Berne, le 15 juillet 1949.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

S. Brawand.

Le chancelier:

Schneider.

Projet du Conseil-exécutif

du 12 août 1949

Décret

portant création d'une 3^{ème} place de pasteur dans la paroisse réformée de Mâche-Madretsch

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu l'art. 19, al. 2, de la loi du 6 mai 1945 concernant l'organisation des cultes,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Il est créé pour la paroisse réformée de Mâche-Madretsch une 3ème place de pasteur.

Celle-ci est assimilée aux places existantes en ce qui concerne les droits et devoirs du titulaire.

- Art. 2. L'Etat assume à l'égard de ce troisième pasteur les prestations légales.
- Art. 3. Dès que le nouveau poste sera pourvu d'un titulaire, la contribution de l'Etat au traitement d'un vicaire de la paroisse de Mâche-Madretsch cessera d'être versée.
- Art. 4. Le présent décret entre en vigueur immédiatement. Le nouveau poste de pasteur sera pourvu conformément à la loi.

Berne, le 12 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président: Giovanoli.

Le vice-chancelier: H. Hof.

du 30 août 1949

Décret

portant remaniement territorial de la paroisse de Boujean

Le Grand Conseil du canton de Berne

en application des art. 63, al. 2, de la Constitution cantonale et 8, al. 2, de la loi du 6 mai 1945 sur l'organisation des cultes, sur proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Art. 1. L'art. 2 du décret du 17 novembre 1948 portant création et circonscription de la paroisse de Boujean reçoit la teneur suivante: La nouvelle paroisse de Boujean comprend la partie orientale de l'actuelle paroisse réformée allemande de Bienne, circonscrite comme suit:

A l'est: du point d'intersection des frontières des districts de Bienne et Courtelary, soit des frontières communales de Bienne et Vauffelin, avec la frontière communale de Bienne et Pieterlen, en direction sud jusqu'à l'intersection avec la limite nord de la parcelle des CFF, ligne Bienne—Soleure.

Au sud: de ce point en direction ouest le long de la parcelle CFF jusqu'au chemin, feuillet n° 4162, puis vers le nord en suivant le milieu de ce chemin jusqu'au chemin feuillet 59, puis vers l'ouest en suivant le milieu de ce chemin jusqu'à la limite des parcelles n° 4214 et 4215, puis le long de cette limite et sa continuation comme limite des anciennes communes de Boujean et Mâche jusqu'au milieu de la Suze et en descendant cette rivière jusqu'à la Mühlestrasse.

Al l'ouest: de la Suze vers le nord en suivant le milieu des rues et chemins indiqués au Registre foncier sous n° 4112 (Mühlestrasse), 4056 (Grünweg), 3648 (Route de Boujean), 4055 (Redernweg), 969 (Hermann-Lienhard-Strasse), 968 (Route de Reuchenette) jusqu'à la limite des parcelles n° 3979 d'une part, 3981 et 3980 d'autre part; en suivant cette limite et sa prolongation au delà de la parcelle CFF (ligne Bienne—La Chaux-de-Fonds) jusqu'à intersection avec cette parcelle; de là vers l'est en longeant cette parcelle CFF jusqu'à la Suze; de là en longeant la limite du Burgerwald de Bienne

(feuillets 5560 et 5559) jusqu'à la rencontre de la frontière des districts de Bienne et Courtelary, soit jusqu'à la limite des communes de Bienne et Vauffelin.

Au nord: de ce point vers l'est en suivant la frontière des districts de Bienne et Courtelary, soit des communes de Bienne et Vauffelin jusqu'à la rencontre de la frontière Bienne-Pieterlen.

Servent de base à la description de la délimitation ci-dessus les plans au 1:2000 et 1:5000 établis par le service du cadastre de la commune de Bienne et fournis par le conseil de paroisse de la paroisse réformée allemande de Bienne.

- Art. 2. Par la présente circonscription de la paroisse de Boujean, la circonscription de la paroisse de Mâche-Madretsch, fixée dans le décret du 26 février 1942 concernant la circonscription des paroisses réformées du canton de Berne, subit les modifications correspondantes en ce qui concerne les frontières de l'ancienne commune politique de Boujean.
- Art. 3. Le présent décret entre immédiatement en vigueur. Le Conseil-exécutif prendra les mesures nécessaires à son exécution.

Berne, le 30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif, Le président:

Giovanoli.

Olovanon.

Le chancelier: Schneider.

du 23 août 1949

Décret

sur la taxe des véhicules automobiles du 4 juin 1940

(Prolongation de la durée de validité du décret du 19 novembre 1947)

Le Grand Conseil du canton de Berne

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

- 1º La durée de validité du décret du 19 novembre 1947 sur la taxe des véhicules automobiles, modifiant le décret du 4 juin 1940, est prolongée pour un temps indéterminé.
- 2º Le présent décret entrera en vigueur au 1ºr janvier 1950. Le Conseil-exécutif est chargé de son exécution et édictera les dispositions d'exécution nécessaires. Le chapitre II du décret du 19 novembre 1947 est abrogé.

Berne, le 23 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:

Schneider.

Proposition commune du Conseil-exécutif et de la Commission d'économie publique

du 3/4 novembre 1949

Décret

concernant la création d'une Ecole du bois au Technicum de Bienne

Le Grand Conseil du canton de Berne

vu l'art. 3, al. 3, de la loi du 31 janvier 1909 sur les écoles techniques cantonales,

sur proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

Article premier. Une école du bois est créée comme nouvelle division au Technicum de Bienne.

Sa création et son exploitation sont liées aux conditions suivantes:

- a) Les associations économiques intéressées verseront à l'Etat des prestations équitables.
- b) La commune municipale de Bienne mettra à disposition en un lieu approprié le terrain qu'exigent la construction et l'exploitation de l'école. En vue de l'édification des bâtiments nécessaires, elle accordera à l'Etat de Berne, à titre gratuit, un droit de superficie distinct et permanent sur le terrain en cause, conformément à l'art. 779 du Code civil. Ce droit est exempt de toutes redevances périodiques.
- Art. 2. Les art. 28 et suivants du décret du 18 novembre 1946 sur l'organisation de la Direction de l'économie publique sont applicables à l'organisation et à l'exploitation de l'École du bois.

Des commissions spéciales pourront être constituées en vue de l'examen de questions d'ordre professionnel. Un règlement du Conseil-exécutif fixera les détails.

Art. 3. Le Conseil-exécutif fixera la date de l'entrée en vigueur du présent décret. A cette date, l'art. 30, al. 2, ligne 6, et al. 3, du décret du 18 novembre 1946 sur l'organisation de la Direction de l'économie publique sera abrogé.

Berne, 4 novembre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, Giovanoli. Le chancelier, Schneider.

Berne, 3 novembre 1949.

Au nom de la Commission d'économie publique, Le président: Dr Luick.

Décret

portant octroi d'allocations de renchérissement pour l'année 1950 au personnel de l'Etat, au corps enseignant des écoles primaires et moyennes, ainsi qu'aux bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance et de la Caisse d'assurance des instituteurs

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

- 1º La durée de validité des dispositions ci-après est prolongée d'une année:
 - a) Décret du 13 septembre 1948 portant octroi d'allocations de renchérissement au personnel de l'Etat pour l'année 1949.
 - b) Décret du 13 septembre 1948 portant versement d'allocations de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour l'année 1949.
 - c) L'art. 4 du décret du 13 septembre 1948 portant versement d'une allocation supplémentaire de cherté pour 1948 et d'allocations de cherté pour 1949 aux bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.
 - d) L'art. 4 du décret du 13 septembre 1948 portant versement d'une allocation supplémentaire de cherté pour 1948 et d'allocations de cherté pour 1949 aux bénéficiaires de rentes de la Caisse d'assurance du corps enseignant.
 - e) Le décret du 22 février 1949 concernant la fixation d'allocations de cherté pour l'année 1949 en faveur des bénéficiaires de rentes de la Caisse d'assurance du corps enseignant (complément).
- 2º L'art. 4, al. 2, des décrets du 13 septembre 1948 portant versement d'une allocation supplémentaire de cherté pour 1948 et d'allocations de cherté pour 1949 aux bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance, respectivement de la Caisse d'assurance du corps enseignant, est complété comme suit:

«Le Conseil-exécutif fixe dans les cas spéciaux les allocations de cherté en tenant compte des circonstances».

3° Le présent décret entrera en vigueur au 1er janvier 1950.

Le Conseil-exécutif est chargé de son exécution.

Berne, 25 octobre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Giovanoli.

Le chancelier,

Schneider.

du 30 août 1949

Arrêté du Grand Conseil

instituant une assurance-accidents obligatoire en faveur du personnel de l'Etat et réorganisant les fonds de secours en cas d'accident

Le Grand Conseil du canton de Berne

sur proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

- 1º L'assurance-accidents est instituée en faveur du personnel de l'Etat non encore assuré obligatoirement contre les accidents. Elle est limitée aux indemnités en cas de décès et d'invalidité et s'étend aux accidents professionnels et non professionnels. L'assuré et l'Etat paient chacun la moitié des primes. Celles-ci sont calculées d'après la rétribution fondamentale, y compris l'allocation familiale et de résidence.
- 2º Les fonds de secours en cas d'accident existant actuellement seront réunis en un fonds unique. Le produit de ce fonds sera affecté au paiement des primes dues par l'Etat pour l'assurance-accidents de son personnel et de celui des établissements. Le Conseil-exécutif est autorisé à alimenter ce fonds jusqu'à ce que son rendement en intérêts atteigne fr. 50 000. par an.
- 3° Le Conseil-exécutif édictera les dispositions d'exécution nécessaires. Le présent arrêté entrera en vigueur au 1er janvier 1950.

Berne, le 30 août 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:
Schneider.

Rapport de la Direction de l'agriculture

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, concernant la construction de l'Ecole d'agriculture de montagne à Hondrich près Spiez

(Août 1949)

I. Historique

Il y a 30 ans qu'a été créée, avec siège provisoire à Brienz, l'Ecole bernoise d'économie alpestre. Mais, par décret du 4 mars 1931, le Grand Conseil a désigné Zweisimmen comme siège définitif de l'école et a chargé le Conseil-exécutif d'y acquérir du terrain et de préparer les travaux de construction. C'est ainsi que l'Etat s'est rendu acquéreur d'un fonds de $32^{1/3}$ arpents sis dans la vallée et d'un ælpage permettant l'estivage de 40 pièces de gros bétail. Cependant, la situation financière critique de l'Etat a amené le Grand Conseil à renvoyer à plus tard, par décisions des 20 septembre 1933 et 16 novembre 1937, la construction des bâtiments nécessaires. Par la suite, une motion de M. le député Rubin, présentée le 18 septembre 1944 et adoptée par le Grand Conseil le 16 novembre 1944, demandait la mise en chantier immédiate des travaux à Zweisimmen. Toutefois, la même année encore, M. le député Zürcher, par motion adoptée le 14 mai 1945, demandait que le siège de l'établissement soit maintenu à Brienz et que l'école y soit pourvue des constructions et des domaines nécessaires. En même temps la commune de Brienz offrait de céder à l'Etat 22 arpents de terres dans la vallée, 15 arpents à titre de bail à ferme, un mayen de 12 arpents et l'alpage d'Axalp d'une contenance de 25 arpents. En 1946, M. le député Rieben demandait, par la voie d'une simple question, qu'on passe à l'exécution des travaux à Zweisimmen, et M. le député Perreten en faisait de même en 1947 par la voie d'une motion.

Lors de la session de février 1948, le Crand Conseil n'a pas accepté la proposition de Direction n° 6403 tendant à la construction de l'éccle à Zweisimmen. Il a renvoyé l'affaire au Conseilexécutif en chargeant ce dernier de compléter sa documentation en ce qui concernait les frais et d'examiner à nouveau lequel des deux projets, Brienz ou Zweisimmen, présentait le plus d'avantages. Ce travail fut confié d'une part à M. Rubin, directeur, et d'autre part à MM. Haldemann et Rutti, experts. Ces derniers ne purent recommander ni Brienz, ni Zweisimmen comme siège idéal d'une école, et exposèrent que l'endroit le plus indiqué, parce que mieux centré, était la région de Spiez—Aeschi. Le Conseil-exécutif ne s'estima toutefois pas en mesure de déroger à la décision prise par le Grand Conseil en 1931, et s'en tint au principe de la construction d'une école à Zweisimmen. Cependant, lors de la séance du 14 septembre 1948, le Grand Conseil se rallia par 80 voix contre 72 à la proposition suivante de la Commission d'économie publique:

- 1º Renvoi de la décision portant construction d'une école d'économie alpestre.
- 2º Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner la troisième solution indiquée dans le rapport d'expertise Haldemann/Rütti et de faire rapport à ce sujet aussitôt que possible au Grand Conseil.

II. Le but de l'école

La question a déjà été posée au Grand Conseil. L'Oberland a-t-il besoin d'une école d'économie alpestre ou d'une école d'agriculture de montagne?

De quoi s'agit-il? Le but d'une école, dans une région de montagne, est de donner aux jeunes gens la formation professionnelle nécessaire dans tous les domaines de l'activité qu'imposent les conditions naturelles et économiques.

La source principale de revenu, dans l'économie agricole de l'Oberland bernois, c'est l'élevage du bétail. C'est donc sur cette activité qu'il faut axer l'enseignement, tout en tenant compte de l'intérêt que représentent l'alpe et le lait.

Il s'agit en outre de vouer son attention à la culture des champs, aux fourrages, aux fruits, aux jardins, aux légumes, aux plantes textiles. L'activité du paysan vivant en montagne est variée. Elle doit comporter une répartition judicieuse des risques, un juste calcul des dépenses en nourriture pour hommes et bêtes, et assurer au travailleur de la terre le bien-être matériel.

Mais l'école a aussi des tâches morales à accomplir. La formation complète d'une jeunesse saine ne saurait s'acquérir uniquement dans une école d'économie alpestre ou d'élevage du bétail. On ne peut pas non plus copier servilement ce qui se fait dans les écoles de plaine. Il faut une véritable

école d'agriculture de montagne.

Cette école doit comprendre:

- 1º Une maison d'école avec internat;
- 2º une laiterie permettant de traiter en hiver journellement 400 litres de lait environ en vue de la production de fromage d'alpe, beurre, fromage maigre, fromage mou etc.;
- 3° une exploitation agricole;
- 4° une alpe.

Les cours suivants doivent pouvoir s'y donner:

- 1º Un cours d'hiver pour 30, au maximum 36 élèves;
- 2º un cours ménager d'été pour jeunes filles;
- 3º un cours de printemps pour fromagers d'alpage;
- 4º des cours de brève durée se rapportant à des questions professionnelles spéciales.

III. Le projet Hondrich-Spiez

A. Les biens-fonds à disposition

Ensuite de la décision prise par le Grand Conseil le 14 septembre 1948, la Direction de l'agriculture a examiné de quels terrains l'Etat pourrait disposer en vue de l'adoption de la solution Spiez—Aeschi. Elle a constaté que des terres pourraient être acquises à des conditions acceptables à Hondrich près Spiez. L'Administration des domaines a dès lors été autorisée, par décision du Conseil-exécutif n° 2086 du 12 avril 1949, à entamer des pourparlers en vue de l'acquisition des terrains en question et à conclure, par mesure de précaution, les actes de vente nécessaires sous réserve de ratification par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil. C'est ainsi qu'ont été passés, en date du 3 mai 1949, les contrats suivants:

- a) Avec M. Hermann von Känel, éleveur à Hondrich près Spiez, concernant les immeubles décrits comme suit au Registre foncier de Spiez:
 - 1º Nº 3201. Une propriété comprenant:
 - a) Assise, aisance, jardin, verger, champs, pré . 496,60 ares
 - b) Grange no 1054, assurance contre l'incendie fr. 11 200.—
 - c) Maison d'habitation avec écurie à porcs n° 1055, assurance contre l'incendie fr. 21 100. —
 - d) Maison d'habitation n° 1056 assurance contre l'incendie fr. 16 600.—
 - e) Grange nº 979 assurance contre l'incendie . . . fr. 2800.—
 - 2º Nº 3202. Un immeuble comprenant:
 - a) Pré, champ 130,72 ares
 - b) Grange n° 1078 assurance contre l'incendie fr. 3000.—
 - 3° N° 1448. Un immeuble comprenant:
 - a) Pré, champ 180,13 ares
 - b) Grange n° 1083 assurance contre l'incendie fr. 2800.—

La valeur officielle de ces immeubles est de fr. 90 970. — et le prix de vente de fr. 145 000. —.

- b) Avec M. Hans Bischoff, aubergiste et agriculteur à Hondrich, concernant une bande de terre de 258,08 ares, à détacher de la parcelle n° 574 du Registre foncier de Spiez, d'une contenance totale de 318,40 ares, au prix de fr. 29 375.50, y compris l'indemnité pour droit de passage.
- c) Avec M. Alfred Barben, commerçant à Spiez, concernant la propriété Hondrich-Hofstatt, feuillet du Registre foncier de Spiez n° 434, d'une contenance de 42,15 ares, d'une valeur officielle de fr. 21380.—, au prix de fr. 25000.—.

Pour l'ensemble de ces immeubles, d'une contenance totale de 1107,68 ares, comprenant deux maisons d'habitation et quatre granges, le prix d'achat total est ainsi de fr. 199 375.50.

La commune de Spiez, répondant à une question qui lui était posée le 25 mars 1949, s'est déclarée prête à faciliter, au sens de la loi du 28 mai 1911 sur l'enseignement de l'agriculture, l'établissement d'une école d'agriculture de montagne à Hondrich. Elle a décidé d'allouer à M. A. Barben une indemnité de fr. 30 000. — pour la suppression d'une ancienne maison d'habitation sise sur la parcelle vendue et sa reconstructionn à un autre endroit. D'autre part, elle a décidé d'allouer à M. H. Bischoff une indemnité de fr. 7000. — pour la perte de valeur de son immeuble.

Si l'on considère la qualité des terres et le fait qu'il s'agit en partie de terrains à bâtir, on peut dire que les prix d'acquisition sont normaux. Au cas où les contrats de vente passés avec les propriétaires ci-dessus ne devraient pas être ratifiés, l'Etat est libre de tout engagement à leur égard et ne leur devra aucune indemnité.

B. Les avantages pour une école d'agriculture de montagne de l'Oberland

Situé à une altitude de 760 m, Hondrich participe déjà du climat alpin. Les terrains disponibles se touchent en partie, de telle sorte que l'établissement scolaire de la vallée comprendra trois parcelles de 15, 10 et 5 arpents. Ces parcelles donnent en majeure partie vers l'est, le sud et le sud-ouest; elles ont pour une part l'aspect d'un coteau, et pour une autre part elles accusent une déclivité moyenne à forte. Le sol a du fond et il est de bonne qualité. L'exploitation du domaine de l'école d'agriculture se fera à Hondrich dans de bonnes conditions de climat, comme de topographie et, le sol étant favorable, elle bénéficiera de circonstances économiques semblables à celles de la plupart des exploitations agricoles de l'Oberland. Il est à remarquer aussi que le lait pourra être obtenu dans les environs immédiats.

Hondrich est situé au centre de l'Oberland bernois. Cette localité réunit les conditions énumérées dans le rapport Haldemann/Rütti. Les experts insistent — voir le rapport de la Direction de l'agriculture d'août 1948, page 350 et suivantes des annexes du Bulletin du Grand Conseil de 1948 sur le fait que le choix du lieu pour un€ école d'agriculture dépend en bonne partie de l'existence d'un domaine à exploiter, d'un alpage et des installations variées en rapport avec les diverses nécessités de l'enseignement. C'est pourquoi, disent les experts, il faut choisir un lieu où l'on puisse, au commencement et à la fin de la saison d'hiver, s'occuper de certains travaux déterminés. La question des communications joue également un grand rôle, et pour l'élève externe elle est capitale. Une école bien placée au point de vue des voies d'accès sera toujours bien fréquentée et rendra populaire l'enseignement agricole.

Les experts ajoutent que dans un établissement ma! placé au point de vue des communications les cours de brève durée occasionnent de gros frais et des pertes de temps considérables. La fréquentation en souffre nécessairement. Le rapport des experts désigne la région de Spiez—Aeschi comme le pivot de l'Oberland, comme le point mieux situé que n'importe quel autre au point de vue des

communications.

L'agriculture de montagne trouvera dans cette région, disent les experts, un puissant soutien, parce que

- les élèves pourront atteindre leur domicile rapidement et aisément;
- les cours spéciaux seront faciles à organiser;
- l'activité extérieure du corps enseignant sera facilitée;
- les démonstrations d'améliorations alpestres pourront se faire à proximité;
- les élèves des cours d'hiver pourront faire des travaux pratiques en campagne et dans les vergers;

- tous les examens (apprentissage, maîtrise etc.) pourront se faire en un lieu central;
- les contacts entre vallées s'y établiront heureusement, car Spiez deviendra le siège des réunions de l'Oberland;
- l'école d'agriculture ne doit pas être seulement un centre technique et économique, mais aussi le foyer culturel de toute un région.

Dans une adresse du 21 avril 1949, la Société d'économie et d'utilité publique du Canton de Berne, qui s'occupe d'une manière louable du développement professionnel des agriculteurs, prend également position au sujet du siège de l'école. Elle relève que si la culture des champs est nettement fonction de l'altitude, les principes de l'élevage du bétail sont partout les mêmes. Il faut donc accorder une plus grande importance aux cultures des champs et des vergers dans le choix du siège de l'école. On prétend souvent qu'il faut installer l'école à l'altitude parce que les régions élevées donnent d'avantage de mal pour la culture des champs et vergers. Mais alors quel profit en retireraient les agriculteurs d'en bas? La statistique nous enseigne que, dans l'Oberland bernois, le centre de gravité de la production agricole de montagne se trouve plutôt dans les parties basses. Et c'est dans ces parties que l'école rendra les meilleurs services. En édifiant cette école, il faut songer à comparer le système économique de l'Oberland à une maison dont les fondements (école d'hiver) sont bien incrustés dans le sol et dont le toit (alpage) protège l'édifice. Il est clair que l'économie alpestre doit être activement encouragée. Mais l'altitude où est installée l'école d'hiver ne joue pas de rôle à ce propos. A une altitude de 700 à 900 m, une école offre l'avantage qu'au printemps et en automne les élèves du cours d'hiver peuvent recevoir un enseignement pratique en ce qui concerne la culture des plantes. Par les exercices qu'on fera, les élèves acquerront des notions que les agriculteurs de montagne, très occupés en été, ne pourraient pas s'assimiler. Quant à la question des communications, elle joue un rôle primordial dans l'Oberland. C'est donc bien Spiez-Aeschi—Erlenbach qui doit, selon les conclusions de la Société d'économie et d'utilité publique, avoir la préférence.

L'Union des sociétés bernoises de campagnardes écrit ce qui suit, dans une adresse du 12 juillet 1949:

« Une école placée au centre de l'Oberland pourrait rendre de grands services pour la formation des paysannes et de leurs jeunes filles. Elle aurait aussi l'avantage de faciliter les rapports avec le reste du pays. »

«Seule une école installée au centre du pays permettra d'instituer les examens de ménagères et de maîtrise pour paysannes. La preuve de la nécessité qu'il y aurait pour nous d'avoir à cet effet un troisième établissement, c'est qu'actuellement nous sommes obligées de refuser un certain nombre de candidates.»

« C'est la raison pour laquelle nous espérons que lorsqu'on instituera l'école on songera au développement des femmes de la campagne et à l'utilité qu'il y aurait pour elles de s'instruire dans un établissement placé au centre du pays. »

Ces rapports confirment d'un manière frappante l'opinion émise par la Direction de l'agriculture dans son rapport de janvier 1931 et dont nous reproduisons ce passage:

«Si l'on entend, dans l'exploitation, accorder la plus grande part à la culture maraîchère et à l'horticulture, il sera nécessaire de placer l'école là où les conditions naturelles le permettront. Dans ce cas on ne pourra pas dépasser une certaine altitude. Si c'est l'élevage du bétail qui doit avoir la prépondérance, un domaine de vallée situé à une plus haute altitude pourra aussi convenir. Nous sommes d'avis q'une exploitation mixte, c'est-à-dire une exploitation comprenant la culture de la pomme de terre, la culture maraîchère, l'horticulture et l'élevage du bétail, est ce qu'il conviendrait de prévoir, car seule pareille exploitation pourrait servir de modèle et de centre d'instruction pour l'agriculture et l'économie alpestre de l'Oberland et contribuer à atteindre ce but que depuis si longtemps on se propose, à savoir d'abandonner l'élevage bovin exclusif en faveur de la production des pommes de terres nécessaires pour la propre consommation du paysan, des fruits et des légumes. En ce cas l'école devra organiser annuellement des cours d'une durée limitée pour la culture maraîchère, l'horticulture, l'élevage de la volaille, etc., cours dans lesquels le travail pratique dans les jardins de l'établissement aiderait à bien saisir l'enseignement théorique. Il est certain, par ailleurs, que ces cours ne seront fréquentés que si, pour s'y rendre, il ne faut pas faire un trop long voyage. C'est la un facteur qu'il convient de ne pas perdre de vue pour régler la question du siège de l'école.»

Si l'on examine la question du siège à la lumière de ces rapports et des débats qui ont eu lieu au Grand Conseil depuis 1931, on doit arriver à la conclusion qu'une école si nécessaire ne peut trouver son siège qu'en un endroit central comme Hondrich. C'est pourquoi nous proposons au Grand Conseil de revenir sur la décision du 4 mars 1931, d'abandonner l'idée d'un siège qui ne serait pas au centre de l'Oberland et de se prononcer pour Hondrich.

Pour compléter l'exploitation de la vallée, il est prévu d'utiliser l'alpe acquise au-dessus de Zweisimmen en 1931. Cette alpe peut recevoir 40 pièces de bétail et se trouve à une altitude de 1300 mètres.

Il est vrai que la distance entre l'exploitation de la vallée et celle de l'alpe causera des inconvénients, mais il faut reconnaître que cette dernière est d'un accès facile. D'ailleurs, cette distance se retrouve dans les conditions de travail de nombreuses exploitations agricoles. Ce sera la tâche de la Direction de l'établissement de réduire les désavantages au minimum.

C. Les constructions prévues

L'école devra recevoir en moyenne 30 élèves, au maximum 36. Cette indication servira de base pour déterminer l'importance à donner à l'exploitation. Le corps enseignant actuel suffira. L'exploitation agricole (vallée et Eggenalp) devra, par une culture intensive, produire le fourrage pour 25 pièces de gros bétail environ. L'état moyen du bétail comprendra 2 chevaux, 14 vaches, 14 bœufs et veaux, 1 taureau, 4 porcs d'engrais, 4 porcs d'élevage,

6 chèvres et moutons, 40 poules et 6 ruches d'abeilles. Pour les travaux d'exploitation il faudra la main-d'œuvre suivante: 1 voiturier maître-valet avec les fonctions de chef des travaux, 1 vacher, 1 berger, quelques aides et apprentis agricoles. On devra compter aussi sur la collaboration appropriée des élèves. La Direction de l'exploitation est confiée au directeur, assuré de la collaboration du corps enseignant. Quant aux constructions, voici ce qui a été projeté.

a) Constructions nouvelles		Budget
1º Bâtiment d'école, d'internat et d'administration. Exécution dans le genre architectural du pays, rezde-chaussée en maçonnerie, 1er et 2me étages en bois, toit à deux pans.	fr.	418 000. —
2º Fromagerie avec garage et atelier	fr.	120 000. —
3° Bâtiment de la direction Construction conforme aux traditions du Simmen- tal et de la vallée de Frutigen.	fr.	80 300. —
4° Grange et écurie pour gros bétail	£.,	65 000. —
5° Porcherie et poulailler .		28 000. —
6° Travaux d'aménagement et de canalisation		51 700. —
b) Rénovations et transformations		
1º Rénovation des maisons d'habitation nº 1055 et 1056	fr.	57 000. —
2° Rénovation et transformation de la grange n° 1054	fr.	30 000
3° Rénovation des autres granges de Hondrich et de l'Eggenalp	fr.	15 000. —
c) Mobilier		
1º Pour le bâtiment d'école	fr.	50 000. —
2° Pour l'exploitation agri- cole		50 000. — 50 000. —
d) Divers	fr.	20 000. —
D'après les plans établis et les calculs ci-dessus, les frais se monteront à	fr.	985 000



Ecole d'agriculture de montagne à Hondrich; bâtiment d'internat et d'administration

D. Financement

Par l'arrêté du 27 août 1933, le peuple bernois a approuvé l'affectation d'un montant de 4 millions de francs à des constructions extraordinaires, et en particulier l'école d'agriculture de montagne, montant à prélever sur le produit d'un emprunt de 24 millions. Le message adressé aux électeurs précisait bien que, pour les divers projets de construction alors envisagés, il était indispensable d'obtenir les crédits des autorités compétentes et que ces dernières devaient avoir la faculté d'ordonner, dans le cadre du crédit de 4 millions de francs, l'exécution de tels projets qui s'imposeraient suivant les circonstances.

Les montants encore disponibles du crédit voté par le peuple en 1933 suffisent à assurer le financement de l'école de Hondrich selon le présent projet.

L'acquisition des biens-fonds est à mettre à la charge de la Direction des domaines.

IV. Remarques finales et projet]d'arrêté

L'Ecole d'économie alpestre de Brienz, malgré son caractère provisoire, a rendu service à la cause de l'agriculture dans l'Oberland. Pour résoudre les tâches que l'avenir imposera à la formation des agriculteurs de montagne, il faut avoir une école de montagne disposant à la fois d'une exploitation agricole et d'un alpage. La Commission de surveillance de l'école de Brienz considère l'emplacement de Hondrich et les terrains disponibles comme favorables. La position centrale de l'école lui assurera une belle fréquentation. Financièrement, le projet peut être approuvé et il est de nature à réaliser l'unanimité de l'opinion dans cette question longtemps controversée.

Nous référant aux données ci-dessus, nous soumettons au Conseil-exécutif à l'intention du Grand

Berne, le 12 août 1949.

Conseil le projet d'arrêté qui suit.

Le Directeur de l'agriculture: D. Buri.

Rapport complémentaire de la Direction de l'agriculture au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, concernant la création de l'Ecole d'agriculture de montagne à Hondrich près Spiez

La question de l'école d'agriculture de montagne, qui figurait à l'ordre du jour de la session de septembre 1949, en a été retirée parce que la Commission d'économie publique désirait examiner de plus près les projets de Brienz et de Zweisimmen et qu'elle désirait avoir des renseignements plus détaillés concernant certaines questions de construction touchant le projet de Hondrich. Elle désirait aussi pouvoir comparer les devis des trois projets.

Les données qui suivent, et qui ont été fournies par la Direction des travaux publics, appellent quelques observations. Nous possédons un devis détaillé pour Hondrich seulement (à l'exception de la rénovation des maisons d'habitation 1055 et 1056). Pour les travaux de construction de Brienz et de Zweisimmen, on s'est surtout basé sur des estimations. Pour Brienz, on a mis au point un projet de transformation et d'agrandissement du bâtiment d'école actuel. Les prix concernant les projets de Brienz et de Zweisimmen ont pour base les mêmes travaux de construction que ceux de Hondrich, étant bien entendu qu'on a tenu compte des constructions qui s'y trouvent déjà, et des conditions particulières de l'exploitation.

 Frais du projet de Zweisimmen. Acquisition des immeubles 	fr.
1. Immeubles sis dans la vallée 198 000 2. Eggweiden	378 000
b) Constructions	
1. Rénovation de la maison d'habitation Lehenmatte 41 30 000	
2. Rénovation de la maison d'habitation Moos n° 42 . 20 000	
3. Rénovation et transformation de la grange Obegg 556 B 40 000	
4. Rénovation et transforma- tion de la grange Eggetli 37 20 000	
5. Transformation de la grange n° 43 en une écurie	
avec remise	
weiden	378 000

	fr.	fr.
Report	135 000	$378\ 000$
c) Constructions nouvelles		
1. Nouveau bâtiment d'école	443 100	
2. Fromagerie, garage et	190 000	
atelier		
3. Bâtiment de la direction.	$88\ 000$	
4. Grange et poulailler	$28\ 000$	
5. Travaux d'aménagement		
et canalisation	40 000	
d) Mobilier		
Pour le bâtiment d'école et l'exploitation agricole	100 000	
e) Divers et imprévu	40 000	
Total des frais de construction		994 100
Total des frais pour le projet		
de Zweisimmen		1 372 100
. Frais du projet de Brienz.		
Le 15 octobre 1949, le conseil		
ommunal de Brienz a offert en		

2.

communal de Brienz a offert en vente:

	Contenance	d'achat
1. Terres situées dans la vallée:		4 40240
7 pièces en deux tenants dans la plaine de l'Aar	699,83	138 250
2. Mayen de Gau: 3 pièces de terres (prés, pâturage et forêt) d'un seul tenant	629,95	29 500
3. Alpe Hüttboden-Axalp: 1 pièce de terre (pâturage et forêt).	ŕ	
4. Propriété Bellevue à Kienholz comprenant hôtel avec mobilier, bâtiment d'habitation et auberge, garage, poulailler, aisance et jardin		218 000
Total des frais des immeubles Il y a la possibilité, par bail à ferme, d'obtenir pour une durée de 99 ans 12,5 arpents de terrain de la bourgeoisie sur la Kienholzlauenen.	98,10	515 750
à reporter		515 750

Priv

	fr.	fr.
Report Constructions.		515 750
1. Transformations de l'Hôtel	220 000	
2. Transformation du Restaurant Bellevue en logements	30 000	
3. Agrandissement de la grange pour gros bétail Winkelmatte	30 000	
4. Réfection de la grange pour bovidés Tiefenlische	12 000	
5. Agrandissement de la loge Axalp	8 000	
Constructions nouvelles.		
 Fromagerie, garage et bâtiment de la direction Porcherie et remise Loge au mayen de Gau 	$30\ 000$	
Mobilier.		
Cheptel mort et vif pour l'exploitation agricole (existant	20.000	
pour l'école)	32 000 30 000	
Total des frais de construction .	30 000	627 000
Total des frais pour le projet de		
Brienz	_	1 142 750
3. Frais du projet de Hondrich		
a) Acquisition des immeubles.		
1. Immeuble sis dans la vallée,		
à Hondrich		
2. Eggweiden à Zweisimmen		
Total des acquisitions d'immeubles		37 9 375
b) Constructions.		
1. Rénovation et transfor- mation des maisons d'habi- tation n° 1055 et 1056, primitivement fr. 57 000,		
programme réduit, fr. 25 000 à	30 000	
mation nº 1054	30 000	
à Hondrich et des loges Eggweiden	15 000	
c) Constructions nouvelles.		
1. Bâtiment d'école	443 100	
2. Fromagerie, garage et atelier	120 000	
3. Bâtiment de la direction	88 000	
4. Etable à gros bétail	65 000	
5. Porcherie et poulailler .6. Travaux d'aménagement		
à reporter		379 375
a reporter	0.2 000	010010

						fr.	fr.
					Report	872 800	379 375
d)	Mobilier.						
	DAL!	111	1	,			

Bâtiment d'école et exploitation agricole 100 000

Les frais d'exploitation

Les 3 projets comprenant l'aménagement avec laiterie et école ménagère, les frais qui en découlent seront à peu près les mêmes partout. Il en est de même des frais nets qui, comme les revenus d'exploitation, ne sauraient être essentiellement différents les uns des autres. Les frais nets d'exploitation peuvent être devisés pour chacun des 3 projets à fr. 130 000. — par an.

Comparaison entre les 3 projets

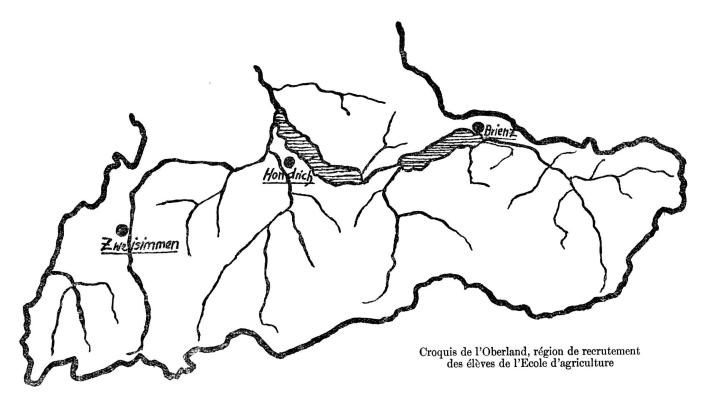
	Zweisimmen	\mathbf{Brienz}	Hondrich
Altitude			
Etablissement dans la vallée. Mayen	980 m 1300 m	$580 \text{ m} \\ 1250 \text{ m} \\ 1450 \text{ m} $	760 m 1300 m
Contenance			
Vallée Mayen } Alpe }	32½ arpents 40 pièces de gros bétail	21 arpents* 18 pièces de gros bétail	30 ³ / ₄ arpents 40 pièces de gros bétail
Frais			
Immeubles Constructions nouvelles, trans-	378 000	515 750	379 375 **
formations et	004400	305 000	000 000
mobilier	994 100	627 000	$992\ 800$
Total	1 372 100	1 142 750 1	372 175

^{*)} avec possibilité de louer 12,5 arpents de la Bourgeoisie.

Remarques finales

Si l'on tient compte de l'importance de chacune des 3 exploitations, il n'y a pas de différence essentielle entre les frais totaux de réalisation des 3 projets et les montants devisés pour l'exploitation. Ce n'est donc pas une question de frais qui doit être déterminante dans la désignation du siège de l'Ecole d'agriculture de montagne. Ce qu'il faut, aujourd'hui comme par le passé, c'est désigner le lieu qui permettra la formation professionnelle la plus appropriée des jeunes gens de l'Oberland. Grâce à sa position géographique et aux possibilités d'exploitation qu'il offre, le projet de Hondrich, comprenant l'alpage de Zweisimmen, offre à cet effet les meilleures garanties.

^{**)} y compris l'Eggenweide Zweisimmen, au montant de fr. 180 000.



Distances:		Biens dont exploitant est	Main-d'œuv nente âgée	de plus
Zweisimmen—Brienz 68 km	es	sentiellement paysan	m de~15 $ m Hommes$	ans Femmes
Zweisimmen—Spiez 34 km	Oberhasli	712	1 112	853
Brienz—Spiez 34 km	Interlaken	1670	2589	1852
Hondrich—Spiez 2 km	Frutigen	1255	2~095	1262
	Gessenay	690	1 046	750
Si l'on tient compte de la répartition géo-	Haut-Simmental .	831	$1\ 332$	955
graphique de la population agricole dans l'Ober-	Bas-Simmental .	1107	1 830	1385
land, on doit en conclure que le siège de l'Ecole	Thoune	2270	4 036	2123
d'agriculture de montagne est à fixer dans un lieu situé au centre de la région.	Total	8535	14 040	9180

La Direction de l'agriculture maintient sa proposition du 12 août 1949.

Berne, 3 novembre 1949.

Le Directeur de l'agriculture du canton de Berne:

D. Buri.

du 4 novembre 1949

Ecole d'agriculture de montagne

- 1º Le Grand Conseil revient sur sa décision du 4 mars 1931.
- 2º Il désigne Hondrich près Spiez comme siège de l'Ecole cantonale d'agriculture de montagne.
- 3º Les contrats de vente passés le 3 mai 1949 par la Direction des domaines avec MM. Hermann von Känel, Hondrich, Hans Bischoff, Hondrich, let Alfred Barben, Spiez, sont ratifiés.
- 4º Le Conseil-exécutif est autorisé à ordonner, à l'époque qui lui paraîtra opportune,
 - a) les travaux de construction, transformation et rénovation nécessaires, au coût total de fr. 985 000.—, à prélever sur le crédit alloué par votation populaire le 27 août 1933 en faveur de travaux de construction extraordinaires (rubrique A.l. 22),
 - b) la mise en exploitation de l'Ecole d'agriculture de montagne, y compris l'Eggenalp de Zweisimmen.

Berne, le 4 novembre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,
Le président:
Giovanoli.
Le chancelier:

Schneider.

Projet du Conseil-exécutif

du 14 octobre 1949

Décret

concernant l'organisation des fonctions de préfet et de président du tribunal dans le district de Wangen

Le Grand Conseil du canton de Berne

Vu la loi du 19 octobre 1924 sur la simplification de l'administration de district et en modification du décret du 30 mars 1922 sur la simplification de l'administration de district,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

- $Art.\ 1.$ La réunion des fonctions de préfet et de président du tribunal du district de Wangen est supprimée.
- Art. 2. Les fonctions de préposé aux poursuites et faillites et de greffier du tribunal restent réunies.
- Art.~3. Le présent décret entrera en vigueur au $1^{\rm er}$ août 1950.

Berne, le 14 octobre 1949.

Au nom du Conseil-exécutif,

Le président:

Giovanoli.

Le chancelier:

Schneider.